



ÉDITION 2008



# GUADELOUPE



**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC**

**SIEGE SOCIAL**

---

5, rue Roland Barthes  
75598 PARIS Cedex 12

**AGENCE DE GUADELOUPE**

---

Parc d'activités la Providence - ZAC de Dothémare  
BP 196 - 97139 LES ABYMES CEDEX.



# Guadeloupe

Rapport Annuel

---

2007

Les lois organiques n° 2007-223 et n° 2007-224 du 21 février 2007 ont érigé les communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin en Collectivités d’Outre-Mer de l’article 74 de la Constitution.

Depuis cette évolution statutaire, l’IEDOM présente les informations économiques et monétaires des îles du nord dans des rapports d’activité dédiés à chacune des entités.

Ces deux éditions sont disponibles à la vente dans la grande distribution et les boutiques de presse. Elles sont par ailleurs consultables et téléchargeables gratuitement sur le site interne de l’IEDOM ([www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)).

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l’Institut d’émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L’IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu’elles lui ont communiquées.

# SOMMAIRE

Pages

<b>AVANT PROPOS</b>	11
<b>SYNTHESE</b>	13

## **CHAPITRE I – PANORAMA DE L’ECONOMIQUE GUADELOUPEENNE 19**

### **SECTION 1 – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES 20**

§ 1. Géographie et climat	20
1. Situation et superficie	20
2. Géologie et sismologie	20
3. Climat	21
§ 2. Dynamiques démographiques	21
1. Structure démographique	22
2. Indicateurs démographiques	24
3. L’immigration	25
§ 3. Le cadre institutionnel	26
1. Dans le paysage administratif français	26
2. Dans le paysage communautaire	28

### **SECTION 2 – LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES 29**

§ 1. Le système fiscal	29
1. Des mesures structurelles d’allègements fiscaux	29
2. Une fiscalité locale spécifique	29
3. Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	32
§ 2. Finances publiques locales	37
1. Les finances publiques communales	38
2. Les finances publiques départementales	41
3. Les finances publiques régionales	45
§ 3. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	49
1. Les comptes de l’Etat dans le département	49
2. Les concours financiers extérieurs de caractère public	50
3. Les aides communautaires	50
4. Le schéma régional de développement économique	54

<b>SECTION 3 – LES DYNAMIQUES CONJONCTURELLES</b>	<b>55</b>
§ 1. Les tendances macroéconomiques	55
1. Evolution des comptes économiques	55
2. Analyse sectorielle	58
§ 2. Les indicateurs de conjoncture	62
1. Emploi et chômage	62
2. Revenus et salaires	69
3. Prix	74
4. Commerce extérieur	77
<b>CHAPITRE II – LES SECTEURS D'ACTIVITE</b>	<b>89</b>
<b>SECTION 1 – LE SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>90</b>
§ 1. Un secteur en mutation	90
§ 2. L'agriculture	94
1. La banane	94
2. Les autres productions végétales	99
3. L'élevage	100
§ 3. La pêche et l'aquaculture	103
1. La pêche	103
2. L'aquaculture	108
<b>SECTION 2 – LE SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>109</b>
§ 1. L'industrie et l'artisanat	109
1. Structure et évolution du secteur industriel	109
2. La filière canne-sucre	113
3. Le rhum	118
§ 2. Environnement, énergie et eau	122
1. Développement durable	122
2. L'énergie	127
3. L'eau	131
§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	136
1. Aperçu général	136
2. L'habitat en Guadeloupe	137
3. L'activité du BTP en 2007	141
<b>SECTION 3 – LE SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>143</b>
§ 1. La distribution	143
1. Indicateurs structurels	143
2. L'évolution de la grande distribution	147

§ 2. Le tourisme	150
1. Typologie du tourisme	151
2. Le tourisme de séjour	153
3. Le tourisme de croisière et de plaisance	156
4. Les loisirs	159
5. Le financement bancaire du secteur	160
6. La promotion du secteur	160
§ 3. Les transports	161
1. Aperçu général	161
2. Les activités portuaires	163
3. Les activités aéroportuaires	169
4. Les transports terrestres	174
§ 4. Les services	178
1. Les services marchands non financiers	178
2. Les services non marchands	183

## **CHAPITRE III – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE** **191**

### **SECTION 0 – REMARQUES METHODOLOGIQUES** **192**

### **SECTION 1 – STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER** **193**

§ 1. Les événements majeurs de l'année	193
1. Principaux événements locaux	193
2. Evènements nationaux ayant eu un impact dans le département	194
§ 2. Organisation bancaire	197
1. Typologie des établissements de crédit	197
2. Eléments sur la concentration du marché	198
3. Ventilation des dépôts et crédits par réseau bancaire	199
§ 3. Densité du système bancaire	201
1. Nombre de guichets	201
2. Nombre de guichets automatiques	202
3. Nombre et soldes moyens des comptes bancaires de la clientèle	203
§ 4. Les moyens de paiement	205
1. Nombre de cartes bancaires en circulation	205
2. Volume des retraits dans les DAB-GAB	205
3. Les chèques comptabilisés par le SIT	206
§ 5. Les ressources humaines	206

<b>SECTION 2 - L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>207</b>
§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	207
1. Ensemble des actifs financiers	207
2. Les dépôts à vue	209
3. Les placements liquides ou à court terme	210
4. L'épargne à long terme	211
5. Tableau de données	213
§ 2. Les concours à la clientèle non financière	214
1. Ensemble des concours	214
2. Concours consentis par les établissements de crédit locaux	219
3. Tableaux de données	222
§ 3. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	224
1. Structure et évolution des risques déclarés en 2007	224
2. Le financement de l'immobilier	226
3. Le financement de l'administration publique	228
<hr/>	
<b>SECTION 3 – LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE BANCAIRE</b>	<b>229</b>
§ 1. Les taux	229
1. Les taux directeurs	229
2. Les taux créditeurs	231
3. Les taux débiteurs	231
4. Les taux d'usure	234
§ 2. Le produit net bancaire	235
<hr/>	
<b>SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE</b>	<b>239</b>
§ 1. La circulation de l'euro	239
1. Les billets euros	239
2. Les pièces euros	243
<hr/>	
<b>PERSPECTIVES</b>	<b>247</b>
<hr/>	
<b>ANNEXES</b>	<b>249</b>
Glossaire	250
Annexe 1 : Les événements marquants de l'année 2007	251
Annexe 2 : Evolutions statutaires des départements d'outre-mer	254
Annexe 3 : Richesse environnementale	255
Annexe 4 : Liste des Etablissements de Crédit Locaux au 31 décembre 2007	258
Annexe 5 : Liste des publications disponibles réalisées par l'IEDOM	259





## Avant propos

Un monde en mouvement : la formule pourrait sembler triviale en avant-propos de l'édition 2008 du rapport annuel de l'IEDOM. Pourtant, à un moment où le département enregistre une croissance plus équilibrée, favorable à l'emploi, ce constat général ne rend pas seulement compte de la marche de l'économie mondiale, mais s'impose également à la lecture des pages qui suivent comme un fait majeur pour la Guadeloupe.

Alors que les moteurs habituels de l'économie du territoire sont les dépenses des administrations et la consommation des ménages, il est significatif que l'investissement ait été le facteur de croissance le plus dynamique en 2006 et qu'il ait constitué le segment le plus actif pour les crédits à l'économie dans le département en 2007. Cet effort est essentiel pour relever les défis de développement du territoire.

A cet égard, le présent rapport comporte une nouvelle section consacrée au développement durable. Sur cette thématique, le département affiche déjà des résultats tangibles, en matière de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, de promotion d'activités soucieuses de l'environnement autour du Parc national, ou avec la création du pôle Synergile. Il accuse aussi des retards considérables, pour le traitement des déchets ou des eaux usées notamment. Désormais, l'IEDOM suivra cette dimension essentielle pour les économies modernes.



Le 14 avril 2008, l'agence IEDOM de la Guadeloupe a quitté le boulevard Légitimus à Pointe-à-Pitre où elle était installée depuis les années 60 pour s'installer aux Abymes. Ce nouveau bâtiment répond aux normes anti-sismiques et de haute qualité environnementale. Plus fonctionnel, il permet de renforcer la sécurité des opérations fiduciaires attachées à notre métier de banque centrale ; il offre aussi de meilleures conditions de travail et d'accueil du public et de nos interlocuteurs. La finalité de cet investissement est bien une amélioration de la qualité du service que l'IEDOM fournit, par délégation de la Banque de France, dans l'exercice de ses missions en Guadeloupe comme dans tous les départements d'outre-mer. Cet événement me donne l'opportunité de souligner trois aspects de nos métiers :

1. En 2007, la barre symbolique des 500 millions € d'émissions nettes de billets en circulation a été dépassée en Guadeloupe, avec une structure de la circulation monétaire dans le département proche de celle de l'Eurosystème, signe que l'euro est bien accepté en Guadeloupe. Il importe, à cet égard, de rappeler que l'objectif premier de la Banque centrale européenne est la lutte contre l'inflation et que depuis le passage à l'euro fiduciaire en 2002, cette politique a jusqu'à présent porté ses fruits, en particulier dans un contexte de hausse des prix des matières premières libellées en dollar. Cette modération de l'inflation a été notable en Guadeloupe, comme en métropole au cours de la période récente.

2. L'IEDOM accueille à ses guichets les particuliers venant consulter les fichiers des incidents de paiement sur crédits, et des impayés sur chèques et cartes de crédit, qui sont déclarés par les établissements bancaires et financiers. L'agence est particulièrement attentive à l'évolution, en hausse modérée, des indicateurs de vulnérabilité des ménages guadeloupéens. Elle s'attache à cet égard, en tant que secrétaire de la commission départementale de surendettement présidée par le préfet de Région, à traiter dans l'intérêt de la collectivité les dossiers de surendettement des particuliers en concertation avec les créanciers. Leur nombre en Guadeloupe, rapporté à la population, est proportionnellement moins élevé qu'en métropole : sans doute, faut-il y voir la manifestation d'une meilleure solidarité collective.

3. Le présent rapport atteste de l'importance accordée par l'IEDOM à la publication d'une synthèse de l'information économique et financière concernant le département. L'agence participe également aux côtés de ses partenaires de l'INSEE et de l'Agence française de développement à des travaux d'études thématiques. Sous l'impulsion de la Banque de France, son rôle d'observatoire économique et de suivi de la place financière de la Guadeloupe est appelé à se renforcer.

La feuille de route de l'IEDOM au service du développement économique de la Guadeloupe est ainsi de substance. Cette nouvelle agence est le reflet de l'esprit d'engagement durable de notre institution au service de la Guadeloupe.

Le Directeur



L. LE CABELLEC

# Synthèse

---

## 1. L'évolution de l'économie de la Guadeloupe en 2007

---

En 2007, l'économie guadeloupéenne a bénéficié d'une conjoncture favorable qui s'est inscrite dans la continuité de la reprise observée à partir du second semestre 2006. Dans tous les secteurs, des résultats supérieurs à ceux de l'exercice précédent et des niveaux globaux d'activité satisfaisants sont annoncés.

### Emploi

Dans ce contexte, l'année 2007 marque une rupture dans l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE (-6,7 % sur un an). Le taux de chômage s'établit ainsi à son niveau le plus bas jamais enregistré en Guadeloupe (22,7 %). L'augmentation de l'emploi a été particulièrement sensible dans le bâtiment et les travaux publics, ainsi que dans l'industrie agroalimentaire, où la seule année 2007 a concentré près du tiers des embauches enregistrées dans ces secteurs en 6 ans. En revanche, le secteur primaire, affecté par le passage du cyclone Dean au second semestre, a accusé une chute de 5,1 % de ses effectifs au cours de l'exercice.

### Salaires et prix

Les révisions des grilles des salaires de référence, négociées début 2007 sur la base des 35 heures, ont varié entre + 1,5 % et + 2,7 % tandis que l'indice des prix à la consommation avait progressé de 2,5 % en moyenne sur l'année 2006. La progression de l'indice des prix à la consommation a été globalement contenue en 2007 avec une moyenne annuelle de 1,4 %. Les services et, dans une moindre mesure, l'alimentation expliquent 90 % de l'évolution d'ensemble à la hausse. Ces deux postes ont contribué respectivement à hauteur de 0,77 point (à + 2,0 %) et 0,44 point (à + 2,2%) à l'augmentation générale des prix.

### Consommation des ménages

Soutenue par une progression régulière des encours de crédit à la consommation (+ 6,6 % après + 6,1 % en 2006), la consommation des ménages, qui représente 62 % du Produit intérieur brut (PIB) de la Guadeloupe<sup>1</sup>, demeure bien orientée. Sa structure semble avoir évolué, une part plus importante du budget des ménages ayant été consacrée à des dépenses contraintes (alimentation, santé) aux dépens des dépenses choisies (équipement du foyer, loisirs).

### Investissement

Les investissements, qui contribuent à près du quart de la formation du PIB, ont constitué le premier moteur de croissance relative du département en 2006, avec + 4 % d'évolution en volume<sup>1</sup>. L'immobilier des ménages est demeuré dynamique, même si cette activité a, semble-t-il, enregistré un léger ralentissement en considérant la progression de

---

<sup>1</sup> Source : INSEE, Comptes économiques rapides de la Guadeloupe en 2006

l'encours de crédits à l'habitat sur l'exercice (11,9 % à comparer aux 14,4 % de 2006). Le niveau soutenu de ces investissements pourrait tenir pour partie aux incertitudes concernant l'avenir de la défiscalisation sur le logement libre. A cet égard, la réalisation de nouveaux programmes immobiliers s'est accélérée au cours de l'exercice 2007 et l'encours des crédits à l'habitat accordés aux promoteurs immobiliers a crû de 9,4 % sur un an (+ 7,8 % en 2006).

Les investissements des entreprises ont également été particulièrement actifs, notamment dans les secteurs du commerce, de la construction et de l'hôtellerie dont les encours de crédit à moyen et à long termes ont augmenté respectivement de 35,0 %, 25,9 % et 23,4 % au cours de l'exercice. Globalement, l'encours des crédits d'investissement du secteur privé a ainsi progressé de 18,5 % en 2007 (+ 12,5 % en 2006).

La commande publique a également enregistré une forte croissance avec un encours de crédit d'investissement en augmentation de 20,9 % sur un an.

### **Commerce extérieur**

La balance commerciale de la Guadeloupe a enregistré en 2007 une nouvelle dégradation de son solde à -2 065,5 millions € (-13,8 millions €, soit 0,7 % sur l'exercice). Le taux de couverture de la Guadeloupe vis-à-vis de l'extérieur s'établit désormais à 5,7 % (contre 7,8 % en 2006 et 9,5% en 2003). Cependant, l'exercice 2007, pour la première fois en dix ans, marque une rupture avec le repli des importations en valeur (-1,5 % soit -33,7 millions €), pourtant en l'absence de choc conjoncturel majeur. Cette évolution d'ensemble recouvre cependant des évolutions très contrastées par produit, notamment la progression des importations d'hydrocarbures et de matériaux de construction, et le repli des entrées de biens de consommation et de biens d'équipement.

Les exportations de biens de la Guadeloupe ont accusé une baisse de 27,5 % en valeur pour s'établir à 125,1 millions €, soit le niveau le plus bas depuis 1997. La chute de 47,4 millions € des exportations enregistrée au cours de l'exercice est la conjonction d'une baisse des ventes de toutes les catégories de biens à l'exception du sucre et du rhum dont les sorties ont progressé respectivement de 10,8 % et 16,8 % en valeur.

### **Activité économique par secteur**

Le bon niveau général d'activité tient en premier lieu au secteur du **BTP** qui concentrait, 8,7 % de la valeur ajoutée en 2006. Le secteur a bénéficié de la reprise de la commande publique dès le second semestre 2006 avec le bouclage du document unique de programmation 2000-2006, dont les projets devront être achevés d'ici fin 2008. Son activité a également été soutenue par les ressources affectés au logement social dans le cadre de la Ligne budgétaire unique (LBU), ainsi que par les investissements immobiliers du secteur privé. L'année 2007 aura connu la rénovation de plusieurs sites et l'achèvement d'importants chantiers dans les zones de Dothémare et de Jarry. Le projet de nouvelle loi-programme pour l'Outre-mer discuté dès 2007 a également pu entraîner une accélération des constructions de logements libres proposés à la défiscalisation sur 2007 et 2008.

Les **industries**, notamment du second œuvre, dont l'activité est largement liée à celle du BTP, ainsi que les sociétés de services ont bénéficié de cette conjoncture favorable.

Dans l'**industrie agroalimentaire**, l'activité a significativement progressé. Les bonnes conditions climatiques ont permis à l'industrie sucrière d'atteindre son record de production

depuis les années 80, avec un tonnage de sucre en augmentation de 16,8 % par rapport à 2006. Les exportations de rhum ont progressé de 6,2 %. Les productions de farines animales et domestiques se sont inscrites en hausse de respectivement 13,4 % et 10,4 %.

La reprise du **tourisme** est sensible, mais sans amélioration de la rentabilité globale des entreprises du secteur. Le trafic de passagers à l'aéroport (hors transit) a maintenu sa progression de 6,2 %, au-delà du redressement de l'activité touristique constaté en 2006 grâce à la course transatlantique « la Route du rhum-la Banque postale ». Cette hausse de la fréquentation tient au développement du tourisme de croisière, en progression de 26,9 % sur l'exercice. Hors croisiéristes, le nombre de passagers arrivés en Guadeloupe aurait cependant augmenté de 3,6 %<sup>1</sup>. Tirant profit des investissements réalisés et des efforts de promotion, l'hôtellerie classée a enregistré une progression de 4 points de son taux moyen de remplissage (59 %). Dans ce contexte, la part de la valeur ajoutée du secteur, qui s'élevait à 3,6 % du total en 2006, devrait s'accroître légèrement.

Dans le **commerce**, le bilan est plus contrasté. Le secteur automobile affiche des résultats très satisfaisants avec une progression des ventes de véhicules de tourisme et de véhicules utilitaires neufs respectivement de 14,5 % et 11,8 % en 2007. En revanche, dans les autres branches du commerce, l'évolution des statistiques du commerce extérieur pourrait conduire à une opinion plus mitigée, les importations en valeur de biens de consommation courante et de biens d'équipement des ménages ayant diminué respectivement de 2,5 % et 31,3 % par rapport à l'année 2006.

Le **secteur primaire**, a connu une situation plus perturbée et difficile en 2007. Les filières banane et pêche ont souffert du passage du cyclone Dean au mois d'août. La production de banane, qui semblait de nouveau orientée à la hausse au premier semestre 2007, poursuit ainsi son lent déclin. Sur l'exercice, elle s'est en effet établie à 40 181 , en baisse de 16,8 % par rapport à l'année précédente. Les conséquences négatives de Dean sur ces filières doivent néanmoins être nuancées, les dispositifs d'aides, national et européen, ayant fonctionné correctement.

Enfin, le **secteur bancaire local** continue d'enregistrer des résultats satisfaisants. La progression des encours de crédit sains demeure dans la tendance observée depuis 2005 (+ 10,8 % en 2007) tirée par le dynamisme de l'investissement privé et public. La collecte des dépôts est également restée bien orientée (+ 7,8 % en 2007 contre + 7,0 % en 2006). Le produit net bancaire des principales banques locales a ainsi progressé de l'ordre de 9%. Afin d'améliorer leur rentabilité d'exploitation, l'ensemble des établissements de la place ont engagé une modernisation de leur système d'information allant de pair avec une optimisation des fonctions de back-office, un élargissement de leurs gammes de produits financiers proposés à la clientèle, combiné avec un renforcement de leurs équipes commerciales, et une maîtrise générale de leurs frais généraux. Le poids des créances douteuses demeure toutefois une préoccupation.

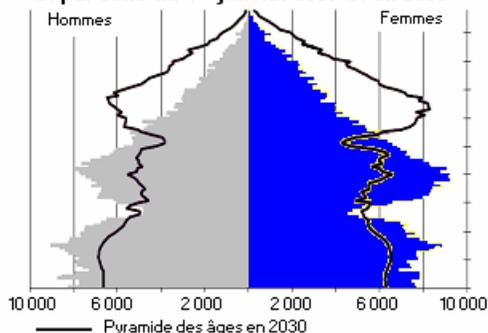
---

<sup>1</sup> Estimation IEDOM

## 2. Principaux indicateurs

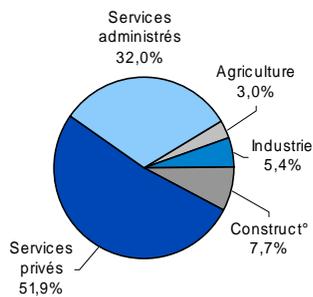
	2000	2005	2006	2007	Var. 2007/06	Ratios nationaux
<b>Indicateurs sociaux</b>						
Population totale	422 222	444 002	447 002	450 622	0,8%	
Taux de croissance de la population	0,9%	0,9%	0,7%	0,8%	0,1 pt	0,6%
Taux de natalité(‰)	nd	nd	16,1	nd		12,7
Taux d'accroissement naturel(‰)	nd	nd	9,9	nd		4,3
Population active	nd	157 483	163 291	167 306	2,5%	
Taux de chômage	nd	24,3%	25,1%	22,7%	-2,4 pt	8,7%
Nombre d'allocataires du RMI	29 338	34 693	34 410	32 052	-6,9%	
Personnes physiques en interdiction bancaire	34 216	25 725	23 915	25 707	7,5%	
Dossiers de surendettement déposés	698	328	341	365	7,0%	
% population (+de 14 ans) ayant au moins le bac	nd	nd	nd	27%		37%
<b>Environnement</b>						
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	1 702	1 702	1 702	1 702		6 754
Surfaces cultivées (% surface totale)	24,5%	20,9%	20,9%	nd		54,0%
Consommation électrique (kWh/habitant/an)	3 351	3 948	4 016	4 174	3,9%	7 720
<b>Economie</b>						
PIBR / habitant (€, estimations pour 2005 et 2006)	13 071	16 621	17 221	nd		28 356
Taux de croissance du PIB (annuel %)	nd	4,4%	2,1%	nd		2,0%
Inflation au 31 décembre	0,0%	1,8%	2,5%	1,2%	-1,3 pt	2,6%
Importations (M€)	1 832	2 211	2 224	2 191	-1,5%	
Exportations (M€)	138,8	163,5	172,6	125,1	-27,5%	
Taux de couverture	7,6%	7,4%	7,8%	5,7%	-2,0 pt	90,4%
Créations d'entreprises	nd	3 384	3 335	3 439	3,1%	
<b>Indicateurs sectoriels</b>						
Consommation de ciment (tonnes)	280 157	266 121	277 861	288 377	3,8%	
Attestations du consuel	6 998	6 304	6 416	6 889	7,4%	
Immatriculation de véhicules de tourisme	13 497	14 401	13 617	15 588	14,5%	
Nombre de passagers à l'aéroport (en milliers)	2 117	1 836	1 861	1 961	5,3%	
Nombre de passagers de croisière	256 334	67 014	72 383	91 860	26,9%	
Taux occupation des hôtels	68,4%	nd	55,3%	59,4%	4,1 pt	
<b>Indicateurs monétaires et financiers au 31/12</b>						
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2854	2 828	2 776	2 701	-2,7%	1 588
Nombre d'habitants par guichet automatique	2070	1 769	1 637	1 534	-6,3%	1 316
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,20	2,58	2,60	2,70	3,8%	3,5
<i>dont comptes à vue</i>	0,68	0,80	0,83	0,90	7,9%	1,1
<i>dont comptes d'épargne</i>	1,52	1,77	1,77	1,80	1,9%	2,4
Monnaie en circulation (en valeur, M€)	nd	389	458	519	13,5%	
<i>Emissions nettes cumulées de billets</i>	nd	374	440	501	13,7%	
<i>Emissions nettes cumulées de pièces</i>	nd	16	17	19	7,8%	
Dépôts bancaires des EC locaux	3 484	4 957	5 302	5 718	7,8%	
<i>Ménages</i>	2 645	3 787	4 016	4 253	5,9%	
<i>Entreprises</i>	586	939	1 048	1 205	15,0%	
<i>Autres agents</i>	254	230	239	260	9,0%	
Crédits bancaires sains des EC (encours en M€)	nd	5 263	5 546	6 161	11,1%	
<i>Ménages</i>	nd	1 873	2 076	2 280	9,8%	
<i>Entreprises</i>	nd	2 687	2 756	3 108	12,8%	
<i>Autres agents</i>	nd	704	714	772	8,2%	
Taux de créances douteuses brutes (EC locaux)	19,1%	13,7%	11,8%	11,3%	-0,5 pt	2,8%
Taux de provisionnement	72,6%	71,2%	74,2%	69,6%	-4,6 pt	63,4%
Recettes de l'Etat (M€)		859	1 022	1 014	-0,8%	
Dépenses de l'Etat (M€)		1 399	1 312	1 400	6,7%	

### Répartition de la population par âge et par sexe au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et en 2030



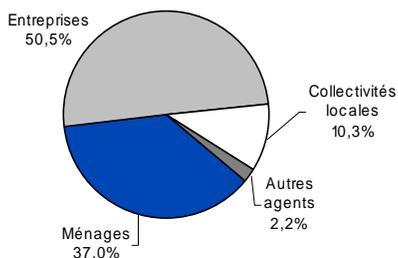
Source : INSEE

### PIB par secteur



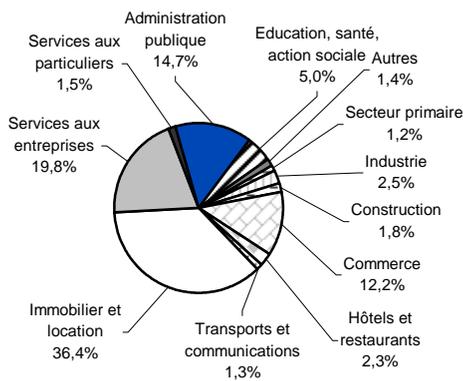
Source : INSEE - Comptes définitifs 2004

### Ventilation des encours de crédits par agents économiques



Source : IEDOM

### Répartition sectorielle des crédits aux entreprises du département



Source : SCR Banque de France



# CHAPITRE I

## Panorama de l'économie guadeloupéenne

# Section 1

## Les caractéristiques structurelles

---

### § 1. GEOGRAPHIE ET CLIMAT

---

#### 1. SITUATION ET SUPERFICIE

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 702 km<sup>2</sup>, située dans la zone Caraïbe à quelques 7 000 km de la métropole, 140 km de la Martinique et 2 000 km des Etats-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : Grande-Terre (590 km<sup>2</sup>) où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre (848 km<sup>2</sup>), où se trouve la ville de Basse-Terre, chef lieu administratif du département. L'archipel compte également 5 dépendances :

- **l'archipel des Saintes**, 14 km<sup>2</sup>, au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas ;
- **la Désirade**, 22 km<sup>2</sup>, à l'est de la Grande-Terre ;
- **Marie-Galante**, 158 km<sup>2</sup>, au sud de la Grande-Terre ;
- les « îles du Nord », **Saint-Martin** et **Saint-Barthélemy**, situées à près de 200 km au nord de la Guadeloupe, et devenues Collectivités d'outre-mer en 2007.

#### 2. GEOLOGIE ET SISMOLOGIE

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de formations d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres), alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne.

En raison de ses caractéristiques géologiques, l'archipel de la Guadeloupe est classé en zone III d'après le zonage sismique de la France. Il est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque Nord-Américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse annuellement de 2 centimètres environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe. Le dernier séisme intra-plaque important ressenti dans la région est survenu le 29 novembre 2007. Bien que de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter, les dégâts qu'il a causés à la Guadeloupe sont demeurés limités en raison de l'éloignement de l'épicentre (145 km de profondeur à 15 km au nord de la Martinique). Ce séisme, qui fait suite à celui du 11 novembre 2004 d'une magnitude de 6,3, aura rappelé l'exposition aux risques sismiques de la zone Caraïbe.

### 3. CLIMAT

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'est par l'anticyclone des Açores. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche appelée Carême de décembre à mai, durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables et les alizés généralement bien établis ;
- une saison plus humide appelée « hivernage » de juillet à octobre, accompagnée de périodes de pluies fréquentes et intenses au cours desquelles se forment souvent des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

---

## §2. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

---

Avec une population de 451 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2007 selon les enquêtes de recensement révisées de l'INSEE, la Guadeloupe demeure, après la Réunion, le plus peuplé des DROM. Le département enregistre ainsi une croissance démographique de 0,9 % sur un an et de 7,1 % depuis le recensement national de 1999. Le taux de croissance annuel moyen de 0,84 % sur la période 1999-2006 s'inscrit à un niveau supérieur à la métropole, où il s'établit à 0,64 % (respectivement + 0,7 % et + 3,6 % pour la Martinique et la Guyane).

#### RECENSEMENT DE LA POPULATION DEPUIS 2004

Depuis janvier 2004, l'INSEE réalise le recensement de la population par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'un cinquième de ces communes chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

En 2008, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de plus

de 10 000 habitants aura ainsi été pris en compte dans le cadre du nouveau recensement.

A la fin de l'année 2008, l'INSEE publiera pour la première fois la population légale de chaque commune, ainsi que les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

A partir de 2009, ces résultats seront mis à jour tous les ans. Jusqu'en 2008, l'INSEE diffusera cependant des résultats issus des enquêtes de recensement annuelles.

## 1. STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE

La pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 2007 met en évidence la jeunesse relative de la population guadeloupéenne, avec une part de 31,6 % de moins de 20 ans, contre 25 % en métropole, et un âge moyen de 34,6 ans, inférieur de 5 ans à celui de l'Hexagone.

Cette situation ne doit pas masquer deux phénomènes importants :

- la population des jeunes actifs ayant entre 20 et 30 ans est peu présente sur le territoire (11,5 % de la population), en raison de leur départ vers l'Hexagone pour effectuer des

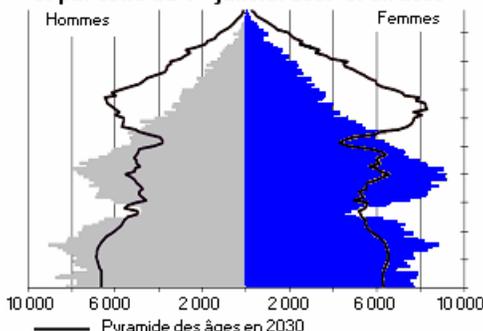
études ou y démarrer leur carrière professionnelle ;

- le vieillissement de la population, caractérisée par une part de 15,9 % de personnes âgées de 60 ans et plus (contre 20,6 % en métropole), se poursuit. En 1974, cette population ne pesait en effet que 8,8 % dans l'ensemble.

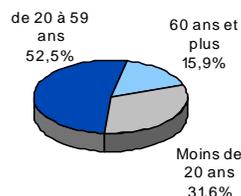
Enfin, la répartition de la population

par sexe est relativement équilibrée, les femmes demeurant néanmoins majoritaires (52,2 %).

Répartition de la population par âge et par sexe au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et en 2030



Au 1<sup>er</sup> janvier 2007



A l'horizon 2030



Source : INSEE

### LA POPULATION A L'HORIZON 2030

Selon l'INSEE, la prolongation des tendances démographiques observées entre 1990 et 2005 conduirait à un vieillissement accéléré de la population à horizon 2030, avec une part de personnes âgées de 60 ans et plus supérieure à 30 % (15,9 % en 2007).

En outre, les départs des jeunes adultes,

notamment vers l'Hexagone, devraient être supérieurs aux arrivées et aux retours au pays.

Une telle situation provoquerait d'importants déséquilibres démographiques. La population active qui devra cotiser pour les retraités, ne représenterait plus que 43,3 % de la population (contre 52,2 % en 2007).

La Guadeloupe connaît également une tendance à l'augmentation du nombre de ménages, à un rythme (15 %) significativement supérieur à la croissance de la population (6 %) sur la période 1999-2005. Cette évolution résulte du phénomène dit de décohabitation, lié notamment au départ plus précoce du foyer parental. Il se traduit par un accroissement sensible du nombre de célibataires ou de familles monoparentales. Dans ce contexte, le nombre de personnes par ménage s'est réduit de 2,89 en 1999 à 2,63 en 2005, et la part des ménages de 1 ou 2 personnes est passée de 48 % des foyers en 1999 à 54 %.

Depuis toujours, la population antillo-guyanaise est caractérisée par le nombre élevé de personnes vivant sans être marié. Plus de la moitié des personnes âgées de 15 ans et plus sont célibataires, contre une sur trois en France, et seulement un adulte sur trois est marié, contre un

sur deux en France. Depuis l'entrée en vigueur du pacte civil de solidarité (PACS), le nombre de PACS conclus en Guadeloupe augmente régulièrement. En 2005, il s'élevait à 116 PACS pour 1 727 mariages.

<b>Population de 15 ans et plus selon l'état matrimonial</b>		
	<b>Guadeloupe</b>	<b>France</b>
Célibataires	54,1%	34,8%
Mariés	36,3%	51,0%
Veufs	4,8%	8,8%
Divorcés	4,8%	6,3%
Taux de nuptialité (2005)	3,9%	4,5%

Source : INSEE - Recensement de la population 1999 / Etat civil 2005

### REPARTITION DE LA POPULATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En mars 1999, la population guadeloupéenne se répartissait ainsi : 46 % des habitants résidaient en Grande-Terre, 41 % en Basse-Terre, 9 % dans les îles du Nord et 4 % dans les dépendances (les Saintes, Marie-Galante, la Désirade).

Depuis, plus des trois quarts de la croissance de la population (35 000 habitants) se sont répartis suivant deux axes dynamiques : le sud de la Grande-Terre et le nord/nord-est de la Basse-Terre. La population s'est pour l'essentiel polarisée sur les communes assez proches de l'agglomération Pointe-à-Pitre/Abymes.

En 2005, sur les 34 communes de la Guadeloupe, 9 comptaient plus de 20 000 habitants, 6 recensaient entre 10 000 et

20 000 habitants et 19 avaient moins de 10 000 habitants.

Selon les résultats du recensement rénové de l'INSEE pour 2005, la population dans les communes de moins de 10 000 habitants est en augmentation depuis 1999. Les communes isolées voient pourtant leur population diminuer. Ainsi, les taux d'accroissement annuels de Pointe-Noire, au nord de la Basse-Terre, et Terre-de-Bas, dans l'archipel des Saintes se sont établis respectivement à -1,0 % et -2,9 %. Les trois communes de la dépendance Marie-Galante, recensées en 2006, ont également affiché des taux d'accroissement annuels négatifs (respectivement -0,4 %, -0,5 % et -0,8 % pour Capesterre, Grand-Bourg et Saint-Louis).

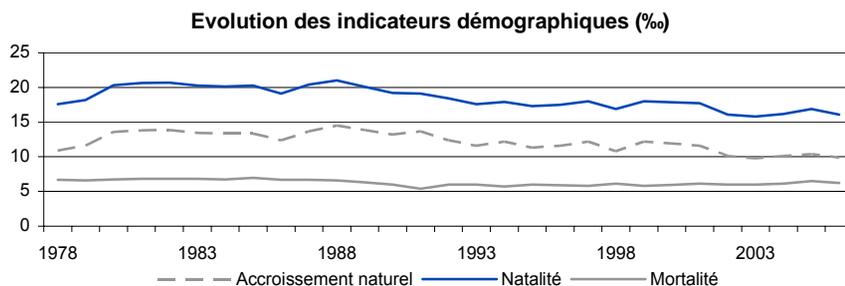
	<b>Année de recensement</b>	<b>Population au dernier recensement</b>	<b>Population au recensement de 1999</b>	<b>Taux d'accroissement annuel moyen/ 1999</b>	<b>Variation par rapport à 1999</b>
Baillif	2004	6 008	5 817	0,65%	3,3%
Goyave	2004	6 745	5 040	6,00%	33,8%
Pointe-Noire	2004	7 301	7 689	-1,03%	-5,0%
Petit-Canal	2005	8 117	7 746	0,78%	4,8%
Terre-de-Bas	2005	1 061	1 267	-2,91%	-16,3%
Terre-de-Haut	2005	1 822	1 729	0,88%	5,4%
Trois-Rivières	2005	8 844	8 730	0,22%	1,3%
Capesterre de M-G	2006	3 469	3 563	-0,38%	-2,6%
Gourbeyre	2006	8 033	7 632	0,73%	5,3%
Grand-Bourg	2006	5 707	5 893	-0,46%	-3,2%
Saint-Louis	2006	2 833	2 997	-0,80%	-5,5%
Anse-Berland	2007	4 712	5 027	-0,81%	-6,3%
Bouillante	2007	7 536	7 316	0,37%	3,0%
Saint-Barthélemy	2007	8 450	6 854	2,65%	23,3%
Vieux-Fort	2007	1 770	1 603	1,25%	10,4%

Source : INSEE

## 2. INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

En dépit d'une baisse continue depuis 1965, le *taux de natalité* en Guadeloupe demeure vigoureux. Il s'établit en 2006 à 16,1 ‰ (25,1 ‰ en 1965), contre 12,9 ‰ en France métropolitaine.

Depuis le début des années 1990, les femmes ont en moyenne 2,3 enfants (contre 3,2 en 1977 et 5,8 en 1964). Ce *taux de fécondité* permet encore à la Guadeloupe d'assurer le remplacement des générations, contrairement à la France métropolitaine où il se situe à 1,7 enfant par femme.



Source : INSEE

L'*espérance de vie* à la naissance progresse et est actuellement d'environ 75 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes, soit un niveau légèrement inférieur à la métropole. Du fait de la jeunesse relative de la population guadeloupéenne, le *taux de mortalité* reste stable à 6,2 ‰. Cependant, le vieillissement naturel de la population ainsi que le retour des natifs de Guadeloupe ayant travaillé en métropole laissent présager un rattrapage à moyen terme de ce taux par rapport au niveau métropolitain, actuellement de 8,5 ‰.

Le *taux de mortalité infantile* de 9,0 ‰ représente plus du double de la moyenne nationale (4,2 ‰). Il affecte plus particulièrement les enfants de moins de 28 jours : le *taux élevé de mortalité périnatale* (20,2 ‰) pourrait notamment s'expliquer par une proportion atypique des mères adolescentes ou âgées de plus de 40 ans.

Dans ce contexte, le *taux d'accroissement naturel* s'est inscrit en baisse de 2,3 points entre 1999 et 2006, pour s'établir à 9,9 ‰. Sur la période, la croissance de la population (0,84 % en moyenne annuelle) tiendrait essentiellement à la progression du solde naturel (1,07 %), tandis que le *solde migratoire* apparent y contribuerait négativement (-0,23 %). On constaterait ainsi que l'émigration de la population guadeloupéenne excéderait le flux d'immigration.

## DEFINITIONS INSEE

- **Taux de natalité et de mortalité** : rapport du nombre de naissances et de décès, au cours de l'année, à la population totale en milieu d'année.
- **Taux d'accroissement naturel** : rapport du solde naturel au cours de l'année à la population en milieu d'année. Il correspond à la différence entre taux de mortalité et taux de natalité.
- **Espérance de vie à la naissance** : correspond à la durée moyenne de vie avec les conditions de mortalité de l'année considérée.
- **Taux de mortalité infantile** : proportion d'enfants morts avant l'âge d'un an, pour mille naissances vivantes.
- **Taux de mortalité périnatale** : proportion d'enfants morts entre 0 et 6 jours, ou mort-nés, pour mille naissances vivantes ou mort-nés.
- **Taux de fécondité** : nombre d'enfant que mettrait au monde, en moyenne, une femme qui, au cours de sa vie féconde (15-49 ans), aurait le comportement observé pendant l'année considérée pour l'ensemble des femmes.

## 3. L'IMMIGRATION

Les dernières statistiques disponibles, établies par la préfecture de Guadeloupe relèvent une augmentation sensible de l'immigration dans le département. La Guadeloupe comptait 27 800 immigrés en 2004 (contre 21 200 en 1999), représentant 6,3 % de la population totale. La population immigrée en Guadeloupe, recensée en 2004 était constituée de 47,2 % d'Haïtiens, 24,6 % de Dominiquais et 8,9 % de Dominicains.

En outre, les demandes d'asile émanant de personnes vivant irrégulièrement sur le territoire et souhaitant régulariser leur situation, enregistrées par les autorités préfectorales, sont passées de 130 en 2003 à 3 680 en 2004. Le nombre de reconduites à la frontière effectuées en Guadeloupe en 2004 s'est élevé à 1 075. La population vivant en situation irrégulière sur le territoire était estimée entre 10 000 et 20 000 clandestins.

---

## § 3. LE CADRE INSTITUTIONNEL

---

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la Constitution<sup>2</sup>.

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable en Guadeloupe, qui relève des départements et régions d'outre-mer, au même titre que la Guyane, la Martinique et la Réunion.

### 1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANCAIS

#### 1.1 Un Département et une Région

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'Outre-mer.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>3</sup>. A l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> Suite à la loi du 13 août 2004.

## 1.2 Une organisation institutionnelle propre

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003<sup>1</sup>. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

## 1.3 Le droit applicable et ses adaptations

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- la fiscalité<sup>2</sup> : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des

---

<sup>1</sup> A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

<sup>2</sup> Cf Section 2 - § 2. *Le système fiscal*

matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

#### **1.4 Des compétences accrues en matière de coopération régionale**

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer<sup>1</sup> dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

## **2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE**

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques<sup>2</sup> (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées<sup>3</sup> de l'Union. Les DROM vont ainsi bénéficier au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 millions € à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP<sup>4</sup> soit un total de 3 178 millions € sur la période 2007- 2013 (contre 2 885 millions € pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

---

<sup>1</sup> Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

<sup>2</sup> Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

<sup>3</sup> Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

<sup>4</sup> En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

# Section 2

## Les politiques et finances publiques

---

### § 1. LE SYSTEME FISCAL

---

La fiscalité applicable dans les économies domiennes se distingue par ses mesures propres dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- des **mesures structurelles d'allègements fiscaux** qui tiennent compte des différences de niveau de vie entre la métropole et ces départements ;
- une **fiscalité locale spécifique**, héritée de l'histoire particulière de ces régions ;
- des **mesures incitatives relevant de politiques spécifiques** poursuivant un objectif de développement économique local.

#### 1. DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Les allègements fiscaux concernent :

- **l'abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane<sup>1</sup> qui peut se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers ;
- **l'abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises** (art. 217 bis CGI).

Ces dérogations visent à reconnaître la nécessité de procéder au rattrapage du pouvoir d'achat et de compenser globalement les surcoûts générés par les handicaps structurels permanents de ces régions, dotées d'un niveau de PIB/habitant inférieur au seuil des 75 % de la moyenne communautaire à 25 et de taux de chômage encore deux fois et demi plus élevés qu'en métropole.

#### 2. UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun<sup>2</sup>, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer, caractérisée par des produits d'impôts au profit des seules collectivités domiennes.

---

<sup>1</sup> Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

<sup>2</sup> Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

## 2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

S'agissant des produits pétroliers, en lieu et place de la taxe de consommation applicable en métropole (TIPP), une taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue par les Conseils régionaux de chacun des DROM, qui en inscrivent le produit fiscal à leur budget. Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales, dont les taux et éventuellement les exonérations sont fixés par eux. Cette taxe fait l'objet d'une affectation tout à fait particulière en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier géré par les collectivités.

Enfin, le tabac destiné à être consommé dans les DROM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des conseils généraux. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget départemental.

## 2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer constitue un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits entrant dans les DROM par la mer.

Aujourd'hui, ce dispositif est toujours en vigueur après plusieurs réformes successives qui ont tenu compte d'une part, des exigences communautaires et d'autre part, des nouvelles compétences attribuées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation.

En respect du traité communautaire instaurant la mise en place du marché intérieur le 1<sup>er</sup> janvier 1993<sup>1</sup>, l'application de cet impôt indirect à la consommation<sup>2</sup> s'est élargie aux produits fabriqués localement. Toutefois, reconnaissant la persistance des handicaps structurels de ces régions<sup>3</sup>, l'Union européenne autorise un dispositif dérogatoire d'exonérations totales<sup>4</sup> ou partielles de l'octroi de mer en faveur d'une liste limitative de produits fabriqués localement pour lesquels un surcoût de fabrication, résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité, peut être identifié<sup>5</sup>. En effet, en raison de l'éloignement et du coût élevé d'approvisionnement qui en résulte, les produits des DROM sont souvent peu compétitifs comparativement aux produits venant de l'extérieur (et en particulier de France métropolitaine et des autres Etats membres de la Communauté).

Ce dispositif est défini par la loi du 2 juillet 2004 et applicable pour une durée de dix ans. Des différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil européen sur la base d'une analyse de la situation concurrentielle des productions

---

<sup>1</sup> En principe, le traité ne permet pas d'appliquer une fiscalité différente pour les produits locaux et les produits importés de France métropolitaine ou des autres Etats membres.

<sup>2</sup> L'assiette de l'octroi de mer est soit la valeur en douanes des marchandises pour les opérations d'importation, soit les prix hors TVA pour les livraisons de biens produits localement.

<sup>3</sup> Les spécificités des régions ultrapériphériques sont reconnus dans l'article 299§2 du traité CE (éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits).

<sup>4</sup> Sont obligatoirement exonérés de l'octroi de mer les livraisons de biens d'exportation des entreprises locales et les livraisons des entreprises locales dont le CA annuel est inférieur à 550 000 €

<sup>5</sup> La liste des produits est précisée pour chaque département en annexe de la décision du Conseil du 10 février 2004 relative au régime de l'octroi de mer dans les départements français d'outre-mer.

locales par rapport aux importations. Les produits sont classés en trois catégories correspondant aux parties A (produits de base), B (produits nécessitant des investissements lourds influant sur les prix de revient des biens fabriqués localement) et C (produits fabriqués par des entreprises de grande taille et produits d'une très grande vulnérabilité par rapport aux importations en provenance des pays voisins des DROM). L'écart maximal de taxation ne peut ainsi excéder respectivement 10, 20, et 30 points de pourcentage selon les catégories.

Ce différentiel de traitement est destiné à encourager l'activité industrielle productive locale et à maintenir un certain niveau de compétitivité face aux produits provenant de l'extérieur. Au sein de ce dispositif, les conseils régionaux fixent les taux d'octroi et peuvent en exonérer l'importation de marchandises dans le cadre de cinq opérations précisées dans la loi (matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière, matières premières destinées aux activités locales de production, équipements destinés aux missions régaliennes de l'Etat, équipements sanitaires, biens réimportés). En outre, ils peuvent bénéficier d'une recette issue d'une taxe additionnelle, dénommée octroi de mer régional, applicable à tous les produits (à l'exception de ceux qui bénéficient des exonérations obligatoires) et dont le taux ne peut excéder 2,5 %.

Face à une extension de leurs compétences, à la faiblesse du potentiel fiscal de ces économies et au faible niveau des revenus, l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier au plan communal.

Perçus par les douanes et distribués par la Trésorerie Générale, les produits fiscaux de cette taxe sont affectés selon le circuit de distribution suivant :

- le produit de l'octroi de mer fait l'objet d'une affectation annuelle à une dotation globale garantie (DGC) répartie entre les communes en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion, et entre le département et les communes en Guyane ;
- s'il existe un solde entre le produit global de l'octroi de mer et le montant de la dotation globale garantie, celui-ci est alors affecté au *fonds régional pour le développement et l'emploi* (FRDE)<sup>1</sup> créé à cette occasion. Les recettes du *fonds* font l'objet d'une inscription spécifique au budget régional.

**L'imposition sur la consommation est donc une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduits.**

Les marchés uniques antillais et antillo-guyanais constituent une application spécifique de la fiscalité indirecte dans les DROM.

#### ▪ **Le marché unique antillais**

Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique. Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région d'origine et non plus de destination. De même, le principe d'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions des DFA. En revanche, au regard de la TVA, les départements de la Réunion et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

---

<sup>1</sup> Ce fonds a pour mandat de subventionner des investissements publics contribuant au développement économique.

### ▪ **Le marché unique antillo-guyanais**

Les régions de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane constituent un marché unique au regard de l'octroi de mer et de l'octroi de mer régional, mais uniquement pour les échanges de productions locales. En conséquence, les livraisons de productions locales faites par des producteurs établis en Guadeloupe à destination des régions de Guyane ou de Martinique sont imposables en Guadeloupe. De même, les livraisons de productions locales faites par des producteurs établis en Guyane ou en Martinique à destination de la Guadeloupe sont imposables en Guyane ou en Martinique.

## **3. DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES**

### **3.1 La défiscalisation des investissements (productifs et logements)**

Cet important dispositif qui date de 1952 concerne la **réduction du coût du capital** ainsi que la **construction de logements locatifs et en accession à la propriété**. Le dispositif actuellement en vigueur est celui défini par la loi de programme du 21 juillet 2003 pour l'outre-mer, dite loi Girardin et approuvé par décision de la Commission européenne (N/B/2003) du 11 novembre 2003<sup>1</sup>. Il répond à un objectif d'aide au financement de l'investissement, tandis que les dispositifs précédents constituaient plutôt une aide fiscale à la réalisation de l'investissement par l'entreprise exploitante.

En 2005, la dépense fiscale afférente à la défiscalisation s'est élevée à 690 millions €, soit un doublement de dépense depuis 2003 (340 millions €). Applicable jusqu'au 31 décembre 2017, ce dispositif contient les caractéristiques suivantes :

- tous les secteurs sont éligibles sauf ceux expressément exclus par la loi<sup>2</sup> ;
- pour les secteurs productifs, les taux de réduction d'impôt sur le revenu sont fixés à 50 % et peuvent être majorés pour les secteurs dits sensibles (majoration de 10 points pour les projets de production d'énergies renouvelables, de 20 points pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière et pour la location de bateaux de plaisance, notamment) ;
- s'agissant du logement, les particuliers qui investissent dans du logement locatif libre bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 40 % (contre 25 % précédemment) réparti sur 5 ans, et pour le locatif intermédiaire le taux de réduction est de 50 % (contre 40 % dans l'ancien dispositif) initialement plafonnés<sup>3</sup> à 1 750 €/m<sup>2</sup> (contre 1 525 €/m<sup>2</sup> dans le dispositif précédent) ;
- la défiscalisation s'effectue soit de plein droit (secteurs non sensibles d'un montant n'excédant pas 1 million d'€ par exemple), soit sur agrément ou accord préalable auprès de l'administration fiscale.

---

<sup>1</sup> Au moment de l'actualisation de cette note, un nouveau projet de loi de programme pour l'outre-mer, qui devrait entrer en application courant 2008, était à l'étude.

<sup>2</sup> Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne (commerce, activités financières, ...).

<sup>3</sup> Montant plafonné révisé annuellement sur la base de l'indice du coût de la construction.

Les principaux impacts de ce dispositif auraient été les suivants<sup>1</sup> :

- la modernisation de l'appareil productif généré par la défiscalisation a été faiblement créatrice d'emplois ;
- une nouvelle filière industrielle dans le secteur de l'énergie s'est développée, notamment pour l'équipement en chauffe-eau solaires ;
- les petits investissements productifs ont été très dynamiques ;
- le secteur du BTP a été dynamisé par la construction de logements, mais la pression sur le foncier a été accentuée ; les tensions sur le logement social, non concerné par la défiscalisation, n'ont pas été atténuées.

### 3.2 L'allègement du coût du travail

Un régime spécifique d'exonérations de charges sociales a été introduit en 1995. Le dispositif actuel est régi par la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer (LOPOM) et reconnu compatible par la Commission européenne.

L'objectif visé est d'encourager la création d'emplois, afin que les économies ultramarines soient en mesure d'offrir, notamment aux jeunes, de vrais emplois durables. Dans la continuité de l'effort engagé depuis 1994, il est proposé un allègement renforcé des charges sociales pour les entreprises qui subissent plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est particulièrement bas.

Le dispositif spécifique à l'outre-mer n'est cumulable avec aucune autre exonération totale ou partielle de cotisations patronales de Sécurité Sociale. Mais les entreprises d'outre-mer qui ne seraient pas éligibles peuvent, en revanche, bénéficier des dispositifs d'allègements généraux valant en métropole. Par ailleurs, les exonérations issues de la LOPOM peuvent se cumuler avec d'autres dispositifs d'aide à l'emploi, ne faisant pas appel à des exonérations de charges sociales comme par exemple le congé solidarité propre aux DROM qui permettait jusqu'en 2006 de substituer un jeune à un salarié âgé optant pour une préretraite. Par comparaison avec les autres dispositifs d'allègements généraux de cotisations sociales, le dispositif spécifique à l'outre-mer se caractérise par :

- l'éligibilité de tous les salaires, sans condition de plafond ;
- l'application d'une exonération à hauteur de 100% des cotisations patronales, ramenée à 50 % pour les employeurs du BTP de plus de 50 salariés, jusqu'à concurrence d'un montant pris par référence au SMIC, sans calcul dégressif ;
- la limitation de l'éligibilité aux entreprises de moins de 11 salariés ou à certains secteurs d'activité.

Le rapport de l'impact socioéconomique des exonérations de charges sociales spécifiques à l'outre-mer<sup>2</sup> a dégagé les résultats suivants :

- le montant d'exonération aurait augmenté de 54,7 % entre 2001 et 2005 ;
- la progression du montant des exonérations a été plus rapide que celle des effectifs employés ;

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport sur l'évaluation de l'impact socio-économique du dispositif de défiscalisation des investissements outre-mer, IGF / IGA, juillet 2006.

<sup>2</sup> Mission d'audit de modernisation de l'IGF et l'IGAS, juin 2006.

- l'exonération a été très large puisqu'elle a concerné, au seul titre de la LOPOM, les trois-quarts des établissements hors administrations et a couvert, avec la liste des secteurs ciblés et le champ des entreprises de moins de 11 salariés, une très grande partie de l'économie.

Par ailleurs, divers dispositifs portant sur la diminution du coût du travail, viennent conforter les exonérations de charges sociales introduites en 1995, ou accompagnent la diversification économique et la création d'emplois ; il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et, de façon plus sélective sur agrément, l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles.

### **3.3 L'application de la TVA comme soutien à l'économie**

#### **▪ Les particularités de la TVA outre-mer**

Exceptée en Guyane, la TVA est appliquée dans les trois autres départements d'outre-mer. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont des taux spécifiques<sup>1</sup> : taux normal à 8,5 % et taux réduit, essentiellement à 2,1 % (article 296 CGI). La dépense fiscale liée au différentiel de taux de TVA avec la métropole est évaluée à 990 millions € en 2007, dans le programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

Le régime de la TVA est assorti de plusieurs dispositifs d'exonération. L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

La dépense fiscale liée à ces exonérations est chiffrée à 120 millions € dans le projet de loi de finances pour 2006 (programme 123 précité).

En outre, les DROM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union Européenne. Les DROM ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la 6<sup>ème</sup> directive TVA). Le régime de la TVA est régi exclusivement par la législation nationale. Les livraisons de biens de la métropole vers les DROM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

Qu'il s'agisse d'exonérations de certains produits importés ou de la réduction des taux, ces dispositifs assurent une neutralité fiscale pour les importations et les productions locales dans un système d'équilibre avec l'octroi de mer.

---

<sup>1</sup> Taux zéro provisoire en Guyane.

- **Le mécanisme d'exonération de TVA est complété par le système original de la TVA non perçue récupérable.**

Adossée aux exonérations de TVA de l'article 295-1-5 en vigueur sur les importations et les fabrications locales dans les trois DROM, ce dispositif consiste, pour les entreprises assujetties à la TVA, à déduire de la TVA collectée le montant de la TVA qu'elles n'ont pas payé correspondant à l'achat des biens exonérés. C'est pourquoi la TVA NPR est parfois aussi désignée sous le vocable de TVA fictive.

La production d'un bien ou d'un service vendu TTC peut incorporer des biens exonérés de TVA en application de l'article 295-1-5° du CGI, ce qui se traduit, compte tenu des mécanismes de la TVA, par une TVA collectée sur l'ensemble, y compris sur les biens exonérés. En l'absence d'un dispositif correctif, l'avantage financier de l'exonération serait donc annihilé pour le client final. Aussi, pour éviter cela, l'entreprise assujettie à la TVA qui réalise des opérations taxables peut déduire de la TVA collectée, le montant de TVA qu'elle n'a pas payée correspondant aux biens exonérés. Cette TVA déduite est dite non perçue récupérable. Dans ce cas, l'exonération de TVA vaut paiement, en application de l'instruction n° 168 B 2/1 du 30 juin 1954.

L'objectif est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DROM, au bénéfice des entreprises et consommateurs locaux.

Par ailleurs, la TVA NPR prend la forme d'une **quasi subvention perçue par l'entreprise qu'elle est censée répercuter au client par une réduction de son prix de vente**. C'est l'opérateur économique qui bénéficie de la TVA NPR, et est censé transférer le montant correspondant à son client : il est attendu de l'entreprise qu'elle neutralise la subvention qu'elle reçoit par une réduction de prix. Tout se passe comme si l'Etat confiait à l'entreprise le mandat de subventionner le client (via une réduction du prix de vente), la TVA NPR constituant la contrepartie de ce mandat. La TVA NPR fonctionne donc bien comme une subvention, acquise définitivement par l'entreprise et comptabilisée comme une subvention d'exploitation dans ses comptes.

- **Un dispositif coûteux qui n'aurait pas les effets escomptés sur les prix à la consommation<sup>1</sup>.**

Difficile à évaluer, le coût élevé du dispositif est estimé à plus de 200 millions € par an, au titre du projet de loi de finances pour 2007. L'objectif initial de la TVA NPR de répercussions de l'avantage sur le prix de vente final n'aurait pas été atteint et l'aide, initialement destinée à bénéficier au consommateur, est donc devenue peu à peu une aide aux entreprises.

L'évolution, envisagée pour ce dispositif à partir de l'année 2008, est de le restreindre aux **seuls investissements productifs neufs, exonérés de la TVA**. Sa finalité serait alors, non plus un effet prix direct, mais la compensation partielle des surcoûts liés à la situation des DROM ce qui, à l'issue du cycle de production, pourrait aussi se traduire dans le prix de vente. La mesure proposée devrait permettre d'économiser la moitié environ du coût de la dépense fiscale actuelle, soit une centaine de millions €.

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport sur la TVA NPR de l'IGF et l'IGA, mai 2007.

## LA REGULATION DES PRIX

La régulation des prix est une spécificité des DROM. Les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1 046 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants :

- les produits pétroliers, et le gaz domestique,
- le ciment,
- la farine, le riz, les livres, les médicaments,
- les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- les transports publics urbains de voyageurs,
- le remorquage dans les ports maritimes, des outillages dans les ports maritimes et fluviaux, de la manutention portuaire et enfin des consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet tous les trois mois à la Réunion sur recommandation de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et chaque mois en Guadeloupe, Guyane et Martinique (les 1<sup>er</sup>, 11 ou 21 de chaque mois en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA (Société Anonyme de Raffinerie des Antilles). Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil régional.

Par ailleurs, les DROM bénéficient du mécanisme de la **contribution au service public de l'électricité** (CSPE), amendé par l'arrêté du 23 mars 2006. Ce mécanisme consiste notamment à racheter l'électricité d'origine renouvelable à un tarif réglementé par le Ministère de l'Industrie. Dans ce cadre, des contrats sont signés entre EDF et des producteurs privés sur la base de ces tarifs de rachat<sup>1</sup>.

## L'OBSERVATOIRE DES PRIX

L' article 75 de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 prévoyait la création d'un décret application créant dans chacun des départements et régions d'outre-mer, un observatoire sur les prix et les revenus. Le 2 mai 2007, le décret d'application a vu le jour et concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Défini dans son article 1, la mission de ces observatoires « **est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution** ».

Ces observatoires offrent l'occasion d'un échange et de dialogues entre plusieurs acteurs aux intérêts parfois contradictoires, en vue de disposer d'une information reconnue et débattue par l'ensemble des acteurs locaux sur la question sensible de la détermination du pouvoir d'achat et de la spécificité ultramarine. En outre, les prérogatives attribuées à ces observatoires leurs permettent de disposer de toutes informations et études produites par les administrations et les établissements publics de l'Etat (article 6).

La composition de ces observatoires, dont la présidence est dévolue au Préfet, comprend une diversité d'acteurs locaux (représentants de l'Etat, d'élus locaux, de l'administration, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires). Les observatoires doivent se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel au ministre chargé de l'outre-mer, au ministre chargé de l'économie et des finances, et au ministre chargé de l'emploi. Cet exercice vise à proposer au gouvernement des recommandations pour la conduite de la politique économique et de cohésion sociale (article 2), dans un contexte d'évaluations généralisées des politiques publiques. L'observatoire des prix de la Guadeloupe a été mis en place le 18 octobre 2007.

<sup>1</sup> cf. « L'énergie en Guyane » et « L'énergie électrique dans les DCOM », Notes de l'Institut d'Emission, décembre 2006.

---

## § 2. FINANCES PUBLIQUES LOCALES

---

### LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

En vertu :

- des lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982,

- de la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-mer,

- de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation,

- de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales, la Commune, le Département et la Région disposent d'un certain nombre de compétences :

- **La commune** et le groupement de communes disposent des compétences suivantes : gestion des bâtiments et du fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidat avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aéroports civils et de tout port non autonome relevant de l'Etat situé sur son

territoire, ainsi que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

- **Le Département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans les domaines suivants : social-solidarité-logement, aménagement de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et les aéroports civils), éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

- **La Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : la gestion des bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en œuvre du "contrat de projet État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la culture et de la santé.

## 1. LES FINANCES PUBLIQUES COMMUNALES<sup>1</sup>

### *Un redressement progressif des finances communales...*

Les finances communales de Guadeloupe présentent globalement une situation préoccupante, 14 des 34 communes demeurant sous contrôle de la Chambre régionale des comptes<sup>2</sup> (CRC) en 2007. Cependant, l'exercice 2006 a prolongé le redressement opéré depuis 2005.

#### Principaux éléments budgétaires des communes de Guadeloupe (en M €)

	2004	2005	2006	Var 05-04	Var 06-05
<b>Fonctionnement</b>					
Produits de fonctionnement	483,6	499,3	529,7	3,2%	6,1%
<i>dont impôts locaux</i>	126,9	136,6	141,5	7,6%	3,6%
<i>dont octroi de mer</i>	132	138,4	143,2	4,8%	3,5%
Dépenses de fonctionnement	445,2	457,9	484,3	2,9%	5,8%
<i>dont charges de personnel</i>	237,6	249,6	265,4	5,1%	6,3%
CAF brute	50,7	51,9	56,6	2,4%	9,1%
<b>Investissement</b>					
Produits d'investissement	136,1	146,7	155,8	7,8%	6,2%
<i>dont emprunts bancaires et dettes assimilées</i>	42,2	38,2	41,0	-9,5%	7,3%
Dépenses d'investissement	135,6	124,7	133,6	-8,0%	7,1%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	107,6	101,3	101,4	-5,9%	0,1%
<i>dont remboursement de la dette en capital</i>	25	23,4	24,1	ns	3,0%
Capacité de financement	0,5	22	22,2	ns	0,9%
<b>Financement du besoin d'investissement</b>					
Fonds de roulement	-9,4	14,6	50,0	-255,3%	242,5%
Variation du fonds de roulement	-0,5	24,0	35,4	ns	47,5%
<b>Endettement total</b>	176,8	188,3	205,2	6,5%	9,0%

Source : Trésorerie Générale

La section de fonctionnement dégage globalement une capacité d'autofinancement (CAF) positive en croissance (56,6 M € en valeur en 2006, + 9,1 %). Les dépenses de fonctionnement sont globalement contenues, mais continuent d'enregistrer une croissance soutenue des charges de personnel.

Parallèlement, la section d'investissement apparaît relativement équilibrée, dégageant une capacité de financement en légère progression annuelle (22,2 M € en 2006, + 0,9 %). Les dépenses d'équipement affichent en effet une relative stabilité sur l'exercice 2006, de l'ordre de 100 M €

<sup>1</sup> Note établie à partir des comptes administratifs 2006 de l'ensemble des communes de Guadeloupe, excluant Saint-Barthélemy

<sup>2</sup> Une commune est sous contrôle de la CRC dès lors que son déficit est supérieur à 10 % de ses dépenses réelles de fonctionnement pour les communes de moins de 10 000 habitants. Le seuil est ramené à 5 % pour les communes de plus de 10 000 habitants.

In fine, le fonds de roulement des communes de Guadeloupe, encore déficitaire en 2004, se redresse à 50 M € correspondant à 8 % des dépenses budgétaires totales en 2006.

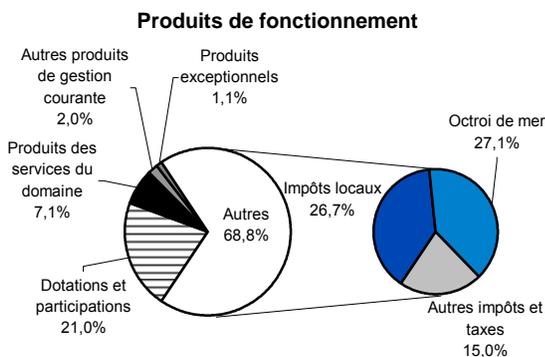
Le redressement financier des communes est également à mettre au crédit du *dispositif COCARDE* (Contrats d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement) mis en place depuis 2004 en Guadeloupe. Fin 2007, 6 communes bénéficiaient de ce dispositif destiné aux collectivités connaissant une situation financière très dégradée.

#### REDRESSEMENT DES FINANCES DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE

Le redressement de la situation financière est plus sensible pour les 15 communes de plus de 10 000 habitants, dont le fonds de roulement total a quadruplé en quatre ans, à hauteur de 36,6 M €. Six d'entre elles présentent toutefois une situation déséquilibrée. Pour les 19 communes de moins de 10 000 habitants, l'évolution est moins favorable avec une amélioration d'une fois et demi de leur fonds de roulement, à hauteur de 13,4 M € au total. Sept communes connaissent une situation déficitaire.

#### ...favorisé par une progression continue des produits de fonctionnement...

Les *produits de fonctionnement* des communes de Guadeloupe ont enregistré une progression continue depuis 2003. Le rythme de croissance annuelle entre 2003 et 2006 (+ 4,5 %), qui représente le double de celui enregistré au niveau national, a ainsi contribué à améliorer la situation financière des communes. La fiscalité directe constitue la première ressource des communes, les impôts et taxes représentant 68,8 % de leurs produits de fonctionnement.



Source : Trésorerie Générale

L'*octroi de mer*, qui demeure le principal produit de fonctionnement (27,1 %, soit 143,3 M €), compense la faiblesse des *impôts locaux* car, en dépit de son dynamisme sur la période récente<sup>1</sup>, le produit généré par les quatre taxes directes locales<sup>2</sup> représente seulement 26,7 % de l'ensemble des produits de fonctionnement contre 57,0 % au niveau national. En conséquence, au regard de la population administrée par les collectivités, le produit généré par les impôts locaux est nettement inférieur en Guadeloupe (334 € par habitant contre 616 € au niveau national).

<sup>1</sup> En moyenne, sur les exercices 2005 et 2006, le produit des impôts locaux a augmenté de 5,6 % par an en Guadeloupe, contre 3 % pour la France entière.

<sup>2</sup> Les quatre taxes directes locales sont la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

## LA FISCALITE DIRECTE LOCALE EN GUADELOUPE

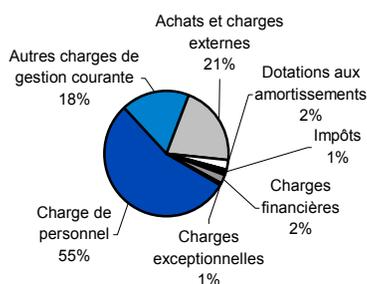
Comparativement aux communes de l'Hexagone, les communes de Guadeloupe se caractérisent globalement par des taux d'imposition déjà relativement élevés et des bases d'imposition faibles. La production fiscale y est ainsi nettement inférieure à celle prévalant au niveau national. L'élargissement des bases d'imposition apparaît comme la première source de développement des produits de fonctionnement des communes de l'archipel. Près de 30 % d'entre elles affichent néanmoins une faible mobilisation du potentiel fiscal, et disposent par conséquent de réelles marges de manœuvre sur les taux.

### ...mais handicapé par des charges de fonctionnement rigides ...

Les dépenses de fonctionnement des communes de Guadeloupe ont enregistré une croissance continue entre 2003 et 2006 (+ 3,9 % en moyenne annuelle). Elles ont ainsi atteint, en 2006, un ratio de 1 142 € par habitant, supérieur de 139 € au ratio national. Mobilisant 55 % des charges de fonctionnement contre 49 % au niveau national, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. Les charges de personnel confèrent ainsi une structure rigide aux dépenses de fonctionnement. Leur rythme de progression en moyenne annuelle entre 2000 et 2006 (+ 5,8 %) a dépassé de 1,4 point celui observé au plan

national. Aux facteurs généraux expliquant la croissance continue de la masse salariale des communes (relèvements annuels du SMIC, régularisation des statuts des agents communaux, revalorisation du point d'indice...), s'ajoutent l'application tardive des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et la mise en place de plans de titularisation, accompagnée du versement de la prime de vie chère.

### Dépenses de fonctionnement



Source : Trésorerie Générale

## L'INTERCOMUNALITE EN GUADELOUPE

En Guadeloupe, l'intégration intercommunale apparaît peu avancée. Seuls 35 % des communes adhèrent à une structure intercommunale contre 88 % au niveau national et 100 % en Martinique. En sus des 4 communautés de communes existantes (Marie-Galante, Nord Basse-Terre, Sud Basse-Terre, Nord Grande-Terre), est né le projet de création d'une communauté de communes de l'agglomération pointoise regroupant Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Le Gosier et Les Abymes. Il n'a cependant pas abouti en 2006, les négociations se poursuivant sous l'égide de la Préfecture. D'une manière générale, l'intérêt de l'intercommunalité réside dans la réduction des charges de fonctionnement à travers la réalisation d'économies d'échelle et la mutualisation des équipements publics. L'allocation de moyens financiers supplémentaires par la majoration des dotations dont bénéficient les communautés de communes constitue également un avantage pour ces structures.

### ...et limité dans sa politique d'investissement par sa dépendance aux subventions.

Bien que disposant d'un taux de couverture des dépenses d'investissement<sup>1</sup> par l'**autofinancement** relativement important (51,7 % contre 48,4 % au niveau national), l'effort d'investissement des communes de Guadeloupe s'appuie largement sur le recours aux **subventions**. Elles ont ainsi permis de financer 39 % des dépenses d'investissement en 2006,

<sup>1</sup> Hors remboursement d'emprunts.

contre 32 % par **emprunt**. Le recours à ce dernier mode de financement demeure limité, en raison notamment de l'insolvabilité relative des communes de l'archipel. Comparativement au niveau national, l'endettement total des communes de Guadeloupe reste ainsi modeste (499 € par habitant contre 857 €<sup>1</sup>).

Les **dépenses d'investissement**<sup>2</sup> des communes de Guadeloupe restent faibles par rapport à la moyenne nationale (304 €par habitant contre 548 €par habitant). Trois quarts des dépenses d'investissement sont alloués à l'*équipement* dont le montant s'est stabilisé en Guadeloupe sur la période sous revue tandis qu'il s'est avéré dynamique au plan national (+ 7,6 % en 2006).

## 2. LES FINANCES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES<sup>3</sup>

De nouvelles attributions ont été confiées au département à la suite de l'adoption en 2004 de la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales et de celle relative aux libertés et responsabilités locales :

- la gestion du Revenu minimum d'insertion (RMI) relève des compétences du Département (depuis janvier 2004) ;
- la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour pérenniser le financement du dispositif de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) (en juin 2004) ;
- la gestion d'un fonds d'aide aux jeunes (FAJ), des crédits de fonctionnement des centres locaux d'intervention et de coordination (CLIC) et des comités départementaux des retraités et des personnes âgées (CODERPA), et du fonds de solidarité pour le logement (FSL) (depuis 2005) ;
- la gestion de la prestation de compensation des personnes handicapées (PCH) et la tutelle administrative et financière de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), créée pour offrir un accès unique aux droits et prestations aux personnes handicapées (depuis 2006).

Les finances publiques départementales ont intégrés les éléments budgétaires liés à ces nouvelles compétences.

### 2.1 Comptes administratifs 2006 du Conseil général

#### *Une consolidation des finances du Conseil général...*

Le Conseil général de Guadeloupe a consolidé sa situation financière grâce à un autofinancement positif de 64 M € dégagé sur son budget de fonctionnement (11,7 % des produits) et une maîtrise de son besoin net de financement en opérations d'investissement, égal à 38,4 M € Aussi, à fin 2006, au regard de recettes budgétaires totales de 594 M € (hors emprunts nouveaux), le Département dispose-t-il d'un fonds de roulement en progression de

---

<sup>1</sup> Ces ratios concernent les communes de plus de 10 000 habitants.

<sup>2</sup> Sont considérés ici les seules dépenses d'équipement et de remboursement de la dette.

<sup>3</sup> L'analyse des finances publiques départementales est réalisée à partir des comptes administratifs 2006 et du budget primitif 2007.

26,1 M € à 68,1 M € et d'un endettement en baisse de 15,4 M € à 104,8 M €. Cette politique financière prudente se traduit toutefois par une baisse tendancielle des dépenses d'équipement réalisées (60,3 M € en 2006 contre 97,9 M € en 2002), de 10,8 % en moyenne annuelle sur la période en revue.

*...favorisée par une relative maîtrise du budget de fonctionnement,*

Après être parvenu à réduire ses dépenses de fonctionnement en 2005 (-5,2 %), le Conseil général en a maîtrisé la progression à + 3,1 % en 2006 alors que la moyenne nationale s'est établie à + 9,0 % sur l'exercice.

L'augmentation contenue des dépenses de fonctionnement tient essentiellement aux nouveaux domaines d'intervention confiés par l'Etat à la collectivité départementale de Guadeloupe. Les charges de personnel, stables au cours de l'exercice précédent, ont ainsi affiché une hausse modérée (+ 2,5 %) et les autres charges de gestion courante, en hausse depuis l'important transfert de compétences intervenu en 2004, ont augmenté de 4,3 % sous l'effet notamment de la montée en charge de l'APA qui a représenté une dépense de 60 M € en 2006. Les autres postes de charges ont suivi la tendance à la baisse amorcée dès 2004.

L'élargissement du domaine de compétence du Département s'est accompagné d'une augmentation des ressources. En 2006, les produits de fonctionnement ont progressé de 9,0 % (contre + 7,6 % au niveau national) sous l'effet d'une augmentation sensible des dotations et participations (+ 20,4 %). L'essentiel de cette évolution tient au versement de dotations par la CNSA dans le cadre de la prise en charge par le Département de la prestation de compensation des personnes handicapées (PCH) et l'installation de la MDPH.

*...et un faible effort d'investissement<sup>1</sup>.*

Les dépenses totales d'investissement réalisées en 2006 (121,6 M €) ont été principalement consacrées aux remboursements d'emprunt (+ 39,7 % sur un an à 40,8 M €), et aux dépenses d'équipement, en baisse (- 13,0 % à 60,3 M €). L'effort d'équipement<sup>2</sup> du Conseil général de la Guadeloupe est en conséquence demeuré nettement inférieur à celui prévalant au niveau national (15,0 % contre 25 %).

Parallèlement, les ressources d'investissement, en baisse de 23,4 % sur l'exercice à 83,2 M €, ont surtout été affectées par la baisse de 19,8 % des emprunts nouveaux (40 M € de ligne de trésorerie à court terme) contractés par la collectivité qui a remboursé la totalité de ses emprunts à long terme.

Globalement, l'**encours de la dette** du Département a ainsi diminué de 13 % au cours de l'année 2006 pour s'établir à 104,8 M €. Le taux d'endettement du Département est ainsi ressorti à 19,0 % contre 23,8 % l'année précédente, pour un ratio de 43,0 % au niveau national. Sur quatre exercices, il s'est réduit de plus de moitié, témoignant de la poursuite par la collectivité départementale d'une politique de gestion active de désendettement.

---

<sup>1</sup> Le taux d'endettement est le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement.

<sup>2</sup> L'effort d'équipement est le rapport entre les dépenses d'équipement et les recettes réelles de fonctionnement.

## Comptes simplifiés du Département

M €

	2002	2003	2004	2005	2006	var. 06/05
<b>Fonctionnement</b>						
Produits réels de fonctionnement	302,3	331,2	500,6	506,0	551,6	9,0%
Impôts et taxes	152,3	174,1	318,2	333,1	342,4	2,8%
Dotations et participations	137,4	155,2	159,0	164,5	198,1	20,4%
Divers	12,6	1,9	23,4	8,4	11,2	33,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	238,3	322,3	497,6	472,5	487,2	3,1%
Charges de personnel	57,3	59,6	60,8	61,0	62,5	2,5%
Autres charges de gestion courante	167,2	190,3	397,5	388,7	405,2	4,3%
Charges financières	7,4	6,1	5,3	4,9	4,8	-1,0%
Divers	6,4	66,3	33,9	18,0	14,6	-18,8%
Autofinancement	64,1	8,9	3,0	33,4	64,4	92,7%
<b>Investissement</b>						
Ressources réelles d'investissement	106,5	108,6	78,1	108,6	83,2	-23,4%
Dotations, fonds div. et rés.	16,6	23,2	15,0	15,0	10,3	-30,9%
Subventions reçues	31,6	16,4	21,8	29,7	19,7	-33,7%
Emprunts nouveaux	13,6	22,6	31,0	50,9	40,8	-19,8%
Divers	44,7	46,3	10,4	13,0	12,3	-5,4%
Dépenses réelles d'investissement	128,7	126,6	104,9	117,2	121,6	3,7%
Dépenses d'équipement	97,9	98,5	73,0	69,4	60,3	-13,0%
Remboursement d'emprunts	28,1	25,3	29,6	40,4	56,5	39,7%
Divers	2,7	2,9	2,3	7,4	4,7	-36,0%
Besoin de financement	22,2	18,1	26,8	8,6	38,4	347,7%
<b>Financement du besoin d'investissement</b>						
Fonds de roulement	50,1	40,9	17,2	42,0	68,1	62,0%
Variation du fonds de roulement	41,9	-9,2	-23,7	24,9	26,1	4,8%
<b>Encours de la dette</b>	130,0	108,7	110,0	120,5	104,8	-13,0%

Source : MINEFI

## 2.2 Budget primitif 2007 du Conseil général

L'analyse du budget primitif 2007 de la collectivité départementale fait ressortir une rupture par rapport à la gestion financière des deux exercices précédents. Si l'autofinancement dégagé du budget de fonctionnement demeure positif (32,7 M €), il s'inscrit en repli de 31,8 M € après deux années de hausse successives. La collectivité envisage toutefois une réduction de 5,7 M € de son besoin de financement, après la forte hausse enregistrée en 2006.

Au sein de la section de **fonctionnement**, la faible progression des recettes fiscales (+ 1,9 %), combinée à l'anticipation d'une forte baisse des dotations et participations (-13,3 %), conduisent à une prévision de réduction des ressources totales en 2007 (- 4,9 %, soit un montant de 524,8 M €). L'équilibre de la section est cependant maintenu grâce à une augmentation très contenue des dépenses (+ 1,0 %, soit 492,1 M €), pourtant marquées par un renforcement des charges de personnel (+ 7,5 %). Ces dernières atteignent désormais 13,6 % du total contre 12,8 % au cours de l'exercice précédent.

Le budget d'**investissement** 2007 est marqué par une reprise des dépenses d'équipement (+ 59,1 %, soit 96,0 M €), rompant la tendance observée au cours des quatre exercices précédents. La forte réduction annuelle du taux de couverture des dépenses d'équipement par les ressources propres, passant de 106,8 % à 34,0 %, devrait conduire la collectivité à recourir au financement bancaire. Les emprunts nouveaux augmentent ainsi de 16,5 M € sur l'exercice. Par ailleurs, une nette croissance des subventions est prévue en 2007 (+ 138,8 %, soit + 27,3 M €). Au final, les recettes d'investissement prévisionnelles de la collectivité s'établissent à 113,8 M € contre 146,5 M € de dépenses prévisionnelles.

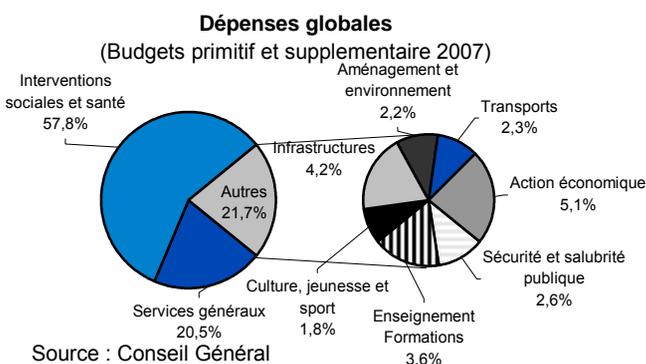
La majeure partie du budget du Département est consacrée aux **interventions sociales et sanitaires** (57,8 %) : le RMI y apparaît comme le premier poste. La montée en charge des interventions sanitaires et sociales devrait essentiellement concerner l'action sociale et la prévention médicosociale tandis que le département semble avoir décidé de réviser légèrement à la baisse son budget APA pour 2007.

#### Dépenses (fonctionnement et investissement) au titre des interventions sanitaires et sociales

en euros	2006	2007	Var. an.	Structure 2007
RMI	197 102 371	197 896 466	0,40%	50,3%
Action sociale	105 376 684	115 512 603	9,62%	29,4%
Prévention médico-sociale	19 910 361	21 395 567	7,46%	5,4%
Personnes dépendantes (APA)	61 688 036	58 310 666	-5,47%	14,8%
<b>Total</b>	<b>384 077 453</b>	<b>393 115 302</b>	<b>2,35%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Conseil Général

Le budget prévisionnel relatif aux **infrastructures** représente 4,2 % du total, les trois quarts relevant des dépenses d'investissements. Ce budget d'investissement est affecté à hauteur de 80,2 % à l'amélioration du réseau routier départemental, le solde se répartissant entre les infrastructures aéroportuaires et portuaires.



Le budget consacré à l'**enseignement** atteint 3,6 % du total des dépenses prévues pour 2007. Près de 70 % de ces dépenses prévisionnelles relèvent d'investissements liés à des travaux d'extension et de réparations lourdes des collèges de l'archipel ainsi qu'à la construction d'un deuxième collège dans la commune de Sainte-Rose. La collectivité départementale porte également une attention particulière aux consolidations parasismiques et aux interventions sur les réseaux d'alarme incendie des bâtiments publics dont elle a la charge, ainsi qu'à la réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement défectueux.

On relèvera que le budget consacré au **développement économique** a été multiplié par quatre en 2007, du fait des efforts d'investissements pour la promotion de la pêche et de l'agriculture. Le secteur agricole devrait bénéficier à terme des investissements réalisés par le Conseil général, i.e. le barrage de Dumanoir en cours de construction et le barrage de Moreau, à Goyave, dont les études ont été financées en 2007.

Le **transport** mobilise 2,3 % du budget départemental. Le transport public de voyageurs demeure ainsi un axe prioritaire du Conseil Général, même si une large part du budget (63,3 %) concerne la gestion du transport scolaire dont il a la charge. En outre, avec une dotation de près de 3 M € d'investissements prévue, la réforme du transport collectif de personnes figure comme l'un des chantiers prioritaires menés par le Conseil général depuis 2005.

### 3. LES FINANCES PUBLIQUES REGIONALES<sup>1</sup>

#### 3.1 Comptes administratifs 2006 du Conseil régional

##### *Nouvelle amélioration des finances régionales en 2006...*

Le redressement de la situation financière du Conseil régional de Guadeloupe, entamé en 2005<sup>2</sup>, s'est poursuivi en 2006. L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement s'est amélioré de 26,9 % à 108,9 M € et couvrait largement les besoins nets de financement des investissements (87,6 %). Le fonds de roulement égalait à fin 2006 38 % des dépenses budgétaires totales.

Dans le même temps, la collectivité a pu diminuer de 24,5 M € l'encours de sa dette, établie à 219,9 M €. L'amélioration de la situation financière du Conseil régional s'est cependant opérée au détriment des dépenses d'équipement réalisées, en baisse pour le troisième exercice consécutif (- 9,3 M €).

##### *...en dépit d'une nouvelle augmentation des dépenses de fonctionnement...*

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité régionale, qui avaient connu un pic en 2005 (+ 22,2 %) sous l'effet d'une hausse des transferts versés (+ 25,4 %), ont à nouveau augmenté en 2006 (+ 7,9 %). La collectivité régionale a affiché une moindre maîtrise (+ 4,1 %) de ses charges de personnel, lesquelles étaient demeurées stables au cours de l'exercice précédent. Leur poids dans l'ensemble des produits de fonctionnement apparaît supérieur à la moyenne des régions d'outre-mer (17,9 % contre 14,2 %).

Ce renforcement des charges de fonctionnement a été compensé par une forte hausse des recettes de fonctionnement (+ 15,8 % après + 13,9 % l'année précédente). Si l'exercice 2005 avait été marqué par une forte hausse des recettes fiscales (+ 22,2 %)<sup>3</sup>, les impôts et taxes ont enregistré une baisse de 2,3 % en 2006. La progression annuelle des produits de fonctionnement a ainsi reposé sur une forte augmentation des dotations et participations (+ 85,0 %).

---

<sup>1</sup> L'analyse des finances publiques départementales est réalisée à partir des comptes administratifs 2006 et du budget primitif 2007.

<sup>2</sup> Depuis 2005, la collectivité régionale n'est plus placée sous le contrôle de la Chambre régionale des comptes.

<sup>3</sup> En 2005, les régions françaises avaient fortement accru leur pression fiscale afin de renforcer leurs possibilités d'intervention dans les domaines de compétences transférées par la loi du 13 août 2004.

## Comptes simplifiés de la Région

M €

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Fonctionnement</b>						
Produits de fonctionnement	171,6	166,5	181,8	207,1	239,8	15,8%
Impôts et taxes	134,7	128,6	135,0	164,9	161,1	-2,3%
Dotations et participations	36,5	36,8	45,9	41,6	76,9	85,0%
Divers	0,4	1,1	0,9	0,6	1,7	181,4%
Dépenses de fonctionnement	93,3	102,0	100,3	121,3	130,9	7,9%
Charges de personnel	19,8	21,1	22,6	22,6	23,6	4,1%
Charges financières	10,2	10,3	10,9	9,9	9,7	-1,9%
Divers	63,3	70,6	66,8	88,8	97,6	10,0%
Autofinancement	78,3	64,5	81,5	85,8	108,9	26,9%
<b>Investissement</b>						
Recettes définitives d'investissement	131,2	124,4	118,9	104,9	74,0	-29,4%
Dotations, fonds div. et rés.	49,3	20,3	14,7	26,7	17,5	-34,6%
Subventions reçues	0,1	57,6	49,4	60,5	41,4	-31,6%
Emprunts nouveaux	68,5	43,0	53,6	16,0	15,0	-6,3%
Divers	13,3	3,5	1,2	1,6	0,2	-90,0%
Dépenses définitives d'investissement	196,5	242,2	196,9	142,0	161,7	13,9%
Dépenses d'équipement	100,1	159,3	116,2	66,8	57,5	-13,9%
Remboursement d'emprunts	27,8	26,5	26,4	27,7	39,5	42,7%
Divers	68,6	56,4	54,3	47,5	64,7	36,2%
Besoin de financement	65,2	117,8	78,0	37,1	87,6	136,3%
<b>Financement du besoin d'investissement</b>						
Fonds de roulement	92,5	39,1	42,7	91,4	112,6	23,3%
Variation du fonds de roulement	13,1	-53,3	3,5	48,7	21,2	-56,4%
<b>Encours de la dette</b>	212,5	229,0	256,2	244,5	219,9	-10,0%

*... et au détriment de l'effort d'équipement.*

Les dépenses d'équipement de la collectivité régionale se sont inscrites en baisse pour la troisième année consécutive (- 13,9 %). L'effort d'équipement du Conseil régional s'est ainsi établi à un niveau relativement faible de 24,0 %, en recul de 8,2 points sur l'exercice. La collectivité régionale a dépensé en moyenne 129 € par habitant au titre de l'équipement en 2006, contre une moyenne de 302 € dans les régions d'outre-mer.

En parallèle, le Conseil régional de Guadeloupe a fait face pour le quatrième exercice consécutif à une baisse de ses recettes d'investissement (- 29,4 %), tous les postes affichant un recul. La volonté du Conseil régional de réduire son endettement bancaire s'est notamment manifestée par une diminution de 6,3 % des emprunts souscrits en 2006, après une baisse de 70,1 % en 2005. Combinée à un accroissement de 42,7 % des remboursements d'emprunts<sup>1</sup>, cette dernière évolution a permis une réduction significative du taux d'endettement<sup>2</sup> de la Région, passé en dessous du seuil des 100 % (91,7 %, contre 118 % en 2005). Son niveau d'endettement est cependant demeuré élevé puisque, ramené à la population, l'encours de la dette s'élevait à 492 € par habitant, contre 202 € en moyenne pour les régions d'outre-mer.

<sup>1</sup> Il convient de noter que la structure des dépenses d'investissement diffère largement de celle des autres régions d'outre-mer, pour lesquelles les remboursements d'emprunts représentent moins de 10 % du total des dépenses, contre 24,4 % pour la Guadeloupe.

<sup>2</sup> Le taux d'endettement représente le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement.

### 3.2 Budget primitif 2007 du Conseil régional

Le budget primitif 2007 de la collectivité régionale fait apparaître une capacité d'autofinancement en fonctionnement (86,6 M €) couvrant exactement le besoin de financement en investissement. Le fonds de roulement demeure ainsi stable.

Les finances régionales prévoient une forte hausse des dépenses de **fonctionnement** (+ 15,7 % à 151,5 M €) et une réduction des recettes (-0,7 % à 238,0 M €). Les charges de personnel augmenteraient de 20,5 % pour représenter 18,7 % de l'ensemble des dépenses (contre 18,0 % en 2006). La croissance de 2,3 % des recettes fiscales prévues, en dépit de la baisse de 8 centimes de la fiscalité sur les carburants, ne permettrait pas de compenser une baisse des dotations et participations.

Le Conseil général envisage de renouer avec la politique d'équipement, en retrait depuis 2004. Le budget d'**investissement** 2007 est ainsi marqué par une légère reprise des dépenses d'équipement (+ 4,4 % à 60 M €). Aucun nouvel emprunt ne serait souscrit par le Conseil régional au cours de l'exercice.

Hors services généraux et opérations financières, la structure budgétaire de la collectivité régionale privilégie trois axes majeurs : l'**enseignement** (14,3 %), la **formation professionnelle** (14,1 %) et les **transports** (13,4 %). Néanmoins, l'exercice 2007 met l'accent sur l'**environnement** et l'**aménagement du territoire** dont les parts dans le budget, en augmentation en 2007 (+ 0,5 point et + 1,3 point), devraient atteindre respectivement 6,1 % et 4,3 %.

L'une des priorités affichée du Conseil régional de Guadeloupe demeure la lutte contre le chômage par le financement de l'**éducation**, de la **formation professionnelle**

et de l'**apprentissage**. Ces deux postes de dépenses représenteraient ainsi un montant total de 79,4 M € dont 22,5 % relèveraient de l'investissement. Les principaux projets financés en 2007 dans ce domaine sont la construction de l'école régionale de la 2<sup>ème</sup> chance à Baie-Mahault, la construction du lycée de Port-Louis, le démarrage d'étude pour la construction d'un nouveau lycée au sein de l'agglomération pointoise, la modernisation et l'adaptation pédagogique des établissements, la construction des universités des métiers à Basse-Terre et à Petit-Canal, la rénovation de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes). On note aussi un doublement de la dotation en faveur de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs (ANT).

Les **transports**, dont 60,3 % des dépenses sont programmées au titre de la section d'investissement, représenteraient un montant de 37,7 M €. Cela concerne le soutien par la



collectivité régionale au plan d'organisation du transport inter-urbain élaboré par le Département. Le Conseil régional va par ailleurs poursuivre ses travaux d'amélioration de la voirie régionale et de désenclavement des îles de l'archipel (Marie-Galante, les Saintes et la Désirade).

L'**action économique** se place au quatrième rang des priorités du Conseil régional. Son poids dans le budget, en régression en 2007, s'élèverait à 10,1 %. Sur les 30,3 M € dépensés dans ce domaine, 65,2 % relèverait de la section d'investissement. Les grands axes d'intervention concernent le développement économique, avec notamment la création de l'agence régionale de développement économique (Guadeloupe Expansion) et la mise en œuvre du schéma régional de développement économique (SRDE), la modernisation du secteur primaire (canne, banane, pêche et élevage), l'aide au secteur touristique (promotion de la destination, rénovation du parc d'hébergement, élaboration du schéma de développement et d'aménagement touristique, etc.) et le soutien de l'artisanat (redressement de la Chambre des métiers et de l'artisanat).

De nombreux projets **environnementaux** continueraient d'être financés en 2007 par la Région pour un total de 17,0 M € dont 73,6 % d'investissements. Trois postes concentrent 39,0 % des dépenses d'investissements liées à l'environnement : la maîtrise de l'énergie, la préservation du patrimoine naturel et la gestion des déchets.

Enfin, en 2007, les dépenses liées à l'**aménagement du territoire** représenteraient 12,1 M € dont 86,2 % sous forme d'investissements. Les dépenses engagées visent principalement l'amélioration de l'habitat, la construction de logements sociaux, mais également le développement des technologies de l'information et de la communication.

## § 3. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN OEUVRE

### 1. LES COMPTES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT

Les services de la Trésorerie générale centralisent l'ensemble des recettes publiques encaissées directement par les comptables du Trésor ou par les receveurs des administrations financières et assurent le règlement des dépenses après vérification des pièces justificatives, de l'imputation budgétaire et de la disponibilité des crédits.

#### Avertissement

Depuis 2006, la mise en place de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie la présentation des comptes de l'Etat, empêchant ainsi la comparaison avec les années antérieures.

Comptes de l'Etat dans le Département					M €
Recettes locales	2006	2007	Dépenses locales	2006	2007
<b>Recettes fiscales</b>	<b>537,2</b>	<b>593,8</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>853,8</b>	<b>865,0</b>
Impôt sur le revenu	168,3	215,5	<b>Fonctionnement</b>	<b>52,4</b>	<b>52,7</b>
Impôt sur les sociétés	88,7	91,6	<i>Dont:</i>		
TVA	206,0	225,2	Justice	12,7	13,3
Autres impôts	31,7	31,9	Intérieur et collectivités locales	10,3	10,2
Autres recettes fiscales	42,5	29,5	Economie, finances, industrie	7,4	8,3
			Equipement	7,0	6,7
<b>Recettes non fiscales et assimilées</b>	<b>190,1</b>	<b>112,0</b>	Education nationale et recherche	6,5	6,3
Coopération internationale	116,8	106,5	Santé	3	2,7
autres recettes non fiscales	73,3	5,5	<b>Investissement</b>	<b>10,6</b>	<b>28,7</b>
			Education nationale et recherche	3,0	10,4
<b>Comptes spéciaux, prêts, versements de fonds</b>	<b>309,5</b>	<b>308,4</b>	Outre-mer	2,2	2,9
			Intérieur et collectivités locales	1,3	11,4
			Justice	1,0	1,0
			Equipement	0,7	0,8
			<b>Interventions</b>	<b>207,3</b>	<b>205,5</b>
			Outre-mer	59,1	67,6
			Intérieur et collectivités locales	51,9	64,5
			Education nationale et recherche	32,5	31,4
			Agriculture	26,6	6,1
			Emploi et cohésion sociale	16,3	14,0
			Santé et solidarité	14,5	15,5
			<b>Dépenses sans ordonnancement</b>	<b>188,0</b>	<b>248,0</b>
<b>Total recettes</b>	<b>1036,8</b>	<b>1014,2</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>1312,1</b>	<b>1399,9</b>
<b>Solde déficitaire</b>	<b>275,3</b>	<b>385,7</b>			

Source : Trésorerie Générale

## 2. LES CONCOURS FINANCIERS EXTERIEURS DE CARACTERE PUBLIC

Les concours financiers extérieurs de caractère public correspondent pour l'essentiel au montant des dépenses de l'Etat en Guadeloupe, et au solde des transferts sociaux à destination du département<sup>1</sup>.

Solde net des transferts publics						M €
	2003	2004	2005	2006	2007**	Var. 2007/2006
<b>Etat</b>						
Recettes (1)	873,6	895,2	959,3	1 022,0	1 014,2	-0,8%
Dépenses (2)	1 344,4	1 268,4	1 399,4	1 312,1	1 399,9	6,7%
Solde (2)-(1)	470,8	373,2	440,1	290,1	385,7	33,0%
<b>Organismes sociaux</b>						
Recettes (3)	711,7	718,2	752,6	701,3	738,0	5,2%
Dépenses (4)	1 872,8	1 952,6	1 954,8	nd	nd	ns
Solde (4)-(3)	1 161,1	1 234,4	1 202,2	ns	ns	ns
<b>Transferts divers*</b>	30,0	21,1	9,8	16,2	31,5	94,4%
<b>Solde net des transferts publics</b>	<b>1 661,9</b>	<b>1 628,7</b>	<b>1 652,1</b>	<b>222,8</b>	<b>472,0</b>	<b>111,9%</b>

Source : Trésorerie Générale, CAF, ASSEDIC, CGSS, ODEADOM

\* Montant de l'aide compensatoire banane

\*\* Aide POSEI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007

## 3. LES AIDES COMMUNAUTAIRES

La Guadeloupe bénéficie de deux types de financement européen : les fonds structurels qui concernent les programmes opérationnels, les subventions relatives aux programmes d'initiatives communautaires tels que la coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale.

### 3.1 Les fonds structurels

Les fonds structurels visent à soutenir les économies des régions européennes pour leur permettre de rattraper leur retard structurel, économique et social et d'atteindre l'objectif de convergence de 75 % du PIB moyen par habitant de l'UE pour la région. Ils sont abondés par des contrats projet Etat-Région (CPER) qui définissent le niveau d'intervention des contreparties nationales aux côtés de l'Europe.

<sup>1</sup> Ils devraient comprendre également les transferts provenant d'autres circuits de mise en œuvre, en particulier destinés à l'agriculture (aides compensatoires versées par l'ODEADOM), à la formation professionnelle, et au paiement des contrats emploi-solidarité. En raison de la difficulté d'appréhender ces flux, seul le montant de l'aide compensatoire versée par l'ODEADOM, qui en constitue la majeure partie, est retenu dans le tableau supra.

## Aides communautaires programmées

en millions €

	DOCUP 2000-2006				PO 2007-2013				Var. DOCUP vs PO
	Public	dt UE	Privé	Total	Public	dt UE	Privé	Total	
FEDER	1 253,0	522,3	214,6	1 467,6	852,7	542,7	129,5	982,3	-33,1%
FSE	239,8	166,9	9,6	249,3	212,4	185,2	8,9	221,3	-11,2%
FEOGA puis FEADER	238,0	140,2	68,3	306,2	191,9	138,1	43,0	234,9	-23,3%
IFOP puis FEP	6,7	4,4	3,1	9,8	7,0	5,2	0,0	7,0	-28,5%
<b>Total</b>	<b>1 737,4</b>	<b>833,7</b>	<b>295,5</b>	<b>2 032,9</b>	<b>1 264,1</b>	<b>871,2</b>	<b>181,4</b>	<b>1 445,4</b>	<b>-28,9%</b>

Source : Préfecture - Cellule Europe

## 1) Le DOCUP et CPER 2000-2006

Le Document unique de programmation (DOCUP) 2000-2006, programmé pour un montant total de 2 032,9 millions €, s'articule autour des trois lignes directrices : (i) le développement durable, comprenant les transferts de technologie, l'ouverture sur l'environnement international, la formation, la protection et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie, (ii) la responsabilité (notion exprimant la volonté de démontrer que l'intégration européenne et l'ouverture vers la Caraïbe apportent plus d'opportunités que de risques de délitement pour la Guadeloupe) et (iii) l'emploi.

Le dispositif met en œuvre quatre sources de financements européens<sup>1</sup> : le Fonds de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Il prévoit un engagement des financements DOCUP jusqu'à fin 2008, sous réserve de l'exécution totale des projets au 31 décembre de cette même année.

A fin 2007, 76,5 % des fonds programmés selon le DOCUP révisé avaient été versés (1 491,8 millions €). Les engagements ont dépassé les programmations initiales pour trois mesures : le développement de la promotion touristique, la rénovation urbaine et la préservation du patrimoine culturel.

Compte tenu du niveau global de consommation des enveloppes européennes et nationales prévues dans le cadre du DOCUP 2000-2006, l'Europe, l'Etat, la Région et les partenaires sociaux économiques de la Guadeloupe ont travaillé en 2006 et 2007 à l'élaboration des nouveaux programmes opérationnels (PO) et CPER associé en s'efforçant d'en améliorer l'efficacité.

## 2) Le CPER et les PO pour la période 2007-2013

Les PO 2007-2013 et le CPER associé, finalisés en début d'année 2008, ont été officiellement lancés le 1<sup>er</sup> avril 2008. Ils s'inscrivent dans les axes d'intervention de l'Union Européenne, définis par le traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 : (i) la compétitivité des

<sup>1</sup> Le détail des axes retenus dans le cadre du DOCUP 2000-2006 a été présenté par fonds dans les éditions précédentes du rapport annuel Guadeloupe de l'IEDOM.

entreprises et l'attractivité des territoires, (ii) la préservation de l'environnement et (iii) la cohésion sociale et territoriale.

Une attention particulière a été portée aux opérations de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre, des Abymes et de Basse-Terre, à la mise en place des systèmes multimodaux de transports en commun de voyageurs, l'amélioration des structures hôtelières, la promotion du tourisme, la mise aux normes sismiques de l'hôpital de Basse-Terre et aux financements des dispositifs de création du 1<sup>er</sup> emploi en entreprise. Des efforts importants sont également prévus en éducation et en formation.

### LES FONDS EUROPEENS DU PO

Le **Fonds de développement régional (FEDER)**, orienté en faveur du développement de la compétitivité des entreprises, de l'environnement, de la cohésion sociale et territoriale et de l'accompagnement spécifique des îles du Nord, comporte six axes.

Le **Fonds social européen (FSE)**, dédié à l'accès à l'emploi et à l'amélioration des qualifications, comporte pour sa part quatre axes, permettant d'améliorer et de développer l'accès à l'emploi, de valoriser les ressources humaines, de développer la lutte contre les discriminations. Le dernier axe, en faveur de Saint-Martin regroupe ces trois premières mesures.

Le **Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)**, anciennement FEOGA, a pour but de redynamiser l'agriculture autour des quatre axes que sont la compétitivité, l'environnement, la qualité de la vie et le LEADER, qui vise principalement à mettre en œuvre les mesures du développement rural dans le cadre de stratégies intégrées bâties par les acteurs locaux.

Le **Fonds européen pour la pêche (FEP)**, anciennement IFOP, dédié dans son ensemble au développement des activités de la pêche, est composé de quatre axes, en soutien à la politique européenne de la pêche par l'adaptation de la flotte de pêche, le développement de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation.

Chaque fonds bénéficie en outre d'une enveloppe dédiée à l'assistance technique.

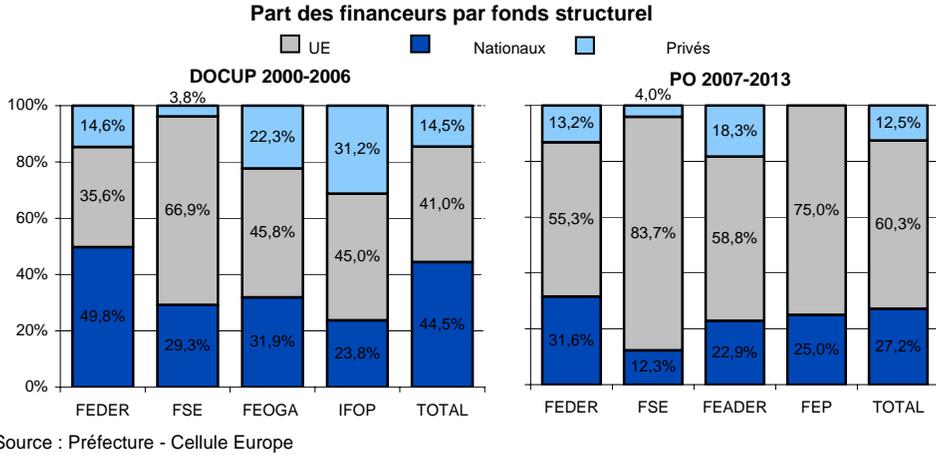
### 3) Evolution des fonds du DOCUP et des PO

Une amélioration de l'efficacité des fonds est escomptée de la sélectivité des axes stratégiques et d'une meilleure allocation des ressources.

Le montant global des opérations (1 445,4 millions €) qui devrait être financé sur la période 2007-2013 est en retrait de 28,9 % par rapport au DOCUP 2000-2006, mais à un niveau toutefois comparable aux réalisations du DOCUP 2000-2006 à fin 2007 (1 491,8 millions €). La part des financements publics<sup>1</sup> a été portée de 85,5 % dans le DOCUP 2000-2006 à 87,5 % dans le nouveau PO, avec une enveloppe européenne en augmentation de 4,5 %.

---

<sup>1</sup> Le financement public comprend la part communautaire et la part nationale (Etat + Région).



### 3.2 INTERREG

Les programmes INTERREG III et IV, qui couvrent respectivement les périodes 2000-2006 et 2007-2013, ont visé l’extension de la coopération entre les Etats de la Caraïbe pour favoriser leur rayonnement et leur compétitivité en Europe et dans le monde. Ils concernent tous les pays et territoires de la Caraïbe insulaires et continentaux, allant des départements français d’Amérique (DFA), intitulés Euro-Régions d’Amérique, aux pays d’Amérique du Sud et du Nord. L’Espace Caraïbe est subdivisé en trois sous-espaces : les Petites Antilles, les Grandes Antilles et le Plateau des Guyanes.

Les bénéficiaires des fonds INTERREG sont des personnes morales de droit public ou privé de l’espace communautaire, tels que les collectivités territoriales, les organismes de recherche, ou encore les universités.

#### 1) INTERREG III - Volet B

Le programme INTERREG III – Volet B « Espace Caraïbe » adopté en 2002 est doté de 24 millions € dont 12 millions € de participation communautaire au titre du FEDER et 12 millions € de contreparties financières provenant des régions Guadeloupe, Martinique et Guyane. Il vise à (i) développer durablement l’espace commun de coopération, (ii) diffuser l’information et le savoir faire et renforcer la capacité d’innovation et (iii) construire ou consolider les atouts de l’espace commun de coopération. En 2007, le bilan financier d’INTERREG III-B est mitigé compte tenu de sa consommation faible effective. Ces adaptations de procédures sont envisagées pour la mise en œuvre du programme INTERREG IV 2007-2013.

#### 2) INTERREG IV « Espace Caraïbes »

Ce programme, approuvé le 26 mars 2008, a été élaboré en concertation avec les Régions des trois DFA et l’Etat, et concourt aux mêmes objectifs qu’INTERREG III. Les Collectivités d’outre-mer (COM) de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy y sont intégrées en vertu de la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007.

Pour la période 2007-2013, ses domaines d'intervention se trouvent élargis à l'innovation, à l'environnement, au volet social (formation, mobilité des jeunes), au rapprochement institutionnel et à la mise en commun des services sociaux et sanitaires. Les fonds communautaires ont triplé par rapport à INTERREG III-B, la dotation communautaire pour ce programme s'élevant à 63,8 millions € pour la période 2007-2013, dont 47,9 millions € au titre du FEDER et 15,9 millions € de contrepartie nationale des trois régions Guadeloupe, Martinique et Guyane.

#### **4. LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Guadeloupe a demandé à l'Etat de d'élaborer un Schéma régional de développement économique (SRDE). Ce SRDE a pour objet de définir les orientations stratégiques de la Région en matière économique dans l'optique de (i) promouvoir un développement équilibré de la Région, (ii) développer l'attractivité du territoire et (iii) prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la Région.

Adopté le 21 janvier 2006, le SRDE Guadeloupe a arrêté les principales actions que le Conseil régional va mettre en œuvre au cours de la période d'expérimentation de cinq années (du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2009) :

- accompagner la création et le développement des entreprises et favoriser l'ouverture à l'international ;
- inscrire l'entreprise dans une démarche de développement durable ;
- optimiser les dispositifs d'emploi et de formation comme outils de développement économique du territoire ;
- conforter et développer de nouvelles synergies entre les mondes de la recherche, de la formation et des entreprises ;
- faire du dispositif de la recherche un outil réactif et un pôle de rayonnement sur l'international ;
- lutter contre les déséquilibres dans la répartition de l'activité économique sur le territoire ;
- intégrer l'environnement comme un potentiel de développement ;
- dynamiser le secteur sportif et structurer l'activité culturelle ;
- promouvoir un développement agricole durable et harmonieux, entre tradition et modernité ;
- faire du tourisme un axe fort du développement économique.

Dans le prolongement du Schéma régional de développement économique, le Conseil régional a organisé, en fin d'année 2006, des assises au cours desquelles l'Etat, la Région et les différents partenaires ont signé des chartes définissant les axes de travail et de développement des années à venir dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de la pêche, du développement durable, du logement social et du sport.

## Section 3

# Les dynamiques conjoncturelles

L'économie guadeloupéenne, comme les autres économies domiennes, se caractérise par une croissance fortement tirée par la consommation finale. Sur le moyen terme, les dépenses des administrations publiques constituent le premier moteur de la croissance du département. La consommation des ménages, qui demeure le principal contributeur du PIB, génère une croissance désormais équivalente à l'investissement, dont le niveau a particulièrement progressé depuis 2005. Cette dernière composante bénéficie largement des transferts publics et du dynamisme du privé.

L'économie guadeloupéenne est également caractérisée par une balance commerciale structurellement déficitaire et par un niveau élevé de chômage (22,7 %), qui fait apparaître une amorce de résorption en 2007.

---

### § 1. LES TENDANCES MACROECONOMIQUES<sup>1</sup>

---

#### 1. EVOLUTION DES COMPTES ECONOMIQUES

*Des transformations de structure à moyen terme dans un contexte de rattrapage économique vis-à-vis de la métropole.*

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

La Guadeloupe a ainsi été la région française ayant connu la plus forte croissance du PIB par habitant, en progression de plus de 30 % au cours de la décennie 90. Actuellement, selon les estimations CEROM<sup>2</sup> 2006, le PIB par habitant du département s'établirait à 17 221€, contre 28 356 € pour la France. Grâce à une progression moyenne de 4,2 % par an sur la période 1993-2006 (contre 3,7% en métropole), il représente 60,7 % du PIB par habitant de la France contre 53,3 % en début de période.

---

<sup>1</sup> Les données structurelles de l'emploi et de la valeur ajoutée présentées sont établies à partir des statistiques définitives portant respectivement sur 1999 et 2004 alors que l'analyse de la croissance est effectuée sur la base des prévisions CEROM pour les années 2005 et 2006.

<sup>2</sup> Comptes provisoires 2006 - CEROM - 2007.

PIB par habitant	En euros				
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	France
1993	10 068	11 282	11 488	9 055	18 895
2004	15 652	ND	ND	14 611	26 587
2005*	16 621	18 084	ND	15 443	27 348
2006*	17 221**	19 281**		16 244	28 356
<b>Var. annuelle moyenne depuis 1993</b>	4,2%	4,2%		4,6%	3,2%

Source : INSEE - 1999 pour la Réunion

\* Estimation INSEE

Le PIB de la Guadeloupe s'établirait en 2006 à 7 750 millions €. Sur la moyenne période, les dépenses des administrations publiques constituent le premier moteur de la croissance du département (+ 5,7 %). La consommation des ménages, qui demeurent le principal contributeur du PIB (à 64,7 %), génère une croissance désormais équivalente (+ 4,6 %) à l'investissement dont le niveau a particulièrement progressé depuis 2005. Cette évolution favorable de l'investissement est à mettre au crédit d'une part, des importants transferts publics, y compris communautaires, destinés notamment au financement de la mise à niveau des infrastructures et d'autre part, du dynamisme du secteur privé, lié pour partie à l'orientation favorable de l'investissement réalisé par l'apport d'épargne métropolitaine.

PIBR en valeur	M €				
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	France
1993	3 992	4 112	1 471	5 792	1 115 389
2004	6 964	6 800	ND	11 234	1 660 189
2005*	7 485	7 356	ND	11 990	1 717 921
2006*	7 750	7 655		12 720	1 791 956
<b>Var. annuelle moyenne depuis 1993</b>	5,2%	4,9%		6,2%	3,7%

Source : INSEE - 1999 pour la Réunion

\* Estimation INSEE (Les chiffres 2005 ont été révisés en 2006)

### LES COMPTES ECONOMIQUES REGIONAUX DE LA GUADELOUPE : COMPTES DEFINITIFS ET COMPTES RAPIDES

Les départements d'outre-mer disposent d'un système d'information économique riche, grâce notamment à l'élaboration des comptes économiques régionaux détaillés par l'INSEE.

Néanmoins, les comptes économiques définitifs des DOM sont publiés avec un décalage de trois années.

Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE permet de publier une estimation des principaux agrégats économiques pour l'année précédente.

Ces comptes rapides sont issus d'une modélisation ayant pour base les comptes économiques définitifs produits par l'INSEE. Les résultats calculés par le modèle pour une année donnée sont révisés selon la périodicité annuelle. Par exemple, les estimations de l'année 2006, publiées en septembre 2007, seront révisées en septembre 2008 à l'occasion de la publication des comptes provisoires de 2007 puis en avril 2009 lors de l'élaboration des comptes définitifs 2005.

### *Une année 2006 marquant un retour à une croissance modérée.*

En 2006, la croissance économique guadeloupéenne est estimée à 2,1 % en volume d'après les premiers résultats des comptes économiques rapides<sup>1</sup>. Ce résultat marque un tassement, comparé à la conjoncture favorable observée en 2005 (+ 4,4 %, dûs en partie aux ajustements de stocks consécutifs aux conflits sociaux) et à la croissance moyenne de ces dix dernières années (+ 3,4 %).

La croissance est d'abord tirée par les dépenses des administrations qui continuent de croître au rythme soutenu de 3,5 % en 2006, après 2,1 % en 2005. Elles alimentent la demande et contribuent ainsi pour 1,2 point à l'augmentation du PIB, ce qui en fait le premier moteur de la croissance en 2006. Cette vigueur des services administrés ne s'est pas étendue aux services marchands, aux résultats dans l'ensemble décevants (+ 1,9 %, après + 4,4 % en 2005).

La consommation des ménages contribue pour sa part à hauteur de 1,0 point à la croissance du PIB. Déjà mitigée en 2005, elle progresse en 2006 moins vite que le PIB (+ 1,6 % en volume). Cette faiblesse de l'évolution de la consommation des ménages s'explique par une progression limitée de leurs revenus : les prestations sociales versées en 2006 ont crû de 3 % et les augmentations salariales ont dans l'ensemble été modérées. Le relèvement du SMIC de 3 % en milieu d'année et la faible revalorisation du point indiciaire dans la fonction publique (+ 1,2 %), conduisent globalement la masse salariale distribuée à ne progresser que de 2,5 %, après 3,6 % en 2005. Cette moindre revalorisation s'inscrit dans un contexte de hausse des prix contenue, mais dont le niveau est suffisamment élevé (2,1 %) pour atténuer les gains de pouvoir d'achat. La poussée des prix de l'énergie, de près 10 %, et dans une moindre mesure du prix des services, a sans doute fait obstacle à une consommation plus dynamique. Les achats d'automobiles ressortent ainsi en baisse de 5,5 %.

L'investissement constitue le 3<sup>ème</sup> levier de la croissance en 2006. Il contribue pour 0,9 point à la hausse du PIB, avec une progression en volume de 4 %, après + 7,5 % en 2005. L'investissement public, en hausse de 5,4 % en valeur, se révèle plus dynamique qu'en 2005. Les budgets d'investissements de l'État et de la Région en particulier ont augmenté respectivement de + 13 % et + 14 % en euros courants. L'investissement des entreprises est resté bien orienté pour la deuxième année consécutive, même s'il se situe en deçà du très bon niveau de 2005 : l'encours des crédits à l'équipement enregistre une croissance de 10 % et les importations de biens d'équipements de 1,9 %. Les ventes de véhicules utilitaires neufs atteignent les 2 960 unités (+ 1 %). Enfin, l'investissement en logement des ménages reste soutenu et profite au secteur de la construction. Le taux d'investissement (FBCF/PIB) recule légèrement, à 24 %, mais reste plus élevé qu'au niveau national (20 %).

Ces dépenses bénéficient au secteur de la construction, toujours très dynamique, et au secteur industriel, en particulier à l'industrie des biens d'équipement et à celle des biens de consommation, dont la valeur ajoutée augmente respectivement de 5,9 % et 4,3 %. De même, l'activité touristique donne des signes de reprise et l'agriculture se redresse légèrement après deux années difficiles.

---

<sup>1</sup> Commentaires extrait de la synthèse CEROM n° 5 de septembre 2007 : « les comptes économiques 2006 : retour à une croissance modérée ».

En 2006, les entreprises ont ajusté leurs stocks à la demande, après une année 2005 marquée par d'importantes reconstitutions de stocks consécutives à la grève du port fin 2004. Les résultats du commerce extérieur se sont ainsi améliorés, sous l'effet conjugué d'une nette contraction des importations (-4,5 %) et d'un maintien des exportations (+ 1,5 %). La flambée des prix du pétrole a largement expliqué la hausse des prix à l'importation (+ 3,6 %). A l'inverse, la chute du prix export de la banane a contribué à la forte baisse des revenus à l'exportation (-3,7 %). Hors tourisme, le taux de couverture des échanges est demeuré stable, à 9,6 %.

L'année 2006 semble marquer le retour à une croissance modérée, après les évolutions heurtées enregistrées ces cinq dernières années.

#### Le PIB et les opérations sur biens et services en valeur

Milliers €

	2002	2003	2004	2005*	2006*	Prix 06/05	Croissance en volume 06/05
PIB	6 202	6 617	6 964	7 485	7 750	1,4	2,1%
Consommation finale des ménages	4 030	4 568	4 357	4 652	4 838	2,4	1,6%
Consommation finale des administrations	2 321	2 100	2 458	2 676	2 826	2,0	3,5%
Formation brute de capital fixe	1 416	1 639	1 584	1 754	1 849	1,3	4,0%
Importations	2 019	2 102	1 952	2 424	2 398	3,6	-4,5%
Exportations	208	214	473	234	229	-3,7	1,5%
Dépenses des touristes	296	268	276	266	273	1,4	1,1%

INSEE - "Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2006" - Septembre 2007

\* Estimations

La structure du PIB, examinée par agrégat demeure inchangée en 2006. La consommation finale, qui représente près de 100 % du PIB, est le moteur de la croissance. Sa contribution est d'autant plus importante que les exportations ne représentent que 3,2 % du PIB contre 30,9 % pour les importations.

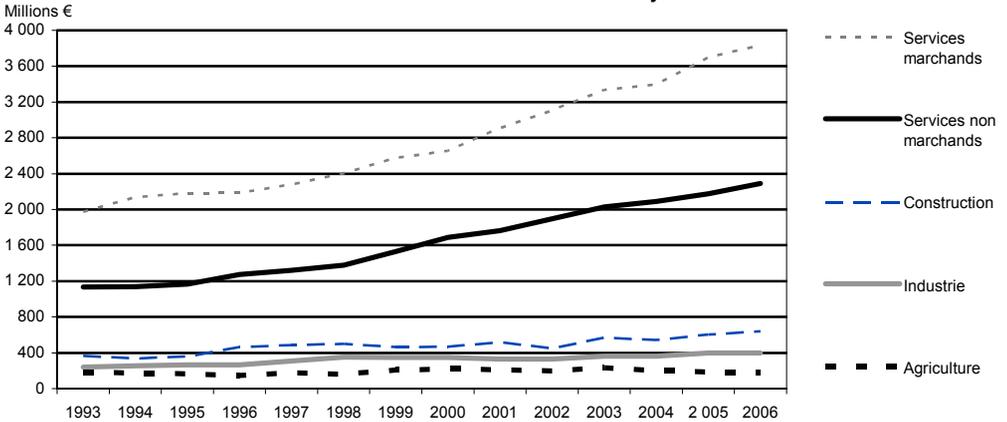
L'économie guadeloupéenne se distingue également par le poids de l'investissement, 23,8 % du PIB (contre 20,4 % pour la moyenne française) même si ce niveau d'investissement est fréquemment observé dans les petites économies, par exemple dans les pays de la Caraïbe.

## 2. ANALYSE SECTORIELLE

### 2.1 Structure d'emploi et de production

Comme au niveau national, les services marchands (commerce, services aux particuliers, services aux entreprises, hôtellerie et transports) constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne ; ils participent à hauteur de 51,8 % à la production de richesse dans le département.

### Evolution sectorielle de la valeur ajoutée



### Contribution sectorielle à la valeur ajoutée par branche entre 2000 et 2006

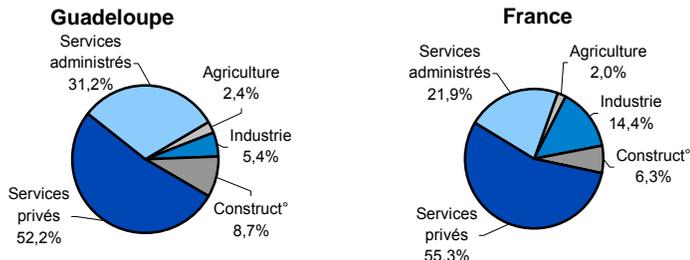
	1 993	2 000	2004	2005*	2006*	Var 05/06 (en pts)	Var 93/06 (en pts)	Valeur ajoutée 2006* (k€)
<b>Secteur Primaire</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,1%</b>	<b>3,1%</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-0,2</b>	<b>-2,3</b>	<b>178 511</b>
dt Banane	0,9%	0,8%	0,5%	0,3%	0,3%	0,0	-0,6	20 602
dt canne à sucre	0,7%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	-0,1	-0,3	26 982
<b>Secteur secondaire</b>	<b>15,6%</b>	<b>15,2%</b>	<b>13,7%</b>	<b>14,2%</b>	<b>14,1%</b>	<b>-0,1</b>	<b>-1,5</b>	<b>1 037 209</b>
dt Industrie	6,2%	6,5%	5,5%	5,6%	5,4%	-0,2	-0,8	396 882
dt Construction	9,4%	8,7%	8,2%	8,6%	8,7%	0,1	-0,7	640 327
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>79,7%</b>	<b>80,7%</b>	<b>83,2%</b>	<b>83,2%</b>	<b>83,4%</b>	<b>0,2</b>	<b>3,7</b>	<b>6 125 664</b>
dt Serv. marchands	50,6%	49,4%	51,5%	52,4%	52,2%	-0,2	1,6	3 834 968
dt Serv. non marchands	29,0%	31,3%	31,7%	30,8%	31,2%	0,4	2,2	2 290 696
<b>Ensemble</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7 341 384</b>

Source : INSEE-Comptes économiques

\* Estimations (Les chiffres 2005 ont été révisés en 2007)

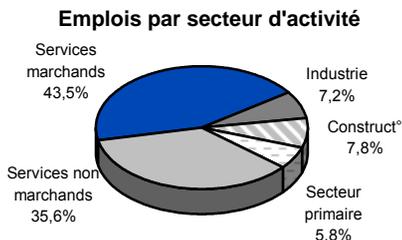
Par rapport à l'ensemble national, le Produit intérieur brut (PIB) guadeloupéen se distingue par la faible contribution de l'industrie (5,4 %) et par l'importance des services administrés dont la contribution à la formation de la valeur ajoutée du département s'établissait en 2006 à 31,2 %.

### Comparaison des structures de PIB 2006 France et Guadeloupe

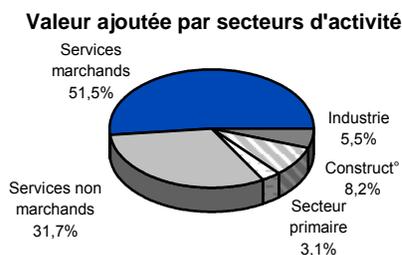


Source : INSEE - Comptes économiques

La contribution des différents secteurs d'activité à la valeur ajoutée de la Guadeloupe apparaît relativement corrélée au poids que chaque secteur représente dans l'emploi total guadeloupéen<sup>1</sup>. On notera cependant que, rapportés au nombre d'employés, les services marchands et la construction apparaissent comme étant les secteurs les plus productifs.



Source : INSEE – Recensement de la population 1999



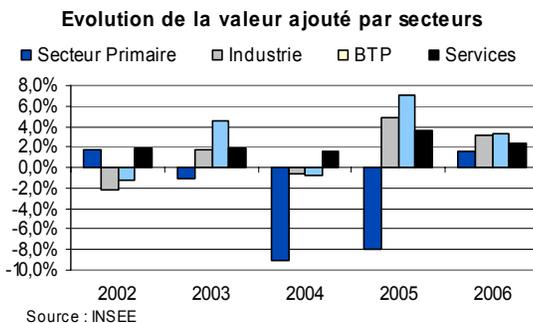
Source : INSEE – Comptes économiques régionaux 2004

## 2.2 Evolution sectorielle de la richesse produite en 2006<sup>2</sup>

Au cours de l'exercice 2006, la valeur ajoutée a globalement progressé de 2,6 % en volume (après 3,6 % en 2005), résultat d'une évolution modérée de l'ensemble des secteurs d'activité.

### *Le BTP demeure dynamique...*

Le secteur du BTP est resté l'un des plus dynamiques en 2006, avec une valeur ajoutée en progression de 3,3 %, après les + 7,1 % de 2005. Cette progression robuste a été confirmée par la hausse de 12,4 % des crédits à l'habitat aux ménages et de 2,6 % des attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel aux particuliers. L'investissement en logement des ménages avait en effet été soutenu par un contexte de taux d'intérêt modérés et l'allongement de la durée moyenne des crédits octroyés. Les ventes de ciment, en hausse de 4,4 %, se sont encore accélérées en fin d'année, en phase avec le démarrage de nombreux projets immobiliers. L'activité immobilière a en effet profité de l'orientation favorable de la conjoncture au second semestre 2006, avec une hausse de 3 %.



<sup>1</sup> Une analyse détaillée par secteurs économiques est présentée dans le rapport annuel 2006 de la Guadeloupe disponible gratuitement en téléchargement sur le site Internet de l'IEDOM [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

<sup>2</sup> Commentaires extrait de la synthèse CEROM n°5 de septembre 2007 : « les comptes économiques 2006 : retour à une croissance modérée ».

*...tandis que le tourisme semble renouer avec la croissance...*

L'activité touristique a semblé retrouver une dynamique positive : les dépenses des touristes sur l'archipel ont progressé de 1,1 % après la chute de 7 % enregistrée en 2005, ce qui a profité au secteur de l'hôtellerie et de la restauration dont la valeur ajoutée a crû de 1,9 %. La plupart des indicateurs du tourisme étaient d'ailleurs favorablement orientés sur l'exercice 2006 qui a notamment bénéficié de la médiatisation faite autour de la course nautique de la Route du Rhum en fin d'année.

*...et que l'avenir de l'agriculture reste incertain.*

Après deux années de forte baisse, le secteur agricole s'est un peu redressé, à + 1,6 %, même si ses deux filières emblématiques, sucre et banane, connaissent toujours d'importantes difficultés.

Les conditions climatiques favorables à la campagne sucrière 2006 ont permis d'obtenir une richesse saccharinique supérieure d'un point à celle de 2005. La production de sucre a cependant reculé de 5,7 % sous l'effet d'une forte réduction des quantités de cannes manipulées. La production de bananes a pour sa part poursuivi son déclin (surfaces plantées et nombre de producteurs ont en effet encore chuté respectivement de 14 % et 23 %) et le prix du marché s'est inscrit en forte baisse (-48 %) après une remontée providentielle en 2005. En outre, les exportations se sont contractées à 44 000 tonnes.

En revanche, le melon a continué de prendre toujours plus d'importance, confortant ainsi sa place de 4<sup>ème</sup> produit d'exportation. A la faveur d'un accord entre le groupement Caraïbe Melonniers et Air France, les quantités exportées ont effectivement augmenté de 11 % en 2006.

**Compte d'exploitation des branches**

En % et millions €

	Evolution en volume			Prix	Valeur	
	2004	2005	2006	2006/2005	2005	2006
Production	0,9	3,9	2,3	2,2	12 675	13 256
Consommations intermédiaires	0,8	4,2	2,1	3,1	5 908	6 220
Valeur ajoutée	0,9	3,6	2,6	1,4	6 768	7 037
Dont Secteur Primaire	-9,1	-8	1,6	-5,9	187	179
Industrie	-0,6	4,8	3,2	-3,4	398	397
Construction	-0,7	7,1	3,3	2,7	604	640
Services privés	0,8	4,4	1,9	1,8	3 697	3 835
Services administrés	2,9	2,3	3,3	1,9	2 175	2 291
Masse salariale	1,3	3,6	2,5	2,5	4 069	4 277
Excédent brut d'exploitation*	5	6,8	2	ND	2 500	2 551
Revenu disponible brut des ménages*	3	5,9	3,9	ND	5 629	5 843

\* Evolutions en valeur

Source : INSEE

## § 2. LES INDICATEURS DE CONJONCTURE

### 1. EMPLOI ET CHOMAGE

#### Avertissement

Depuis le deuxième trimestre 2007, l'INSEE a révisé sa méthode de calcul du chômage conformément à la définition établie par le Bureau international du travail (BIT) de façon à harmoniser les statistiques du marché du travail avec celles établies par l'office statistique des communautés européennes (Eurostat).

Désormais, est considérée comme chômeur une personne en âge de travailler (conventionnellement âgée de 15 ans à 64 ans) qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches effectives de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois.

Afin d'analyser l'évolution temporelle de l'emploi, l'INSEE a procédé à une rétopolation des données depuis l'année 2001.

#### 1.1 La population active

La population active<sup>1</sup> de la Guadeloupe a enregistré en 2007 une accélération de sa croissance (+ 2,5 %<sup>2</sup> contre + 1,9 % en moyenne entre 2001 et 2007) qui tient à l'augmentation très sensible du nombre de femmes actives (+ 6,0 %). Ainsi, au 31 décembre 2007, le département de la Guadeloupe comptait plus de femmes que d'hommes actifs.

Compte tenu de la croissance élevée de la population active occupée (+ 5,8 %), le nombre de chômeurs a baissé de 7,5 % sur l'exercice. Le taux de chômage au sens du BIT a en conséquence diminué de 1,4 point, passant de 24,1 % en 2001 à 22,7 % en 2007.

#### Répartition de la population active

	2001	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06	Var. Moy. 07/01
<b>Population active</b>	<b>149 328</b>	<b>157 747</b>	<b>157 483</b>	<b>163 291</b>	<b>167 306</b>	<b>2,5%</b>	1,9%
Hommes	78 136	80 752	80 307	83 531	82 753	-0,9%	1,0%
Femmes	71 192	76 995	77 176	79 760	84 553	6,0%	2,9%
<b>Actifs occupés</b>	<b>113 277</b>	<b>120 923</b>	<b>119 220</b>	<b>122 241</b>	<b>129 320</b>	<b>5,8%</b>	2,2%
Hommes	62 145	64 660	64 073	64 855	66 832	3,0%	1,2%
Femmes	51 132	56 263	55 147	57 386	62 488	8,9%	3,4%
<b>Chômeurs</b>	<b>36 051</b>	<b>36 824</b>	<b>38 263</b>	<b>41 050</b>	<b>37 986</b>	<b>-7,5%</b>	0,9%
Hommes	15 991	16 092	16 234	18 676	15 921	-14,8%	-0,1%
Femmes	20 060	20 732	22 029	22 374	22 065	-1,4%	1,6%
<b>Taux de chômage</b>	<b>24,1%</b>	<b>23,3%</b>	<b>24,3%</b>	<b>25,1%</b>	<b>22,7%</b>	<b>-2,4 pts</b>	<b>-0,2 pt</b>
Hommes	20,5%	19,9%	20,2%	22,4%	19,2%	-3,1 pts	-0,2 pt
Femmes	28,2%	26,9%	28,5%	28,1%	26,1%	-2,0 pts	-0,3 pt

Source : Eurostat

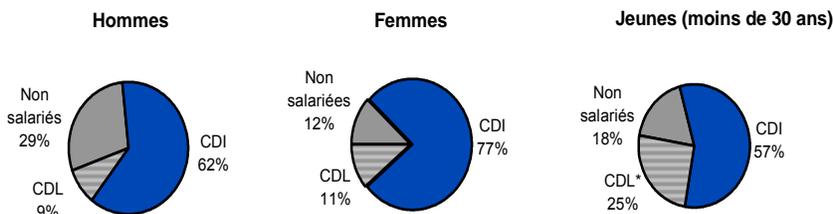
<sup>1</sup> Regroupe les populations salariées et non salariées, ainsi que les chômeurs.

<sup>2</sup> Pour mémoire, la croissance démographique de la Guadeloupe s'est établie en moyenne à 0,8 % par an sur la période sous revue.

## TYPOLOGIE DE L'EMPLOI A LA GUADELOUPE

En 2007, deux actifs sur trois disposaient d'un contrat à durée indéterminée (CDI), 21,0 % occupaient un emploi non salarié, les contrats à durée limitée<sup>1</sup> (CDL) étant pour leur part plus rares (10 %), à l'exception toutefois des jeunes de moins de 30 ans pour lesquels ils représentent près d'un emploi sur quatre.

### Actifs occupés selon le type de contrat et selon le temps d'activité



Source : INSEE - Enquête emploi 2007

Le travail à temps partiel occupe une place importante (15 % des emplois), inférieure cependant au niveau métropolitain (17,2 %). Les jeunes de moins de 30 ans et les femmes demeurent les principaux concernés (respectivement 23 % et 21 %) alors que ce type d'emploi est peu fréquent chez les hommes (8 %). En outre, le travail à temps partiel serait subi par 65,0 % des actifs occupés.

Les dernières données sectorielles disponibles sur l'emploi salarié et non salarié sont celles du recensement de 1999. A cette date, les services marchands concentraient plus de 43,5 % de l'emploi de la Guadeloupe, devant les services non marchands (35,6 %). Le secteur secondaire, et notamment le BTP (près de la moitié des emplois du secteur secondaire) représentait 13,3 %. Enfin, en raison du déclin des filières canne et banane, le secteur primaire n'en constituait plus en 1999 que 2,5 % contre 14 % environ dans les années 1990.

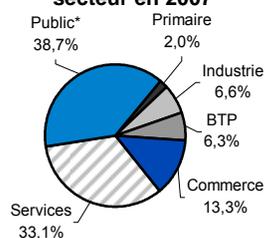
### Une poursuite de la mutation de l'économie...

La Guadeloupe, dont l'économie s'est fortement tertiariée au cours de la décennie 1990, a poursuivi sa mutation structurelle. L'emploi salarié dans le *secteur tertiaire* a crû de 6,8 % entre 2001 et 2007, principalement en raison du fort développement de l'emploi dans la branche « services à la personne » (+ 25,7 %). Le nombre d'emplois dans la fonction publique est demeuré stable. Il s'est, à l'inverse, contracté dans les branches « services aux entreprises » et « éducation, santé et action sociale ».

Paradoxalement, la principale progression de l'emploi salarié a concerné le *secteur secondaire* (+ 18,3 %) et en premier lieu la branche « construction » dont les effectifs salariés ont augmenté de près de 30 % sur la période sous revue.

L'emploi salarié dans le *secteur primaire* a suivi l'évolution des filières agricoles marquées par le recul des cultures de la banane et de la canne, la diminution des surfaces agricoles exploitées et la poursuite de la mécanisation des exploitations. Sur la période, il a diminué de plus de

### Répartition de l'emploi salarié par secteur en 2007



\* APU + Education, santé et action sociale  
Source : INSEE

<sup>1</sup> Les contrats à durée limitée regroupent les CDD, intérim, stages rémunérés et contrats d'apprentissage.

15 %, sa part dans l'emploi salarié total de la Guadeloupe chutant de près d'un tiers pour ne plus représenter que 1,9 % du total en 2007.

### Emplois salarié

	Nombre d'emplois			Var.		Structure			Var. 07/01
	2001	2006	2007	07/06	07/01	2001	2007	07/01	
<b>Primaire</b>	<b>2945</b>	<b>2614</b>	<b>2480</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-15,8%</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,9%</b>	<b>-0,6 pt</b>	
<b>Secondaire</b>	<b>13 695</b>	<b>15 177</b>	<b>16 197</b>	<b>6,7%</b>	<b>18,3%</b>	<b>11,3%</b>	<b>12,2%</b>	<b>0,9 pt</b>	
IAA	2 480	2 602	2 807	7,9%	13,2%	2,0%	2,1%	0,1 pt	
Industrie des biens de conso°	810	1 357	1 359	0,1%	67,8%	0,7%	1,0%	0,4 pt	
Industrie automobile	12	15	15	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0 pt	
Industrie des biens d'équipement	1 341	1 408	1 344	-4,5%	0,2%	1,1%	1,0%	-0,1 pt	
Industrie des biens intermédiaires	1 611	1 701	1 728	1,6%	7,3%	1,3%	1,3%	0 pt	
Energie	1 322	1 039	1 024	-1,4%	-22,5%	1,1%	0,8%	-0,3 pt	
Construction	6 119	7 055	7 920	12,3%	29,4%	5,0%	6,0%	0,9 pt	
<b>Tertiaire</b>	<b>104 960</b>	<b>112 190</b>	<b>114 305</b>	<b>1,9%</b>	<b>8,9%</b>	<b>86,3%</b>	<b>86,0%</b>	<b>-0,4 pt</b>	
Commerce	15 798	16 674	16 675	0,0%	5,6%	13,0%	12,5%	-0,5 pt	
Transports	4 166	4 734	4 812	1,6%	15,5%	3,4%	3,6%	0,2 pt	
Activités financières	2 559	2 714	2 843	4,8%	11,1%	2,1%	2,1%	0 pt	
Activités immobilières	740	790	875	10,8%	18,2%	0,6%	0,7%	0 pt	
Services aux entreprises	11 741	11 689	11 484	-1,8%	-2,2%	9,7%	8,6%	-1 pt	
Services aux particuliers	11 533	13 956	14 502	3,9%	25,7%	9,5%	10,9%	1,4 pt	
Education, santé, action sociale	27 562	27 940	27 709	-0,8%	0,5%	22,7%	20,8%	-1,8 pt	
Administration publique	19 328	19 737	20 903	5,9%	8,1%	15,9%	15,7%	-0,2 pt	
<b>Total population salariée</b>	<b>121 600</b>	<b>129 981</b>	<b>132 982</b>	<b>2,3%</b>	<b>9,4%</b>				

Source : INSEE - Enquête emploi 2007

### ...qui s'est accélérée en 2007.

La bonne orientation de la conjoncture économique de l'année 2007 a accéléré le phénomène de réallocation sectorielle des emplois observé depuis 2001. La progression sensible du niveau d'activité, notamment dans le BTP et l'industrie agroalimentaire, s'est en effet traduite par une augmentation importante de l'emploi dans ces secteurs, près du tiers de la hausse enregistrée en 6 ans étant en effet expliqué par la seule année 2007<sup>1</sup>. Le secteur primaire a accusé une chute de 5,1 % de ses effectifs, notamment en raison d'une activité affectée au second semestre par le passage du cyclone Dean.

<sup>1</sup> Cette évolution trouve également son explication dans le renforcement des actions de contrôle et de répression du travail illégal dans le département.

## 1.2 Le chômage

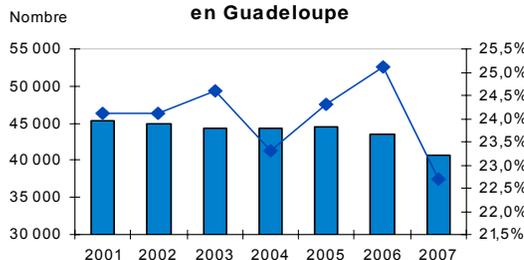
### 1) Vue d'ensemble

#### *Une amélioration du marché du travail et du taux de chômage...*

L'année 2007 marque une rupture dans l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois de catégorie 1<sup>1</sup> inscrits à l'ANPE. En repli de 6,7 % sur un an, cette baisse du nombre des chômeurs concerne aussi bien les hommes (-8,7%) que les femmes (-5,1 %). Le taux de chômage au sens du BIT de 22,7 % s'établit ainsi à son niveau le plus bas jamais enregistré en Guadeloupe (contre 8,7 % en France métropolitaine). Cette évolution est d'autant plus encourageante qu'elle concerne également les chômeurs de longue durée (plus d'un chômeur sur deux) dont le nombre a régressé de 4,6 % sur l'exercice.

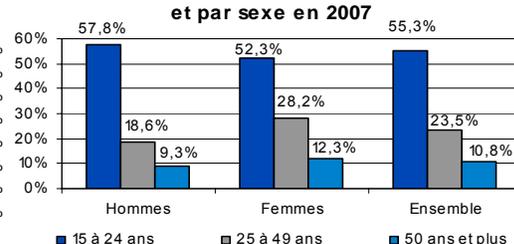
L'année 2007 apparaît également comme une année record en terme d'offres d'emplois, en progression de 21,0 % sur un an, reflétant le dynamisme du marché du travail en particulier dans le secteur tertiaire (1 997 offres supplémentaires par rapport à 2006) et du BTP (+ 403 offres).

**Nombre de DEFM et taux de chômage en Guadeloupe**



Source : Eurostat

**Taux de chômage par tranche d'âge et par sexe en 2007**



Source : INSEE - Enquête emploi 2007

#### *...qui demeure cependant préoccupant.*

Le taux de chômage en Guadeloupe est particulièrement élevé chez les jeunes de moins de 24 ans (55,3 % contre 22,2 % en métropole en 2007). Avec une diminution de seulement 2 points de leur taux de chômage sur la période sous revue, les jeunes n'ont pas bénéficié de la conjoncture économique favorable et du redressement du marché de l'emploi. En outre, cette amélioration ne concerne que les femmes de moins de 24 ans (-7,7 points en 2007, -0,5 point en moyenne depuis 2001) tandis que l'emploi s'est dégradé chez les jeunes hommes (+ 2,6 points en 2007 contre + 1,9 point en moyenne annuelle sur la période).

<sup>1</sup> Les demandes d'emploi de catégorie 1 recensent les personnes n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois et qui souhaitent un contrat à durée indéterminée à temps plein.

## NIVEAU DE FORMATION REQUIS

Les titulaires de CAP et de BEP apparaissent comme les profils les plus recherchés par les entreprises du département. Au cours de l'année 2007, ce niveau de formation a été requis dans 23,3 % des offres.

### Offres et demandes d'emploi par niveau de formation au 31 décembre 2007

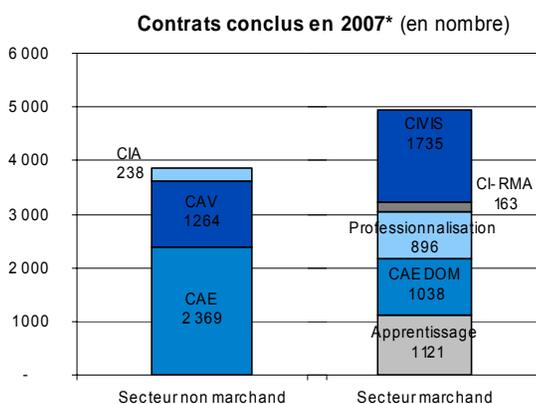
	Non précisé	Bac + 3 ou 4	Bac + 2	Bac BTN BT BP	BEP CAP	BIS CEP SES	1er cycle 2 <sup>e</sup> degré	TOTAL
<b>Demande (stock)</b>	161	1 693	2 742	6 912	15 407	4 865	8927	<b>40 707</b>
<b>Offre (en flux)</b>	8 056	620	1 479	1 648	3 708	123	248	<b>15 882</b>

Source : DDTEFP

## 2) Les dispositifs pour l'emploi

Au-delà de l'évolution conjoncturelle, l'amélioration de la situation de l'emploi en 2007 tient également à l'existence des dispositifs nationaux et spécifiques aux DOM d'aide à l'emploi.

Le nombre de contrats aidés signés en 2007 s'est établi à 8 824 (-5 % par rapport à 2006). Les embauches liées aux dispositifs pour l'emploi ont plus particulièrement progressé dans le secteur marchand (+ 30 % contre + 7,3 % pour le secteur non marchand), qui concentre deux contrats aidés sur cinq.



\* hors renouvellements  
Source : DTEFP

Les autres dispositifs d'aide à l'emploi ont cependant été moins efficaces en 2007. En effet, les mesures en faveur de la création d'entreprise, regroupées dans le dispositif PIJ (Projet initiative jeunes), ont régressé de 30,0 % sur l'exercice, l'aide à la mobilité et l'allocation de retour à l'activité (ARA) demeurant stables.

## PRINCIPAUX CONTRATS D'AIDES A L'EMPLOI AU NIVEAU NATIONAL

Les deux principaux piliers de la politique en faveur de l'emploi en France sont, d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Le choix de ces mesures générales de réduction ciblée du coût du travail a été fait au début des années 1990. Les DOM ont, au même titre que les autres départements français, bénéficié de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place à cette époque, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité (CES), du Contrat Emploi Jeune (CEJ)) ou des réductions de cotisations sociales.

- **Le contrat d'accès à l'emploi (CAE)**, créé dans le cadre de la Loi Perben et entré en vigueur en 1995, s'adresse aux personnes durablement exclues du marché du travail afin de les réinsérer dans le secteur marchand. Il s'agit d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée (de 12 ou 24 mois) comportant au moins 16 heures hebdomadaires de travail rémunérées au minimum au SMIC horaire. Chaque contrat est assorti pour l'entreprise d'une aide forfaitaire de 305 € et d'une exonération de certaines charges patronales pendant deux ans.

- **L'allocation de retour à l'activité (ARA)**, créée dans le cadre de la LOOM du 13 décembre 2000, est versée aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique, de veuvage ou de parent isolé, lorsque ceux-ci retrouvent un emploi. Son montant maximum au 1<sup>er</sup> janvier 2004 s'élève à 251 € et s'ajoute ainsi au revenu salarié.

- **Le contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (CI-RMA)** vise à faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RMI, de l'ASS, de l'API ou de l'AAH. Le bénéficiaire obtient un CDD ou un contrat de travail temporaire, à temps partiel (20 h minimum par semaine) ou à temps plein, d'une durée de 6 mois minimum renouvelable, voire un CDI. L'employeur doit auparavant conclure une convention avec l'ANPE ou le Conseil général et bénéficie pour chaque contrat d'une aide spécifique. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

- **Le contrat d'avenir (CAV)**, créé par la loi de programmation du 18 janvier 2005, s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation parent isolé (API), ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Pour conclure ce type de contrat, il n'est pas nécessaire d'être inscrit à l'ANPE. Il ouvre droit à des aides pour les employeurs du secteur non marchand. Le contrat est d'une durée déterminée de 2 ans à temps partiel.

- **Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)**, créé en avril 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. La durée du contrat est d'un an renouvelable.

- **L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRES)** est l'une des mesures du dispositif d'appui à l'initiative économique, au bénéfice de demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes ou personnes en difficulté. Ce dispositif, qui vise à faciliter la structuration des projets de création ou de reprise d'entreprise et le développement des activités ainsi créées, consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux.

## PRINCIPAUX CONTRATS D'AIDES A L'EMPLOI DANS LES DOM

Les DOM bénéficient en outre de multiples dispositions consignées dans les volets économiques de la loi Perben, de la LOOM et de la LOPOM.

Depuis la loi Perben du 25 juillet 1994, certains de ces contrats ainsi que les mécanismes de réduction de cotisations sociales ont été adaptés et d'autres ont été créés. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne : taux de chômage élevé chez les jeunes (58,4% en Guadeloupe contre 18,5% en métropole), population de bénéficiaires du RMI importante, niveau de qualification faible, emplois dissimulés, etc. Ainsi, les dispositifs visant à faciliter l'insertion et inciter l'accès des jeunes à la formation ont été renforcés avec la création du CIA et du CAE DOM.

Pour ce qui concerne les exonérations de charges sociales, un dispositif spécifique visant à alléger le coût du travail des secteurs les plus touchés par la concurrence (tourisme par exemple) a été mis en place en 1994, puis renforcé successivement par la LOOM du 13 décembre 2000 et la LOPOM du 21 juillet 2003. Outre l'aspect sectoriel, le mécanisme général de ces allègements diffère quelque peu du mécanisme métropolitain. Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon) qui diminue à mesure que le salaire augmente, pour disparaître lorsque le salaire atteint environ 1,6 SMIC, depuis juillet 2005, le système domien fonctionne comme un forfait qui s'applique sur tout ou partie des cotisations patronales selon le niveau de salaire.

- **Le contrat d'insertion par l'activité (CIA)**, créé dans le cadre de la Loi Perben, s'adresse au secteur non marchand et permet un allongement des durées des contrats comprises entre 3 et 24 mois. Il est réservé aux bénéficiaires du RMI et à leurs ayants droits.

- **Le revenu de solidarité (RSO)** permet aux allocataires du RMI de plus de 50 ans de bénéficier d'une allocation mensuelle de 433 €, cumulable avec les allocations familiales, mais incompatible avec des revenus provenant d'une activité professionnelle. Il est versé jusqu'au moment où le bénéficiaire peut faire valoir ses droits à la retraite. Le RSO a été créé dans le cadre de la LOOM du 13 décembre 2000.

- **Le projet initiative jeune (PIJ)**, créé dans le cadre de la LOOM, permet à un jeune de 18 à 30 ans de bénéficier d'une aide financière maximum de 7 318 € pour accompagner un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou un projet de formation professionnelle en mobilité (hors du département de résidence).

- **Le CAE DOM**, modifié dans le cadre de la LOPOM, offre la possibilité aux entreprises des DOM de favoriser la sortie des jeunes des contrats « emplois jeunes » vers des emplois

marchands durables, en les recrutant sur des CAE jusqu'à fin 2007. Les CAE DOM combinent deux incitations pour l'employeur ; une prime au recrutement d'une part et une exonération de cotisations au titre de la législation de sécurité sociale, d'autre part.

- **L'Aide de l'Etat**, cumulable avec les exonérations de cotisations sociales, mise en place pour les entreprises des DOM de moins de 20 salariés qui recrutent, sous CDI, des jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans (ayant achevé avec succès un cursus de deux années de formation post-secondaire ou une formation professionnelle qualifiante de niveau comparable).

- **Le Titre de travail simplifié (TTS)**, créé dans le cadre de la LOPOM se substitue, pour les entreprises de moins de 11 salariés, à de nombreuses formalités liées au recrutement et à la gestion quotidienne de la rémunération des salariés travaillant au plus 100 jours par an. Ce dispositif pourra être utilisé pour tous leurs salariés, au-delà de la limite de 100 jours. Toutefois, dans ce cas, afin de garantir les droits des salariés, le TTS sera assimilable à un contrat à durée indéterminée et les cotisations afférentes à la rémunération seront calculées sur une base réelle et non forfaitaire.

## 1.3 Assurance chômage et RMI

Dans un contexte de diminution du nombre de chômeurs, le nombre de bénéficiaires d'assurance chômage répertoriés à l'ASSEDIC a logiquement fléchi. L'amélioration du marché du travail a également profité aux RMIstes dont le nombre a chuté de 12,8 % sur l'exercice.

### Nombre d'allocataires et prestations versées par les ASSEDIC et la CAF

	2003	2004	2005	2006	2007	Var 07/06
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	18 711	21 233	20 897	19 738	18 096	-8,3%
Prestations versées (millions €)	172,0	178,6	182,6	173,2	168,7	-2,6%
Contributions encaissées (millions €)	84,7	100,3	99,5	98,8	114,0	15,3%
Montant annuel moyen par allocataire (€)	8 248	8 413	8 477	8 631	9 326	8,0%
Bénéficiaires du RMI	30 509	32 348	34 693	34 410	32 052	-6,9%

Source : Association pour l'emploi dans l'industrie, le commerce, l'agriculture et les services (ASSEDIC) / CAF

## 2. REVENUS ET SALAIRES

### 2.1 Les salaires

#### 1) L'évolution du SMIC

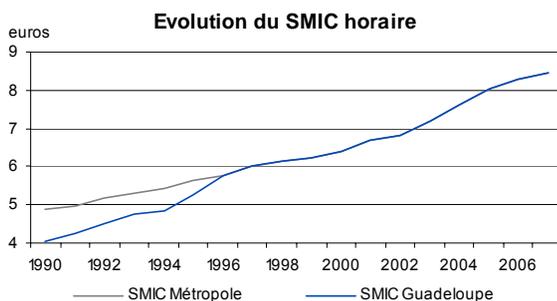
Depuis 1996, le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en Guadeloupe est aligné sur celui de la métropole.

Selon le décret n° 2007-1052 du 28 juin 2007, le montant du salaire minimum de croissance a été fixé à 8,44 € de l'heure à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Le montant du SMIC mensuel s'élève ainsi à 1 280,7 € en

hausse de 2,1 % par rapport à 2006. Cette revalorisation tient compte d'une augmentation de 1,2 % de l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac), entre mai 2006 et mai 2007, et de la moitié de la progression du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) enregistrée entre mars 2006 et mars 2007, soit 0,79 %.

#### 2) L'évolution des principaux salaires

En 2007, la révision des grilles des salaires de référence sur la base des 35 heures a varié entre + 1,5 % et + 2,7 %.



Dans le secteur agricole, conformément au protocole d'accord signé le 22 février 2007, les salaires des manœuvres agricoles et des coupeurs de cannes ont été réévalués de 2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les salaires horaires des ouvriers de niveau I et des ouvriers hautement qualifiés<sup>1</sup> ont augmenté de 2,7 %, pour s'établir respectivement à 8,38 € et 11,59 €

Enfin, par décret n° 2007-96 du 25 janvier 2007, le salaire de référence de la fonction publique a été revalorisé de 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2007, pour s'établir à 11,90 € de l'heure, suite à la réévaluation de 4 points de l'indice minimum de base, qui passe de 279 à 283.

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
SMIC horaire	1 090,51	1 154,21	1 217,91	1 254,31	1 280,09	2,1%
Agriculture						
Manœuvre	1 086,19	1 246,73	1 284,04	1 322,56	1 355,63	2,5%
Coupeur de cannes (à la tâche) <sup>2</sup>	1 095,82	1 128,61	1 162,55	1 197,43	1 227,39	2,5%
Bâtiment et travaux publics						
Ouvrier exécution niveau I	ND	1 179,07	1 208,90	1 238,73	1 271,70	2,7%
Compagnon profession niveau III	ND	1 629,67	1 670,90	1 712,13	1 757,70	2,7%
Minimal brut fonction publique <sup>3</sup>	1 440,00	1 724,82	1 762,34	1 777,48	1 804,45	1,5%

Sources : Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale, Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum de la Guadeloupe

(1) Estimation IEDOM sur une base hebdomadaire de 35 heures

(2) 6 tâches représentent à peu près 48 heures de travail

(3) Salaire mensuel minimum brut (majoration de 40% incluse)

## 2.2 Les revenus

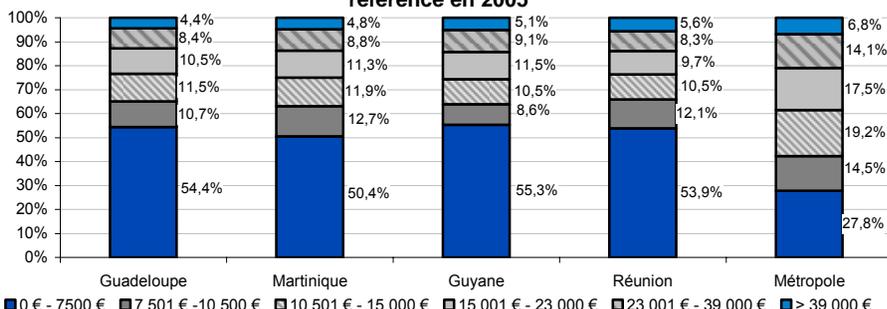
### 1) Les revenus fiscaux

La structure des revenus fiscaux en Guadeloupe est homogène à celle des autres DOM et diffère sensiblement de la métropole en termes :

- de composition des revenus : les traitements et salaires constituent la majeure part (62,1 % en Guadeloupe contre 47,4 % en métropole) ; le poids des revenus de capitaux mobiliers apparaît particulièrement bas (3,9 % contre 14,4 % dans l'Hexagone). Le niveau des pensions et retraites s'inscrit dans la norme nationale ;
- de prévalence des faibles revenus (inférieurs à 7 500 €) qui représentent plus de la moitié des foyers fiscaux en Guadeloupe contre seulement 27,8 % en métropole. A l'inverse, en haut de l'échelle des revenus, 0,15 % des foyers fiscaux enregistrés dans le département, soit un nombre de 320, étaient soumis à l'ISF, contre 0,22 % dans les DOM et 1,15 % en métropole.

<sup>1</sup> Compagnons profession niveau III

### Répartition des foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2005



Source : Direction générale des Impôts - Etat 1921. Situation à l'issue de la dernière émission - Décembre 2006

### Répartition des revenus catégoriels en 2005

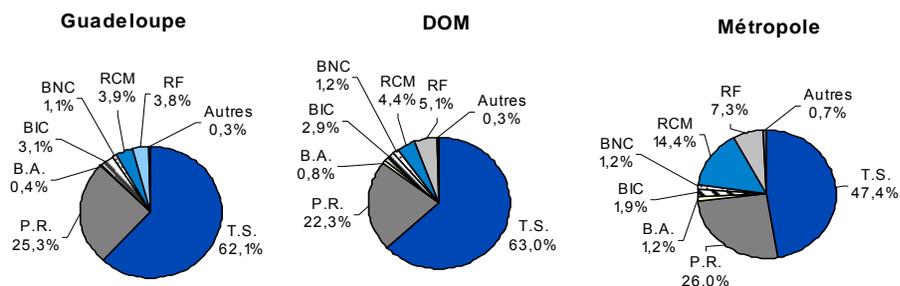
en millions €

	Métropole	Martinique	Guyane	La Réunion	Guadeloupe	Var 05/04
Traitements et salaires	524 253	2 700	1 040	4 660	2 571	4,7%
Pension et retraites	199 813	629	87	834	594	16,7%
Bénéfices agricoles	6 113	8	2	43	6	-25,0%
Bénéfices industriels et commerciaux	22 194	127	40	308	130	-2,3%
Bénéfices non commerciaux	27 910	109	26	307	102	6,3%
Revenus des capitaux mobiliers	15 381	58	11	80	42	-22,2%
Revenus fonciers	24 982	93	38	260	76	-1,3%
Autres	2 247	9	2	12	7	0,0%
<b>Total</b>	<b>822 893</b>	<b>3 733</b>	<b>1 246</b>	<b>6 504</b>	<b>3 528</b>	<b>5,6%</b>

Source: Direction Générale des Impôts

Le montant des revenus déclarés en 2005 s'est élevé à 3 528 millions € en progression de 5,6 % sur un an (+5,5 % tous DOM confondus et +2,7 % en métropole). Le montant moyen imposable s'est établi à 16 968 € (contre 17 150 € en hexagone), à un niveau proche du PIB par habitant du département selon l'estimation CEROM (17 221 € en 2006), alors qu'il est de 28 356 € en la France métropolitaine.

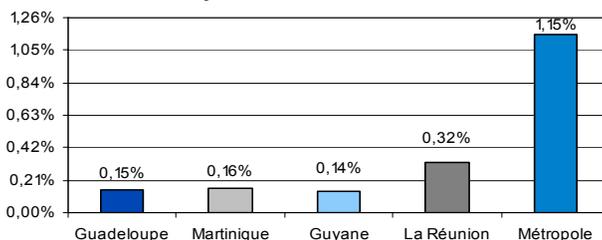
### Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus<sup>1</sup> en 2005



1. P. R : Pensions et retraites ; B. A : Bénéfices Agricoles ; B. I. C : Bénéfices Industriels et Commerciaux ; B. N. C : Bénéfices Non Commerciaux ; R. C. M : Revenus de Capitaux Mobiliers ; R. F : Revenus Fonciers ; T. S : Traitements et salaires

Source : Direction Générale des impôts

### Part des foyers fiscaux soumis à l'ISF en 2005

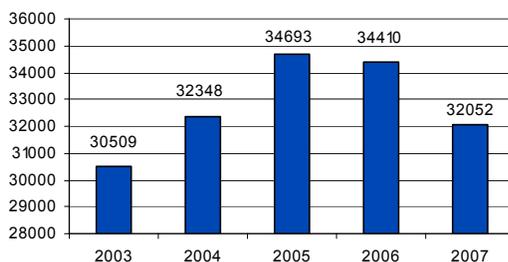


Source : Direction générale des impôts

## 2) Le Revenu Minimum d'Insertion

En 2007, le nombre d'allocataires du RMI a diminué de 6,9 %, confirmant ainsi le renversement de tendance à la baisse amorcé en 2006. Cette situation tient globalement à l'amélioration du marché du travail, au renforcement des contrôles<sup>1</sup> et aux résultats des dispositifs d'intégration (i.e. l'allocation de retour à l'activité (ARA) et la prime forfaitaire) qui ont concernés 231 personnes). Les dispositifs d'aide à l'emploi y ont également contribué : ainsi 1 264 nouveaux contrats d'avenir (CAV) et 163 contrats d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA) ont été signés.

### Nombre d'allocataires du RMI (résultats consolidés)



Source : CAF Guadeloupe

163 contrats d'insertion – revenu minimum d'activité

### Effectifs du RMI et versements CAF

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Bénéficiaires du RMI (résultats consolidés)	30 509	32 348	34 693	34 410	32 052	-6,9%
Nombre de personnes couvertes*	67 372	70 630	72 052	70 684	72 385	2,4%
Sommes versées par la CAF (millions €)	149,5	141,1	157,9	161,9	159,5	-1,5%
Montant moyen mensuel du RMI (€)	359,0	370,8	390,0	396,6	399,0	0,6%

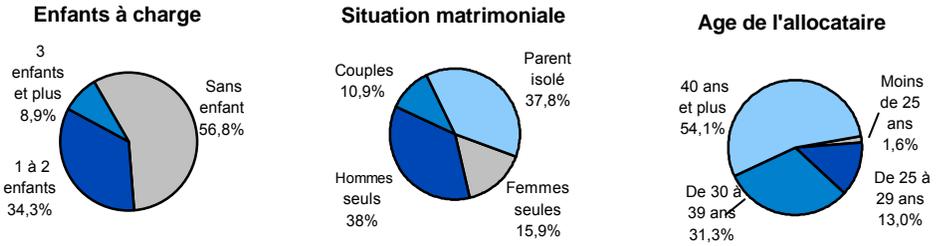
Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

\*allocataire+conjoint+personne(s) à charge

En 2007, 75,0 % des bénéficiaires du RMI étaient allocataires depuis plus de 12 mois. Parmi eux, 81,9 % l'étaient depuis plus de 2 ans (+0,2 point sur l'exercice) et 65,7 % depuis plus de quatre ans (+ 10 points sur l'année).

<sup>1</sup> A cet égard, 707 bénéficiaires (2 % du stock à fin 2006) se sont vus retirer leurs droits en 2007.

## Situation des allocataires du RMI au 31 décembre 2007



Source : CAF Guadeloupe

### L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INSERTION (ADI)

En application des dispositions de la loi Perben du 25 juillet 1994, l'Agence Départementale d'Insertion (ADI), créée en octobre 1995 en Guadeloupe, a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre le Programme Départemental d'Insertion.

Elle travaille ainsi avec :

- l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE),
- la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS),
- la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle (DDTEFP),
- le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA),
- les associations luttant contre le chômage, l'exclusion et la précarité.

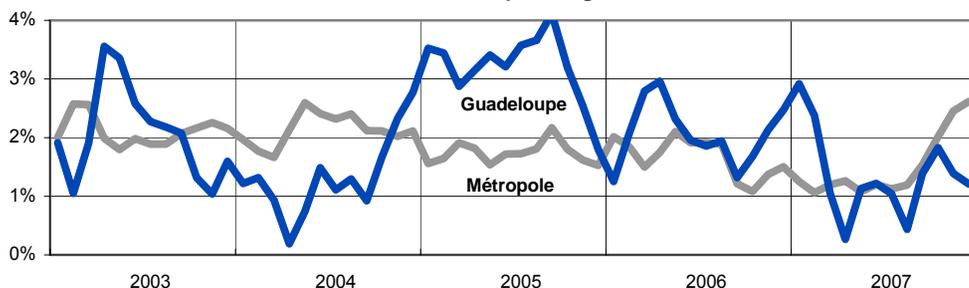
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'ADI s'est vue confier le pilotage de l'ensemble du dispositif pour le compte du Conseil Général, en assurant l'ensemble des attributions relatives au Revenu Minimum d'Insertion. Il comprend la gestion de l'allocation, de l'insertion et la mise en œuvre du contrat d'insertion RMI (CI-RMA) réservé au secteur marchand), et du contrat d'avenir, pour le secteur non marchand, tous deux créés par la Loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Sur le plan pratique, dans le mois qui suit le paiement de la première allocation, l'ADI doit proposer au bénéficiaire du RMI un contrat d'insertion qui, selon sa situation sanitaire, professionnelle et financière, peut revêtir les formes suivantes : recherche d'un logement salubre, formation et intégration professionnelle, lutte contre l'illettrisme.

### 3. PRIX

L'indice des prix à la consommation (IPC) de la Guadeloupe s'établissait à 117,5 en décembre 2007, en hausse de 1,2 % en glissement annuel. L'évolution des prix dans le département aura donc été relativement bien contenue, comparée à l'augmentation plus sensible observée dans les autres DFA, en France<sup>1</sup> (+ 2,6 %) ou dans la zone euro (+ 3,1 %).

Evolution de l'indice des prix en glissement annuel



Source : INSEE

Indice des prix en fin d'année (base 100 Année 1998)

	Pondération 2007	2003	2004	2005	2006	2007	Var 07/06	Inflation moyenne 2007
<b>Alimentation (hors tabac)</b>	<b>2 051</b>	<b>112,2</b>	<b>116,4</b>	<b>114,2</b>	<b>114,6</b>	<b>117,2</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,2%</b>
Produits frais	341	117,0	127,1	112,5	109,5	115,0	5,0%	5,1%
<b>Produits manufacturés</b>	<b>2 918</b>	<b>100,4</b>	<b>101,8</b>	<b>102,7</b>	<b>104,2</b>	<b>103,4</b>	<b>-0,8%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Energie</b>	<b>1 067</b>	<b>109,1</b>	<b>118,0</b>	<b>130,8</b>	<b>141,6</b>	<b>141,5</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,2%</b>
Produits pétroliers	850	113,3	125,3	143,2	158,5	157,9	-0,4%	0,4%
<b>Tabac</b>	<b>87</b>	<b>167,9</b>	<b>185,4</b>	<b>215,2</b>	<b>215,2</b>	<b>250,1</b>	<b>16,2%</b>	<b>11,7%</b>
<b>Services</b>	<b>3 877</b>	<b>111,0</b>	<b>112,9</b>	<b>115,1</b>	<b>118,5</b>	<b>120,9</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>
Transports et communications	615	106,3	107,4	108,9	113,1	113,1	0,0%	1,7%
Loyers et services rattachés	888	107,5	109,5	111,2	114,3	119,5	4,5%	2,5%
Services de santé	404	117,0	118,8	120,1	127,0	130,4	2,7%	6,0%
Autres services	1 970	112,7	114,6	117,4	120,0	121,8	1,5%	1,1%
<b>Indice général - Guadeloupe</b>	<b>10 000</b>	<b>108,3</b>	<b>111,3</b>	<b>113,3</b>	<b>116,1</b>	<b>117,5</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,4%</b>
Indice général - France entière		109,0	111,3	113,0	114,7	117,7	2,6%	
Indice général - Martinique		108,5	111,5	113,6	116,8	120,2	2,9%	
Indice général - Guyane		107,3	108,9	110,5	114,2	117,6	3,0%	
Indice général - Réunion		109,5	112,5	115,4	117,9	117,1	-0,7%	

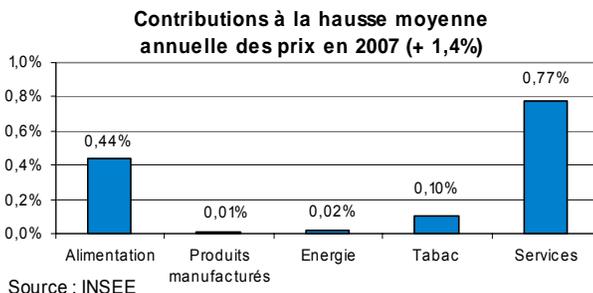
Source : INSEE Guadeloupe

#### Avertissement

L'analyse de l'évolution des prix en glissement annuel peut masquer des variations sensibles du coût de la vie au cours de l'exercice étudié. La présente note propose une approche de l'inflation fondée sur une base de variation annuelle moyenne ou « inflation moyenne ».

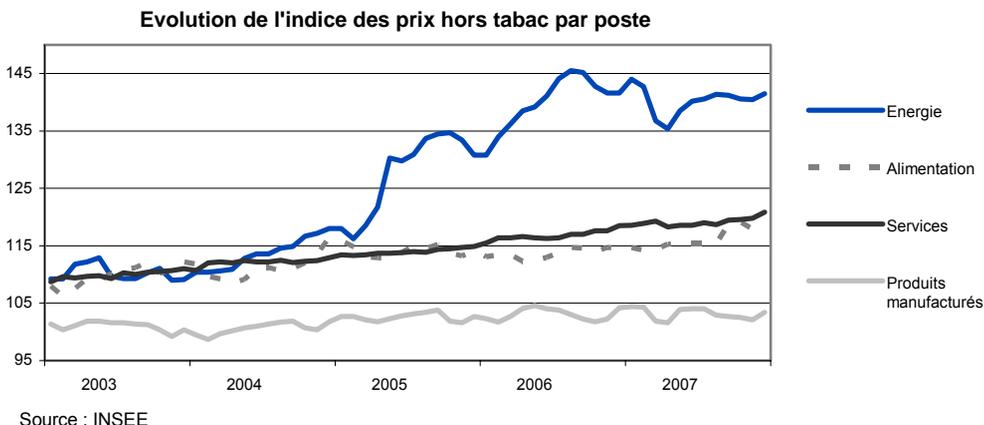
<sup>1</sup> DOM inclus

Après une augmentation atypique des prix de 3,2% en 2005<sup>1</sup>, et une progression modérée de 2,1 % en 2006, due au renchérissement de l'énergie liée à la forte volatilité des cours des produits pétroliers, l'évolution du coût de la vie a été contenue à 1,4 % en 2007. Les services et l'alimentation, expliquent 90 % de l'inflation constatée en y contribuant respectivement à hauteur de 0,77 % et de 0,44 %.



Les prix des services ont progressé de 2,0 % sur l'exercice 2007. Cette progression tient d'abord aux revalorisations successives des prestations de santé (kinésithérapie, consultation externe, médecine générale), qui ont entraîné un renchérissement global de 6,0 % des services de santé. Par ailleurs, les prix des loyers et services rattachés, des transports et communications et des autres services ont affiché des hausses respectives de 2,5 %, 1,7 % et 1,1 %.

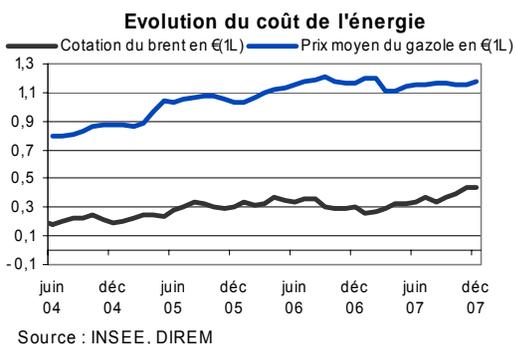
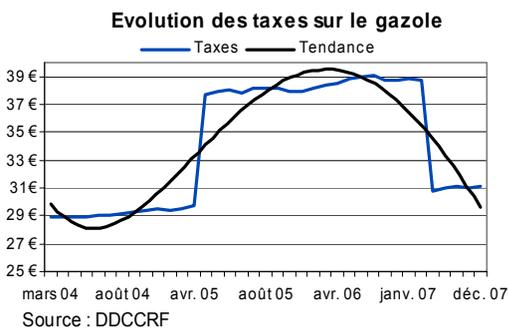
Le coût des produits alimentaires a crû de 2,2 % sous l'effet de la hausse de 5,1 % du prix des produits frais, avec une pointe à 10,1 % en septembre des suites du passage, mi-août, du cyclone Dean qui a eu un impact très sensible sur le prix des productions locales de fruits, de légumes et de produits de la mer.



<sup>1</sup> Evolution liée notamment à la grève des dockers du port de Jarry entre novembre 2004 et janvier 2005, à d'importantes intempéries qui ont affecté la production de fruits et légumes et à l'absence de soldes commerciales en fin d'année.

Paradoxalement, dans un contexte international de hausse des produits pétroliers<sup>1</sup>, le prix de l'énergie en Guadeloupe est resté stable en 2007 (+ 0,2 % en moyenne). Cette stabilité tient à l'allègement de la fiscalité sur les produits pétroliers, consenti par la Région au cours de l'année<sup>2</sup>. Elle résulte également d'un effet de stock, les compagnies pétrolières n'ayant pas totalement répercuté à la pompe l'augmentation du coût de leurs approvisionnements. Cette augmentation a été limitée à 5,4 % en 2007.

Enfin, en dépit du renchérissement du coût des matières premières, le prix des produits manufacturés n'a pas connu d'évolution significative sur l'exercice.



<sup>1</sup> + 11 % des cours moyens du Brent daté, en dollar par baril, en 2007, mais + 45 % en glissement annuel entre décembre 2006 (62,47 \$/bbl) et décembre 2007 (90,93 \$/bbl) (Source : DIREM)

<sup>2</sup> Les taxes (taxe spéciale et octroi de mer) sur le gazole et sur le sans plomb ont globalement diminué de respectivement 18,5 % et 13,2 % en moyenne au cours de l'année 2007.

## 4. COMMERCE EXTERIEUR

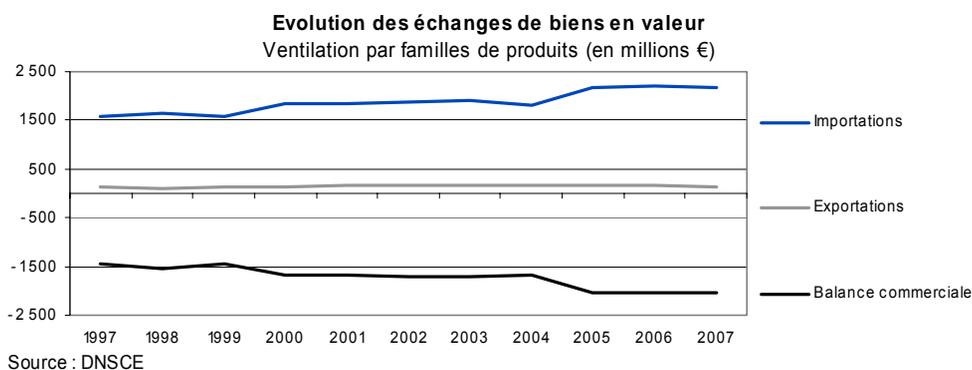
### Avertissement

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières et ne portent que sur les échanges de marchandises. Les statistiques sont calculées hors revenus touristiques et plus généralement hors services. De plus, en raison des contrôles effectués régulièrement par les services des douanes, ces données peuvent être révisées pendant plus de 2 ans. L'IEDOM actualise systématiquement ses données historiques à partir des informations nouvelles transmises par la Direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE), ce qui explique les différences d'une année sur l'autre des données douanières présentées dans ce rapport.

A l'instar des autres départements français d'outre-mer, la Guadeloupe se caractérise par la faiblesse de ses échanges extérieurs. Ainsi, son taux d'ouverture ou ratio d'intensité du commerce extérieur, rapport entre la somme des importations et des exportations sur le PIB, ressort à moins de 40 % quand il atteint en moyenne le double dans les petits états insulaires<sup>1</sup>. Les États et territoires de l'espace Caraïbe présentent un degré d'ouverture sur l'extérieur de la zone de 77 % en 2001 : quatorze pays ont un degré proche ou supérieur à 100 % de leur PIB, le Surinam étant en tête avec 217 %<sup>2</sup>.

Cette situation provient essentiellement de la faiblesse des exportations du département, liée aux contraintes structurelles qui pèsent sur la compétitivité des produits (faible valeur ajoutée des productions exportées, éloignement géographique des marchés export, coûts élevés des facteurs de production). Elle tient également à l'orientation du système productif vers la satisfaction du marché intérieur<sup>3</sup> et à la polarisation de ses relations commerciales avec la métropole.

L'augmentation du taux d'ouverture constitue un enjeu déterminant pour la Guadeloupe dans la perspective de la mise en oeuvre des accords de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne et les pays ACP.



<sup>1</sup> Cf. J. M. Salmon, *Pourquoi s'ouvrir ? Contraintes et perspectives pour les économies ultramarines*, AFD, document de travail n°53, novembre 2007.

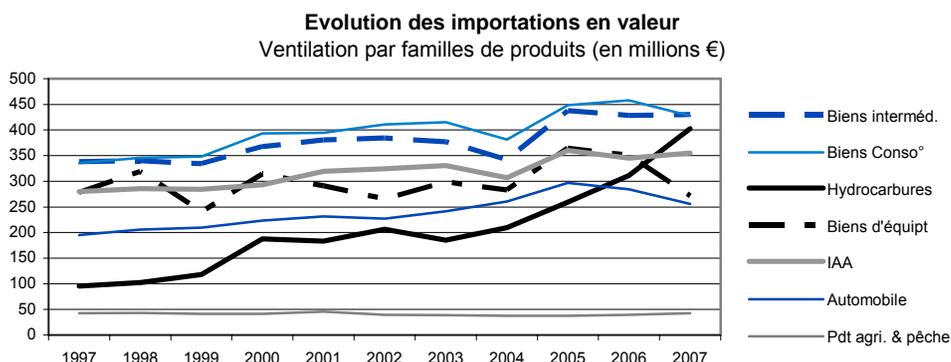
<sup>2</sup> Cf. *Panorama de l'espace Caraïbe 2004*, INSEE, 2005

<sup>3</sup> Cf. CEROM, *Guadeloupe : une économie en déficit ... d'image*, 2004

## 4.1 Les importations

Au cours des dix dernières années (1997-2006), la Guadeloupe a enregistré une progression régulière de ses importations, de l'ordre de 3,2 % par an en moyenne, contrariée toutefois par des accidents conjoncturels, comme la grève des dockers en fin d'année 2004 qui avait provoqué une baisse ponctuelle de 3,2 %.

Dans ce contexte, l'exercice 2007 fait figure d'exception, les importations s'inscrivant en repli de 1,5 % en valeur pour s'établir à 2 190,6 millions €. Cette évolution d'ensemble doit cependant être nuancée au regard des évolutions très contrastées observées selon les produits, et compte tenu d'un effet base qui a pesé pour certaines rubriques sur les résultats de l'année 2007.



Source : DNSCE

Les statistiques de l'année 2007 ne remettent pas en cause l'orientation favorable de l'activité économique, dont les signes de reprise ont été perceptibles à partir du deuxième trimestre 2006. Elles apportent cependant un éclairage concernant l'évolution de la conjoncture dans certains secteurs d'activité et de la demande effective dans le département.

La progression des importations d'*hydrocarbures* constitue l'un des faits marquants de l'année 2007. Hors effet prix imputable à la hausse très sensible des cours du pétrole sur les marchés internationaux<sup>1</sup>, ces importations sont ressorties en progression de 18,4 % en volume (+ 29,4 % en valeur). Cette situation s'expliquerait notamment par l'augmentation de la consommation de carburant par les compagnies aériennes du fait du développement du transport interrégional avec l'exploitation de nouvelles liaisons vers les îles du nord et, en fin d'année 2007, vers l'Amérique centrale (Costa Rica et Panama) et l'Amérique du sud (Surinam).

Les statistiques du commerce extérieur apportent la confirmation de la vigueur de l'activité dans le BTP, elle-même liée au dynamisme de la commande publique mais également des investissements immobiliers des entreprises et des ménages. En 2007, les entrées de *produits minéraux* et de *produits métalliques* ont affiché des croissances respectives de 4,5 % et 14,6 %.

<sup>1</sup> Le cours du Brent sur les marchés internationaux a enregistré une hausse de 11 % en moyenne sur l'année 2007 et de 45,6 % en glissement annuel.

Les importations de *composants électriques et électroniques* ont également progressé, de 9,8 %, grâce notamment au développement des installations photovoltaïques<sup>1</sup> favorisé par un dispositif fiscal avantageux et des tarifs attractifs de rachat de l'électricité par l'opérateur national.

Les entrées de *produits de l'agriculture et de la pêche* ont crû de 8,4 % en valeur, plus de 50 % de l'augmentation correspondant aux importations de céréales dont les cours se sont envolés en 2007 (source INSEE : + 53,5 %).

Les importations de *biens d'équipements* se sont, à l'inverse, inscrites en repli de 22,6 % en valeur, les baisses concernant essentiellement les secteurs de la communication et du transport aérien qui avaient réalisé d'importants investissements au cours des années précédentes. L'achèvement des investissements effectués dans le cadre du déploiement des réseaux de téléphonie mobile et pour la mise en place du câble de fibre optique livré courant 2006 a entraîné, sur un an, une chute de 44,8 % des entrées d'*équipements électriques et électroniques*. Le repli des importations enregistrées sous la rubrique « *bateaux, avions, motos* » (-31,2 %) serait également imputable à un effet de base négatif, l'année 2006 ayant vu le renouvellement de la flotte des compagnies aériennes desservant la Guadeloupe sur le réseau transatlantique, ainsi que l'acquisition par Air Caraïbes d'un nouvel Embraer 175 pour le réseau régional.

Les importations de *produits de l'industrie automobile* ont également affiché une baisse sensible (-10,0 %), qui contraste avec l'augmentation des immatriculations de véhicules de tourisme ou utilitaires, en hausse respectivement de 14,5 % et de 11,8 % sur l'exercice 2007. Une analyse détaillée montre que les immatriculations de véhicules ont principalement concerné les petites cylindrées inférieures à 8 chevaux fiscaux.

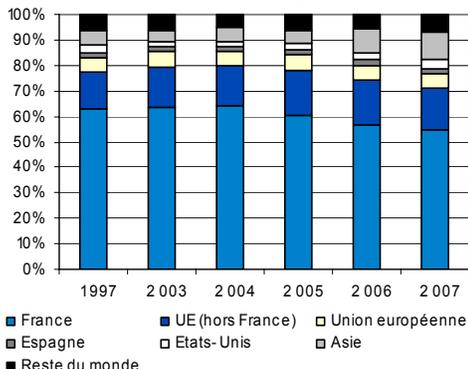
Enfin, les importations de *biens de consommation* ont reculé de 6,6 % en 2007 principalement sous l'effet d'une chute de 20,4 % des entrées de *biens d'équipement du foyer* et plus particulièrement des produits hi-fi, vidéo et jouets. Les importations de *produits de l'édition*, y compris multimédia, se sont également contractées de 11,9 % sur un an. L'amélioration des services Internet et multimédia proposés sur le territoire depuis le début de l'année a pu contribuer à cette évolution d'ensemble.

L'Hexagone demeure à 55 %, le principal fournisseur du département (contre 76 % une décennie auparavant). Cette évolution a bénéficié aux pays de l'Union Européenne, second fournisseur de la Guadeloupe (14,4 % du total des importations en valeur) et, dans une moindre mesure, à l'Asie (6,2 % des importations). Les deux tiers sont réalisés par la Chine et le Japon ; ils concernent des biens de consommation et des biens d'équipement.

---

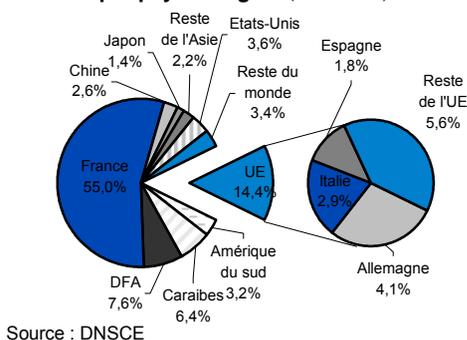
<sup>1</sup> Cf. note consacrée à l'énergie électrique.

### Evolution des importations en valeur Ventilation par zone géographique



Source : DNSCE

### Répartition des importations par pays d'origine (en valeur)

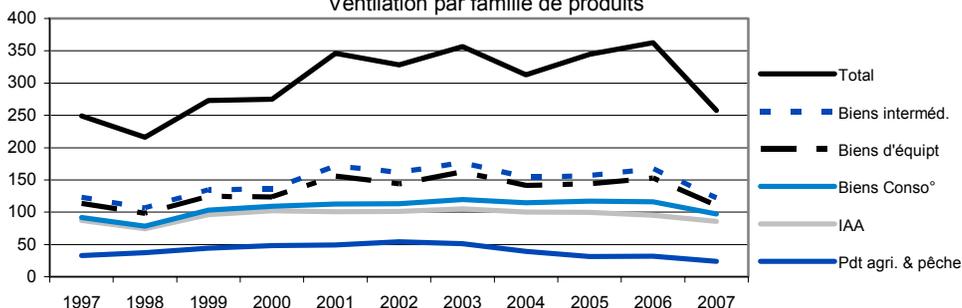


Source : DNSCE

## 4.2 Les exportations

Parallèlement au tassement des importations constaté en 2007, les exportations de biens de la Guadeloupe ont accusé un repli de 27,5 % en valeur pour s'établir à 125,1 millions € soit au niveau le plus bas depuis 1997.

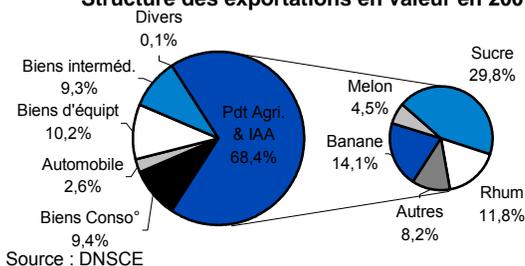
### Evolution des exportations en valeur Ventilation par famille de produits



Source : DNSCE

La chute de 47,4 millions € des exportations enregistrée en 2007 est la conjonction d'une baisse des ventes de toutes les catégories de biens à l'exception du *sucre* et du *rhum* dont les sorties ont progressé respectivement de 10,8 % et 16,8 % en valeur, et de 15,4 % et 8,2 % en volume. L'augmentation régulière des exportations de ces deux filières au cours des dix dernières années a

### Structure des exportations en valeur en 2007



Source : DNSCE

d'ailleurs permis au secteur des industries agroalimentaires d'asseoir sa position de premier exportateur de la Guadeloupe. Sur la période sous revue, son chiffre d'affaires export a crû de 13,3 % (+ 7,3 millions €), pour représenter, en 2007, 49,4 % des recettes à l'exportation de la Guadeloupe (40,7 % en 1997).

Exportations en volume	en milliers de tonnes					Var. 07/06
	2003	2004	2005	2006	2007	
<b>Produits de l'agriculture et de la pêche</b>	<b>93,0</b>	<b>69,6</b>	<b>54,9</b>	<b>50,9</b>	<b>42,0</b>	<b>-17,5%</b>
- Banane	88,0	64,3	50,5	44,7	38,4	-14,2%
<b>Produits de l'industrie agroalimentaire</b>	<b>82,9</b>	<b>106,4</b>	<b>100,7</b>	<b>91,2</b>	<b>98,2</b>	<b>7,6%</b>
- Sucre	57,6	66,3	67,9	64,1	74,0	15,4%
- Rhum	4,3	4,7	5,4	5,6	6,0	8,2%

Source : DNSCE

Deuxième poste de recettes de la Guadeloupe, le secteur primaire connaît un repli continu à l'export depuis 2002, dû principalement à la chute de la production de bananes. En dix ans, les exportations de la filière banane auront baissé de 35 % en valeur, passant de 27,4 millions € en 1997 à 17,7 millions € en 2007 (-9,7 millions €). Cette évolution tendancielle s'est accentuée en 2007 consécutivement au passage du cyclone Dean qui a particulièrement touché les plantations de bananes dont les exportations avaient pourtant amorcé une reprise au premier semestre. Les exportations de bananes ne représentent plus désormais que 14,1 % des sorties de marchandises en valeur contre 21,8 % en 1997.

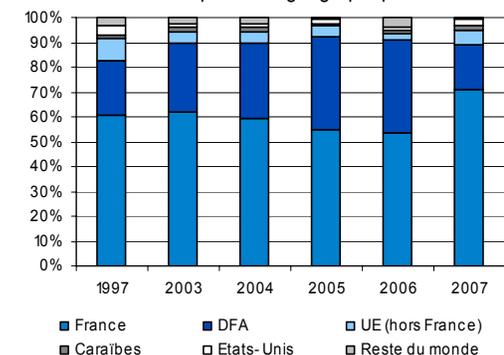
Les exportations de *biens d'équipement*<sup>1</sup> apparaissent comme le principal poste d'exportation à la baisse (-65,6 %). Cette évolution tient largement à la chute de plus de 80 % des ventes d'équipement électroniques et électriques, lesquelles avaient été particulièrement soutenues en 2006 lors du déploiement du câble numérique entre la Guadeloupe, la Martinique et la Dominique. L'année 2006 s'était également révélée exceptionnelle avec la revente de biens des industries aéronautique et navale. De fait, en 2007 les ventes de cette catégorie de biens d'équipement se sont contractées de 52,0 %. Le même constat peut être fait pour les exportations d'équipement mécaniques. La signature en 2005 et 2006 d'importants contrats pour les entreprises guadeloupéennes du BTP dans des îles de la Caraïbe avait en effet nécessité l'exportation d'engins de chantier. En 2007, les exportations des biens d'équipement mécaniques se sont ainsi inscrites en repli de 47,3 %.

L'année 2007 a également vu le recul de 43,2 % en valeur des exportations de biens de consommation. Cette évolution intervient alors que, depuis plusieurs années, les sociétés locales avaient renforcé leur position réexportatrices. Depuis 1997, la valeur des biens qu'elles ont exportés a en effet crû de 162,0 % (+ 7,2 millions €).

---

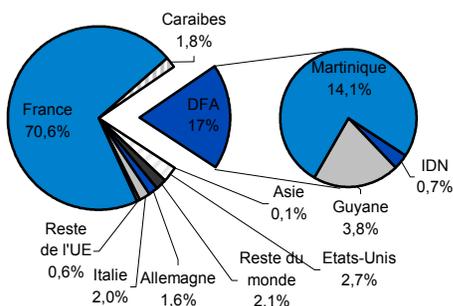
<sup>1</sup> Ce poste n'est pas actuellement structurant dans la formation des exportations de la Guadeloupe. Il subit en effet des variations erratiques, résultant principalement des cessions d'avions et de navires par les compagnies de transport aérien ou maritime installées en Guadeloupe.

**Evolution des exportations en valeur**  
Ventilation par zone géographique



Source : DNSCE

**Répartition des exportations**  
par pays de destination (en valeur)



La métropole, importateur de l'essentiel des productions du secteur primaire et de l'industrie agroalimentaire, demeure le principal client du département (70,6 %). Les bonnes performances de la campagne sucrière 2007 ont ainsi entraîné une augmentation substantielle des exportations à destination de la France. Cependant, la progression relative de la France métropolitaine dans les exportations de la Guadeloupe (de plus de 10 points sur dix ans) tient essentiellement à la contraction de ses échanges à destination des autres DFA. En 2007, elles auront surtout baissé (-63,6 % au total), faute de la reconduction d'investissements comme ceux réalisés en Martinique dans le secteur de la télécommunication (cf. supra). La Martinique est néanmoins demeurée au rang de deuxième client de la Guadeloupe (avec 14,1 % des échanges contre 32,8 % en 2006), devant la Guyane (3,9 %) et l'Union Européenne (hors France) qui, avec un montant de plus de 6,8 millions €, ne représente que 5,5 % de l'ensemble des ventes à l'étranger de la Guadeloupe.

### 4.3 La balance commerciale

Compte tenu de l'extrême dépendance de la Guadeloupe aux marchés extérieurs pour satisfaire sa demande intérieure et du très faible taux de ses exportations<sup>1</sup>, la balance commerciale du département est structurellement déficitaire.

En 2007, en dépit de l'effet modérateur de la diminution des importations (33,7 millions €), la baisse des exportations (47,5 millions €) a dégradé le solde de la balance commerciale qui s'établit à - 2 065,5 millions € (-13,8 millions €, soit 0,7 % sur l'exercice). Le taux de couverture, qui traduit une dépendance accrue de la Guadeloupe vis-à-vis de l'extérieur, s'est à nouveau aggravé à 5,7 % (contre 7,8 % en 2006 et 9,5% en 2003).

<sup>1</sup> Le taux d'exportation ressort à moins de 3 % du PIB.

## Chiffres du commerce extérieur en valeur

Millions €

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06	Poids
<b>Importations totales</b>	<b>1 894,4</b>	<b>1 824,4</b>	<b>2 211,0</b>	<b>2 224,3</b>	<b>2 190,6</b>	<b>-1,5%</b>	
<b>Produits de l'agriculture et de la pêche</b>	<b>38,8</b>	<b>37,6</b>	<b>37,6</b>	<b>39,6</b>	<b>42,9</b>	<b>8,4%</b>	<b>2,0%</b>
<b>Produits de l'industrie agroalimentaire</b>	<b>330,5</b>	<b>306,7</b>	<b>360,0</b>	<b>345,3</b>	<b>355,4</b>	<b>2,9%</b>	<b>16,2%</b>
<b>Biens de consommation</b>	<b>415,2</b>	<b>381,1</b>	<b>448,6</b>	<b>458,1</b>	<b>428,0</b>	<b>-6,6%</b>	<b>19,5%</b>
- Habillement, cuir	97,0	82,8	93,5	94,1	93,8	-0,3%	4,3%
- Produits de l'édition	35,5	33,2	37,2	34,3	30,3	-11,9%	1,4%
- Pharmacie, parfumerie, entretien	153,6	152,0	174,7	182,9	187,2	2,3%	8,5%
- Equipements du foyer	129,1	113,2	143,1	146,8	116,8	-20,4%	5,3%
<b>Produits de l'industrie automobile</b>	<b>241,5</b>	<b>260,5</b>	<b>296,9</b>	<b>284,5</b>	<b>255,9</b>	<b>-10,0%</b>	<b>11,7%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>298,3</b>	<b>282,7</b>	<b>364,7</b>	<b>350,5</b>	<b>271,1</b>	<b>-22,6%</b>	<b>12,4%</b>
- Bateaux, avions, motos	49,9	33,1	57,2	47,8	32,9	-31,2%	1,5%
- Equipements mécaniques	124,9	120,2	160,9	153,4	155,8	1,6%	7,1%
- Equipements électriques et électroniques	123,5	129,4	146,5	149,3	82,4	-44,8%	3,8%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>376,9</b>	<b>341,7</b>	<b>437,7</b>	<b>428,3</b>	<b>430,4</b>	<b>0,5%</b>	<b>19,6%</b>
- Produits minéraux	49,7	42,8	55,1	53,6	56,0	4,5%	2,6%
- Produits de l'industrie textile	20,2	17,1	20,4	20,3	19,0	-6,4%	0,9%
- Produits en bois, papier ou carton	73,4	65,2	85,3	82,0	75,0	-8,6%	3,4%
- Produits chimiques ou en plastique	111,8	97,7	124,8	119,5	108,2	-9,4%	4,9%
- Métaux et produits métalliques	77,7	78,7	93,2	91,5	104,8	14,6%	4,8%
- Composants électriques et électroniques	44,0	40,3	59,1	61,4	67,4	9,8%	3,1%
<b>Combustibles et carburants</b>	<b>184,6</b>	<b>209,3</b>	<b>259,3</b>	<b>311,3</b>	<b>402,8</b>	<b>29,4%</b>	<b>18,4%</b>
<b>Produits Divers</b>	<b>8,0</b>	<b>4,7</b>	<b>6,1</b>	<b>6,7</b>	<b>4,1</b>	<b>-39,8%</b>	<b>0,2%</b>
<b>Exportations totales</b>	<b>179,4</b>	<b>157,1</b>	<b>163,5</b>	<b>172,6</b>	<b>125,1</b>	<b>-27,5%</b>	
<b>Produits de l'agriculture et de la pêche</b>	<b>51,3</b>	<b>39,3</b>	<b>31,3</b>	<b>31,7</b>	<b>23,8</b>	<b>-25,0%</b>	<b>19,0%</b>
- Banane	40,5	29,6	23,2	20,4	17,7	-13,4%	14,1%
- Melon	10,0	8,8	7,3	10,1	5,6	-44,5%	4,5%
<b>Produits de l'industrie agroalimentaire</b>	<b>53,6</b>	<b>60,8</b>	<b>68,1</b>	<b>63,5</b>	<b>61,8</b>	<b>-2,7%</b>	<b>49,4%</b>
- Sucre	30,0	34,6	35,4	33,7	37,3	10,8%	29,8%
- Rhum	9,9	10,8	12,2	12,6	14,7	16,8%	11,8%
<b>Biens de consommation</b>	<b>14,8</b>	<b>14,4</b>	<b>17,5</b>	<b>20,8</b>	<b>11,8</b>	<b>-43,2%</b>	<b>9,4%</b>
- Habillement, cuir	2,8	1,4	3,0	4,2	3,2	-24,4%	2,6%
- Produits de l'édition	3,9	1,5	2,0	2,4	1,4	-43,2%	1,1%
- Pharmacie, parfumerie, entretien	2,9	3,6	5,3	4,9	3,1	-37,0%	2,5%
- Equipements du foyer	5,2	7,8	7,1	9,2	4,2	-55,0%	3,3%
<b>Produits de l'industrie automobile</b>	<b>2,3</b>	<b>3,1</b>	<b>6,1</b>	<b>5,0</b>	<b>3,3</b>	<b>-33,5%</b>	<b>2,6%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>42,6</b>	<b>27,2</b>	<b>26,8</b>	<b>37,1</b>	<b>12,8</b>	<b>-65,6%</b>	<b>10,2%</b>
- Bateaux, avions, motos	23,8	9,3	6,0	12,2	5,9	-52,0%	4,7%
- Equipements mécaniques	5,4	5,3	8,7	6,4	3,4	-47,3%	2,7%
- Equipements électriques et électroniques	13,4	12,6	12,1	18,4	3,5	-80,9%	2,8%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>14,6</b>	<b>12,1</b>	<b>13,3</b>	<b>14,2</b>	<b>11,7</b>	<b>-17,7%</b>	<b>9,3%</b>
- Produits minéraux	0,2	0,1	0,3	0,8	0,3	-62,3%	0,2%
- Produits de l'industrie textile	0,4	0,3	0,4	0,4	0,1	-63,1%	0,1%
- Produits en bois, papier ou carton	2,0	2,0	1,4	1,0	0,7	-24,3%	0,6%
- Produits chimiques ou en plastique	4,1	2,9	3,2	3,9	2,2	-44,6%	1,7%
- Métaux et produits métalliques	5,3	5,0	6,1	6,3	7,2	13,3%	5,7%
- Composants électriques et électroniques	2,6	1,8	1,9	1,8	1,1	-35,8%	0,9%
<b>Produits Divers</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-97,4%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Solde de la balance commerciale</b>	<b>-1 715,1</b>	<b>-1 667,4</b>	<b>-2 047,6</b>	<b>-2 051,7</b>	<b>-2 065,5</b>	<b>0,7%</b>	
Taux de couverture <sup>1</sup>	9,5%	8,6%	7,4%	7,8%	5,7%	-2,05 pt	

Source : DNSCE

<sup>1</sup> Taux de couverture des importations par les exportations

## 4.4 Les relations régionales

### 1) Les partenaires commerciaux de la Caraïbe

En 2007, les échanges commerciaux avec la région Caraïbe ont atteint respectivement 19,0 % et 23,0 % du total des entrées et sorties en valeur. Les échanges régionaux avec les autres départements français d'Amérique demeurent majoritaires. Les relations commerciales avec les autres pays de la Caraïbe sont en revanche marginales, en raison de l'avantage de fait dont ils bénéficient dans le cadre de la coopération régionale caribéenne au sein de l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS<sup>1</sup>) et de la Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM<sup>2</sup>), à laquelle ne participent pas les DFA. Hors DFA, seulement 11,4 % des produits importés en Guadeloupe proviennent de la Caraïbe tandis que les produits exportés à destination de la région ne représentent que 4,4 % du montant total.

Les difficultés de transport, les différentiels de pouvoir d'achat avec les clients caribéens, le renchérissement des produits guadeloupéens dans la zone dollar, les barrières linguistiques et les barrières à l'entrée, notamment pour l'accès aux circuits de distribution sont autant d'obstacles au développement des échanges entre la Guadeloupe et son environnement régional. De plus, à l'instar de l'octroi de mer qui protège les marchés des DFA, le tarif extérieur commun du CARICOM est pénalisant pour les produits en provenance des DFA.

L'abaissement progressif des taux du tarif extérieur commun et l'harmonisation graduelle de la fiscalité sur les échanges prévue dans les pays caribéens devraient cependant favoriser à terme les exportations guadeloupéennes.

#### LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ET LES DROM

Les économies ultramarines françaises des Antilles-Guyane, de l'océan Indien et du Pacifique sont directement concernées par la réforme des accords commerciaux négociée entre l'Union européenne et les six régions des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

##### Un bref rappel sur les APE

L'accord de coopération commerciale signé à Cotonou en juin 2000, succédant aux Accords de Lomé de 1975, prévoyait la conclusion d'ici le 31 décembre 2007 d'Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne et les six unions régionales composant les pays de la zone Afrique Caraïbes et Pacifique<sup>3</sup>. Ces accords visent à contractualiser l'engagement réciproque de chaque partie à supprimer leurs restrictions aux importations en provenance de l'autre partie. La clause de la préférence commerciale non réciproque au profit des pays ACP<sup>4</sup> qui existait jusqu'alors

<sup>1</sup> 9 membres de la Caraïbe anglophone dont 3 territoires britanniques associés

<sup>2</sup> 15 membres de la Caraïbe anglophone

<sup>3</sup> La négociation de ces accords s'effectuant de manière bilatérale entre l'UE et les six régions des pays ACP (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, région Afrique du Sud, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique).

<sup>4</sup> Cette clause permettait aux pays ACP d'une part, d'avoir un accès préférentiel aux marchés européens, et d'autre part, de maintenir des restrictions aux importations en provenance des pays de l'Union Européenne.

sera supprimée de façon progressive d'ici 2020 à des rythmes différents selon les types de produits<sup>1</sup>. A terme, se profile une libéralisation généralisée des échanges.

### **Une intégration régionale renforcée**

Par l'ouverture réciproque des marchés, les APE ont pour objectifs (i) le développement des échanges commerciaux régionaux, actuellement très marginaux, et (ii) l'obtention de gains économiques induits, notamment la réduction des surcoûts du fret maritime. Sont également attendus pour les DROM, (iii) une spécialisation dans des activités où elles disposent d'un avantage comparatif, les services notamment et (iv) l'ouverture de nouveaux débouchés permettant grâce à des effets d'échelle de surmonter la sous-utilisation des appareils de production – pour partie acquis grâce aux aides du FEDER et de la défiscalisation – et l'étroitesse du marché insulaire. Jusqu'à présent, les tentatives d'exportation des chefs d'entreprises dominiens se heurtaient fréquemment à des droits de douanes dissuasifs dans les pays de leur zone.

### **La défense des intérêts des économies dominiennes**

Les agents économiques des DROM ont été consultés dans le cadre du processus de négociation.

Dans une approche *offensive* de mise en place d'une stratégie de développement à l'exportation de services, la France a remis à la Commission européenne une liste de produits dits offensifs, dans des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que la communication, les industries agroalimentaires, les transports, les énergies renouvelables, ou la santé, et pour lesquels une libéralisation des marchés des pays ACP est demandée.

Dans une approche *défensive*, mettant en avant la vulnérabilité économique et les spécificités des économies dominiennes, un certain nombre d'exemptions et d'aménagements ont été âprement négociés. Les exemptions obtenues au sein des APE ont été les suivantes :

- sur les marchés locaux :

- l'exclusion de l'entrée libre de droit de la banane et du sucre des pays ACP sur les marchés des DFA et uniquement le sucre pour la Réunion, pour une période de 10 ans renouvelable une fois (les droits de douane actuels sont donc maintenus) ;
- une clause de sauvegarde régionalisée applicable à tous les produits, permettant le rétablissement de droits de douanes pour une période limitée en cas de déséquilibre de la concurrence avec les pays ACP ;

- sur le marché européen :

- un régime transitoire pour le sucre et le riz, ainsi que des mécanismes de sauvegarde et de surveillance applicables après la fin des régimes transitoires. Concernant le riz, sa libéralisation complète sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, à l'exception du riz en paille (riz paddy) dont la libre circulation intervient dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ; dans l'intervalle, un contingent tarifaire à droit nul sera ouvert à hauteur de 187 000 tonnes en 2008 et de 250 000 tonnes en 2009. S'agissant du sucre, et jusqu'en 2012, le prix du sucre ACP ne pourra être vendu à un prix inférieur à 90 % d'un prix de référence (prix défini dans le cadre de l'OCM sucre).

Toutefois, la demande du maintien des droits de douanes au bénéfice d'une liste de 40 produits présentés comme sensibles, notamment en raison d'une forte concurrence potentielle des Etats voisins<sup>1</sup> (principalement les fruits et légumes, la viande) a été refusée.

---

<sup>1</sup> Trois paniers de produits sont déterminés au sein de chaque accord : 1) ceux à libéralisation immédiate, 2) les produits à libéraliser sur une période de 10 ans, 3) les produits bénéficiant de protection douanière sans limite dans le temps. Un traitement spécifique est cependant accordé pour les Pays les moins avancés (PMA), qui ne se sont pas tenus d'adopter le principe de réciprocité, et conservent leurs préférences.

L'octroi de mer n'étant pas considéré comme un droit de douane mais comme un impôt indirect local au regard du droit communautaire, son principe et son dispositif n'ont pas été remis en cause.

#### **Le point sur la négociation des APE (mars 2008)**

La conclusion le 16 décembre 2007 à Bridgetown du premier Accord de partenariat économique complet (qui comprend notamment les règles régissant les biens, les services et les investissements) entre les Etats de la zone Caraïbe et l'UE, ouvre la voie à une nouvelle configuration des échanges commerciaux régionaux.

Les APE avec les autres unions régionales paraphés en décembre 2007 sont pour le moment provisoires (ils concernent les règles régissant uniquement les échanges de biens). La Commission européenne fait pression pour que leur transformation en APE complets soit réalisée d'ici la fin de l'année 2008. Dans l'intervalle, les règles d'échanges et d'accès aux marchés (autres que marchandises) sont régies par un règlement communautaire<sup>2</sup> spécialement créé le 20 décembre 2007 afin que soit comblé le vide juridique laissé par l'arrêt de l'application des Accords de Cotonou, arrivés à expiration le 31 décembre 2007.

## **2) Les échanges de biens avec la Caraïbe**

### **• Les importations**

Les importations de biens en provenance des pays de la Caraïbe (y compris DFA), se sont élevées à 417,2 millions € en 2007, en hausse de 15,6 % sur l'exercice. Cette évolution tient exclusivement à l'augmentation des approvisionnements en hydrocarbures dans la région (+ 20,3 % en volume et + 22,2 % en valeur). Ces derniers ont représenté plus de 86 % de la facture de combustibles et carburants de la Guadeloupe et plus de 85 % des importations du département en provenance de la Caraïbe.

La Martinique<sup>3</sup> demeure le principal fournisseur régional de la Guadeloupe (38,7 %), précédant les autres pays producteurs de produits pétroliers : les Etats-Unis, Aruba ainsi que Trinidad et Tobago qui concentrent respectivement 19,2 %, 17,3 % et 8,6 % des importations de la zone.

---

<sup>1</sup> Ex : la filière de la viande (porc, poulet....) congelée en provenance de l'Afrique du sud sur le marché réunionnais.

<sup>2</sup> Règlement n° 1528-2007 du Conseil européen.

<sup>3</sup> La Martinique, où se situe la raffinerie de la SARA, se présente comme le premier fournisseur de produits pétroliers de la Guadeloupe.

## Importations dans la zone Caraïbe

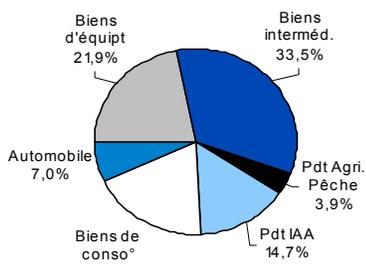
Milliers €

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Total DFA</b>	<b>5 852</b>	<b>5 627</b>	<b>8 585</b>	<b>101 643</b>	<b>167 318</b>	<b>64,6%</b>
Martinique	17	49	1 516	95 462	161 067	68,7%
Guyane	4 682	4 391	6 069	5 268	5 443	3,3%
IDN	1 153	1 187	1 001	914	807	-11,7%
<b>Total pays voisins</b>	<b>152 984</b>	<b>167 548</b>	<b>240 090</b>	<b>259 226</b>	<b>249 927</b>	<b>-3,6%</b>
Trinidad et Tobago	66 175	65 639	65 658	72 167	35 795	-50,4%
Aruba	30 474	55 754	64 391	59 782	72 278	20,9%
Etats-Unis	40 487	36 343	57 284	56 247	80 077	42,4%
Sainte-Lucie	30	3	36 026	52 487	17 276	-67,1%
Iles-Vierges britanniques	2 983	2 548	3 167	3 385	3 560	5,2%
Republique Dominicaine	2 463	1 891	2 323	2 336	3 677	57,4%
Dominique	957	1 725	1 420	2 046	2 507	22,5%
Jamaïque	1 145	669	788	1 235	838	-32,1%
Autres	8 270	2 975	9 034	9 539	33 919	255,6%
<b>Total zone Caraïbe</b>	<b>158 836</b>	<b>173 174</b>	<b>248 676</b>	<b>360 869</b>	<b>417 245</b>	<b>15,6%</b>

Source : DNSCE

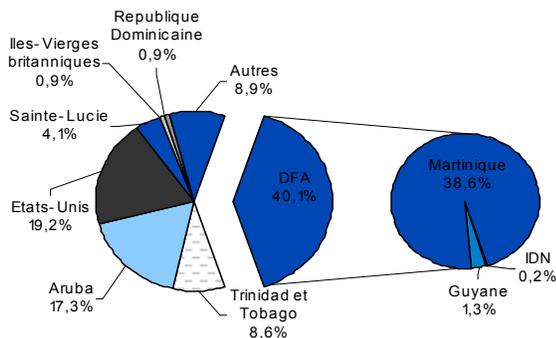
Hors produits pétroliers, les importations de la Guadeloupe en provenance de la Caraïbe se sont établies à 61,2 millions € soit moins de 15 % des importations en valeur réalisées dans la région. Ces dernières ont été essentiellement constituées de biens intermédiaires (33,5 %) et, dans une moindre mesure, de biens d'équipement, de biens de consommation et de produits de l'industrie agroalimentaire.

**Structure des importations en valeur en 2007 (hors énergie)**



Source : DNSCE

**Répartition des importations par pays d'origine (en valeur - y compris énergie)**



## • Les exportations

En 2007, le montant des exportations régionales s'est élevé à 28,7 millions € en repli de 57,6 %. Elles ont essentiellement été constituées de produits de l'industrie agroalimentaire, de biens intermédiaires, ainsi que de biens de consommation et d'équipement en réexportation.

## Exportations dans la zone Caraïbe

Milliers €

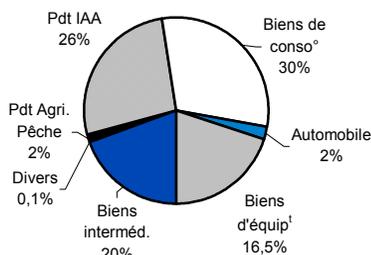
	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Total DFA</b>	<b>50 553</b>	<b>47 391</b>	<b>60 711</b>	<b>63 998</b>	<b>23 279</b>	<b>-63,6%</b>
Martinique	46 048	42 928	53 902	56 653	17 600	-68,9%
Guyane	4 364	4 445	5 126	4 804	4 845	0,9%
IDN	141	19	1 682	2 541	834	-67,2%
<b>Total pays voisins</b>	<b>6 575</b>	<b>5 614</b>	<b>3 539</b>	<b>3 832</b>	<b>5 496</b>	<b>43,4%</b>
Etats-Unis	2 331	2 201	3 189	2 035	3 329	63,6%
Dominique	251	1 039	70	521	1 460	180,3%
Antilles néerlandaises	42	5	42	450	124	-72,4%
Republique Dominicaine	2 061	1 564	105	400	154	-61,6%
Sainte-Lucie	7	4	40	98	27	-72,5%
Anguilla	3	217	-	62	85	35,7%
Autres	1 878	583	93	266	317	19,1%
<b>Total zone Caraïbe</b>	<b>57 127</b>	<b>53 006</b>	<b>64 249</b>	<b>67 830</b>	<b>28 774</b>	<b>-57,6%</b>

Source : DNSCE

La Martinique, avec laquelle plus de 61 % des échanges en valeur sont réalisés, reste le premier client régional de la Guadeloupe devant la Guyane.

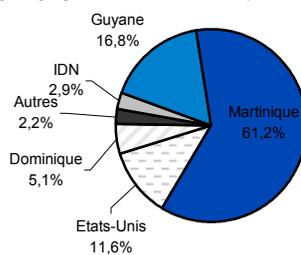
Le montant des exportations à destination de la Martinique a atteint plus de 17 millions € en 2007, accusant un repli de 68,9 % sur l'année. Cette diminution a concerné en premier lieu les biens d'équipement (-14,2 millions € soit -84,9 %) et plus particulièrement les équipements électriques et électroniques<sup>1</sup> (-12,1 millions €). La baisse des exportations à destination de l'île sœur a également concerné les biens de consommation (-9,6 millions €) et les produits de l'industrie agroalimentaire (-7,1 millions €).

**Structure des exportations en valeur en 2007**



Source : DNSCE

**Répartition des exportations par pays de destination (en valeur)**



Hors DFA, les exportations à destination de la Caraïbe se sont élevées en 2007 à 5,5 millions € soit 19,1 % du montant total des exportations régionales. Les Etats-Unis, dont les achats en Guadeloupe, principalement des biens d'équipement, ont crû de 63,6 % au cours de l'année 2007, et la Dominique, dont l'augmentation des importations de matériaux de construction a conduit au quasi doublement de ses achats en valeur, concentraient respectivement 60,6 % et 43,9 % des exportations régionales hors DFA.

<sup>1</sup> Comme mentionné précédemment, la chute des biens d'équipement électriques et électroniques est étroitement liée au déploiement du câble numérique réalisé en 2006 entre la Guadeloupe et la Martinique.

## CHAPITRE II

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Le secteur primaire

### § 1. UN SECTEUR EN MUTATION

#### 1.1 Déclin des filières traditionnelles

##### *La faible croissance de la production agricole...*

La production agricole<sup>1</sup> totale était évaluée en 2006 à 247,5 millions €. Avec une progression annuelle moyenne en valeur de 0,9 % comparée aux 7,9 % de croissance du PIB, le poids du secteur primaire dans l'économie guadeloupéenne aura, sur près de deux décennies, décliné de 7,9 % à 2,6 % (1990-2006).

Sur cette période, la répartition entre productions végétales (80 %) et productions animales (20 %) est demeurée stable en valeur. S'agissant des productions végétales, cette relative stabilité globale masque un déclin des productions de rente et vivrières traditionnelles (banane, canne à sucre et légumes) passant de 70 % à 55,0 % de la production agricole en 2006, et une diversification des autres productions, notamment florales, qui en représentent désormais 14 %.

#### Comptes de la production agricole

Millions €

	1989		2000		2005		2006*		Var 06/89
	Valeur	% Total	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Valeur	% Part	
<b>Légumes</b>	<b>61,1</b>	<b>28,9%</b>	<b>51,71</b>	<b>18,1%</b>	<b>54,16</b>	<b>21,1%</b>	<b>56,4</b>	<b>22,8%</b>	<b>-7,8%</b>
<b>Fruits</b>	<b>57,3</b>	<b>27,1%</b>	<b>87,44</b>	<b>30,6%</b>	<b>67,73</b>	<b>26,4%</b>	<b>65,0</b>	<b>26,3%</b>	<b>13,3%</b>
. Bananes d'exportation	46,0	21,7%	68,98	24,1%	38,23	14,9%	32,9	13,3%	-28,5%
. Autres fruits	11,3	5,3%	18,5	6,5%	22,5	8,8%	22,0	8,9%	95,0%
<b>Plantes industrielles</b>	<b>43,1</b>	<b>20,4%</b>	<b>45,1</b>	<b>15,8%</b>	<b>51,8</b>	<b>20,2%</b>	<b>48,5</b>	<b>19,6%</b>	<b>12,4%</b>
. Canne à sucre	42,2	19,9%	43,7	15,3%	50,5	19,7%	46,7	18,9%	10,6%
. Autres	0,9	0,4%	1,4	0,5%	1,3	0,5%	1,8	0,7%	96,8%
<b>Divers (fleurs, plantes...)</b>	<b>5,6</b>	<b>2,7%</b>	<b>36,2</b>	<b>12,7%</b>	<b>35,5</b>	<b>13,9%</b>	<b>33,6</b>	<b>13,6%</b>	<b>495,7%</b>
<b>Total production végétale</b>	<b>167,2</b>	<b>79,0%</b>	<b>220,5</b>	<b>77,1%</b>	<b>209,2</b>	<b>81,6%</b>	<b>203,5</b>	<b>82,2%</b>	<b>21,7%</b>
Bétail	34,0	16,1%	37,9	13,2%	31,9	12,4%	33,5	13,5%	-1,6%
Autres animaux	5,9	2,8%	17,6	6,2%	7,5	2,9%	7,1	2,8%	18,6%
Produit des animaux	4,6	2,2%	10,0	3,5%	7,7	3,0%	3,5	1,4%	-23,3%
<b>Total production animale</b>	<b>44,5</b>	<b>21,0%</b>	<b>65,5</b>	<b>22,9%</b>	<b>47,1</b>	<b>18,4%</b>	<b>44,0</b>	<b>17,8%</b>	<b>-1,1%</b>
<b>Production agricole totale</b>	<b>211,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>285,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>256,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>247,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>16,9%</b>

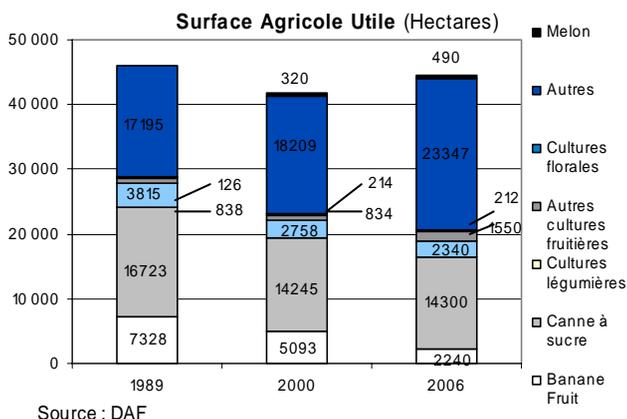
Source : Direction de l'agriculture et de la forêt (DAF)

\* Chiffres semi-définitifs

<sup>1</sup> Source : Comptes de la production agricole. Ils correspondent à la différence entre la valeur des biens agricoles produits et celle des biens consommés à des fins de production (semences, aliments du bétail, amendement des sols).

### *...s'accompagne d'une diminution de la surface agricole utile, ...*

Entre 1989 et 2005, la surface agricole utile (SAU) s'est contractée de près d'un quart, pour s'établir à 35 530 hectares (20,9 % de la superficie totale de la Guadeloupe contre 27,4 % en 1989). Cette situation résulte principalement du déclin de la filière banane et de la restructuration de la filière canne, dont les surfaces mises en culture ont diminué respectivement de 70,1 % et 18,6 %. Ce processus s'est accéléré depuis 2000.



### *...de la chute du nombre des exploitations...*

Cette évolution s'est accompagnée d'une chute plus drastique encore, de 40 %, du nombre d'exploitations, passant de 16 154 à 9 488<sup>1</sup>. Sur 16 ans, 417 exploitations ont ainsi disparu. En contrepartie, les exploitations en activité ont, pour la plupart, rationalisé leurs pratiques culturales et modernisé leurs techniques de production.

### *...et de la population active du secteur.*

La population active du secteur s'est réduite de 61,3 %, pour s'établir à 25 472 personnes<sup>2</sup>, et ne représente plus que 5,6 % du total. L'âge moyen des exploitants se maintiendrait autour de 51 ans (données DAF 2005). Cette population connaît un vieillissement marqué par une progression de 7 points de la proportion des chefs d'exploitation de 40 à 59 ans entre 2000 et 2005, et une diminution concomitante de 5 points de celle des moins de 40 ans (à 17 %) les jeunes agriculteurs se trouvant confrontés à des difficultés d'accès au foncier, liées notamment au départ à la retraite tardif des agriculteurs en activité.

## **1.2 Sursis des filières agroexportatrices**

### *Les réformes imposées par l'OMC...*

Les négociations engagées par l'Union Européenne, les Etats-Unis et certains pays d'Amérique Latine dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont conduit l'Union Européenne à libéraliser son marché et à réformer ses OCM (organisations communes des marchés) banane et sucre<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Enquête structure 2005 - Direction de l'agriculture et de la forêt.

<sup>2</sup> Comprenant la population familiale agricole totale (chefs d'exploitation et co-exploitants, les conjoints non co-exploitants et les autres actifs familiaux), les salariés permanents et saisonniers, les ETA (Entreprises de travaux agricoles) et les CUMA (Coopératives d'utilisation de matériels agricoles).

<sup>3</sup> Les réformes des dispositifs de soutien des filières sucre et banane sont décrites dans les notes consacrées spécifiquement à ces filières.

### *... nécessiteront une restructuration profonde de ces filières...*

Ces réformes ont permis de définir des prix de vente uniques à l'importation dans l'Union Européenne. La filière sucre devra toutefois abaisser de 36 % le prix de son sucre dès 2009. La filière banane doit pour sa part relancer son activité pour assurer une production suffisante pour continuer de bénéficier des dispositifs de soutien. A terme, ces deux filières auront vraisemblablement à s'ajuster aux conséquences des accords de partenariat économique<sup>1</sup> (APE) entre l'Union Européenne et les pays ACP, même si ceux-ci excluent pour le moment les productions de sucre, de riz et de banane.

### *...et le développement des autres productions agricoles.*

Au-delà de la question des recettes à l'exportation issues des filières traditionnelles<sup>2</sup>, le développement d'autres productions agricoles destinées à réduire la dépendance alimentaire de la Guadeloupe vis-à-vis de l'extérieur ; apparaît comme un enjeu capital. D'importants investissements devront cependant être réalisés afin de structurer ces filières et d'améliorer le rapport qualité-prix des produits pour leur donner un meilleur accès au secteur de la grande distribution.

## **1.3 Bilan 2007**

2007 apparaît comme une année charnière pour le secteur primaire. La mutation du système de soutien des filières canne et banane, amorcée en 2006 avec les volets externes des deux OCM, a déjà complété les modifications relatives aux volets internes<sup>3</sup>. Les producteurs de sucre ont ainsi signé une convention bipartite interprofession-Etat fixant les nouvelles modalités d'attribution d'aides à la production et à l'exploitation. Les producteurs de bananes bénéficieront dorénavant d'une aide calculée sur la base d'une référence individuelle de production au lieu d'une aide à la tonne produite.

Ce nouveau dispositif d'aide de la filière banane a pleinement joué son rôle à la suite du passage en août 2007 du cyclone Dean qui a détruit une partie de la production du sud de la Basse-Terre, entraînant une chute de 75 % des exportations en septembre 2007. Le revenu des planteurs a ainsi pu être préservé alors que les exportations de bananes ont accusé une baisse de 11,7 % sur l'exercice.

Le cyclone Dean a également causé d'importants dégâts dans le secteur de la pêche. Ce secteur se structure progressivement et a bénéficié en 2007 de la montée en puissance du CRPMEM<sup>4</sup> et de l'OPGUA<sup>5</sup> dans le cadre du PO 2007-2013. Le CRPMEM a notamment mis en place un important dispositif de concentration de pêche (DCP) au large des côtes de la Basse-Terre, qui offre l'avantage de réduire les dépenses de carburant des pêcheurs de la zone et semble donner des résultats satisfaisants en terme de production.

---

<sup>1</sup> Voir paragraphe sur les relations régionales dans la note du commerce extérieur.

<sup>2</sup> En 2007, banane et canne représentaient respectivement 14,1 % et 19,5 % des exportations en valeur.

<sup>3</sup> Les nouveaux dispositifs de soutien des filières banane et canne sont détaillés dans les notes consacrées à ces filières.

<sup>4</sup> CRPMEM : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins créé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005.

<sup>5</sup> OPGUA : Organisation des Producteurs de la Guadeloupe créée en mars 2004.

Le secteur de la canne à sucre a bénéficié de conditions climatiques favorables durant la campagne 2007 et de l'amélioration de son outil industriel. Il a atteint son niveau record de production depuis 27 ans, avec 80 210 tonnes de sucre produites, en augmentation de 16,8 % par rapport à la campagne précédente.

La large médiatisation faite en Guadeloupe et en métropole à partir du mois de juin 2007 du *Rapport d'expertise et d'audit externe concernant la pollution par les pesticides aux Antilles* publié par le professeur Belpomme a durement affecté l'image de l'agriculture guadeloupéenne. Ce rapport dénonce l'utilisation abusive jusqu'en 1993, de produits phyto-pharmaceutiques de la famille des organo-chlorés (chlordécone, dieldrine, HCH), destinés à limiter les attaques de parasites du bananier (charançons, nématodes), qui auraient contaminé 5,8 % de la SAU de Guadeloupe, en majorité localisée dans le sud de la Basse-Terre. Consécutivement à la publication de ce rapport, un plan interministériel chlordécone<sup>1</sup> a été présenté pour la Guadeloupe et la Martinique le lundi 21 janvier 2008.

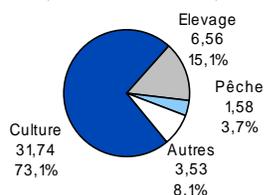
L'insuffisance d'irrigation constitue un facteur limitant au développement de cultures comme la banane. Pour pallier cette carence qui affecte, selon la DAF environ 30 % des surfaces irrigables, soit 2 500 hectares, la construction d'un barrage d'une capacité de 6 000 m<sup>3</sup> d'eau à Dumanoir, sur la commune de Capesterre Belle-Eau, a démarré en 2007. Sa mise en service programmée pour la fin de l'année 2008 devrait permettre d'irriguer 1 800 hectares sur la zone de Capesterre qui concentre un peu plus de 50 %<sup>2</sup> des plantations de bananes du département.

### 1.4 Financement bancaire du secteur

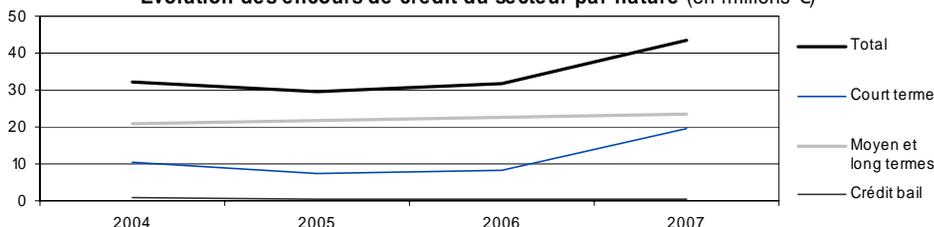
Fin 2007, l'endettement du secteur primaire ne représentait que 1,2 % des encours des crédits aux entreprises du département. Il s'élevait à 43,4 millions €, en hausse conjoncturelle de 37,5 % sur un an.

L'endettement à moyen et long termes (23 millions €), qui représente 53,6 % de l'encours total du secteur, n'a augmenté que de 2 % sur un an. En revanche, l'encours des crédits à court terme a enregistré une très forte hausse (+ 140,1 %) due aux difficultés de trésorerie des exploitations affectées par les violentes intempéries du mois d'août.

**Ventilation des encours de crédits par secteur**  
(en millions € et %)



**Evolution des encours de crédit du secteur par nature** (en millions €)



Source : Service central des risques de la Banque de France

<sup>1</sup> Cf. Paragraphe relatif à la pollution par les pesticides présenté dans la note « Développement durable ».

<sup>2</sup> Recensement DAF en 2000.

---

## § 2. L'AGRICULTURE

---

### 1. LA BANANE

#### 2.1 L'Organisation Commune des Marchés de la Banane

La banane représente dans les DROM français (Guadeloupe et Martinique) une part substantielle des exportations agricoles<sup>1</sup>, et emploie une nombreuse main d'oeuvre peu qualifiée pendant toute l'année<sup>2</sup>. Son importance tient aussi aux externalités territoriales que procure cette production, en particulier par le maintien des lignes maritimes assurant le fret retour<sup>3</sup> des exportations de bananes. Ce secteur ne représente cependant qu'une faible part du PIB des Antilles françaises (0,4 % en Guadeloupe, et 1,6 % en Martinique).

En 1993, l'Organisation commune des marchés de la banane (OCMB) a été créée pour organiser la gestion des approvisionnements de bananes des Etats membres de l'UE. Le marché de l'UE est le premier marché d'importations<sup>4</sup> de la banane, mais également le marché le plus rémunérateur, les prix y étant supérieurs à ceux pratiqués en Amérique du Nord ou au Japon. Organisée en deux volets, son objectif vise à soutenir les filières banane des régions européennes productrices compte tenu de leur importance sectorielle pour l'agriculture, et de la forte concurrence exercée par les bananes dollars d'Amérique latine et des Philippines. Le « *volet externe* » régit les relations commerciales avec les pays exportateurs de bananes hors Union, et le « *volet interne* » définit le dispositif de soutien au revenu des producteurs européens.

##### 1) Les réformes des deux volets de l'OCMB

Concernant le *volet externe*, le régime a été plusieurs fois modifié, notamment sous la pression des panels OMC des pays latino-américains, glissant progressivement d'un système différencié composé de quotas, droits de douanes et licences d'importation, vers un système essentiellement tarifaire (176 €t à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 – contre 75 €t précédemment – à l'exception d'un quota de 775 000 t exempté de droits pour les pays ACP, et qui a expiré au 31 décembre 2007<sup>5</sup>). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le régime est entièrement tarifaire pour les non

---

<sup>1</sup> Deuxième poste à l'exportation pour la Martinique et la Guadeloupe.

<sup>2</sup> La filière de la banane en Martinique (400 000 habitants), concerne à peu près 850 planteurs installés sur plus de 10 000 hectares, et génère environ 15 000 emplois. En Guadeloupe, elle représente 15 % de la valeur ajoutée agricole et 3 500 emplois.

<sup>3</sup> Les exportations de banane constituent 80 % du trafic en volume des compagnies maritimes sur les Antilles. En deçà d'une production totale de 150 000 tonnes, les lignes maritimes pourraient être supprimées faute de rentabilité et d'équilibre du modèle économique : en 2006, la Martinique produisait 220 000 tonnes et la Guadeloupe 48 000.

<sup>4</sup> En 2006, les importations de bananes se répartissent entre l'UE à 27 (4,8 M t), puis les Etats-Unis/Canada pour près de 4 M t, le Japon (1 M t) et la Russie (0,9 M t).

<sup>5</sup> Dérogation obtenue à la conférence ministérielle de l'OMC le 14 novembre 2001 à Doha.

PMA non signataires des Accords de partenariat économique<sup>1</sup> (176 €t). S'agissant des pays ACP signataires des APE et des PMA, ils bénéficient d'un accès libre au marché européen sans droit ni quota (DFGF) pour tous les produits, y compris la banane. Les DOM ont pu négocier une exemption en conservant l'octroi de mer, l'exclusion de l'entrée de la banane ACP pour une période d'un an renouvelable une fois, et une clause de sauvegarde si les importations (tous produits) des ACP sont de 25 % supérieures à la moyenne des trois années précédentes.

Le passage progressif à un régime uniquement tarifaire a eu pour conséquence une baisse structurelle des prix sur le marché européen, favorable aux consommateurs au détriment des producteurs des régions communautaires d'outre-mer et des pays ACP. L'incertitude commerciale liée à la libéralisation du marché s'est également traduite par une plus grande volatilité des prix profitant aux grandes chaînes de distribution. Le principal bénéficiaire a toutefois été la CE qui a vu ses ressources douanières annuelles passer de 200 millions € en 2005 à près de 600 millions € en 2006.

S'agissant du *volet interne*, le dispositif de soutien des producteurs communautaires a également fait l'objet de réformes dans un contexte de mise en conformité des engagements européens sur l'agriculture à l'OMC.

Jusqu'en 2006, le régime visait à compenser les baisses éventuelles de revenus liées aux fluctuations des prix des marchés par l'octroi d'une aide calculée annuellement sur la base de la différence entre une recette forfaitaire de référence (640,3 €T depuis sa dernière revalorisation en 1999) et la recette moyenne communautaire effective de l'année considérée au stade « sortie hangar de conditionnement ». Chaque année, le montant unitaire de l'aide, alors identique pour chaque région, était alloué pour une quantité totale définie. A la suite de l'élargissement de l'UE en 2004, cette quantité est passée de 840 000 à 867 500 tonnes et a été répartie selon les régions en fonction de leur niveau de production : 420 000 t (48,4 %) pour les îles Canaries (Espagne), 369 000 t (42 %) pour la Martinique et la Guadeloupe<sup>2</sup>, 50 000 t (5,7 %) pour Madère, Açores et Algarve (Portugal), 15 000 t (1,7 %) pour la Crète et la Laconie (Grèce), et 13 500 t (1,5 %) pour Chypre. Les Canaries et la Martinique, principaux producteurs, ont reçu la majeure partie de l'aide compensatoire. En outre, une aide complémentaire était versée si le prix de vente majoré du montant de l'aide initiale demeurait inférieur à la recette forfaitaire communautaire. Ce fut le cas pour la Martinique et la Guadeloupe dont les revenus nets (prix de vente + aide) étaient respectivement de 593,7 €t et de 588,9 €t en 2006, pour des prix de vente de 268,6 €t et de 249,1 €t, tandis que les Canaries enregistraient des prix de vente de 600,8 €t.

---

<sup>1</sup> Soient les 7 premiers pays exportateurs (Equateur, Philippines, Costa Rica, Colombie, Guatemala, Honduras, Panama, le Brésil arrivant en 9<sup>e</sup> position après le Cameroun et avant la Côte d'Ivoire).

<sup>2</sup> Quantité éligibles à l'aide communautaire, déterminée en fonction du (niveau de production) : Îles Canaries (420 000 t, soit 48,4 % du total), Martinique (219 000 t) Guadeloupe (150 000 t), Madère Açores et Algarve (50 000 t), Crète et Lakonia (15 000 t), Chypre (13 500 t).

**Production 2006 des pays membres de l'Union Européenne** en milliers de tonnes

	Iles Canaries	Martinique	Guadeloupe	Madère Açores et Algarve	Chypre	Crète et Lakonia	<b>Total</b>
Production	349	220	48	13	7	5	<b>642</b>
Quantité éligible à l'aide communautaire	420	219	150	50	15	13,5	<b>867,5</b>

La production communautaire représentait en 2006 13 % de la consommation totale de l'UE

Si ce système a garanti la stabilité de la recette moyenne à la tonne des producteurs, il a en revanche entraîné une dynamique différenciée entre régions, favorisant la production des Canaries au détriment de celle de la Guadeloupe et de la Martinique. Les écarts de compensation entre les producteurs des différentes régions se sont expliqués par le fait que les producteurs canariens bénéficient des avantages d'une différenciation variétale moins soumise à concurrence et de la proximité des marchés de consommation, contrairement aux producteurs antillais. La préservation de l'équilibre entre régions de production explique la réforme du régime d'aide compensatoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le régime de soutien à la production a été remplacé par un dispositif de soutien direct aux producteurs. L'aide au secteur de la banane a été intégrée dans le programme POSEI (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité<sup>1</sup>) de soutien aux régions ultrapériphériques dans le domaine agricole. Au titre de l'exercice 2007, ce programme a été abondé d'une dotation budgétaire additionnelle de 278,8 millions € destinée au financement de l'aide communautaire dans le secteur de la banane. Les prévisions de financement pour 2008-2010 précisées dans le règlement régissant le programme POSEI-banane<sup>2</sup>, établissent le montant de l'aide à 623 millions € en moyenne - dont 268 millions € pour la Guadeloupe et la Martinique -, hausse considérable qui présage d'un possible désarmement tarifaire. Le niveau de soutien accordé aux producteurs de banane pourrait ainsi passer de 180 €t à 330 €t dans le cadre de cette nouvelle proposition.

A la demande des Etats membres producteurs, la répartition de cette aide s'effectue suivant la clé de répartition suivante : 50,4 % pour l'Espagne, 46,1 % pour la France, 3,1 % pour le Portugal et 0,4 % pour la Grèce.

Les principales caractéristiques de ce nouveau régime d'aide sont les suivantes :

- l'aide est désormais déterminée par chaque Etat membre, dans la limite de leur enveloppe budgétaire, en fonction des critères objectifs suivants :
  - la quantité de bananes commercialisées pour laquelle une compensation de perte de revenu a été versée au cours d'une période comprise entre les campagnes de commercialisation 2000 et 2005 ;
  - les superficies sur lesquelles les bananes ont été cultivées ;
  - le montant de la compensation de la perte de revenu versée à l'exploitant au cours de la période visée ;
- les mesures de soutien aux producteurs de bananes seront spécifiques à chaque région de

<sup>1</sup> Régi par le règlement CE n°247/2006 du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des RUP.

<sup>2</sup> Règlement disponible sur Internet à l'adresse suivante :

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l\\_384/l\\_38420061229fr00130019.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_384/l_38420061229fr00130019.pdf)

- production, sous réserve de leur approbation par la Commission ;
- 60% des aides directes seront obligatoirement découplées (c'est-à-dire non liées aux quantités commercialisées) ;
  - l'aide directe compensatrice de pertes de revenus est gérée localement (flexibilité et décentralisation) ;
  - ces appuis sont complémentaires et additionnels aux aides classiques liées au développement rural (FEADER) ;
  - au-delà d'une période transitoire, cette réforme met fin aux mesures de soutien aux organisations de producteurs.

Ce dispositif sera soumis à une évaluation fin 2009 et devrait faire l'objet de remises à plat lors des révisions de la PAC en 2009 et 2013.

## **2) Perspectives pour le secteur de la banane dans les Antilles françaises**

Le désarmement tarifaire demandé par l'Equateur à la fin de l'année 2007 auprès de l'Organe de Règlement des Différents semble être le scénario le plus probable à l'horizon 2013, d'une part dans le cadre des négociations de l'OMC au sein du cycle de Doha (réduction des tarifs NPF<sup>1</sup>), et d'autre part si la CE se conformait à l'arbitrage « banane » de l'OMC, qui veut que toute concession accordée aux ACP soit compensée par une baisse du droit NPF, compte tenu de l'élargissement des préférences consenties aux pays ACP suite à la signature des APE<sup>2</sup>.

Dans ce contexte d'intensification de la libéralisation du marché de la banane, les Antilles françaises sont confrontées à des éléments structurels et conjoncturels défavorables à une relance du secteur. En dépit d'importants efforts de qualité et d'amélioration de pratiques culturelles modérant l'emploi des pesticides, la compétitivité des productions communautaires demeure très faible, en raison de coûts de revient moyens des productions communautaires 4 à 5 fois supérieurs à ceux de la banane dollar, en raison des écarts de rémunération de la main d'œuvre<sup>3</sup>, de la pénalisation du taux de change entre l'euro et le dollar, et des structures de production<sup>4</sup>. En 2007, le cyclone Dean a détruit 100 % de la bananeraie martiniquaise et une part importante de celle du sud de la Guadeloupe. Les possibilités de diversification agricole semblent très limitées, à cause du coût élevé de la main d'œuvre. Des solutions sont envisageables en jouant sur une forte différenciation commerciale et qualitative des produits sur le marché.

---

<sup>1</sup> Nation la plus favorisée : clause par laquelle tout pays doit accorder à l'ensemble de ses partenaires commerciaux le traitement qu'il accorde à « la nation la plus favorisée » (c'est-à-dire à laquelle il accorde le traitement commercial le plus favorable). Ici pour les PED, c'est le SPG mais avec une discrimination en faveur des pays ACP (régime Cotonou).

<sup>2</sup> Le droit unique pourrait passer de 176 €/t à 79 €/t en 5 ans, l'Equateur ayant demandé un droit de 75 €/t.

<sup>3</sup> La part salariale constitue environ 40 % des coûts de production « sortie hangar de conditionnement » avec un rapport de rémunération horaire de 10 à 27 fois supérieur entre les Antilles françaises et les pays latino-américains (source CE 11/2006).

<sup>4</sup> Grandes plantations industrielles vs petites plantations de producteurs indépendants situées à proximité de zones habitées et dans des zones plus accidentées.

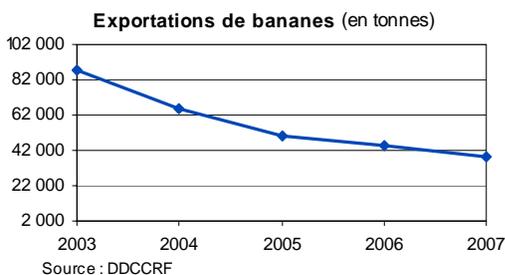
L'issue pour les DOM semble alors étroite : l'érosion de leur protection, le passage à une aide directe aux producteurs, le contexte défavorable à une relance de la production, et les possibles réductions tarifaires à venir risquent d'aboutir à une baisse de leur production, déjà constatée lors des campagnes de 2002 et 2004. L'enjeu pour les DOM serait donc de gérer sur le moyen terme la réorientation progressive de leur agriculture vers des productions destinées aux marchés locaux, le développement et l'intégration aux secteurs aval davantage créateurs de valeur, et le développement d'activités rurales complémentaires à l'agriculture, dans un contexte de pression sur le foncier.

## 2.1 Bilan de l'année 2007 en Guadeloupe

Pour les producteurs de banane des Antilles, 2007 a été une année de transition entre l'ancien et le nouveau dispositif de soutien. L'aide POSEI n'a de ce fait pas été calculée sur la base d'un taux de production comme cela sera le cas à partir de 2008.

Dans ces conditions, et malgré le passage du cyclone Dean au mois d'août qui a détruit une partie de la production de bananes sur la Basse-Terre (27 163 T d'après la DAF) et entraîné une diminution des rendements et de la qualité des régimes sur les parcelles non détruites, le dispositif d'aide a pleinement joué son rôle. En Guadeloupe, 31,5 millions € ont été versés à la filière au titre du POSEI, auxquels il convient d'ajouter 828 000 € de subventions versés par le Conseil régional et 246 000 € attribués par le Comité du fonds de secours pour réparer les dégâts causés par Dean.

L'impact financier de cet accident climatique sur la filière aura donc été neutralisé. Pour autant, la production a atteint son plus bas niveau avec seulement 40 181 T (-16,8 % par rapport à 2006) et les exportations se sont inscrites en repli de 11,7 %.



### Chiffres clés de la filière banane à la Guadeloupe

	1988	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/06	Variation annuelle moy depuis 1988
Nombre de producteurs	3 077	325	243	210	218	3,8%	-13,0%
Surface (hectares)	7 328	2 600	2 350	2 340	2 340	0,0%	-5,8%
Production (en tonnes)	159 221	65 639	50 430	48 317	40 181	-16,8%	-7,0%
Production (en millions €)	70,1	49,0	38,2	32,9	ND	NS	-4,1%
Rdt moyen à l'hectare	21,7	25,2	21,5	20,6	17,2	-16,8%	-1,2%
Exportations	123 853	65 639	50 430	44 520	37 911	-11,7%	-6,0%

Source : DAF, DDCCRF et LPG

Afin d'assurer la survie de leur filière, les planteurs de bananes tentent de se réorganiser. Après une campagne de commercialisation, étalée sur deux ans, qui avait permis à la banane antillaise d'atteindre des parts de marché de l'ordre de 32 % en janvier-février 2007 et de 41 % en juillet-août, une nouvelle campagne de promotion de la banane antillaise a été lancée en mars 2008, coïncidant avec la date de remise en volume des productions. Elle sera

organisée autour de la mise en valeur du terroir antillais et du savoir-faire des planteurs et de leurs équipes autour des sept engagements suivants :

- la protection de la terre des Antilles ;
- le respect du travail des femmes et des hommes à l'origine de cette production ;
- un soin optimal du fruit à toutes les étapes de la production ;
- l'assurance d'une traçabilité de la production ;
- un fruit d'une grande qualité (esthétique, organoleptique, nutritionnelle et sanitaire) ;
- la valorisation de l'origine, du métier et de la filière ;
- une participation active à la recherche agronomique.

L'Union des groupements de producteurs s'est de plus engagée, en partenariat avec le CIRAD sur un « plan banane durable », destiné à développer la filière en se fixant un certain nombre de défis à relever tels que :

- poursuivre la réduction de l'utilisation des pesticides ;
- développer une production à haute valeur ajoutée pour différencier la production antillaise sur le marché ;
- anticiper l'évolution de la réglementation ;
- anticiper les risques d'apparition de nouvelles maladies ;
- faire connaître et reconnaître ses qualités.

## 2. LES AUTRES PRODUCTIONS VEGETALES

L'ensemble des cultures vivrières, maraîchères et florales (hors banane et canne à sucre) couvre une superficie de 3 509 hectares<sup>1</sup>, soit 18,2 % de la SAU. En 2006, les productions végétales<sup>2</sup>, qui se sont élevées au total à 74 349 tonnes, couvraient 69,2 % des besoins de la consommation locale, évalués à 107 393 tonnes.

Productions végétales récoltées						tonnes	
	2003	2004	2005	2006	2007	Poids	Var. n / n-1
Fruits	143 579	112 711	94 868	69 235	n.d.	55,4%	-27,0%
<i>Bananes</i>	121 239	89 480	66 890	55 340	40 181	44,3%	-27,4%
<i>Melons</i>	7 681	7 534	10 535	8 213	8 079	6,6%	-1,6%
Légumes	33 463	25 325	34 264	43 946	n.d.	35,2%	28,3%
Racines, bulbes, tubercules	16 170	5 689	11 095	11 384	n.d.	9,1%	2,6%
Plantes aromatiques et industrielles*	340	220	367	431	n.d.	0,3%	17,6%
<b>Total</b>	<b>193 552</b>	<b>143 945</b>	<b>140 593</b>	<b>124 996</b>	<b>n.d.</b>	<b>100,0%</b>	<b>-11,1%</b>
Cultures florales (milliers d'unités)	24 021	25 355	21 390	25 410	n.d.	n.d.	18,8%

Sources : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - Statistiques agricoles annuelles, LPG, BOYER SA, Soldiv, les coopératives de l'Est, les maraîchers du levant

\* Hors canne à sucre

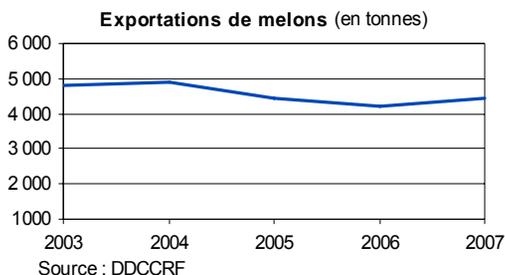
La culture du melon, qui se pratique à la Guadeloupe depuis plus d'une dizaine d'année, s'est particulièrement développée depuis 2001. La majeure partie de la production est exportée vers la métropole à contre-saison tandis que le solde est écoulé sur le marché local. Cette filière est cependant tributaire des contraintes (i) d'irrigation, qui demeure limitée faute

<sup>1</sup> Chiffres DAF – Enquête structure des exploitations agricoles en 2005

<sup>2</sup> Hors exportations

de retenue d'eau dans la région Nord-Grande-Terre où est localisé l'essentiel de cette culture, (ii) de disponibilité du foncier, la monoculture du melon nécessitant au minimum une rotation quinquennale des terres, pour prévenir les problèmes phytosanitaires (iii) et du fret qui constitue le principal frein au développement compte tenu des capacités de transport limitées des compagnies aériennes.

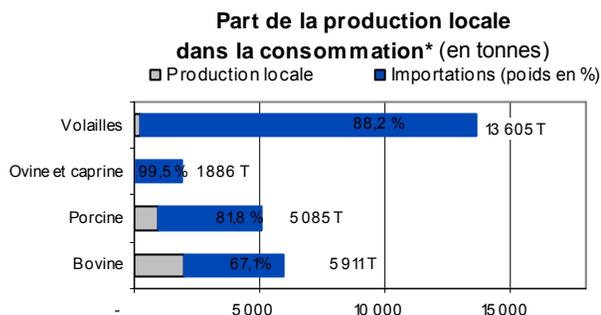
En 2007, les exportations de melons se sont ainsi établies à 4 457 tonnes en progression de 5,5 % par rapport à 2006 notamment en raison de l'arrivée sur le marché d'un quatrième producteur, « La coopérative de l'Est », situé à Saint-François. Grâce à la forte demande émanant du marché métropolitain, les producteurs guadeloupéens ont renforcé leur position commerciale dans l'Hexagone.



La concurrence de nouveaux producteurs de la Caraïbe, notamment de République Dominicaine, suscite des inquiétudes pour l'avenir de la filière guadeloupéenne.

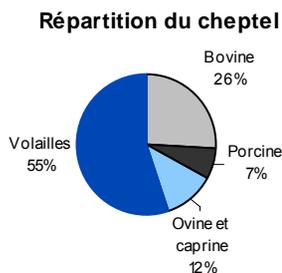
### 3. L'ELEVAGE

Avec une production estimée en valeur à 44 millions € l'élevage génèrerait près de 20 % des recettes de la production agricole finale de la Guadeloupe. Cette activité ne satisfait que 11,9 % des besoins locaux de consommation de viande, évalués à 26 557 tonnes. Cependant, les résultats de la filière se révèlent encourageants. En 2007, les abattages contrôlés de viande se sont établis à 2 880 tonnes, en hausse de 15,9 % sur l'exercice.



Sources : DAF et DNSCE

\* Hors abattages clandestins



#### *Le caractère artisanal des filières de production pénalise le secteur ...*

En amont de la filière, le développement de l'élevage est pénalisé par le caractère artisanal des exploitations. L'élevage est fréquemment pratiqué en activité d'appoint. Faute de connaissance technique adéquate ou d'assise financière pour financer le cycle d'exploitation, en particulier l'achat d'aliments de bétail pendant les périodes de sécheresse, il en résulte des taux de fécondité particulièrement faibles et des rendements sensiblement inférieurs aux

performances observées dans la profession (de l'ordre de 20 % à 30 % par rapport à la moyenne métropolitaine pour les porcins par exemple).

Le même constat peut être réalisé en aval de la filière avec la pratique encore très répandue de l'abattage clandestin<sup>1</sup>, évalué à environ 900 à 1 000 tonnes de viande bovine, 500 tonnes de viande porcine et 200 tonnes de viandes ovine et caprine, soit environ 30 % de la production locale. La production est en grande partie autoconsommée dans le cadre familial ou distribuée auprès du voisinage. Une fraction est également vendue aux boucheries régulières ou clandestines suivant des circuits d'approvisionnement et de commercialisation qui autoriseraient la pratique de marges plus élevées.

### *...qui cherche à s'organiser et à améliorer ses performances.*

L'absence de traçabilité, mais également les risques sanitaires liés au caractère artisanal de la filière empêchent tout accès de la viande locale au marché de la grande distribution ou de la restauration collective, qui se conforment aux normes européennes. Conscients de ces contraintes, les professionnels du secteur, avec l'aide des pouvoirs publics, ont engagé depuis 2000 une organisation des filières avec la création d'une interprofession, l'IGUAVIE (cf. encadré infra) et la mise en œuvre de programmes de relance des activités.

#### LES ACTEURS DE LA FILIERE

- **Les SICA**<sup>2</sup> assurent la promotion de l'élevage, l'approvisionnement des éleveurs et la commercialisation de produits labellisés :
  - Cap'Viande ;
  - CUNIGUA ancien syndicat des éleveurs de lapins (SYLAP) ;
  - PEBA ancien syndicat des paysans éleveurs de la Basse-Terre (SPEBA).
- **L'EDE** (Etablissement départemental de l'élevage), service de la Chambre d'agriculture, diffuse des informations auprès de ses adhérents.
- **L'IGUAVIE** (Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage) est née en 2004 de la volonté des acteurs de l'élevage de développer leur activité. Elle a pour but de professionnaliser le secteur, de répondre aux besoins du consommateur par l'amélioration de la qualité, et de réunir l'ensemble des partenaires afin de développer la productivité des exploitations agricoles et maintenir l'emploi.
- **Les coopératives** :
  - La COOPIAG, coopérative d'insémination artificielle de la Guadeloupe créée en 1998, traite la reproduction bovine ;
  - Karukera porc, anciennement SEPG (Syndicat des éleveurs de porcs de la Guadeloupe) et la COOPORG (Coopérative porcine de la Guadeloupe), se chargent de l'organisation de la distribution de la filière porcine.
- **Les services vétérinaires** ont pour mission de protéger :
  - la santé publique par le contrôle de l'application des réglementations permettant de lutter contre les maladies d'origines animales transmissibles à l'homme ;
  - la santé animale en exerçant une surveillance constante des grandes maladies animales ;
  - l'environnement en s'assurant que les élevages et les industries agroalimentaires n'ont pas d'impact défavorable sur les milieux naturels.

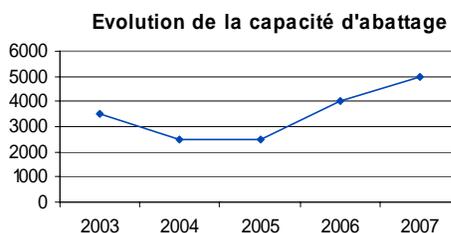
<sup>1</sup> Dit « abattage sous le manguier ».

<sup>2</sup> Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole

Afin de lutter contre l'abattage clandestin et de garantir la sécurité sanitaire du consommateur, les services vétérinaires ainsi que l'EDE (cf. encadré supra) ont mis en place des règles de traçabilité. Tout propriétaire de bestiaux a une obligation de déclaration à l'EDE et, en cas d'abattage, de production d'attestations sanitaires confirmant que le ou les animaux ne sont pas atteints de maladie contagieuse. En 2007, l'action des services vétérinaires s'est intensifiée avec un accroissement de la pression sur les opérateurs, passant par une augmentation des contrôles (boucheries, marchés, lieux d'abattage), une communication accrue sur les pénalités encourues par le biais de la presse et de la radio ainsi qu'une sensibilisation des consommateurs et un encouragement à l'identification des bovins (arrêté préfectoral et mise en fourrière des bovins).

En complément des actions de lutte contre l'abattage clandestin menées par les services vétérinaires, l'acquisition de matériels spécifiques, notamment pour les ateliers de découpe, devrait contribuer à améliorer la qualité et la sécurité des filières d'élevage et permettre, à terme, de satisfaire une part plus importante de la consommation locale.

La capacité d'abattage du département s'est régulièrement renforcée, passant de 3 500 tonnes en 2000 à 4 500 tonnes en 2007 (hors îles du Nord). Elle devrait encore s'accroître en 2008 avec la mise en service sur le site de Galean à Gourbeyre d'un nouvel abattoir, investissement d'un coût de 3,2 millions €. Deux autres ateliers de découpe devraient être mis en service en 2008 au Moule et à Marie-Galante.



Source : Direction des services vétérinaires

---

## § 3. LA PECHE ET L'AQUACULTURE

---

### 1. LA PECHE

#### *En réponse à une politique européenne des pêches mal adaptée au contexte régional...*

Le secteur de la pêche est régi au niveau européen par la Politique commune des pêches (PCP) créée en 1983. Elle vise, par la réforme de 2002, à garantir le développement durable des activités de pêche sur les plans environnemental, économique et social. Son processus de décision s'appuie sur des avis scientifiques et sur ceux des parties prenantes.

Au-delà de faiblesses structurelles reconnues (filière non organisée, réseau de commercialisation limité, production réalisée par de petites embarcations), les professionnels de la pêche de la Guadeloupe ont identifié les handicaps qui rendraient difficiles la déclinaison du PCP : absence de suivi statistique ; insuffisance de l'assistance technique ; faiblesse des capacités de financement pour investir ; manque de compétitivité face à la concurrence de la pêche informelle et des produits d'importation à bas coûts de revient ; cherté du carburant ; saisonnalité de l'activité dépendante des conditions climatiques, notamment des phénomènes cycloniques.

#### *la création d'un Plan de développement des pêches des DOM...*

En réponse à ce diagnostic, un Plan de développement de la flotte des pêches des départements d'Outre-mer (Plan Barnier cf. encadré) a été adopté en janvier 2007. Il s'appuie sur l'analyse de l'état des ressources, des capacités de pêche et du contexte socio-économique, régional et international, dans lequel s'inscrit la pêche dans chacun des DOM.

#### LE PLAN BARNIER

Le secteur devrait, dans le cadre du Plan Barnier, bénéficier au plan national d'une aide de 4 millions € sur trois ans. Selon la maquette réalisée par la profession, en collaboration avec les services de l'Etat et les collectivités régionale et départementale pour la mobilisation de cette enveloppe, 34 % seraient alloués aux entreprises de pêche et à la modernisation de la

flottille (remotorisation de la flotte, unités de pilotage diésélisées, assistance technique aux porteurs de projet), 24 % serviraient à l'amélioration des équipements des ports de pêche, le solde serait employé à l'aménagement des pêcheries, la valorisation de la production et du marché et la structuration de la filière.

#### *et la mise en place d'un système d'information halieutique devraient favoriser le développement du secteur.*

L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) a démarré en avril 2007 un projet pilote de système d'information halieutique en Guadeloupe (SIHG), dont l'objectif est de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des politiques publiques dans leurs aspects de gestion durable des ressources et de leur exploitation à l'échelle régionale et l'internationale ; de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche ; de mise en place et de suivi des infrastructures portuaires. A terme, cet observatoire de la pêche produira

des synthèses sur le comportement de la ressource et sur sa biologie, sur le niveau des captures et des conditions d'exploitation de la flotte et sur les perspectives socio-économiques du secteur.

Les travaux réalisés en 2007 par le SIHG ont permis de recenser la flottille de pêche de la Guadeloupe et de déterminer les caractéristiques du secteur. Les statistiques relatives à la production et à la commercialisation devraient être disponibles en cours d'année 2008. La direction régionale des affaires maritimes (DRAM) estime à ce stade la production annuelle guadeloupéenne à environ 10 000 tonnes (5 000 tonnes de poissons démersaux, 3 800 tonnes de grands pélagiques, 600 tonnes de petits pélagiques côtiers et 670 tonnes de mollusques et crustacés). Elle satisfait 60 % de la consommation locale en produits de la mer estimée à 15 537 tonnes en 2007.

### LES RESSOURCES MARINES

La ZEE (Zone économique exclusive) guadeloupéenne<sup>1</sup> s'étend sur environ 70 000 km<sup>2</sup>. Elle est constituée de ressources disponibles variées en raison de l'importance de la biodiversité propre aux régions insulaires tropicales.

- **Les ressources démersales côtières** (crustacés, mollusques, échinodermes, poissons) sont fortement exploitées, voire surexploitées du fait de l'étroitesse du plateau insulaire.

- **Les ressources démersales profondes** : (crustacés, poissons cartilagineux, poissons osseux) offrent un potentiel de développement relativement modéré compte tenu de l'exiguïté des zones exploitables et de la faible capacité de renouvellement et de croissance des espèces d'intérêt halieutique.

- **Les ressources pélagiques côtières** ne sont pas totalement exploitées en raison de la difficulté de leur écoulement sur le marché local.

- **Les ressources pélagiques hauturières** constituent le meilleur potentiel de développement pour la pêche. L'introduction des dispositifs de concentration de poissons (DCP) depuis les années 90 a encouragé le redéploiement de l'effort de pêche vers ces ressources.

- **Les ressources aquacoles** restent très peu développées en Guadeloupe.

---

<sup>1</sup> La zone économique exclusive est une zone située au-delà de la mer territoriale et adjacente à celle-ci, soumise à un régime juridique particulier, en vertu duquel les droits et la juridiction de l'Etat côtier et les droits et libertés des autres Etats sont gouvernés par des dispositions pertinentes.

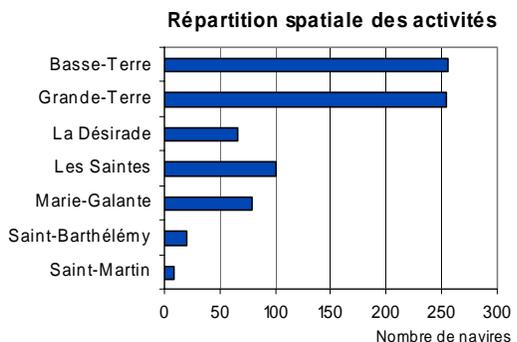
## ORGANISMES PARTICIPANT A L'ORGANISATION DE LA FILIERE

- **La Direction Régionale des Affaires Maritimes** assure, en concertation avec la préfecture, le respect des dispositions réglementaires nationales et communautaires ainsi que de leur adaptation locale.
- **La Caisse de chômage et intempéries** est rattachée au Comité national des pêches maritimes. Elle offre un système de garantie financière auquel peut adhérer tout marin actif engagé à bord d'un navire de pêche. Elle assure le versement d'une indemnité aux pêcheurs arrêtés en raison d'évènements d'ordre météorologique ou technique interdisant l'exercice de leur métier.
- **La COMAPEGA** (la Coopérative des Marins-Pêcheurs de la Guadeloupe), fondée en 1976, assure l'avitaillement maritime des pêcheurs (fourniture de carburant détaxé, de glace, d'appâts, et d'articles de pêche).
- **Les associations** : au nombre de vingt-cinq recensées sur le département, elles organisent et défendent l'activité des professionnels au niveau local et constituent des relais pour les initiatives collectives prises au niveau régional. La principale association, de type loi 1901, **l'Organisation des Producteurs de la Guadeloupe (OPGUA)**, a été créée en mars 2004. Dans le cadre des Programmes Opérationnels 2007-2013, elle devrait évoluer en organisation de producteurs, chargée de la structuration et de la commercialisation des produits de la pêche.
- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPME)** a été créé au cours du deuxième trimestre 2005 ; outre son rôle d'interlocuteur principal de la profession, il assure l'application de la réglementation européenne en matière de pêche.

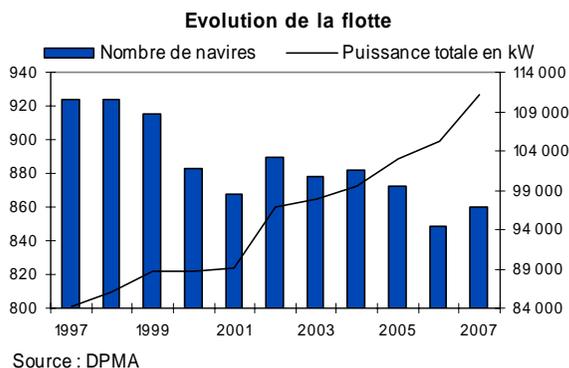
### 1.1 Présentation de la filière

La profession compte 960 marins-pêcheurs enrôlés, disposant de la couverture sociale du marin. Avec 860 navires déclarés et une moyenne de 2,2 marins par navire, la composante informelle de cette activité est significative : ainsi, aux équipages plus ou moins déclarés, s'ajoutent les pêcheurs occasionnels et ceux dont cette activité est secondaire. La population officielle des marins-pêcheurs serait marquée par un certain vieillissement, la part des 40 ans et plus ayant progressé sur une décennie de 15,7 points, à 62 %.

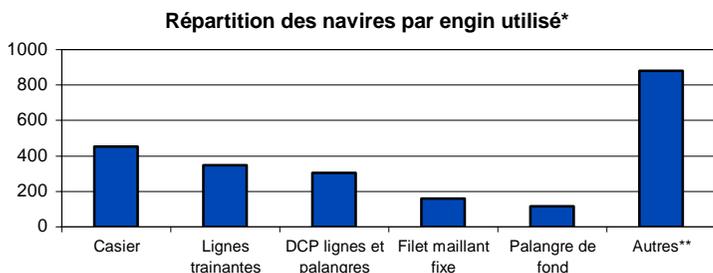
La flottille de pêche se compose à 80% de « Saintoises ». Les bateaux de moins de 9 mètres sont équipés de moteurs hors bord pour des sorties en mer de quelques heures ; ceux de 8 à 12 mètres, parfois équipés de moyens de conservation, permettent à un petit équipage de pêcher dans des zones éloignées pendant plusieurs jours. Il n'existe qu'un seul navire de plus de 12 mètres qui effectue des campagnes de pêche au large de la Guyane et dans les Iles du Nord.



Au cours de la dernière décennie (1997-2007), le développement de la capture en haute mer des grands pélagiques a nécessité un redéploiement de la flotte vers des unités à jauge et à puissances motrices accrues. Le nombre de navires s'est réduit de 6,5 % (-60 unités) alors que, parallèlement, la puissance totale de la flotte a progressé d'un tiers sur la période. La moitié de la flottille opère en zone côtière et 8 % à peine des pêcheurs pratiquent la pêche au large.



Les techniques de pêche utilisées (palangres, filets, sennes et nasses) ont peu évolué depuis leur introduction en Guadeloupe. Les casiers sont les engins les plus utilisés (20,0 %), devant les lignes traînantes (15,4 %) et les DCP installés en pleine mer (13,5 %).

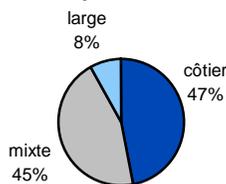


Source : IFREMER-SIH

\* Un bateau peut être doté de plusieurs engins.

\*\* Ligne à main, tramail, filet maillant encerclant, plongée en apnée, senne tournant coulissante, charter de pêche récréative, promenade en mer (activité touristique), filet maillant dérivant.

**Répartition des navires par activité**



Sources : IFREMER, DPMA

(Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture)

Depuis juin 2007, douze DCP collectifs ont été installés au large des côtes s'étendant de Capesterre-Belle-Eau à Bouillante. Ce projet, d'un montant total de 417 000 €, mené par l'Association des marins pêcheurs du Sud Basse-Terre (APSBT), a pour objectifs une augmentation des rendements de pêche, une diminution de la consommation de carburant et une meilleure protection du plateau insulaire<sup>1</sup>. L'efficacité de ces nouveaux matériels, qui ont bien résisté au passage du cyclone Dean en août 2007, est en cours d'évaluation.

<sup>1</sup> Les DCP artisanaux sont généralement la propriété d'un pêcheur, même s'il est toléré qu'en son absence d'autres pêcheurs puissent l'exploiter. Le nombre de DCP artisanaux tendant à croître fortement et la ressource halieutique s'épuisant par surexploitation du plateau corallien, le développement de DCP collectifs, plus solides (5 ans de durée d'exploitation au lieu d'un) et plus efficaces, est ainsi apparu comme la solution optimisant la gestion de la ressource et la rentabilité de l'exploitation.

## INDEMNISATION DU SECTEUR A LA SUITE DU PASSAGE DU CYCLONE DEAN

La forte houle provoquée par le cyclone Dean en août 2007 a fortement endommagé les engins de pêche dormants (principalement casiers) et les DCP artisanaux sur les façades les plus exposées (côte au vent et sud). Ceci a entraîné un ralentissant sensible de l'activité du secteur au cours du troisième trimestre.

L'Etat, la Région et le Département ont décidé de mettre en place un dispositif de soutien au secteur, privilégiant le renouvellement des outils

de production (apportements, engins de pêche, navires).

Le Conseil régional a accordé une aide de 971 372 € en faveur de 494 dossiers, allouée pour moitié environ sous forme de matériel à la coopérative. Le Conseil général a également versé 100 000 € sous forme de matériel à la coopérative. Les aides de l'Etat ont concerné 438 dossiers pour un montant total de 632 046 €.

### 1.2 Les dispositifs de soutien du secteur

Le secteur de la pêche a continué de bénéficier en 2007 des fonds IFOP<sup>1</sup> prévus dans le DOCUP 2000-2006. En soutien à la transformation et à la commercialisation des produits de la pêche (mesure D3), un atelier de mareyage a été construit en 2007 à Marie-Galante et trois autres devraient être achevés en 2008 à Port-Louis, Saint-François et Bouillante. Le projet de DCP (cf. § 1.1) relève des actions innovatrices et d'assistance technique (mesure D4).

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, date de lancement des Programmes Opérationnels (PO) 2007-2013 qui succèdent au DOCUP, l'IFOP a été remplacé par le FEP (Fonds européen pour la pêche). Ce nouvel instrument de programmation pour la pêche est un programme opérationnel national, dont une partie de la gestion est déléguée au préfet de Région. Sur cette période, la Guadeloupe bénéficiera ainsi d'une dotation de 7,0 millions € pour le secteur de la pêche dont 5,2 millions d'enveloppe FEP (contre 4,3 millions € sur la période 2000-2006).

#### Programmes opérationnels : programmation 2007-2013

M €

Mesures	Dotation	Dont FEP	Poids des mesures
Axe 1 : Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire, aquaculture, pêche dans les eaux	1,9	1,4	<b>27,4%</b>
Axe 2 : Pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation	0,9	0,7	<b>13,6%</b>
Axe 3 : Actions collectives	3,9	3,0	<b>56,4%</b>
Axe 4 : Assistance technique	0,2	0,1	<b>2,7%</b>
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>5,2</b>	<b>100,0%</b>

Source : Préfecture - Cellule Europe

<sup>1</sup> IFOP : Instrument financier d'orientation de la pêche.

## 2. L'AQUACULTURE

### *La production aquacole, sinistrée, montre des signes de reprise*

La production aquacole dans le département concerne essentiellement l'élevage de la crevette d'eau douce, appelée communément "ouassou" en Guadeloupe. Avec une production actuellement réduite à une dizaine de tonnes contre une cinquantaine dans les années 80, cette activité ne couvre plus que marginalement les besoins du département. Elle n'est exercée que par une dizaine de fermes d'élevage totalisant 15,3 hectares de bassins dont le rendement moyen de 0,8 tonnes par hectare est inférieur de près des deux tiers aux performances admises.

Toutefois, en réponse à la demande croissante pour ces produits frais, les aquaculteurs guadeloupéens sont parvenus à augmenter de 22,4 % leur production de ouassous en 2007. Les perspectives commerciales offertes par ce marché les incitent à envisager de nouveaux investissements. L'accroissement de 26,1 % des stocks de post-larves laisse entrevoir une nouvelle progression de 20 à 25 % des volumes produits en 2008.

Une diversification vers l'aquaculture marine est engagée pour la production de lous caraïbes. Des expérimentations et des tests de mise en marché seront également effectués en 2008 pour le lancement éventuel de la production de tilapias rouges.

Parallèlement, les professionnels du secteur, en partenariat avec l'Iguavie, ont travaillé en 2007 à la mise en place de viviers dans les grandes surfaces afin de stimuler la consommation locale. La filière s'est, en outre, dotée d'une coopérative de commercialisation.

# Section 2

## Le secteur secondaire

### § 1.L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

Le secteur regroupe les industries des biens de consommation, des biens d'équipement, des biens intermédiaires et l'industrie agroalimentaire<sup>1</sup>.

#### 1. STRUCTURE ET EVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL

##### 1.1 Les caractéristiques de l'industrie guadeloupéenne

Les entreprises du tissu industriel de Guadeloupe sont, dans leurs structures juridiques actuelles, de création relativement récente, même dans les branches traditionnelles telles que le sucre et le rhum. Leur capital est généralement détenu par des investisseurs locaux. Selon l'INSEE, le secteur industriel représentait 5,4 % de la valeur ajoutée totale du département en 2006 (contre 6,5 % en 1993) et 6,9 % des emplois. Il a partiellement dû son développement aux lois de défiscalisation.

#### 1) Nombre d'entreprises du secteur

Le secteur se caractérise par une majorité d'entreprises de petite taille, près deux tiers ne comptant que 1 à 5 salariés. En 2006, le répertoire SIRENE comprenait 10 500 entreprises industrielles et artisanales, soit 22,2 % de plus qu'en 1995. La majorité d'entre elles (64,8 %) exerçait une activité dans le secteur de la construction. Ces dernières ont enregistré une progression de 13,7 % sur la période 1995-2006, contribuant ainsi pour près de la moitié à l'évolution d'ensemble.

Répartition des entreprises industrielles et artisanales par tranche d'effectifs\*



Source : INSEE-Fichier Sirene au 01/01/06

\* Hors entreprises ayant un effectif inconnu

<sup>1</sup> Est considérée comme entreprise industrielle, toute entreprise employant plus de 5 salariés, dont l'activité principale est de transformer, à grande échelle, de la matière première en produit fini en y apportant de la valeur ajoutée.

## Répartition des entreprises industrielles par année de création

Secteurs d'activité (codes NAF correspondants)	Stocks	Créations	Stocks	Part	Var
	1995	2006	2006	2006	06/95
<b>Total</b>	<b>8 223</b>	<b>48</b>	<b>10 050</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>
Construction (45)	5 728	28	6 510	64,8%	13,7%
Autres industries	2 495	20	3 540	35,2%	41,9%
Autres industries extractives (14)	31	0	41	1,2%	32,3%
Industries alimentaires (15)	499	9	744	21,0%	49,1%
Industrie textile et habillement (17, 18)	332	0	288	8,1%	-13,3%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (20)	187	0	343	9,7%	83,4%
Industrie du papier, carton, édition et imprimerie (21, 22)	266	2	558	15,8%	109,8%
Industrie chimique (24)	46	0	67	1,9%	45,7%
Industrie du caoutchouc et du plastique (25)	65	0	53	1,5%	-18,5%
Fabrication d'autres prod. minéraux non métalliques (26)	106	1	123	3,5%	16,0%
Métallurgie et travail des métaux (27, 28)	257	8	465	13,1%	80,9%
Fabrication de machines et équipements (29)	48	0	94	2,7%	95,8%
Fabrication d'équipements électriques (30, 31, 32, 33)	122	0	207	5,8%	69,7%
Fabrication de matériel de transport (34, 35)	94	0	151	4,3%	60,6%
Autres industries manufacturières (36, 37)	442	0	406	11,5%	-8,1%

Source : Insee Janvier 2006 – fichier sirene

Hormis la construction, le secteur a connu une expansion de plus de 40 % du nombre d'entreprises recensées. Les branches ayant connu la plus forte progression entre 1995 et 2006 exerçaient une activité dans l'industrie du papier, carton, édition et imprimerie (+ 109,8 %), la fabrication de machines et équipements (+ 95,8 %) et la métallurgie et le travail des métaux (+ 80,9 %). Seules les entreprises des branches de l'industrie du caoutchouc et du plastique, du textile et de l'habillement et des autres industries manufacturières ont vu leur nombre diminuer (respectivement -18,5 %, -13,3 % et -8,1 %).

## 2) Enquête annuelle d'entreprises

Selon la dernière enquête annuelle sectorielle de l'INSEE réalisée en 2006, l'**industrie des biens intermédiaires** concentre 36,8 % des entreprises du secteur et 32,7 % des salariés. Elle constitue la première branche d'activité industrielle, contribuant pour 40,7 % à la production totale de richesse du secteur.

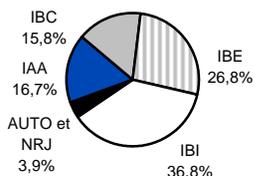
L'**industrie agro-alimentaire** demeure bien implantée dans le paysage industriel du département. Elle crée 21,8 % de la richesse du secteur malgré un nombre d'entreprises plus restreint (16,7 %) et concentre 26,3 % des salariés.

L'**industrie des biens d'équipement**, avec 26,8 % des entreprises du secteur industriel, ne produit que 18,3 % de la valeur ajoutée de l'industrie.

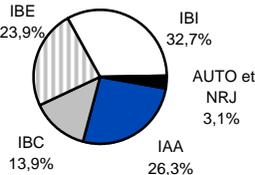
L'**industrie des biens de consommation** a un poids plus limité dans l'économie locale, ne contribuant qu'à hauteur de 12,7 % à la création de richesse de l'industrie, et concentrant moins de 15 % des emplois salariés de l'industrie.

Enfin, avec seulement 3,9 % des entreprises du secteur et 3,1 % des effectifs, l'**industrie automobile et l'énergie** ne produisent que 6,7 % de la valeur ajoutée du secteur industriel.

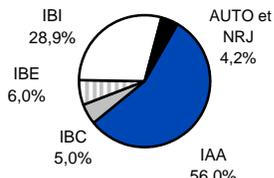
### Répartition des entreprises



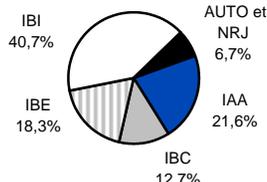
### Répartition de l'effectif salarié



### Répartition des investissements



### Répartition de la valeur ajoutée



Légende : IAA : Industrie agro-alimentaire  
 IBE : Industrie de biens d'équipement  
 AUTO et NRJ : Industrie automobile et énergie  
 Source : INSEE-Enquête annuelle d'entreprises de 2006

IBC : Industrie de biens de consommation  
 IBI : Industrie de biens intermédiaires

## 3) Principales zones industrielles

La Guadeloupe compte une dizaine de zones industrielles réparties sur tout le territoire et s'étalant sur une surface totale de 463,8 hectares.

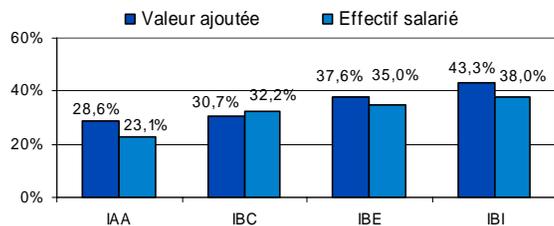
Le site de Jarry (325 hectares) sur la commune de Baie-Mahault, s'est imposé comme la principale zone d'activité industrielle de la Guadeloupe. En 2002, il contribuait pour 36,0 % de la production de valeur ajoutée totale de l'industrie (hors industrie automobile) selon l'INSEE, et concentrait 31,5 % des effectifs salariés.

### Principales zones industrielles

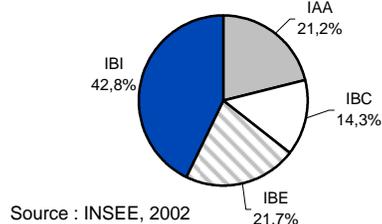
Communes	Nom des zones	Surface
Abymes	Petit-Pérou	5 ha
	Dugazon de Bourgogne	7 ha
Baie-Mahault	Jarry	325 ha
Baillif	Baillif	15 ha
Basse-Terre	Calbassier	4 ha
Gourbeyre	Valkanaers/Grande savane	4,5 ha
Lamentin	Jaula	31,3 ha
Petit-Bourg	Arnouville	15 ha
	Colin/ Parc de la lézarde	18 ha
Sainte-Rose	Nolivier Antillopole	32 ha
Grand-Bourg de Marie-Galante	Grand Anse	7 ha

Source : DDE

### Part de la ZI de Jarry dans la valeur ajoutée et dans l'effectif salarié du département



### Répartition de la valeur ajoutée de la ZI de Jarry dans le secteur industriel



Source : INSEE, 2002

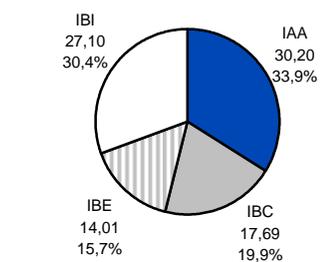
## 1.2 Financement bancaire du secteur<sup>1</sup>

Fin 2007, l'endettement du secteur de l'industrie (2,4 % des encours bancaires des entreprises du département) s'élevait à 89,1 millions €, en baisse de 4,0 % (-3,7 millions €) sur l'exercice.

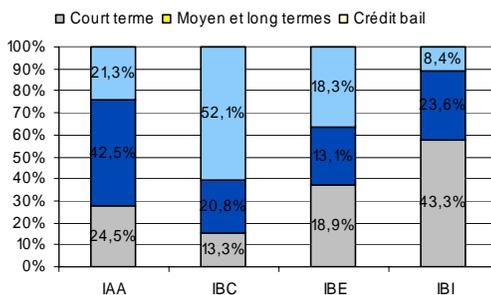
Cette évolution est étroitement liée à l'orientation favorable de l'activité économique qui a permis aux entreprises du secteur de diminuer de 11,7 % (-4,7 millions €) leurs encours de crédits de trésorerie. Elle a plus particulièrement concerné l'industrie de biens intermédiaires, très dépendante de l'activité du secteur du BTP, mais également l'industrie agroalimentaire qui a enregistré un exercice satisfaisant (cf. industrie sucrière §1.2). En dépit de ce repli, le recours aux crédits d'exploitation par les entreprises de l'industrie reste néanmoins important comparativement aux autres secteurs (39,8 % contre 14,2 % pour l'ensemble).

L'effort d'investissement du secteur sur financement bancaire est demeuré faible en 2007, l'encours des crédits à moyen et long terme ne progressant que de 2,4 % (+ 1,1 million €) tandis que les encours de crédit-bail se sont inscrits en baisse de 1,2 % (- 0,1 million €).

**Répartition des encours de crédits du secteur par branche et par terme**  
(en millions € et %)



Source : SCR de la Banque de France



<sup>1</sup> Service central des risques de la Banque de France

## 2. LA FILIERE CANNE – SUCRE

La filière canne-sucre-rhum a bénéficié en 2007 de conditions climatiques favorables qui ont permis de manipuler un volume total de 787,2 milliers de tonnes (732,2 en sucreries et 54,7 en distilleries), en progression globale de 1,8 % par rapport à 2006. Elles ont aussi amélioré la richesse saccharimétrique : le volume de sucre produit a ainsi crû de 16,8 %, à 80 210 tonnes de sucre, résultat record depuis 27 ans.

La filière est toutefois confrontée à des défis majeurs qui décideront de son avenir. Dès 2009, le prix de référence du sucre devra baisser de 36 % pour se conformer à la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), consécutive aux plaintes des grands producteurs mondiaux de sucre. A terme, la filière aura vraisemblablement à s'ajuster aux conséquences des accords de partenariats économiques<sup>1</sup> (APE) entre l'Union Européenne et les pays ACP, même si ceux-ci excluent pour le moment les productions de sucre, de riz et de banane.

### 2.1 Présentation de la filière

Introduite en Guadeloupe au 17<sup>ème</sup> siècle, la filière canne à sucre s'est fortement développée jusqu'à atteindre son apogée en 1960. La restructuration de la filière engagée à cette période en raison de rentabilité insuffisante des usines et des lourds besoins d'investissements à réaliser a entraîné un ajustement drastique de la production, tout en assurant la sauvegarde de cette activité économique. Sur les quinze usines que comptait la filière à l'époque, seules Gardel, au Moule en Grande-Terre, et Grand'Anse, à Grand-Bourg de Marie-Galante, sont restées en activité.

Dans ce contexte, la sole cannière, représentant 14 300 hectares lors de la campagne 2006-2007, s'est réduite des deux-tiers par rapport aux années 60, et les productions cannière et sucrière ont fléchi de 58 % pour atteindre respectivement 800 000

tonnes et 70 000 tonnes. A partir de 1990, les efforts de productivité engagés par la profession pour améliorer les techniques culturales et développer la mécanisation de la coupe qui concerne désormais 85 % de la canne récoltée, ont permis une augmentation des rendements à l'hectare de 25%, à 55,9 t/ha.

Le poids économique du secteur s'est en conséquence marginalisé. Les filières canne-sucre-rhum et banane qui contribuaient en 1966 pour 16 % de la formation de la valeur ajoutée en Guadeloupe, ne représente plus que 1,0 %<sup>2</sup> en 2006. L'emploi a également été touché, le nombre de planteurs évoluant de 6 000 au début des années 1970 à 4 000 actuellement. La filière canne-sucre continue cependant à faire vivre près de 30 000 personnes en Guadeloupe.

#### Evolution de la production de la filière canne depuis 1960

	1960-1961	2006-2007	Variation
Sole cannière (en hectares)	41 984	14 300	-65,9%
Canne (en tonnes)	1 874 000	800 000	-57,3%
Sucre (en tonnes)	167 800	70 000	-58,3%
Canne à l'hectare	44,6	55,9	25,3%

Sources : DAF, CTICS et rapports annuels IEDOM

1 Voir paragraphe sur les relations régionales dans la note du commerce extérieur.

2 Respectivement 0,4 % pour la canne, 0,3 % pour le sucre et le rhum et 0,3 % pour la banane.

Compte tenu de l'impact social du secteur de la canne et de la faiblesse structurelle de rentabilité des sucreries, l'Europe et l'Etat, à travers l'OCM Sucre, ont mis en place un dispositif d'aides à la production en faveur des planteurs et de l'exploitation des usines. Un « prix du sucre de référence » vendu sur le marché communautaire, qui diminuera progressivement de 36 % entre 2006 et 2009, a été fixé. (cf. 1.3 infra).

La réorganisation de la filière déjà engagée depuis quelques années, et la diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée tels que le bioéthanol deviennent indispensables à la survie du secteur.

## LES ACTEURS DE LA FILIERE

### • Les planteurs

Leur organisation se caractérise par une très grande atomisation des exploitations, les deux tiers comptant moins de deux hectares.

### • L'Interprofession

L'IGUACANNE est une association interprofessionnelle pour la canne, le sucre et le rhum. Formée par le GIE Canne Guadeloupe (Groupement d'Intérêt économique qui regroupe les 4 SICA), les organisations syndicales des exploitants agricoles et l'ASSOCANNE (qui regroupe les deux usiniers), elle a pour missions principales :

- de favoriser l'amélioration de la qualité des produits afin de répondre aux attentes des consommateurs ;
- de défendre les intérêts des familles professionnelles au sein de l'interprofession ;
- d'assurer la fonction « recherche et expérimentation » si elle n'est pas prise en charge par un centre ou un institut technique ;
- de jouer un rôle de centralisateur des données économiques au sein de la filière ;
- de représenter la filière auprès des pouvoirs publics.

### • Les SICA

Les sociétés d'intérêt collectif agricole ont été créées dans les années 1980. Au nombre de quatre, elles ont notamment pour mission d'approvisionner le bassin cannier en intrants (engrais et herbicides), de reverser aux planteurs les aides publiques (aides à la garantie des prix et à la replantation) et de préfinancer les travaux.

### • Les CUMA

Les onze coopératives d'utilisation du matériel agricole actuellement en activité se sont constituées autour des activités de chargement et de transport, puis ont diversifié leur activité vers la coupe mécanique.

### • Les ETA

Les entreprises de travaux agricoles assurent le même rôle que les CUMA mais sont des sociétés de droit privé (des SARL pour la plupart). Il en existe une trentaine.

### • La chambre d'agriculture

Elle a pour mission d'organiser la filière et de fournir des prestations de conseil aux différents intervenants. En outre, elle gère les Groupements Fonciers Agricoles (GFA) de la réforme foncière<sup>1</sup>.

### • Le CIRAD

Le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement assure la recherche dans le domaine de la canne à sucre (variété, mise en culture et récolte).

---

<sup>1</sup> Engagée au cours des années 80, la réforme foncière a pour but de faciliter l'acquisition des terres aux jeunes agriculteurs par des mesures visant à inciter les exploitants de plus de 65 ans à accéder à la retraite.

- **Le CTICS**

Le centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre est l'organe technique au service de la filière. Parmi ses multiples fonctions, il cultive des cannes en pépinières afin de les diffuser aux planteurs. Il analyse par ailleurs la richesse saccharimétrique des cannes dans l'un de ses 4 centres.

- **La SAFER**

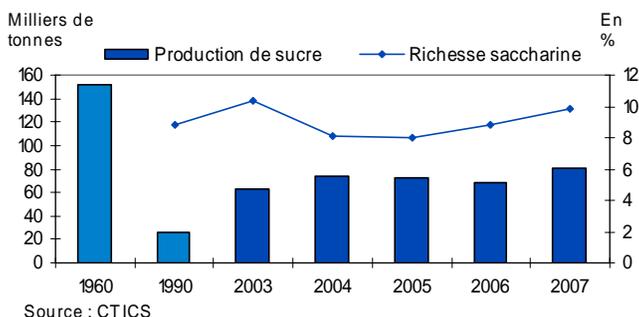
La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural est le principal acteur de la réforme foncière. Elle propose des services tels que le suivi technique et de gestion ou le crédit aux producteurs bénéficiant du dispositif de la réforme foncière.

## 2.2 Le bilan de la campagne 2007

### 1) Les résultats de la campagne

La campagne sucrière 2007 a débuté le 24 février en Guadeloupe continentale et le 7 mars à Marie-Galante.

La quantité de canne manipulée a atteint 732 450 tonnes, en progression de 2 % par rapport 2006 (716 895 t). Des difficultés techniques à l'usine de Gardel n'auront pas permis de réaliser les 860 500 tonnes de canne traitées envisagées.



Cependant, grâce aux conditions climatiques très favorables de la campagne 2006-2007, la richesse saccharine moyenne a progressé de 1 point à 9,86 %. Les investissements réalisés, en particulier l'acquisition d'un nouveau moulin de 2,5 millions € par la sucrerie Gardel, ont significativement amélioré les performances globales des usines dont le coefficient moyen d'efficacité est passé 0,878 à 0,907 en 2007. Le rendement moyen industriel<sup>1</sup> de l'usine Gardel a atteint 10,9 % (contre 9,4 % en 2006). Il résulte de cette combinaison de facteurs positifs une production de sucre 2007 exceptionnelle de 80 210 tonnes, en hausse de 16,8 %, soit le record depuis les 27 dernières années.

#### Résultats des campagnes sucrières

milliers de tonnes

Campagnes	Cannes manipulées (1)	Sucre produit (2)	Richesse moyenne	SRT	RDT*
1990-1991	623,0	53,2	8,85	10,89	8,53
2003-2004	841,6	74,0	8,13	9,95	8,8
2004-2005	841,1	72,8	7,96	9,93	8,66
2005-2006	716,9	68,7	8,83	10,85	9,58
2006-2007	732,5	80,2	9,86	12,10	10,95

Source : Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre (CTICS)

\* RDT = rendement moyen industriel = (Total tonnage de sucre fabriqué/ Total cannes broyées)\*100

SRT = Sucre Récupérable Théorique

<sup>1</sup> Ce rendement est égal au ratio du tonnage de sucre fabriqué sur le celui de cannes broyées.

Les sucreries ont vendu par ailleurs 33 947 tonnes de mélasse<sup>1</sup>, soit 18,9 % de plus qu'en 2006. La production de mélasse n'apparaît pas aujourd'hui comme un enjeu stratégique, le chiffre d'affaire réalisé grâce à ce sous-produit étant en effet étroitement dépendant d'un cours mondial très volatile.

## **2) Les aides versées au titre de l'année 2007**

Dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à la filière défini par l'OCM Sucre, le prix industriel accordé aux planteurs est demeuré au niveau fixé en 2002 à 56,15 €/la tonne pour les 1 500 premières tonnes de cannes livrées, puis à 54,58 € pour les suivantes, sur la base d'une canne à 9 % de richesse saccharine. En 2007, la richesse saccharine moyenne obtenue à Marie-Galante était de 10,94 % contre 10,29 % en Guadeloupe continentale. Le prix<sup>2</sup> de la tonne de canne payé aux planteurs par les centres de réception s'est ainsi établi à 65,97 € pour Grand'Anse et 62,82 € pour Gardel (contre respectivement 59,73 et 57,10 € en 2006). Les usines ont perçu 11,9 millions € d'aides communautaire et nationale.

### **2.3 Une industrie soutenue par les pouvoirs publics**

La production sucrière des pays de l'Union Européenne relève du règlement 1009/67 du 18 décembre 1967 de l'OCM. Ce règlement a été révisé en 2006, à la suite de la plainte déposée par les grands producteurs mondiaux de sucre (Brésil, Australie et Thaïlande) contre sa politique considérés comme protectionniste. Comme dans le précédent règlement<sup>3</sup>, le nouveau dispositif de soutien du secteur est constitué d'un volet externe, qui concerne l'ensemble des pays communautaires, et d'un volet interne négocié entre l'Etat et l'interprofession dans chaque département producteur de sucre.

#### **1) Volet externe**

Dans le cadre d'une convention quinquennale signée entre l'Etat et les principaux acteurs du secteur, le volet externe fixe aux pays communautaires un quota de 480 000 tonnes de sucre pouvant être écoulé sur le marché européen au prix de référence. La convention intègre une diminution graduelle de 36 % de ce prix de référence à l'horizon 2009 (5 % en 2006, 17 % en 2008 et 36 % en 2009), qui le ramènera à 319,5 €/la tonne.

#### **2) Volet interne**

Le volet interne de l'OCM définit, dans une convention bipartite Interprofession-Etat signée le 15 février 2007, les conditions d'attribution des aides aux planteurs et aux usines sucrières. A travers cette convention qui porte sur la période 2007-2015, l'Etat s'engage à payer des aides économiques nationales et communautaires à la production et à l'exploitation.

---

<sup>1</sup> Résidu de canne destiné à la fabrication de rhum industriel ou de biocarburants.

<sup>2</sup> Ce prix inclut l'aide de l'Etat.

<sup>3</sup> cf. rapport de l'IEDOM : « La Guadeloupe en 2005 ».

- **Aides à la production**

Pour le paiement de l'aide économique aux planteurs, l'Etat délègue une enveloppe annuelle de 20,2 millions € distribuée selon le dispositif suivant : l'aide de base s'établit à 23,81 € la tonne pour les 1 500 premières tonnes, puis à 22,24 € pour les suivantes. Elle est modulée en fonction de la richesse saccharine, des dates de livraison et des richesses individuelles.

Par ailleurs, dans le cadre du POSEIDOM<sup>1</sup> (Programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité pour les départements d'outre-mer) et du Plan de développement rural régional (PDRR) 2007-2013, les planteurs reçoivent les aides financières au transport de la canne des champs vers les centres de traitement (sucreries et distilleries), aux investissements productifs hors replantation cannière ainsi que des indemnités compensatrices des handicaps naturels et pour cause de calamité agricole reconnue.

- **Aides à l'exploitation**

Les aides à l'exploitation sont composées d'une aide communautaire et d'une aide nationale. Elles sont versées aux usines sucrières en contrepartie de leur engagement à maintenir le prix d'achat de la canne à 32,34 € la tonne, et à assurer les frais d'écoulement du sucre entre la Guadeloupe et l'Union Européenne au titre de toutes les campagnes couvertes par la convention. Par ailleurs, les usines sucrières doivent supporter une taxe à la production<sup>2</sup> de 12 €<sup>3</sup> la tonne de sucre sous quota, sans en réclamer la part éventuellement exigible aux planteurs pour toute la durée de la convention.

Les usiniers vont ainsi bénéficier d'une aide communautaire<sup>4</sup> versée par le POSEIDOM, destinée à compenser la baisse du prix du sucre décidée dans le cadre de la réforme. Cette aide affectée sera de 9,9 millions € en 2007, 11,5 millions € en 2008, 13,3 millions € en 2009 et 14 millions € en 2010.

En 2007, la sucrerie Gardel SA a obtenu 82 % de l'aide forfaitaire, soit 8,1 millions € le solde de 1,8 million € ayant été versé à l'usine de Marie-Galante. A partir de 2008, cette aide sera versée au prorata de la production moyenne de chaque usine déclarée au titre des cinq années précédentes, en excluant la plus faible et la plus importante production.

---

<sup>1</sup> Définit le cadre des interventions de l'Union Européenne en faveur de la filière

<sup>2</sup> A partir de la campagne 2007-2008, les états membres percevront une taxe à la production sur le quota de sucre attribué aux sucreries.

<sup>3</sup> Article 16 du règlement (CE) n°318-2006.

<sup>4</sup> Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM Sucre.

- **A compter de 2010**

Dans le cadre du volet interne de l'OCM Sucre, l'Etat versera, à compter de 2010, aux usiniers de la Guadeloupe :

- une **aide d'adaptation à la réforme**, d'un montant de 2,4 millions € qui sera répartie entre les usines suivant la même clé que l'aide communautaire POSEI ;
- une **aide de soutien logistique**, qui devrait s'élever à 24 millions € par an pour l'ensemble des DOM et qui sera versée aux usiniers au titre de leurs exportations vers les ports européens. Son partage entre les différents départements et les différentes usines sera fixé lors d'une négociation entre le ministère de l'agriculture et l'ensemble des sociétés sucrières des DOM.

- **Aide exceptionnelle**

Dans l'attente de 2010, afin d'accompagner les usines dans leurs efforts de modernisation et d'améliorer leur productivité, une aide nationale exceptionnelle de 8 millions € sera allouée aux deux usines de la Guadeloupe sur la période 2007-2009 (2 millions € en 2007, puis 3 millions € en 2008 et en 2009).

Un bilan du système d'aides communautaires et nationales exceptionnelles sera réalisé en 2009. Les sociétés devront alors justifier de leurs efforts d'abaissement du point mort et de leurs gains de productivité. Elles devront également mener des réflexions et des actions afin de diversifier leurs débouchés et valoriser les produits issus de la canne à sucre.

### 3. LE RHUM

La production moyenne annuelle de rhum en Guadeloupe s'établit à 64 593 HAP depuis 1997.

La renommée acquise sur le marché national en fait le troisième produit à l'exportation du département (7,7 % du total des exportations<sup>1</sup> en valeur en 2007). Cette réussite a poussé les professionnels à chercher des débouchés à l'international. Depuis juillet 2007, la société Damoiseau, premier producteur de rhum agricole de la Guadeloupe, exporte sur le marché chinois.

Après des années de négociation, les producteurs de rhum des DOM ont obtenu du Conseil de l'Union Européenne, le 9 octobre 2007, une augmentation de 18 000 HAP (Hectolitres d'alcool pur) de leur contingent économique applicable dès 2007 (cf. encadré « La réglementation communautaire »). Les producteurs des DOM n'ont pu bénéficier en 2007 de cette décision tardive qu'à hauteur de 6 300 HAP, dont 2 413 pour la Guadeloupe (1 610 HAP pour le rhum agricole et 803 HAP pour le rhum de sucrerie). La répartition du contingent additionnel entre les différentes géographies, négociée début 2008, se révèle favorable à la Guadeloupe dont le contingent sur le rhum agricole est réévalué de + 86,1 %.

---

<sup>1</sup> Hors produits destinés à la réexportation (biens d'équipement, biens de consommation, etc....).

## LA FABRICATION DU RHUM

- **Le rhum agricole** est fabriqué à partir de la fermentation du jus de canne ou "vesou". Le "vin de canne" une fois obtenu est ensuite distillé, puis coupé par addition d'eau, afin d'être commercialisé. La partie de ce rhum agricole mise en vieillissement dans les fûts de chêne de moins de 650 litres, pendant au moins quatre ans, donne naissance au "rhum vieux".  
Dix distilleries fabriquent du rhum agricole à la Guadeloupe : Père Labat et Bielle à Grand-Bourg (Marie-Galante), Bellevue à Capesterre de Marie-Galante, Damoiseau au Moule, Bologne à Basse-Terre, Montebello à Petit-Bourg, Reimonenq, Severin et Cœur de chauffe à Sainte-Rose et enfin Longueteau à Capesterre Belle-Eau.
- **Le rhum industriel ou de sucrerie** est obtenu par le même processus de fabrication que le rhum agricole, mais à partir d'une matière première différente : la mélasse<sup>1</sup>. Ce rhum peut être également mis en vieillissement pendant cinq ans.  
En Guadeloupe, le rhum industriel est produit par la Société industrielle de sucrerie (SIS) Bonne-Mère à Sainte-Rose qui distille une partie de la production de mélasse des usines Grand'Anse à Marie-Galante et Gardel au Moule.
- **Le rhum léger** est obtenu comme le rhum de sucrerie, à partir du traitement des mélasses, mais contient moins de substances aromatiques. Depuis 2001, la production de rhum léger est marginale.

## LA REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

La commercialisation du rhum des DOM sur le marché est réglementée par un système de contingents datant de 1922, destiné, à l'origine, à limiter l'importation de rhum en métropole. La loi de Finances rectificative n° 95-1.347 du 30 décembre 1995 a modifié le régime contingentaire du rhum produit dans les DOM pour l'harmoniser avec la réglementation européenne et concilier ce système avec les réalités économiques et géographiques.

- **Le contingent économique** d'exportation du rhum, qui s'élevait pour les quatre DOM réunis à 90 000 HAP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, a été révisé à la hausse le 9 octobre 2007 par le Conseil de l'Union Européenne pour atteindre 108 000 HAP. Après des négociations entre les différents DOM producteurs de rhum, la Guadeloupe a bénéficié d'une augmentation de 22,3 % de son quota global, à 37 898 HAP (contre 31 000 HAP précédemment) dont :
  - 27 944 HAP en rhum de sucrerie (+ 8,9 %),
  - 9 954 HAP en rhum agricole (+ 86,1 %).

Dans chaque DOM, le contingent d'exportation est réparti entre les différentes distilleries.

- **Le contingent fiscal** : Pour demeurer compétitif face aux autres pays producteurs, les distillateurs paient le droit d'accise à un taux minoré, dans la limite du contingent fiscal de 108 000 HAP également. Cette taxe à la consommation s'élève à 835 €/HAP<sup>2</sup> contre 1 450 € pour les spiritueux autres que le rhum. Au-delà du contingent fiscal, la taxe est relevée à 1 450 €/HAP.
- **Le Certificat d'exportation préalable (CEP)** permet de réimputer sur le contingent d'origine, une quantité égale de rhum contingenté reçu en métropole en vue de sa consommation sur le territoire national, mais qui a été réexpédié vers l'étranger.
- **Les aménagements de la réglementation communautaire** ont été permis lors des négociations tenues en mars 1995 avec les instances communautaires. Ainsi, le droit d'accise réduit pour le rhum traditionnel contingenté en provenance des DOM et exporté vers la métropole a été prorogé jusqu'à fin 2009 en vertu de la décision du 18 février 2002 de l'Union Européenne. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le rhum léger n'est plus soumis à ce régime.

<sup>1</sup> Résidu semi-liquide issu de la fermentation du sucre. Un hectare de canne à sucre donne en moyenne 8 à 10 tonnes de sucre pur cristallisé par an, 3,4 tonnes de mélasse et 12 tonnes de bagasse (résidu du broyage).

<sup>2</sup> Bulletin officiel des douanes n° 6412 du 3 mars 2000

Dans la perspective d'une révision à la hausse du contingent d'exportation, les distilleries ont augmenté leur production de 30,4 % en 2007 (+ 51 % en rhum industriel et + 7,8 % pour le rhum agricole). La commercialisation a légèrement progressé (+ 4,7 %) au cours de l'exercice. En fin d'année, les stocks de rhum affichaient une augmentation de 18,1 %.

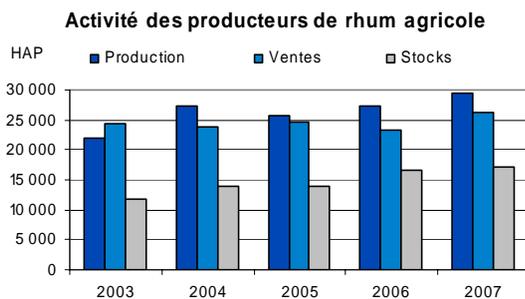
L'analyse des deux filières, rhum agricole et rhum de sucrerie, fait apparaître des stratégies de commercialisation distinctes. Pour le rhum agricole, le marché local constitue le principal débouché (65,5 % du total commercialisé en 2007). Le rhum industriel apparaît pour sa part comme un produit intermédiaire essentiellement destiné aux liquoristes et aux producteurs de punches majoritairement situés en métropole et en Europe. Les exportations de rhum industriel vers l'Hexagone représentent 95,5 % des ventes totales.

Production et commercialisation du rhum		Hectolitres d'Alcool Pur					
		2003	2004	2005	2006	2007	var 07/06
Rhum agricole	<b>Production</b>	<b>22 089</b>	<b>27 310</b>	<b>25 716</b>	<b>27 447</b>	<b>29 587</b>	<b>7,8%</b>
	Exportations totales	6 491	6 987	7 163	6 451	9 092	40,9%
	. Exportations vers la métropole	5 350	5 288	5 350	5 333	6 926	29,9%
	. Autres exportations	1 141	1 699	1 813	1 119	2 166	93,6%
	Ventes sur le marché local	18 008	16 959	17 519	16 818	17 236	2,5%
	<b>Total commercialisé</b>	<b>24 499</b>	<b>23 946</b>	<b>24 682</b>	<b>23 269</b>	<b>26 328</b>	<b>13,1%</b>
	Stocks	11 698	13 927	13 870	16 585	17 265	4,1%
Rhum industriel	<b>Production</b>	<b>32 724</b>	<b>28 221</b>	<b>33 115</b>	<b>30 000</b>	<b>45 311</b>	<b>51,0%</b>
	Exportations totales	26 530	31 161	34 590	35 789	35 761	-0,1%
	. Exportations vers la métropole	25 650	25 650	25 650	25 650	26 453	3,1%
	. Autres exportations	880	5 511	8 940	10 139	9 308	-8,2%
	Ventes sur le marché local	924	715	808	1 016	837	-17,6%
	<b>Total commercialisé</b>	<b>27 454</b>	<b>31 876</b>	<b>35 398</b>	<b>36 805</b>	<b>36 598</b>	<b>-0,6%</b>
	Stocks	40 120	35 648	32 451	24 741	31 524	27,4%
Total	<b>Production</b>	<b>54 813</b>	<b>55 531</b>	<b>58 831</b>	<b>57 447</b>	<b>74 899</b>	<b>30,4%</b>
	<b>Total commercialisé</b>	<b>51 953</b>	<b>55 822</b>	<b>60 080</b>	<b>60 074</b>	<b>62 926</b>	<b>4,7%</b>
	. dont exportations	33 021	38 148	41 753	42 240	44 853	6,2%
	. dont ventes sur le marché local	18 932	17 674	18 327	17 834	18 073	1,3%
	<b>Stocks</b>	<b>51 818</b>	<b>49 575</b>	<b>46 321</b>	<b>41 326</b>	<b>48 789</b>	<b>18,1%</b>

Source : Douanes et droits indirects - Direction Régionale de la Guadeloupe

### 3.1 Le rhum agricole

Au cours de la campagne 2007, 54 744 tonnes de canne à sucre ont été manipulées en distillerie. Les conditions climatiques favorables ont permis l'accroissement de 2,1 points du brix<sup>1</sup> par rapport à 2006, à 21,0 %. Les distilleries ont ainsi produit 29 587 HAP de rhum agricole (+ 7,8 % sur un an).



Source : Douane et droits indirects  
Direction régionale Guadeloupe

<sup>1</sup> Mesure le taux de sucre et de non sucres présents dans la canne à sucre

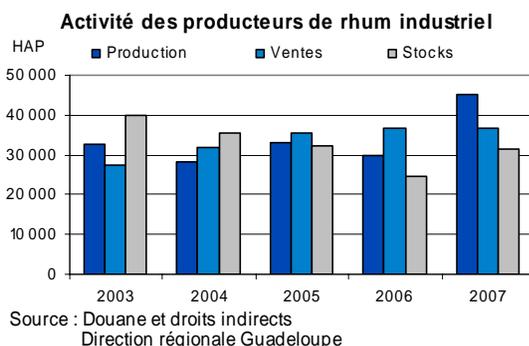
Les producteurs de rhum traditionnel ont axé leur stratégie de développement commercial sur l'export. Les ventes de rhum à l'exportation ont ainsi crû de 40,9 % à 9 092 HAP, pour représenter 34,5 % des ventes de rhum agricole contre 27,7 % un an plus tôt. Du fait de l'obtention du contingent économique additionnel, les exportations de rhum vers la France ont crû sensiblement au quatrième trimestre et de 29,9 % au total sur l'exercice. En outre, depuis juillet 2007, les producteurs de rhum des Antilles (JM et Clément pour la Martinique et Damoiseau pour la Guadeloupe) se sont associés dans une société de distribution pour aborder le marché asiatique, notamment la Chine. Sur ce segment de marché, ils ont décidé de commercialiser un rhum blanc à 40° (contre 50° habituellement) et un rhum ambré. Ils visent une clientèle haut de gamme, espérant ainsi s'inscrire dans la même tendance que le cognac et le whisky qui connaissent un succès croissant. Les ventes de rhum à l'étranger ont quasiment doublé en un an pour représenter près du quart des ventes export (contre 17,3 % en 2006).

Le marché local demeure le principal réseau d'écoulement de la production de rhum agricole (65,5 %). Il a également bénéficié en 2007 d'une conjoncture favorable, notamment dans le secteur du tourisme, les ventes en Guadeloupe enregistrant une progression de 2,5 % sur l'exercice pour atteindre 17 236 HAP.

### 3.2 Le rhum industriel

L'ouverture d'un contingent additionnel depuis le dernier trimestre 2007 a eu également un impact significatif sur la production de rhum industriel. La SIS Bonne-mère a distillé 149 439 litres de mélasse, soit 61,6 % de plus qu'en 2006, pour atteindre une production de 45 311 HAP de rhum de sucrerie, en progression de 51,0 % sur l'année.

Les exportations de rhum, qui représentent 97,7 % des ventes de rhum de sucrerie, sont en revanche restées stables (-0,1 %) sur l'exercice, les contrats à l'exportation fixés pour l'année n'ayant pu être révisés en 2007 en raison de l'annonce tardive de l'augmentation du contingent. Une augmentation sensible des ventes contingentées devrait en revanche être observée en 2008.



Par ailleurs, la décision des liquoristes de transformer le rhum de sucrerie en France plutôt qu'à l'étranger s'est traduite par un repli de 8,2 % (-831 HAP) des ventes à l'étranger, compensé par celles sur la métropole (+ 3,1 % soit + 803 HAP).

Les ventes de rhum industriel sur le marché local, demeurent marginales (2,2 %) et ont accusé un repli de 17,6 %.

---

## § 2. ENVIRONNEMENT, ENERGIE ET EAU

---

### 1. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2007 a été animée par divers débats et travaux autour de la problématique de l'environnement et du développement durable. La semaine du développement durable, les journées de l'eau, le Grenelle de l'environnement, les journées de l'innovation ainsi que les débats sur la gestion des déchets ou la chlordécone, montrent que les acteurs économiques et politiques de la Guadeloupe y sont sensibles.

La bonne gestion des ressources naturelles, la mise en valeur du patrimoine environnemental exceptionnel de l'archipel de la Guadeloupe et la préservation de la biosphère (cf. annexes) sont des facteurs de réussite essentiels pour la relance du tourisme engagée depuis fin 2006 ; l'engagement d'une politique active de développement durable dans les domaines de la protection des sols et de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets et de l'innovation, est également déterminante pour dessiner un cadre de vie meilleur pour les générations futures.

#### 1.1 Protection de l'environnement

La biodiversité et les paysages guadeloupéens sont fragilisés par la pression urbaine ou le mitage consécutif aux défrichements. Le retard pris en matière de gestion urbaine, notamment dans le traitement des eaux usées et le recyclage des déchets, est problématique dans une perspective durable de croissance de la population et de l'activité économique.

Avec une croissance démographique de 0,84 % sur la période 1999-2006 et une progression du parc de logements double de celle de la population, la pression urbaine fait peser de multiples externalités sur l'environnement : diminution de la surface des espaces verts ; production de déchets ménagers ; augmentation des rejets d'eaux domestiques supérieure à la progression de la capacité de traitement des stations d'épuration ; émissions de CO<sup>2</sup> liées à l'augmentation du parc de véhicules automobiles.

Le développement économique est également facteur de dégradation de l'environnement. Outre la production de déchets industriels banaux (DIB), les agents économiques, tous secteurs confondus, rejettent dans l'atmosphère une quantité importante de gaz à effet de serre du fait de leur consommation électrique et de l'augmentation du trafic de marchandises lié à leurs activités. L'industrie agroalimentaire apparaît comme le principal producteur de rejets polluants, constituant une forte menace pour la qualité des eaux de rivières.

Des plans de développement sont en cours de lancement ou de réalisation pour remédier aux nuisances constatées et engager une gestion efficace et durable de l'environnement.

## 1) La pollution par les pesticides

Le *Rapport d'expertise et d'audit externe concernant la pollution par les pesticides en Martinique* publié en juin 2006 par le professeur Belpomme a fait ressurgir en Guadeloupe la problématique de la contamination des eaux et des sols à la chlordécone, à la dieldrine et au HCH $\beta$  dans le sud Basse Terre. Le HCH $\beta$  entrainé dans la composition d'insecticides interdits à la vente en France depuis 1990, mais encore utilisés jusqu'en 1993 dans les plantations de bananes aux Antilles. En 2005, sur 1 331 prélèvements effectués sur des terres agricoles de la Guadeloupe, 8 % confirmaient la présence de cette molécule, et jusqu'à 13 % dans le sud de la Basse-Terre contre moins de 2 % en Grande-Terre. Marie-Galante ne présentait pour sa part aucun cas de contamination<sup>1</sup>. Au total, 6 500 hectares de terres seraient pollués en Guadeloupe, soit 18 % de la SAU.

### PLAN INTERMINISTERIEL CHLORDECONE

Consécutivement à la publication de ce rapport, un plan interministériel chlordécone a été présenté pour la Guadeloupe et la Martinique le lundi 21 janvier 2008. Pourvu d'une dotation de 36 millions € sur une période de trois ans, le plan a pour objectifs :

- de renforcer la connaissance des milieux, passant par le soutien financier aux laboratoires de recherche et l'évaluation du niveau de contamination des sols ;
- d'évaluer et de diminuer l'exposition de la population, avec la création d'un registre des

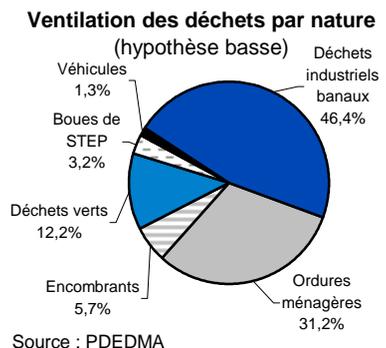
cancers et des malformations et la réalisation d'actions d'information et de prévention auprès de la population ;

- d'assurer une alimentation saine et gérer les milieux contaminés, par le soutien logistique aux agriculteurs ;
- d'améliorer la communication et de piloter le plan, par le biais des médias, de consultations publiques ou de coopération internationale avec les pays potentiellement affectés par la chlordécone.

## 2) La gestion des déchets

La Guadeloupe s'est dotée en 1997 d'un Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA). En 2005, le Conseil général a engagé la révision de ce plan. La première phase, consacrée au diagnostic, a révélé que la situation n'a guère évolué depuis 1997.

La gestion des déchets reste limitée et pâtit d'un manque de suivi des tonnages et d'une méconnaissance de la nature et de l'origine des déchets. Selon les estimations révisées du PDEDMA, la Guadeloupe produirait annuellement entre 510 et 610 000 tonnes de déchets, dont près de la moitié seraient produites par les entreprises. Les ordures ménagères, évaluées à 170 000 tonnes environ, représenteraient près du tiers des déchets.



<sup>1</sup> Source : Chambre d'agriculture

Les décharges brutes sont le mode de traitement principal. Bien qu'autorisées, ces décharges ne respectent que rarement les normes réglementaires. Les collectes sélectives sont peu nombreuses et inefficaces avec des taux de valorisation extrêmement faibles (0,35%) faute d'installation de traitement et de valorisation des déchets. En l'absence d'usine d'incinération des déchets et d'installation adaptée de traitement ou d'enfouissement des déchets spécifiques ou dangereux, la situation est critique.

2007 apparaîtra comme une année de transition et de prise de conscience, marquée par la mobilisation des acteurs publics pour rendre prioritaire la gestion de l'environnement.

#### **a) Approbation du PDEDMA**

La révision du PDEDMA de 1997 a donné lieu à un nouveau document, approuvé le 30 juillet 2007 par une commission consultative<sup>1</sup> puis par une commission d'enquête publique. Il a été officiellement adopté lors de la session plénière du 16 janvier 2008 du Conseil général.

Trois centres de stockage de déchets ultimes (CSDU), une unité d'incinération de petite capacité, des plates-formes de compostage des déchets verts, deux unités de valorisation énergétique, des déchetteries, trois unités de traitement biomécaniques et des stations de transfert réparties sur le territoire sont prévues. Les moyens de transport des déchets seront aussi améliorés. Ces structures devraient permettre de traiter tous les déchets en limitant les déchets ultimes au strict minimum.

Le coût des infrastructures préconisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan est évalué à 275 millions €. Dans le cadre des PO 2007-2013, les instances communautaires ont accepté de mobiliser 63 millions € qui devraient être abondés par l'Etat, la Région, le Département et les collectivités locales. Le financement des investissements devrait être monté selon un schéma de partenariat public-privé.

A court et moyen termes, les priorités du PDEDMA sont la mise en sécurité des sites les plus menaçants ainsi que la création des centres de transfert, des centres de tri et du premier CSDU à Sainte-Rose. Il conviendra en outre de résorber les décharges sauvages dont certaines pourront être transformées en déchetteries, de rationaliser la gestion de la collecte, d'optimiser l'intercommunalité et surtout, de mettre en place la collecte sélective.

#### **b) Déchets dangereux**

Parallèlement à la démarche du Conseil général, le Conseil régional a été chargé de la définition du Plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux (PREGEDD) approuvé en commission consultative le 4 juillet 2007.

Le PREGEDD propose une gestion globale des déchets et préconise de privilégier la prévention et le recyclage. Il confirme la nécessité d'augmenter le nombre de déchetteries et d'installations de tris, et prévoit la construction d'un incinérateur pour les déchets ménagers. Les déchets dangereux seront traités sur place. Selon les estimations, ils ne représenteraient que 15,6 tonnes, mais leur traitement, plus complexe, impose la mise en place de plusieurs filières (déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ; déchets radioactifs ; piles ; véhicules hors d'usage (VHU) ; etc.).

---

<sup>1</sup> Etat, Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires, commissions du plan régional de gestion des déchets dangereux.

Dès 2007, la Région et l'ADEME ont accompagné la mise en œuvre des filières pour les lampes LBC<sup>1</sup>, les piles et accumulateurs ainsi que pour les DEEE identifiées dans le cadre du PREGEDD. Elles ont notamment réalisé une étude, présentée le 14 septembre 2007, portant sur la faisabilité de la collecte, la valorisation et le traitement des DEEE. La Région et l'ADEME ont mis en relation des différents acteurs locaux : importateurs d'équipements électriques et électroniques, distributeurs, collecteurs et entreprises de valorisation et traitement de ces déchets. La filière est en voie de structuration.

Le **décret du 20 juillet 2005** a pour objectifs de réduire le volume de déchets électroniques envoyés en décharge et d'inciter les producteurs à générer moins de déchets. Il impose notamment au producteur d'équipements électriques et électroniques de reprendre et de recycler ses produits en fin de vie, pour mettre en place la filière d'élimination des DEEE ménagers. Dans les départements d'outre-mer la mise en place de la filière devait intervenir au plus tard le 15 novembre 2007.

### **c) Mise en place du tri sélectif**

Le Conseil général et le Conseil régional souhaitent impulser une véritable adhésion des maires à une politique commune pour le traitement des ordures. Un premier pas a été fait avec l'approbation, le 14 décembre 2007, d'une résolution sur la mise en place de la collecte sélective sur l'ensemble du département.

Les solutions préconisées consistent à privilégier la collecte porte-à-porte<sup>2</sup>, plutôt que l'apport volontaire dans des containers ou dans les déchetteries. La construction de déchetteries ainsi que les opérations d'enlèvement d'encombrants seront toutefois soutenues par le Conseil régional et le Conseil général.

Ces derniers sont chargés de la réalisation des études de mise en cohérence de la collecte sélective sur l'ensemble du département. En complément des crédits du FEDER et de l'Etat, les deux collectivités consacreront leurs ressources en faveur des communes et des groupements de communes ayant reçu transfert de compétence en la matière, aux études et aux investissements de collecte et de traitement des déchets, jusqu'à ce qu'une solution globale soit mise en place.

### **d) Acteurs de la filière**

Le 30 octobre 2007, la CCI de Pointe-à-Pitre, en partenariat avec la Région Guadeloupe, l'ADEME, la DRIRE et l'Union Européenne, a présenté le « Guide des déchets de la Guadeloupe » destiné à accompagner les entreprises dans leurs démarches de traitement des déchets. Ce guide Internet<sup>3</sup> permet d'orienter les chefs d'entreprises vers les filières appropriées. Il propose notamment, i) l'essentiel de la réglementation à respecter, ii) un annuaire de prestataires de services du secteur, iii) des fiches synthétisant pour les principaux types de déchets rencontrés, la réglementation applicable, les techniques de traitement ainsi que les coordonnées des professionnels prenant en charge ces déchets dans le département.

---

<sup>1</sup> LBC : lampes basse consommation.

<sup>2</sup> Enlèvement du contenu des poubelles auprès de l'habitant ayant préalablement effectué un pré-tri.

<sup>3</sup> [www.guidedesdechets-gpe.fr](http://www.guidedesdechets-gpe.fr)

## 1.2 Innovation

En novembre 2004, le gouvernement a engagé un programme de création de « pôles de compétitivité », pour relancer la compétitivité des entreprises françaises. Ce programme vise à créer des synergies sur un espace géographique donné, entre entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques ou privées, mobilisés autour de projets communs à caractère innovant ou dans une démarche de développement durable.

Dans ce contexte, la Région Guadeloupe a affirmé son souhait de doter son territoire d'un pôle de compétitivité (Cf. délibération du Conseil Régional n° CR/05-1562 du 13 décembre 2005). Ce dossier a fait l'objet d'une déclaration d'intention signée le 9 mars 2006 par la Région Guadeloupe, les partenaires locaux du projet « pôle de compétitivité » en Guadeloupe et l'Etat.

### PROJET « POLE DE COMPETITIVITE »

La collectivité régionale a proposé, en concertation avec de nombreux acteurs du territoire, trois thèmes de travail traités du point de vue particulier d'un territoire tropical, insulaire à risques : i) les matériaux : adaptation, conception, utilisation, durabilité ; ii) les énergies renouvelables : développement, intégration, réduction des coûts ; iii) la valorisation de la biodiversité.

Ces trois thèmes s'articulent autour de différents sous-thèmes, à savoir : i) l'architecture en milieu tropical (les matériaux parasismiques et

paracycloniques, la maîtrise de l'énergie, l'intégration architecturale des énergies renouvelables) ; ii) l'adaptation des matériaux et des revêtements aux contraintes climatiques et géophysiques du territoire ; iii) l'intégration de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables en micro-réseau électrique insulaire ; iv) la valorisation de la plante à des fins non alimentaires notamment (les biocarburants, la production d'électricité, la fabrication de matériaux, les plantes médicinales et aromatiques, la cosmétique).

Les propositions de la Région ont donné lieu à la création du pôle de compétitivité, Synergîle, constitué par le gouvernement en juillet 2007 et labellisé grâce à un adossement au pôle Capénergies (régions PACA, Corse et Monaco). Les projets portés par Synergîle doivent permettre de renforcer les filières métiers existantes et d'en créer de nouvelles. Ils doivent également contribuer au développement d'emplois qualifiés. Les expertises développées au sein du pôle devront être exportables dans le bassin caribéen élargi comme dans d'autres zones tropicales et dans les territoires insulaires européens.

Le pôle, porté essentiellement par des entreprises (60 adhérents début 2008) et des centres de recherche (Université Antilles-Guyane), est ouvert aux personnes physiques ou morales implantées dans les départements français d'Amérique présentant des projets à caractère innovant dans les domaines de la construction, des matériaux ou des énergies renouvelables.

Synergîle a mis en place des commissions de travail chargées de donner la possibilité aux porteurs de projets de répondre aux appels à projets lancés par l'Etat. Pour ce faire, il a mis en place des outils collaboratifs notamment une bibliothèque de documents de partenariat (charte de confidentialité, convention de groupement). Le pôle aide également les entrepreneurs à la mise en forme juridique et technique de leurs projets et à la recherche de partenaires et de financeurs de la phase de recherche et développement. A fin janvier 2008, 5 projets de R&D avaient été identifiés et étaient en phase de maturation.

## 2. L'ENERGIE

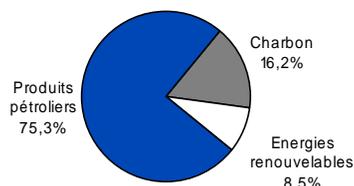
La Guadeloupe, à l'instar d'autres économies insulaires, est handicapée par sa forte dépendance énergétique. L'énergie primaire consommée dans le département est à plus de 90 % d'origine fossile et principalement importée d'Europe. Ces énergies fossiles produiraient plus de 2 millions de tonnes de CO<sup>2</sup>. Ces émissions proviendraient à 39 % des transports, à 30 % des activités « résidentielles » et à 25 % des entreprises<sup>1</sup>.

Conscients de cette situation, le Conseil régional et l'ADEME ont mis en place, dès 1981, un Plan régional de maîtrise de l'énergie (PRME) visant le développement d'énergies alternatives à l'énergie fossile. Dans le prolongement de cette initiative, un Plan régional des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE) a été élaboré en partenariat avec EDF. Ce document, validé par le comité de pilotage le 24 janvier 2008, s'est fixé comme objectif de définir la politique énergétique régionale conduisant à une réduction des gaz à effet de serre.

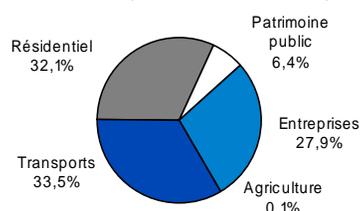
La Guadeloupe a, de par sa géographie, un potentiel énergétique naturel fort. Elle dispose, grâce à la chaîne volcanique de la Basse-Terre, de gisements naturels de vapeur et d'eau chaude ainsi que de sources d'énergie hydraulique. Le vent régulier des alizés est favorable au développement de l'énergie éolienne. Les conditions climatiques de l'archipel sont également appropriées à l'installation d'unités de production d'énergie solaire. Enfin, l'utilisation de la bagasse issue de l'industrie cannière permet l'exploitation de la biomasse. Tous ces éléments ont été intégrés. En 2007, l'électricité produite à partir des énergies renouvelables représentait environ 14 % des besoins de la Guadeloupe, contre 12 % au niveau national et 3 % à la Martinique.

### Consommation d'énergie primaire<sup>(i)</sup>

Ventilation par type d'énergie



Ventilation par secteur économique



Source : PRERURE (statistiques 2006 fournies par EDF, SIGL, SARA et Ademe)

(i) L'énergie primaire correspond à l'ensemble des ressources énergétiques utilisées avant transformation. Elle intègre notamment les combustibles utilisés par les unités de production d'électricité thermique (fuel, charbon, bagasse).

<sup>1</sup> Source : PRERURE (Plan régional des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie)

## 2.1 Les hydrocarbures

Les besoins en hydrocarbures de la Guadeloupe sont assurés à plus de 95 % par les produits raffinés en Martinique par la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA)<sup>1</sup>, et stockés à Jarry. Les compagnies pétrolières qui approvisionnent directement Marie-Galante satisfont le reste de la demande.

### Consommation d'hydrocarbures

						tonnes
	2003	2004	2005	2006	2007	variations 2007/2006
Essence sans plomb	117 405	114 188	109 890	107 935	105 134	-2,6%
Gazole route	118 435	121 956	127 912	135 786	144 151	6,2%
Gazole et fioul EDF	86 136	79 486	127 569	131 946	124 262	-5,8%
Gazole et fioul autres	52 239	53 780	48 985	47 704	50 073	5,0%
Kérosène	123 473	127 112	116 498	106 069	102 063	-3,8%
Divers	872	1 332	4 439	1 121	612	-45,4%
<b>Total hydrocarbures liquides</b>	<b>498 560</b>	<b>497 854</b>	<b>535 293</b>	<b>530 561</b>	<b>526 296</b>	<b>-0,8%</b>
Butane	13 582	14 268	13 768	13 991	13 454	-3,8%
<b>Total général</b>	<b>512 142</b>	<b>512 122</b>	<b>549 061</b>	<b>544 552</b>	<b>539 750</b>	<b>-0,9%</b>

Sources : SARA

Au cours de l'année 2007, la consommation d'hydrocarbures de la Guadeloupe s'est très légèrement contractée (-0,9 %), pour la deuxième année consécutive, masquant cependant des évolutions différentes selon l'usage et la nature des combustibles :

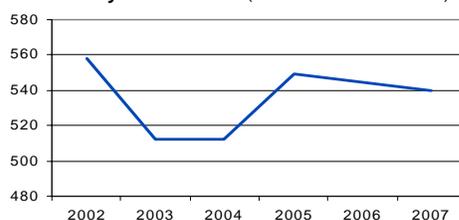
- l'augmentation de la part de la production d'électricité issue des énergies d'origine renouvelable (14,6 % en 2007 contre 13,5 % en 2006) s'est accompagnée d'une diminution de 5,8 % de la consommation d'énergie fossile par EDF ;

- la consommation liée au transport aérien s'est également inscrite en repli de 3,8 %, après une chute de 9,0 % en 2006 grâce à l'exploitation par les compagnies aériennes d'avions de nouvelle génération moins consommateurs de kérosène ;

- la consommation de carburants pour le transport routier (qui représente 46,2 % de la consommation totale d'hydrocarbures) a augmenté de 2,3 %. L'utilisation du diesel continue sa progression (+ 6,2 % pour un rythme annuel moyen de + 4,9 % depuis 2002) alors que celle de l'essence sans plomb s'est contractée de 2,6 % (-2,6 % en moyenne annuelle sur la période) ;

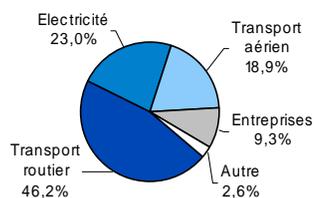
- enfin, dans un contexte de croissance de l'activité économique, l'utilisation industrielle de fuel lourd et de gazole a crû de 5,0 % sur l'exercice.

Evolution de la consommation d'hydrocarbures (en milliers de tonnes)



Source : SARA

Consommation d'hydrocarbures par secteur (Source : SARA)



<sup>1</sup> La Société Anonyme de Raffinerie des Antilles est la propriété de Total : 50 %, Rubis (qui a racheté Shell Antilles et Guyane Française en septembre 2005) : 24 %, Esso : 14,5 % et Texaco : 11,5 %.

## 2.2 L'énergie électrique

### 1) La consommation d'énergie

La consommation d'énergie électrique n'a cessé de croître depuis plus de 20 ans, passant de 514 millions de kWh en 1987 à 1 670 millions de kWh en 2007, soit un rythme moyen de croissance de 6,1 % par an. Cette hausse de la consommation d'électricité s'explique par quatre facteurs :

- la croissance démographique. En 20 ans la population guadeloupéenne a progressé de 26,4 % contre 10,7 % en France ;
- le phénomène de décohabitation<sup>1</sup> des ménages. La composition unitaire moyenne des ménages est passée de 3,8 personnes en 1990 à 2,63 en 2005 (contre respectivement 2,7 et 2,3 en Métropole) ;
- le développement économique. Entre 1985 et 2006, alors que la croissance moyenne annuelle s'établissait en France à 4,5 %, la Guadeloupe enregistrait une progression moyenne du PIB de 8,2 % par an. Cette évolution s'est traduite par une consommation électrique par habitant multipliée par 2,6 en Guadeloupe (contre 1,4 en Métropole) au cours des vingt dernières années ;
- l'alignement du taux d'équipement des ménages sur celui de la Métropole.

	2003	2004	2005	2006	2007	Var 07/06
Energie émise (millions de kWh)	1 620	1 663	1 753	1 795	1 881	4,8%
Ventes (millions de kWh)	1 420	1 498	1 565	1 603	1 670	4,2%

Source : EDF Guadeloupe

### 2) La production d'énergie

La production d'énergie du département a progressé au même rythme que la consommation, passant de 474 millions de kWh en 1985 à 1 881 millions en 2007<sup>2</sup>.

EDF, qui produit 65,0 % de l'énergie électrique de la Guadeloupe est le principal opérateur devant la Compagnie Thermique du Moule (25,0 %), la centrale export diesel de Jarry (8,4 %) et d'autres producteurs en énergies nouvelles ou renouvelables. Elle dispose de deux sites de production à Jarry d'une puissance de 159 MW pour Jarry-Nord et de 112 MW pour Jarry-Sud, d'un site à Saint-Martin de 51 MW, d'un à Saint-Barthélemy de 21 MW, de trois centrales de secours pour les Saintes, la Désirade et Marie-Galante d'une puissance totale de 16 MW, ainsi que de petites centrales hydrauliques.

Afin de satisfaire la croissance de la consommation électrique de la Guadeloupe, EDF a réalisé d'importants investissements. Entre 1985 et 2006, l'opérateur national a augmenté de 50 % ses capacités de production, passant d'une puissance installée de 246 MW à 362 MW. Dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI), EDF a décidé en début d'année 2007 la construction d'une nouvelle centrale de 200 MW, d'un coût de l'ordre de 250 millions

<sup>1</sup> Le phénomène de décohabitation se traduit par une augmentation des ménages de moindre taille du fait du départ des enfants du foyer parental, de l'augmentation des séparations, du développement des familles monoparentales ainsi que du nombre de personnes âgées vivant seules.

<sup>2</sup> La différence entre les niveaux de production et de consommation est imputable aux pertes techniques et non techniques liées notamment à la fraude lors de la distribution du courant.

€ en remplacement de celle de Jarry Nord. Ce projet fait suite à un arrêté ministériel obligeant l'usine de Jarry Nord à respecter, d'ici 2010, la réglementation concernant les émissions de dioxyde de carbone et de soufre. EDF a opté pour la construction d'une nouvelle centrale diesel, moderne, plus propre, plus économe et évolutive puisqu'elle pourrait être adoptée pour fonctionner au gaz naturel si le projet de gazoduc de Trinidad se concrétisait.

Outre le développement et l'amélioration de ses propres unités de production, EDF s'est appuyée sur des partenaires privés pour répondre à l'augmentation de la demande. Depuis novembre 1998, EDF achète l'électricité produite par la Compagnie Thermique du Moule (la CTM). EDF a également signé des contrats avec d'autres partenaires privés producteurs d'énergies nouvelles ou renouvelables diversifiées : géothermie, énergie éolienne et solaire, hydroélectrique, cogénération.

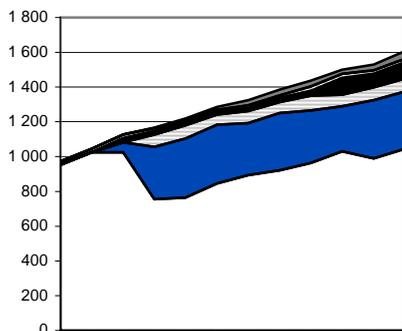
L'énergie fossile, qui était encore la seule source de production d'énergie électrique dans les années 1980, a vu sa part se réduire sensiblement vers la fin de cette décennie avec la mise en place de la centrale géothermique de Bouillante, puis la construction de la centrale thermique du Moule à la fin des années 1990. Aujourd'hui, la part de la production d'énergie électrique propre est de 14,6 %.

### COÛTS DE PRODUCTION

L'exploitation du Centre EDF Guadeloupe est structurellement déficitaire en raison du système de péréquation des tarifs avec ceux de la Métropole<sup>(i)</sup> alors que le coût de production de l'électricité dans le département est 2,5 fois plus élevé. Depuis 2001, EDF a mis en place une contribution aux Charges du service public de l'électricité (CSPE), prélevée sur les factures d'électricité des clients de l'ensemble du territoire français et destinée à financer les surcoûts de production dans les Départements d'outre-mer et la Corse.

(i) Tarif unitaire hors taxes identique à celui pratiqué en Métropole.

Production d'énergie électrique par source d'énergie (en GWh)



Source : ADEME, EDF

	Nombre d'unités	Puissance installée	Prod° (GWh) 2007
■ Eolien	201 aérogénérateurs	25,0 MW	44,0
□ Hydraulique	14 mini-centrales	8,7 MW	19,5
■ Géothermique	1 centrale : 3 forages	15,0 MW	94,7
□ Bagasse - CTM	2 turboalternateurs	59,5 MW	75,0
■ Charbon - CTM			327,9
□ Fossile - EDF	7 centrales	301,9 MW	1 046,0
□ Photovoltaïque		3,0 MW	2,0
<b>Total (hors Iles du Nord)</b>		<b>413,1 MW</b>	<b>1 609,2</b>
Saint-Barthélemy	1 centrale	21,0 MW	92,3
Saint-Martin	2 centrales	52,0 MW	180,6
<b>Total</b>		<b>486,1 MW</b>	<b>1 882,1</b>

## **La géothermie**

La géothermie, énergie aux émissions gazeuses très réduites, est indépendante des conditions climatiques et présente le taux de disponibilité potentielle (entre 80 % et 90 %) le plus élevé des énergies renouvelables. La centrale géothermique de Bouillante alimente le réseau EDF de la Côte-sous-le-Vent depuis 1986. L'usine de Bouillante génère une puissance de 15,5 MW.

En 2007, une enquête publique a été menée sur le projet d'extension de Bouillante. Les forages exploratoires préalables à la réalisation des installations de la troisième tranche de la centrale de Bouillante vont être réalisés pour une mise en service prévue entre 2014 et 2016 avec des estimations de puissance installée variant entre 10 et 40 MW.

Un autre projet est également à l'étude à la Dominique. Celui-ci entre dans le cadre de la coopération régionale et devrait permettre de produire près de 100 MW par an, dont 40 MW seraient revendus à la Guadeloupe et autant à la Martinique, le solde devant satisfaire les besoins de la population dominicaine.

## **L'énergie éolienne**

La première ferme éolienne de l'archipel a été installée sur l'île de la Désirade en 1993. Depuis, plus de 200 générateurs ont été installés. La dernière installation en date est la ferme éolienne de Grand-maison, dans le nord de la Grande-Terre. Inaugurée en juillet 2007, cette ferme d'une puissance installée de 2,5 MW permet à la Guadeloupe d'atteindre une production électrique globale d'origine éolienne estimée à près de 25 MW.

## **L'hydroélectricité**

La première installation hydraulique de la Guadeloupe a été mise en service en 1994. Aujourd'hui, l'électricité d'origine hydraulique est produite par 14 mini-centrales appartenant à EDF et installées principalement sur les rivières de la Basse-Terre. Ces centrales fonctionnent sans retenue sur les cours des rivières, grâce à l'eau non consommée par l'irrigation. Avec une puissance installée de 8,7 MW et une production annuelle de près de 19 GWh, cette source d'énergie ne représente cependant que 1,2 % de la consommation locale.

## **La bagasse**

La cogénération est la production simultanée d'électricité et de chaleur à partir d'une seule source d'énergie primaire. La centrale thermique bagasse-charbon du Moule injecte sur le réseau EDF 402,9 GWh, dont 75,0 GWh produit par la bagasse, combustible renouvelable fourni par l'usine sucrière de Gardel en contrepartie des 220 GWh d'électricité et de vapeur nécessaires à son fonctionnement pendant la campagne sucrière. Ainsi, depuis 1999, en fonction des conditions climatiques, 15 % à 21 % de l'électricité produite par la CTM sont d'origine renouvelable.

D'ici 2010, la CTM devrait disposer d'un troisième générateur d'une puissance de 33,5 MW. Ce dernier ne devrait cependant fonctionner qu'au charbon, la quantité de bagasse produite en Guadeloupe continentale pendant la campagne sucrière étant déjà insuffisante pour alimenter totalement les deux générateurs existants.

Un projet est également à l'étude pour la construction d'une unité de production hybride d'électricité fonctionnant avec de la bagasse et au charbon à Marie-Galante. Ce projet

de la société des sucreries et rhumerie de Marie-Galante (SASRMG) permettrait à son usine d'être autonome en électricité et de vendre le surplus à EDF. Une étude de faisabilité a été présentée en fin d'année 2007. La centrale de Marie-Galante pourrait produire 12 MW pour une consommation annuelle sur l'île de 5 MW. L'excédent de production serait alors remis au réseau EDF et consommé sur l'île de la Guadeloupe.

### **L'énergie solaire**

L'énergie solaire est disponible sous deux formes : photovoltaïque et thermique. L'énergie photovoltaïque a commencé à se développer en Guadeloupe au début des années 80. En 1985, 80 familles utilisaient ce type d'énergie. Le cadre réglementaire ayant évolué, EDF achète désormais systématiquement l'énergie photovoltaïque produite par les opérateurs privés ou les particuliers à des tarifs préférentiels très attractifs. La production d'énergie solaire s'est remarquablement développée, passant de 291,4 MWh en 2005 à près de 2 GWh en 2007.

D'importants projets susceptibles de modifier sensiblement le poids énergétique du photovoltaïque dans le département, sont actuellement à l'étude : d'une part la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur l'aéroport Pôle Caraïbes, dont l'installation doit obtenir l'accord préalable de l'aviation civile ; d'autre part, deux projets de fermes photovoltaïques envisagés dans le Nord Grande-Terre. Avec la réalisation de ces projets, la capacité de production électrique d'origine solaire, qui était encore d'1 MWc<sup>1</sup> en 2006 et qui a quasiment triplé sur l'année 2007, pourrait croître de 30 à 60 MWc.

### **3) Maîtrise de l'énergie**

Les actions menées à l'attention des entreprises, des collectivités locales et de la population afin de contribuer à la maîtrise de l'énergie dégagent une économie annuelle d'énergie d'environ 12 000 MWh, soit environ 9 600 tonnes de dioxyde de carbone. A ce titre, une campagne de promotion des lampes basse consommation (LBC), a été réalisée en 2005 par l'ADEME, en partenariat avec EDF et le Conseil régional. Selon EDF, la distribution de 235 000 ampoules lors de la campagne 2005 aurait permis d'économiser 8 MWh par jour, essentiellement à l'heure de pointe du soir. Les lampes LBC consomment 3 à 5 fois moins d'électricité, dégagent 80 % de chaleur en moins et durent 6 à 8 fois plus longtemps qu'une ampoule classique.

Les effets cumulés du développement des énergies renouvelables et des actions menées en faveur de la maîtrise de l'énergie auraient abouti en 2005 à économiser plus de 100 000 TEP (Tonnes équivalent pétrole), correspondant à environ 300 000 tonnes de CO<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la lutte contre les gaz à effet de serre, l'ADEME, le Conseil régional et EDF ont défini en 2007 leur programme pluriannuel de maîtrise de l'énergie. A ce titre, un « accord cadre » a été signé en décembre 2007, fixant les orientations stratégiques et financières pour la période 2007-2013. Il prévoit notamment le renouvellement de la campagne LBC dès mars 2008 et la révision du dispositif d'aide prévu pour l'installation de chauffe-eau électriques.

---

<sup>1</sup> Le Watt-crête est l'unité de puissance d'un capteur photovoltaïque. Il correspond à la délivrance d'une puissance électrique de 1 Watt, sous les conditions normalisées d'ensoleillement.

### 3.1 Ressources et distribution

#### 1) Etat des lieux

Les ressources en eau de la Guadeloupe proviennent à 85 % de la Basse-Terre. Or, les besoins en eau de la Guadeloupe sont en majeure partie localisés sur la Grande-Terre : cette partie de l'île de Guadeloupe enregistre un déficit pluviométrique important, concentre la plus grande part de la population (56,5 % selon le recensement de 1999, hors îles du Nord) et la majorité des plantations de canne à sucre (54 %). Aussi, faute de bassin de retenue d'eau en Basse-Terre, la distribution est particulièrement tendue en période de sécheresse : la Guadeloupe dispose à cette fin de 95 réservoirs, gérés par la Générale des Eaux et d'une capacité de stockage de 90 000 m<sup>3</sup> d'eau pour une consommation journalière moyenne supérieure à 65 000 m<sup>3</sup>. Afin d'améliorer l'irrigation des terres agricoles, un barrage est actuellement en construction à Dumanoir sur la commune de Capesterre Belle-Eau. Investissement d'environ 20 millions € financés à 42 % par le FEOGA et à 25 % par l'Etat, cet ouvrage devrait permettre l'irrigation de 1 800 hectares et le stockage de 600 000 m<sup>3</sup> d'eau. Deux autres projets de barrages sont actuellement à l'étude.

La plupart des communes de la côte sous le vent, en Basse-Terre, la totalité des communes de la Grande-Terre, ainsi que les Saintes et la Désirade reliées par canalisations sous-marines, sont alimentées en eau potable à partir de 4 captages desservant 4 unités de traitement situées sur la Basse-Terre (deux à Capesterre Belle-Eau et deux à Petit-Bourg). L'île de Marie-Galante est, quant à elle, alimentée à partir de forages dans la nappe phréatique.

La distribution de l'eau potable connaît d'importants dysfonctionnements imputables en partie à la vétusté des équipements : le parc de châteaux d'eau est aujourd'hui âgé de plus de 30 ans, les fuites dans le réseau sont nombreuses et la fraude (compteurs trafiqués ou raccordements clandestins) est assez répandue. La Générale des Eaux poursuit ses efforts d'amélioration des performances. En 2007, elle a réceptionné 20 kilomètres d'extension du réseau portant sa longueur totale à 4 131 kilomètres (3 725 kilomètres en distribution et 406 kilomètres en adduction). En dépit d'une amélioration de 6 points, le taux de rendement technique du réseau ne s'établissait en 2007 qu'à 56 % pour les réseaux de distribution et entre 70 % et 80 % pour les réseaux d'adduction.

## LES ACTEURS DE L'EAU

- L'**Office de l'eau** a été créé par le décret n° 2001-1324 du 28 décembre 2001 relatif aux offices de l'eau des départements d'outre-mer, qui en définit les modalités de fonctionnement. Il a pour vocation l'étude et le suivi des ressources en eau des milieux aquatiques et littoraux ainsi que leur usage. Il vote également le taux des redevances sur les prélèvements, ainsi que son programme d'actions avec le budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement.
- Le **Conseil Général** assure la maîtrise d'ouvrage des investissements liés à l'irrigation, et en confie la maîtrise d'œuvre à la Direction du génie rural de la préfecture.
- La **Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF)** apporte un appui technique aux collectivités locales pour leurs projets de production et de distribution d'eau potable, coordonne les politiques publiques de protection des ressources en eau potable dans le cadre de la Mission inter-service de l'eau (MISE), et exerce la police de l'eau.
- La **Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS)** assure le suivi de la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable.
- Les **communes** ont la charge de l'alimentation en eau des populations et de l'assainissement des eaux usées et pluviales. Elles peuvent ainsi conserver leurs pleines compétences avec les modes d'exploitation suivants : l'affermage (cinq communes en Guadeloupe), la régie autonome municipale (deux communes). Elles ont également la possibilité de nouer des partenariats au sein d'établissements publics de coopération intercommunale soit en regroupant des communautés de communes (il en existe deux, une gérant en régie l'autre en affermage) soit dans des syndicats<sup>1</sup> d'eau et d'assainissement (27 communes ont opté pour un regroupement en six syndicats).
- Les **principaux exploitants** sont :
  - la Générale des Eaux Guadeloupe du groupe Veolia Environnement, fermier ou gérant de syndicats, qui assure la distribution de l'eau auprès de 80 % de la population totale du département ;
  - la Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics, fermier, qui couvre moins de 8,0 % de la population totale du département.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2008 et pour une durée de 5 ans, la Générale des Eaux sera chargée d'entretenir et d'exploiter les équipements et réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau dans la région pointoise. Pour la première fois depuis sa création en 1968, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG) fait appel à la Générale des Eaux pour le fonctionnement des services de l'eau. La société gèrera ainsi 5 usines de traitement et 46 réservoirs d'eau potable, 1 506 kilomètres de canalisation et 9 stations d'épuration des eaux usées.

---

<sup>1</sup> Le syndicat le plus important est le SIAEAG (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de la Guadeloupe) qui regroupe 11 communes et le syndicat intercommunal de l'eau de Pointe-à-Pitre et des Abymes (SIEPA). Il couvre environ 70 % de la population du département. Les autres syndicats sont le Syndicat mixte du Nord-Grande-Terre (SMNGT), le syndicat intercommunal des Grands Fonds (SIGF), le syndicat intercommunal de la Côte-sous-le-Vent.

## 2) Consommation d'eau en 2007

En 2007, la consommation globale est demeurée stable à 22,8 millions m<sup>3</sup>. Elle résulte de la baisse de la consommation moyenne par abonné (-2,9 % par rapport à l'exercice précédent) à 165 m<sup>3</sup> et de la progression du nombre d'abonnés (+ 3,0 %, en raison de l'individualisation croissante des compteurs d'eau dans les lotissements).

### Rendement du réseau (hors Iles du Nord)

	2003	2004	2005	2006	2007	var 07/06
Nombre d'abonnés	123 227	127 698	131 240	134 916	139 000	3,0%
Volume consommé (en millions de m <sup>3</sup> )	23,4	23,5	23,5	22,8	22,8	0,0%
Prix moyen	1,78	1,88	1,88	2,11	2,19	3,8%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

## 3.2 Le traitement des eaux

Les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont souvent gérés par les mêmes structures. Les communes ont la charge de l'assainissement des eaux usées et pluviales. A ce titre, elles sont responsables de leur Schéma directeur d'assainissement (SDA), préalable à l'obtention d'aides de la Région et du Département. La grande majorité des communes a mis en place son propre SDA, seul le sud Basse-Terre dispose d'un SDA intercommunal.

La Guadeloupe est dotée de 23 stations d'épuration communales des eaux usées<sup>1</sup>, d'une capacité totale de traitement de 218 500 équivalents-habitants. Ainsi, 48 % de la population (contre 73 % en métropole) sont raccordés aux infrastructures collectives d'assainissement, les communes du Gosier, des Abymes et de Pointe-à-Pitre en représentant près de la moitié. A cette capacité de traitement s'ajoute celle des assainissements autonomes (au total 530 mini-stations) qui présentent 57 000 équivalents-habitants, soit 13,5 % de la population guadeloupéenne.

Le traitement des eaux se présente comme un enjeu stratégique dans un département où le tourisme constitue l'un des axes de développement de l'économie. D'importants programmes d'assainissement des eaux usées devront être mis en œuvre pour satisfaire les exigences légales dans le cadre des SDA. Quatre projets d'extension ou de création de réseaux sont d'ailleurs en cours : CCSBT<sup>2</sup> (Baillif), Le Moule, Sainte-Anne et Port-Louis (Pelletan).

La mise aux normes des installations d'assainissement demeure d'ailleurs l'une des priorités des PO 2007-2013 qui devraient permettre l'augmentation d'au moins 45 000 équivalents habitants de la capacité totale de traitement des stations d'épuration du département.

---

<sup>1</sup> Contrairement aux mini-stations, les stations d'épuration communales des eaux usées ont une capacité de traitement au moins égale à 2 000 équivalents-habitants

<sup>2</sup> CCSBT : Communauté des Communes du Sud Basse-Terre

---

## § 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

---

### 1. APERÇU GENERAL

*Un secteur clé pour le développement du département, fortement dépendant de la commande publique...*

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribue pour 8,7 %<sup>1</sup> à la formation de la valeur ajoutée brute du département (contre 11,1 % 10 ans plus tôt) et emploierait 6,6 % des salariés du département<sup>2</sup>. Sur la moyenne période, son activité cyclique se révèle dépendante de la commande publique.

- Au cours de la décennie des années 80, période de dynamisme démographique et de développement économique soutenu de la Guadeloupe, il a ainsi généré une valeur ajoutée en progression annuelle de 16,3 % contre une moyenne de 9,9 % tous secteurs confondus.
- A l'inverse, le fléchissement des investissements publics au début des années 90 a entraîné une contraction de 7,2 % de la valeur ajoutée entre 1990 et 2006 (contre une progression globale de 8,1 % tous secteurs confondus).

Cette dégradation de l'activité s'est alors accompagnée d'une réduction des effectifs des entreprises du BTP, qui ont incité leurs salariés à travailler pour leur propre compte. Le secteur est ainsi caractérisé aujourd'hui par une forte atomicité, moins de 2,5 %<sup>3</sup> des entreprises employant plus de 10 salariés, et par une propension non négligeable au travail informel. L'avènement de la carte d'identité des professionnels du BTP (CIP) en fin d'année 2007, désormais obligatoire pour les ouvriers sur tous les chantiers, devrait à terme permettre d'enrayer le travail informel dans le secteur.

- Par ailleurs, les dispositifs successifs de défiscalisation dans l'outre-mer (les lois Pons et Paul en 1986 et 2001, puis la loi Girardin en 2003) ont également favorisé les investissements, notamment immobiliers, dans les DOM.

---

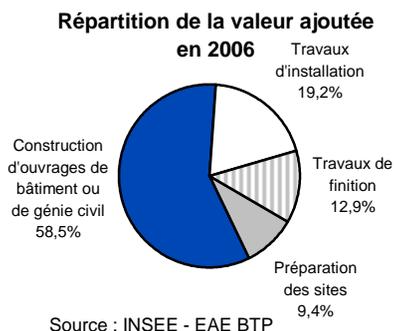
1 Source : INSEE-Estimation 2006

2 Source : INSEE – Estimations d'emploi 2007

3 Source : INSEE – Fichier sirene – 1er janvier 2006

Selon l'enquête annuelle 2005 d'entreprises de l'INSEE<sup>1</sup> portant sur le secteur du BTP en Guadeloupe :

- la construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil, générerait 63,8 % de la valeur ajoutée et regrouperait 61,6 % des emplois du BTP ;
- la branche des « travaux d'installation » produirait pour sa part 14,7 % de la richesse totale du secteur et emploierait 15,5 % des salariés.



## 2. L'HABITAT EN GUADELOUPE

Le parc de logements était composé en 2005 de 205 153 habitations, en progression de 52,2 % par rapport à 1990 et de 2,8 % en moyenne annuelle, selon les recensements de l'INSEE. Les résidences principales constituaient 80,2 % du total de logements contre 84,0 % en métropole alors que les résidences secondaires représentaient 4,1 % du parc (9,3 % en métropole). Cet habitat serait plus exigu, le nombre moyen de pièces par logement s'établissant à 3,8 contre 4 dans l'Hexagone et le nombre de personnes par logement serait évalué à 2,7 contre 2,3 en métropole. Enfin, 51,5 % de guadeloupéens sont propriétaires de leur logement, soit un niveau comparable à celui enregistré dans l'Hexagone (56,8 %).

### L'habitat à la Guadeloupe

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	112 478	6 110	12 984	3 244	134 816
Enquête logement 1997	124 422	5 853	18 161	1 651	150 087
Recensement 1999	144 818	8 511	23 239	2 280	178 848
Recensement 2004-2005	164 539	8 349	29 773	2 493	205 153
Part dans le total (%)	80,2%	4,1%	14,5%	1,2%	100,0%
Var 05/99	13,6%	-1,9%	28,1%	9,3%	14,7%
Evolution annuelle moyenne (05/99)	2,2%	-0,3%	4,2%	1,5%	2,3%

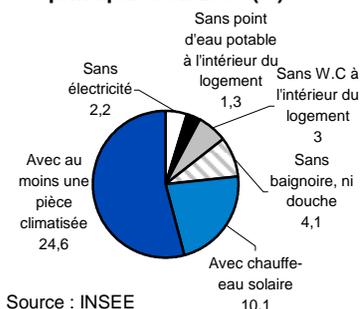
Source : INSEE

<sup>1</sup> Source : INSEE – L'EAE portait en 2005, sur 228 entreprises de 10 salariés et plus ou de plus de 800 000 € de chiffre d'affaires dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

L'analyse du taux d'équipement des habitations des ménages fait apparaître que :

- environ 24,6 % d'entre elles disposeraient d'une pièce climatisée contre 11,1 % à la Martinique ;
- 4,1 % des résidences ne comprendraient pas de salle de bains équipée (contre 2,1 % à la Martinique) et 1,3 % seraient dépourvues de point d'eau potable à l'intérieur du logement (0,7 % à la Martinique).

### Confort des résidences principales en 2005 (%)



Partant du constat selon lequel environ 15 000 logements étaient insalubres, une cellule de résorption de l'habitat insalubre<sup>1</sup> (RHI) a été créée en 1992.

### LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Les opérations de RHI ont pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants, par une action sur les logements, tout en adaptant l'environnement proche selon les souhaits des habitants. Près de 15 000 logements sont en cours de traitement dans des opérations (plus de 9 000 en phases opérationnelles et 6 000 en phase d'étude).

Par la mise en place du **Comité Technique Départemental RHI** (CTD RHI), la circulaire du 26 juillet 2004, dont l'objet est d'améliorer les conditions de réalisation des opérations de RHI, donne la responsabilité de la programmation et du financement RHI au Préfet.

Les quatre points principaux de cette circulaire précisent l'insertion de la RHI dans un projet

global, l'amélioration du pilotage des opérations et l'importance du partenariat ainsi que la nécessaire participation des habitants au processus de restructuration de leur quartier.

Complétant l'action de la cellule RHI, l'association **Karukéra Logement**, fondée en 1984, intervient dans le secteur privé. Assurant la maîtrise d'œuvre et l'assistance au maître d'ouvrage, elle a pour objet de résorber l'habitat insalubre, notamment par l'intermédiaire des **OPAH** (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat). Ces opérations s'étalent sur une période de trois ans et sont co-financées par l'Etat, l'ANAH (l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et les communes.

A fin 2007, 32 opérations de résorption de l'habitat insalubre étaient en cours sur 19 communes du département. Depuis la création de la cellule RHI, un quart des besoins en logements a pu être construit (3 728 logements) dont 42,3 % pour la seule zone de Boissard aux Abymes. Cette dernière, qui constitue la plus importante zone de RHI de Guadeloupe, a ainsi pu bénéficier de la réalisation de 1 578 LES (Logements évolutifs sociaux) sur les 3 375 programmés lors du lancement de l'opération en 1986.

Au cours de l'année 2007, 1,1 million € a été de plus engagé pour la construction de 43 logements dans le cadre de l'OPAH de renouvellement urbain de Pointe-à-Pitre. Cette

<sup>1</sup> Rattachée à la Direction Départementale de l'Équipement.

opération, entamée au mois de février 2005 devrait s'étaler sur cinq ans et concerner 301 logements au total pour un montant global de 5,7 millions €

***Le logement social s'est imposé comme l'un des moteurs de croissance du secteur du BTP.***

La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par 6 sociétés d'économie mixte (SEM) qui interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et la résorption de l'habitat insalubre. Avec une croissance moyenne de 4,2 % par an depuis 10 ans du nombre de logements sociaux, le secteur s'est imposé comme l'un des moteurs de croissance du secteur du BTP, alors que, par comparaison, le nombre total de logements à la Guadeloupe a globalement progressé de 2,3 % sur la période 1999-2005.

En 2005, les logements sociaux représentaient 14,6 % du parc immobilier de la Guadeloupe contre 13,1 % dix ans auparavant. Au 31 décembre 2007, le parc des SEM s'est établi à 31 236 logements sociaux en progression de 0,3 % par rapport à 2006.

Société	Année 2007			
	Parc locatif	Logements construits	Logements livrés	Var 07/06
Société immobilière de la Guadeloupe (SIG)	16 475	411	279	3,0%
SIKOA-Société Anonyme HLM (SA HLM)	6 559	239	193	2,8%
Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR)	5 170	420	420	-9,9%
Société pointoise d'HLM (SP HLM)	1 604	0	0	0,0%
Société d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG)	1 146	157	66	1,3%
SAMIDEG	282	-	-	0,0%
<b>Total</b>	<b>31 236</b>	<b>1 227</b>	<b>958</b>	<b>0,3%</b>

Source : SEM

***La demande de logement insatisfaite reste forte.***

Avec une part potentielle de la population guadeloupéenne éligible à 70 % au logement social, l'offre demeure insuffisante. Les 1 550 logements construits en moyenne annuelle au cours de ces cinq dernières années sont loin de satisfaire des besoins évalués à 4 000.

Les opérateurs de logement social se trouvent actuellement confrontés à un problème majeur d'équilibre financier de leurs opérations, dont les paramètres sont de trois ordres :

- i) le renchérissement du foncier, lié au développement des opérations immobilières en défiscalisation et à une disponibilité limitée de terrains, grevée notamment par des pratiques d'indivision ;
- ii) l'augmentation des coûts de la construction, en matériaux de base (agrégats, fournitures restreintes localement) et en matières premières ;
- iii) les contraintes d'exploitation liées à l'utilisation des dotations de l'Etat (PLUS, PLATS<sup>1</sup> et LBU), qui n'ont pas réévalué les coûts de construction.

---

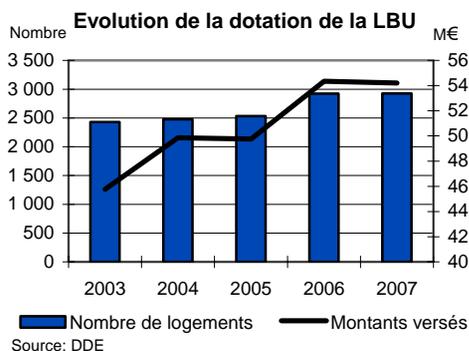
<sup>1</sup> Le logement social bénéficie d'un prêt locatif à usage social (PLUS) et d'un prêt aidé pour le logement très social (PLATS), souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC).

## LA LIGNE BUDGETAIRE UNIQUE

L'aide de l'Etat est globalisée dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété) et les améliorations de l'habitat. Les logements évolutifs sociaux (LES) constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'outre-mer.

Le 1<sup>er</sup> avril 2003, un guichet unique pour le logement social a été créé dans le département. Regroupant les services de l'Etat, les Conseils régional et général, ce guichet a pour objectif de permettre aux opérateurs sociaux d'accélérer l'instruction de leur dossier et de mieux programmer leurs réalisations. Cette décision a été assortie de la signature d'une convention entre la Région et le Département qui se portent désormais garants, aux côtés des communes et de la Caisse des dépôts et consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

En 2007, la dotation de la LBU est en effet demeurée stable par rapport à 2006 à 54,2 millions € (-0,1 % par rapport à 2006), pour la réalisation d'un nombre équivalent (2 927 en 2006).



## LES PRETS DE LA CDC

En 2007, les taux des prêts de l'Etat pour le logement social et très social ont été fixés à respectivement 3,55 % et 2,80 % contre 3,75 % et 3,25 % en 2006.

Ces prêts, financés depuis 1986 par la CDC sur fonds propres et sur la ressource du livret A, se sont élevés à 1 260,2 millions € au 31 décembre 2007 et ont concerné 1 217 logements.

Financements CDC	millions €					var 07/06
	2003	2004	2005	2006	2007	
Nombre de logements	1 144	1 088	1 052	1 240	1 217	-1,9%
Prêts émis	73,0	50,9	53,5	71,9	68,6	-4,7%
Prêts versés	132,0	47,6	59,8	44,6	67,1	50,5%

Source : Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant que l'augmentation des coûts de construction a induit un déséquilibre financier de l'ordre de 20 % des opérations, l'ARMOS (Association régionale des maîtres d'ouvrage sociaux) a décidé en septembre 2007 d'arrêter toute mise en chantier de nouveaux logements sociaux.

Pour compenser l'insuffisance des dotations publiques, le gouvernement envisage, dans son projet de loi d'orientation pour l'outre-mer, un dispositif de défiscalisation à l'impôt sur les sociétés (IS). Des programmes de rénovation urbaine pourraient en bénéficier dès 2008.

## LES PROJETS DE RENOVATION

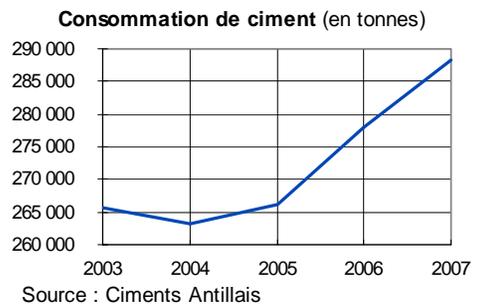
Le projet de rénovation de Pointe-à-Pitre, d'un montant de 312 millions €, inscrit dans le cadre de la convention territoriale du grand projet de ville Pointe-à-Pitre, doit s'étaler sur 15 ans. Une convention de partenariat, signée le 17 février 2006 entre la commune, la SIG et l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), prévoit ainsi la démolition de 52 000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette (SHON), répartis sur les quartiers du centre-ville, Lauricisque, Henry IV et Chanzy, la construction de 101 500 m<sup>2</sup> de SHON de logements et de 19 300 m<sup>2</sup> de SHON d'activités, de commerces et de bureaux répartis sur 34 hectares.

La première tranche de cette opération a été entamée en 2007 avec la destruction du stade de Bergevin.

Le projet de 500 millions € aux Abymes a été engagé le 26 mars 2008. Il devrait concerner la requalification de la RN5, le renouvellement urbain de Grand-Camp et de Raizet ainsi que l'opération de RHI de Vieux-Bourg et l'OPAH rénovation urbaine du quartier de l'Assainissement.

### 3. L'ACTIVITE DU BTP EN 2007

La reprise d'activité amorcée en 2006 dans le secteur du BTP s'est confirmée en 2007. Cette évolution tient à la reprise de la commande publique engagée dès 2006, avec le bouclage du DOCUP 2000-2006 dont les projets devront être achevés d'ici fin 2008. Les investissements immobiliers du secteur privé sont également demeurés importants. L'année 2007 a vu la rénovation de l'hôtel Fort Royal, à Deshaies, et de la marina de Saint-François. Elle a également enregistré l'achèvement d'importants chantiers dans les zones de Dothémare (Air Caraïbes, GPG, IEDOM, SDIS, etc.) et de Jarry (Le Pavillon, CMA-CGM, PAG). On notera par ailleurs le lancement de la construction du barrage de Dumanoir, à Capesterre Belle-Eau.



En outre, compte tenu des incertitudes relatives à la révision de la loi-programme sur l'outre-mer, qui envisageait la suppression de la défiscalisation à l'impôt sur le revenu des logements libres dès 2009, les opérateurs ont anticipé en 2007 le lancement de nouvelles promotions immobilières sur ce type de logement.

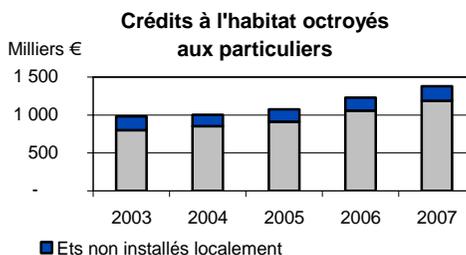
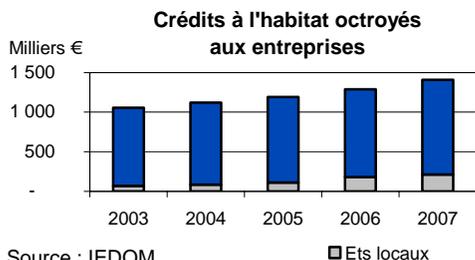
La consommation de ciment et les statistiques du Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (CONSUEL) confortent cette appréciation favorable de la conjoncture, avec des progressions respectives de 3,8 % et de 7,4 % sur l'exercice.

#### Attestations visées par le CONSUEL

	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	Var 07/06
Logements neufs	5 181	4 232	5 283	5 409	5 879	8,7%
Logements existants	757	646	215	231	183	-20,8%
<b>Total logements</b>	<b>5 938</b>	<b>4 878</b>	<b>5 498</b>	<b>5 640</b>	<b>6 062</b>	<b>7,5%</b>
Locaux industriels et commerciaux	822	728	806	776	827	6,6%
<b>Total général</b>	<b>6 760</b>	<b>5 606</b>	<b>6 304</b>	<b>6 416</b>	<b>6 889</b>	<b>7,4%</b>

Source : CONSUEL

En 2007, l'encours des crédits immobiliers aux entreprises a continué de croître au rythme de 7,5 % en moyenne annuelle, depuis 2003, et s'élevait à 1,4 milliard €. Les ménages, qui continuent de bénéficier de conditions de financement favorables, avec des taux d'intérêts relativement bas, ont poursuivi leurs investissements immobiliers : leur encours de crédits à l'habitat progresse en moyenne annuelle de 8,8 % depuis 5 ans.



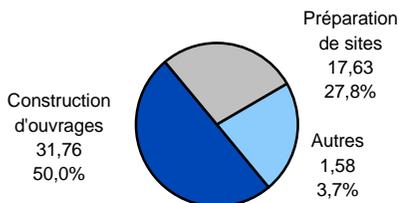
Source : IEDOM

### Le financement bancaire des entreprises

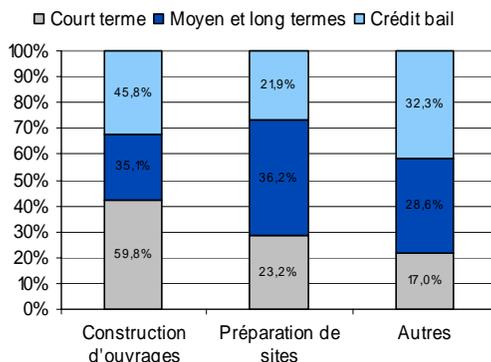
Au 31 décembre 2007, les encours de crédits octroyés aux entreprises de la construction représentaient 1,8 % du montant total des risques déclarés au Service central des risques de la Banque de France. Ils s'élevaient ainsi à 64 millions € en hausse de 6,7 % sur un an. L'évolution par terme de crédit est contrastée : + 27,7 % sur les crédits à moyen et long termes ; + 17,7 % pour le crédit-bail, d'un poids encore marginal ; -4,1 % pour les crédits à court terme. En dépit de cette évolution baissière, la particularité du financement de la construction demeure le poids important des crédits d'exploitation (57,5 % contre 14,2 % pour l'ensemble des secteurs d'activité), qui s'explique notamment par la gestion des délais de règlements relativement longs dans le secteur.

La construction d'ouvrages mobilise 50,4 % des concours, contre 27,5 % pour la préparation de sites et 22,1 % pour les autres sous-secteurs.

#### Ventilation des encours de crédits par secteur (en millions € et %)



Source : SCR Banque de France



# Section 3

## Le secteur tertiaire

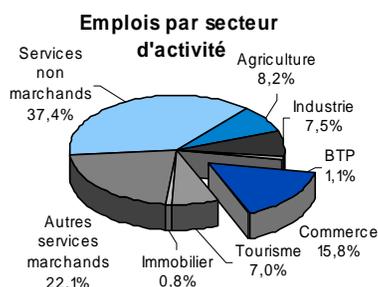
### § 1. LA DISTRIBUTION

#### 1. INDICATEURS STRUCTURELS

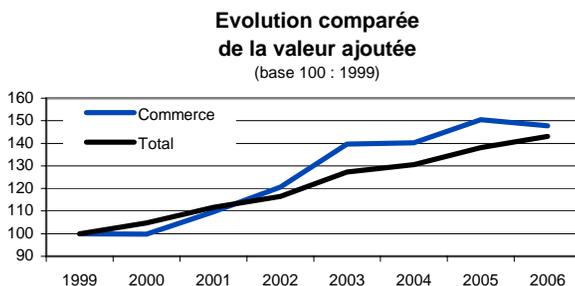
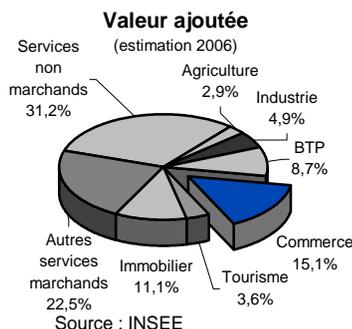
##### 1.1 Aperçu général

Le secteur du commerce emploie plus de 15 % des effectifs salariés et non salariés de la Guadeloupe et produit plus d'un quart de la valeur ajoutée du département.

Avec une croissance annuelle moyenne de 5,7 % de valeur ajoutée entre 1999 et 2006, contre 5,2 % tous secteurs confondus, le commerce apparaît comme l'un des secteurs les plus dynamiques de l'archipel, derrière les services non marchands et l'immobilier (5,9 % pour les deux sur la période).

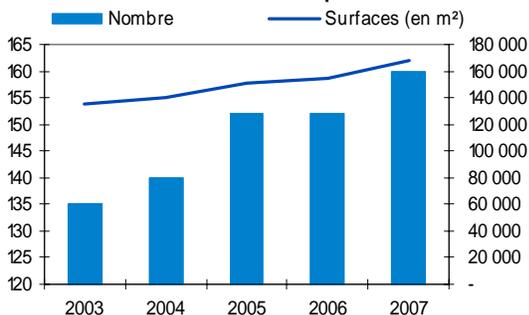


Source : INSEE Recensement de la population 1999



Ce dynamisme est reflété par l'évolution des surfaces de vente des commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> et celui du nombre d'entreprises du secteur, en progression respectivement de 4,1 % et 3,0 % en moyenne annuelle depuis 1999. L'évolution de la valeur ajoutée est supérieure à ces variations, signe de gains de productivité sur la période.

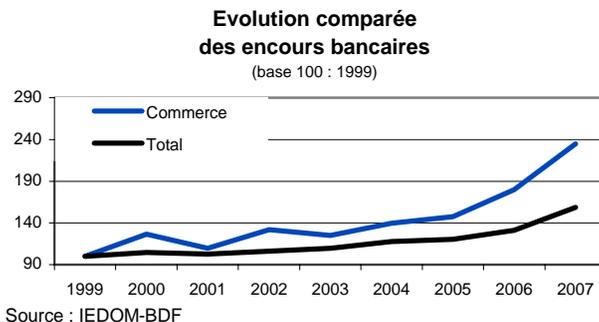
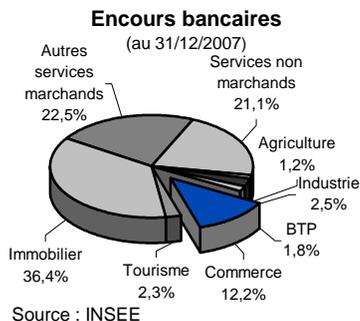
**Surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup>**



Source : DCCRF

## 1.2 Risques bancaires du secteur<sup>1</sup>

L'endettement bancaire du secteur, dont l'encours représentait fin 2007 12,2 % de l'encours global des crédits aux entreprises du département, a crû à un rythme annuel moyen de 10,8 %, contre seulement 8,6 % pour l'ensemble des secteurs.



### 1) Evolution d'ensemble

L'essentiel de la progression de l'endettement bancaire dans le secteur du commerce sur la période 1999-2007 tient au niveau élevé des investissements, principalement en création ou en acquisition des locaux et des fonds de commerce, mais également à l'évolution favorable des conditions de financement des entreprises. Le crédit bancaire a pu être privilégié par rapport aux ressources propres dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas<sup>2</sup>. L'encours de crédit à moyen et long termes a progressé de 12,3 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2006 (+ 4,7 % tous secteurs confondus). L'orientation favorable de la conjoncture économique observée en 2007 a coïncidé avec une accélération de l'endettement à long terme (+ 44,7 % au cours de l'exercice), en dépit de l'augmentation des taux d'intérêt. Fin 2007, le financement bancaire à moyen et long termes représentait ainsi près de 51,5 % de l'endettement total du secteur contre 35,8 % en 1999.

Par comparaison aux autres secteurs de l'économie, le poids des dettes à court terme demeure important dans le commerce. Fin 2007, il représentait 40,2 % (52,0 % en 1999) de la dette bancaire des entreprises du commerce contre à peine 11,6 % tous secteurs d'activités confondus. Cette situation tient au besoin de financement des stocks de marchandises. Au cours des huit dernières années, les dettes à court terme ont progressé à un rythme moyen de 7,3 % (15,9 % pour les dettes à long et moyen termes).

Enfin, on notera le niveau relativement important des financements par crédit-bail (7,6 % du total contre 4,7 % pour l'ensemble des secteurs), principalement utilisés pour la création des centres commerciaux et des centres de gros.

<sup>1</sup> Ces informations sont issues d'extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France.

<sup>2</sup> Le coût des crédits à moyen et long termes s'inscrit en recul de 1,4 point entre janvier 1999 et janvier 2006, de 6,2 % à 4,8 %. Depuis, les taux longs sont à nouveau orientés à la hausse : en juillet 2007, ils s'établissaient à 5,4 %.

## 2) Analyse par branche

L'analyse par branche de la structure de l'endettement bancaire des entreprises du commerce révèle d'importantes différences selon les activités.

Le **commerce de détail non-alimentaire** a connu une profonde mutation se caractérisant par un fort développement de ses surfaces de vente<sup>1</sup>, notamment dans les domaines des sports et loisirs (+ 13,2 % de croissance annuelle entre 1999 et 2007), du meuble et de l'électroménager (+ 8,1 %) et, dans une moindre mesure, du bricolage et du jardinage (3,6 %). Ces investissements se sont traduits par une forte augmentation de la dette à moyen et long termes de cette branche, en progression de 14,8 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2006 et de 19,0 % au cours de l'année 2007. L'encours des emprunts à court terme a pour sa part crû à un rythme moyen de 6,0 % par an depuis 1999.

Le **commerce de gros** a profité de la demande croissante du commerce de détail pour se développer également. Les investissements nécessaires à l'accroissement de l'activité de cette branche ont été financés par des emprunts à moyen et long termes (+ 10,4 % en rythme annuel de 1999 à 2006), mais surtout, entre 1999 et 2001, par crédit-bail (+ 66,8 % par an). L'année 2007 marque une nette accélération du recours à l'emprunt à long terme avec un rythme de croissance quasiment double de celui observé entre 1999 et 2006 (respectivement 21,2 % et 12,0 %). Parallèlement, les entreprises de la branche ont eu d'importants besoins de trésorerie. Leur dette à court terme a en effet crû de 24,4 % sur l'exercice à comparer avec une progression annuelle moyenne de seulement 2,8 % entre 1999 et 2006.

Le **commerce automobile**, outre la vente de véhicules, regroupe les services de réparation, de maintenance et de distribution de carburant. Soutenu par une forte demande des consommateurs (en moyenne, plus de 17 000 véhicules sont immatriculés chaque année), le secteur a été marqué par un mouvement de concentration des concessions au sein de quelques groupes. Dans ce contexte, les investissements à long terme du secteur ont progressé de 20,4 % en moyenne chaque année de 1999 à 2007, et de 15,1 % pour les encours de crédits à court terme. Depuis deux ans, le paysage du secteur automobile a fortement évolué. En raison de la forte concurrence qui s'exerce dans le secteur, d'importants investissements ont été réalisés pour moderniser les concessions. Les conditions de règlement des fournisseurs se sont durcies. Dans ce contexte, les crédits à moyen et à long termes ont plus que doublé depuis fin 2005 et les crédits à court terme ont triplé.

Le **commerce de détail alimentaire** a fait exception jusqu'en 2005, avec une diminution des investissements (-8,2 % par an entre 1999 et 2005). Cette évolution tenait principalement au fait que le dernier chantier important réalisé dans cette branche avait été achevé en 2000 (le centre commercial Milenis). Depuis, une reprise des investissements a été observée. Au titre de l'année 2007, la branche a enregistré l'ouverture d'un Marché Conseil dans la galerie commerciale « Le Pavillon » à Jarry ou encore d'un Leader Price dans le centre commercial dans la ZAC de Damencourt au Moule. Ainsi, l'endettement à long terme du secteur a doublé en 2007.

---

<sup>1</sup> Source : DDCCRF – surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup>

## Evolution de l'endettement bancaire du commerce

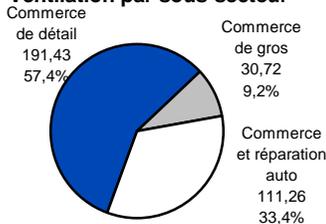
en millions €

	1999	2006	2007	var 06-07	TCAM 99-06	TCAM 99-07
Total	195,3	338,7	442,2	30,5%	8,2%	10,8%
Court terme	101,4	143,6	178,0	24,0%	5,1%	7,3%
Moyen et long termes	70,0	157,3	227,6	44,7%	12,3%	15,9%
Crédit-bail	23,9	37,9	36,6	-3,5%	6,8%	5,5%

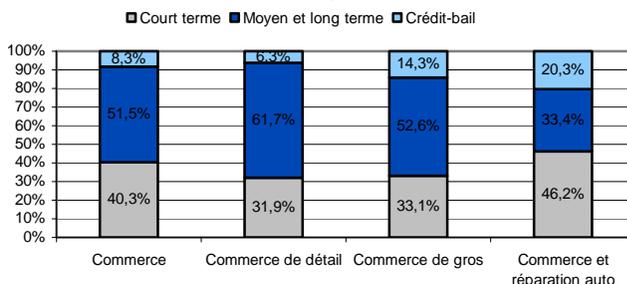
Source : SCR Banque de France

### Répartition des encours de crédits du secteur (en millions € et %)

#### Ventilation par sous-secteur



#### Ventilation par nature



Source : SCR Banque de France

## 1.3 Enquête annuelle d'entreprises

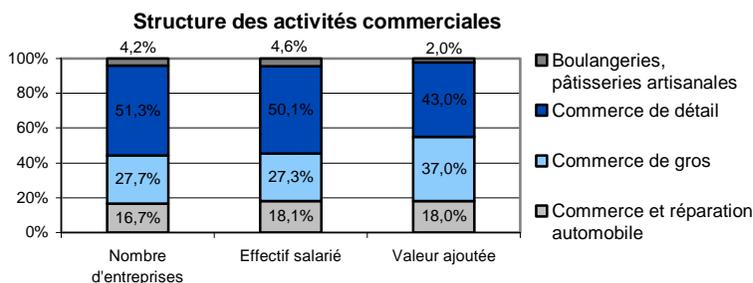
La dernière enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE porte sur l'exercice 2005 et a concerné 783 entreprises guadeloupéennes du secteur du commerce. Ces dernières, qui emploient 12 288 salariés, ont dégagé un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards € au cours de l'exercice et une valeur ajoutée de 590 millions €

Le sous secteur **commerce de détail**<sup>1</sup> employait 50,1 % des salariés du commerce et concentrait plus de la moitié des établissements recensés. Il contribuait très fortement à la valeur ajoutée totale du secteur (43,0 %) mais la productivité du travail en valeur se révélait plutôt faible (la valeur ajoutée par salarié s'élève à 41 k €, en deçà de la moyenne du secteur de 48 k €).

Le **commerce de gros** a enregistré en 2005 d'excellents résultats en termes de chiffre d'affaires (42,9 % du commerce dans son ensemble) et a contribué à hauteur de 37 % à la valeur ajoutée totale ce qui est relativement important par rapport au poids de ses effectifs et du nombre d'entreprises concerné (autour de 27 %). La valeur ajoutée par salarié s'établit ainsi à 65 k €

Le **commerce automobile** représentait 16,7 % des entreprises du secteur et 18,1 % des effectifs salariés contribuant à hauteur de 18,0 % à la valeur ajoutée du secteur commercial.

<sup>1</sup> A la Guadeloupe, ce secteur concentre essentiellement des commerces de détail alimentaire, de produits pharmaceutiques, de parfumeries, d'habillement, de vente de chaussures ainsi que d'aménagement de l'habitat.



Source : INSEE - Enquêtes annuelles d'entreprises 2005

## 2. L'EVOLUTION DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Les indicateurs disponibles en Guadeloupe ne permettent d'appréhender que les surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup>, dont les créations ou les extensions dépendent de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC).

### 2.1 Répartition géographique des surfaces

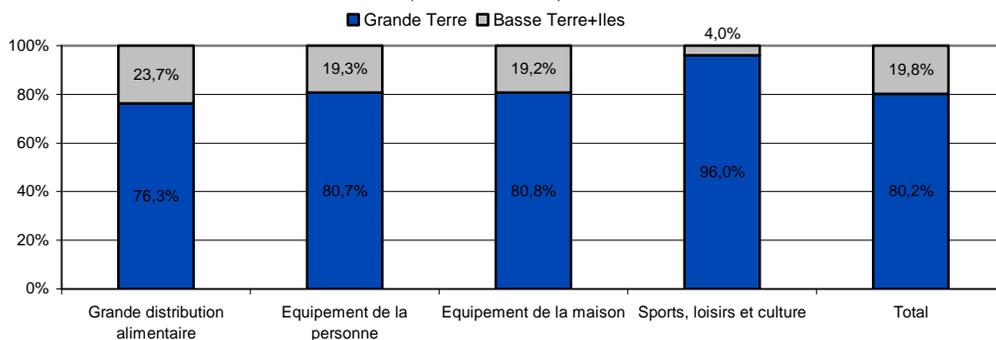
Ces dernières années, le secteur de la distribution a été marqué par l'apparition puis le développement de centres commerciaux et galeries commerciales, où de nombreuses boutiques et petites surfaces de vente de moins de 300 m<sup>2</sup> se sont installées. Les centres commerciaux se sont logiquement développés en fonction de la répartition géographique de la population et de son pouvoir d'achat. Cette stratégie a conduit à une prédominance du pôle centre de la Guadeloupe (Pointe à Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Les Abymes).

Les grandes surfaces alimentaires se sont réparties autour des principales zones de peuplement et d'activité que sont la grande agglomération pointoise et Basse-Terre. D'autres types de commerce alimentaire, tels que le hard discount, ont développé une stratégie de proximité, en se fondant sur des critères de pouvoir d'achat des ménages.

La grande distribution non alimentaire (i.e. équipement à la personne, équipement de la maison, bricolage et jardinerie) s'est essentiellement installée en périphérie urbaine. Pour les commerces de sports et loisirs, des enseignes nationales comme Décathlon et Go Sport se sont implantées dans les centres commerciaux au cours des deux dernières années (2006, 2007). Dans le domaine de la culture, où les magasins demeurent principalement implantés en centre ville, on relève tout de même l'ouverture en mai 2007 d'un magasin, la Librairie Antillaise, de 1000 m<sup>2</sup> à Destrelland.

Selon la Chambre de commerce et d'industrie de Basse-Terre, l'enjeu est de rééquilibrer le paysage commercial et l'organisation autour de quatre pôles majeurs : Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Sainte-Rose et Le Moule.

### Répartition géographique des surfaces (m<sup>2</sup>, année 2006)



Source : DDCCRF

## 2.2 Faits marquants 2007

Huit nouveaux commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> ont vu le jour en 2007, soit une progression de la surface totale commerciale de 8,2 % sur l'exercice, double du rythme annuel moyen observé depuis 1999.

L'achèvement de l'extension du centre commercial de Destrelland en novembre 2006 et l'ouverture des Portes du Moule en 2007 ont largement favorisé l'évolution du paysage de la grande distribution au cours des deux dernières années. En 2007, les magasins de sports et loisirs ont ainsi enregistré un accroissement de 20 % de leurs surfaces de vente, devant les magasins de bricolage et jardinerie (+ 16 %) et ceux spécialisés dans l'équipement de la personne (+ 14 %).

Ces nouvelles structures contribuent à améliorer la densité commerciale du département. La principale évolution concerne les supermarchés dont la densité s'est accrue de près de 10 % sur l'exercice (86,2 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en 2007 contre 79,2 m<sup>2</sup> en 2006). Elle demeure néanmoins inférieure à celle observée en métropole ou même en Martinique (respectivement 111,9 m<sup>2</sup> et 91,8 m<sup>2</sup> pour 1 000 hab). C'est également le cas des hypermarchés dont la Guadeloupe est sensiblement moins bien dotée que la Martinique ou l'Hexagone (52,9 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants contre respectivement 83,9 m<sup>2</sup> et 142,9 m<sup>2</sup> en Martinique et dans l'Hexagone).

#### Estimation de l'évolution des surfaces commerciales supérieures à 300 m<sup>2</sup>

Catégories	Nombre				Surfaces				var 2006/07
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007	
Hypermarchés	4	4	4	4	23 865	23 865	23 865	23 865	0%
Supermarchés	44	47	48	51	33 179	34 915	35 397	38 880	10%
Meuble et électroménager	40	43	43	44	38 903	41 347	43 642	44 348	2%
Bricolage et jardinerie	25	25	23	24	27 957	28 061	28 411	32 820	16%
Equipement de la personne	18	18	19	21	10 270	10 270	10 640	12 160	14%
Sports et loisirs	9	15	15	18	6 170	12 864	12 864	15 454	20%
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>152</b>	<b>152</b>	<b>160</b>	<b>140 344</b>	<b>151 322</b>	<b>154 819</b>	<b>167 527</b>	<b>8%</b>

Source : Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

En 2007, la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) a donné un avis favorable<sup>1</sup> pour 15 dossiers sur les 18 présentés (11 d'entre eux concernant des créations et 3 des extensions), ce qui laisse entrevoir de futures mutations du paysage commercial.

Le projet porté par le Groupe Loret, concernant la construction dans le sud de la Basse-Terre, à Gourbeyre, d'un important centre commercial pourrait contribuer à rééquilibrer la densité commerciale entre la Basse-Terre et le centre de l'île.

**Nombre de dossiers présentés à la CDEC**

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>18</b>
. dont créations	7	11	14	8	11
. dont extensions	11	8	2	5	3
. dont autres (transfert ou modification de dossier)	2	1	1	2	4
<b>Avis favorable</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>13*</b>	<b>15</b>
Avis défavorable	4	4	1	2	2
Dossier retiré	0	0	1	0	1

Source : DDCCRF

---

<sup>1</sup> Après accord de la CDEC, le délai moyen avant le démarrage des travaux est de trois à cinq ans.

---

## § 2. LE TOURISME

---

Les activités touristiques comprennent l'hébergement et la restauration, les agences de voyages mais également les activités paratouristiques telles que la location de véhicules, les transports terrestres, maritimes et aériens, l'artisanat et le commerce de produits locaux. Ce secteur constitue ainsi l'un des axes de développement de la Guadeloupe.

### *Face à une situation de crise...*

Jusqu'en 2000, l'hôtellerie-restauration concentrait 5 % de la valeur ajoutée produite dans le département. Depuis, le secteur est entré dans une crise profonde<sup>1</sup> qui s'est manifestée par une diminution de 12,8 % de la fréquentation à l'aéroport entre 2000 et 2005, la fermeture de 12,1 % du nombre de chambres en hôtellerie classée et non classée, la baisse de 21 % du nombre de nuitées dans l'hôtellerie, la chute de plus de 75 % du nombre de croisiéristes et la quasi disparition de la plaisance. Il ne contribuait plus qu'à hauteur de 3,6 % à la production de valeur ajoutée de la Guadeloupe en 2006 (estimations INSEE).

### *les acteurs du secteur se sont mobilisés pour renouer dès 2006 avec une croissance...*

Conscients de cette situation critique, les différents acteurs du secteur et les décideurs ont progressivement mis en place des dispositifs de relance du tourisme dès 2002. L'accompagnement des professionnels du secteur a été confirmé lors des assises du tourisme en octobre 2006 et au cours du congrès des élus en décembre. Profitant des retombées de la Route du rhum-la Banque Postale, l'année 2006 a ainsi enregistré une évolution encourageante de la plupart des indicateurs d'activités et a, en outre, été marquée par (i) la réouverture d'importantes structures hôtelières après rénovation, (ii) le renouvellement du parc des loueurs de bateaux de charter, (iii) l'arrivée en croisière basée de nouveaux paquebots et (iv) l'ouverture, en fin d'année, de nouvelles lignes aériennes, notamment vers l'Amérique du nord avec Delta Airlines, Maestro et Sky Services.

### *à confirmer dans la durée.*

Les bons résultats de l'année 2007 confirment l'orientation favorable de la conjoncture du secteur. Le trafic de passagers à l'aéroport (hors transit) a progressé de 6,2 %, notamment sous l'effet du développement du tourisme de croisière, en hausse de 26,9 % sur l'exercice. Hors croisiéristes, le nombre de passagers arrivés en Guadeloupe a crû de 3,6 %<sup>2</sup>. L'hôtellerie classée a également bénéficié de l'augmentation de la fréquentation du département, avec une progression de 4 points de son taux moyen de remplissage (59 %).

---

<sup>1</sup> L'analyse de la crise du secteur et les actions de relances engagées par les secteurs public et privé sont détaillées dans la note de synthèse CEROM n°10 Le Tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit publiée en octobre 2007 et disponible en téléchargement sur le site Internet de l'IEDOM : [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr).

<sup>2</sup> Estimation IEDOM sur la base du nombre de croisiéristes hors transit.

## 1. TYPOLOGIE DU TOURISME

### Avertissement

Depuis 2004, l'INSEE a repris, après trois ans d'interruption, l'enquête fréquentation hôtelière déjà menée sur l'ensemble de la France dans le cadre d'une convention avec le ministère du tourisme. Afin de pouvoir mesurer l'impact de sa politique de relance du secteur, le Conseil régional de la Guadeloupe a par ailleurs rétabli l'enquête aux frontières réalisée également par l'INSEE.

L'enquête aux frontières, ne concerne que les voyageurs au départ de l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes et à destination de la métropole. Les vols à destination de la Caraïbe, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord, qui concentraient 8,5 % des passagers en 2007, ainsi que les vols domestiques ou à destination des autres départements français d'Amérique (31,2 % des passagers), sont donc exclus du périmètre de cette enquête.

Sur le réseau transatlantique, qui regroupe plus de 60 % des passagers voyageant par avion, l'enquête apporte une information sur l'origine des touristes et leur profil, leurs attentes, et leurs modes de consommation durant leur séjour dans l'archipel.

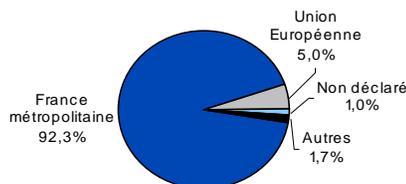
Compte tenu du caractère récent de cette enquête et de la nature des questions posées, très peu d'évolutions sont constatées d'une année sur l'autre.

D'après l'enquête flux touristiques de 2006, 73 % des passagers à destination de l'Europe affirmaient être venus en Guadeloupe pour un motif touristique, le solde représentant en majorité des résidents guadeloupéens.

### *Largement focalisé sur la métropole, le tourisme est principalement affinitaire...*

Du fait de son statut de DOM et de son niveau d'infrastructures et de services de santé, la Guadeloupe est naturellement visitée par une majorité de voyageurs en provenance de France. Générant 92 % des flux de voyageurs, la métropole demeure le principal marché émetteur de la Guadeloupe, devant l'Italie et la Belgique qui regroupaient en 2006, 50 % des voyageurs de l'Union Européenne.

Provenance des touristes de séjour

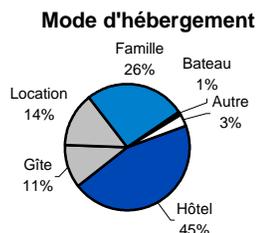


Source : INSEE - Enquête flux touristiques

La moitié des touristes effectuaient leur premier séjour dans le département. L'archipel compte cependant une part importante de tourisme affinitaire, les principaux déterminants du voyage étant d'abord le réseau familial et amical (54 %), puis les agences de voyage (17 %) et les actions de promotion relayées par les médias (12,6 %).

Près du tiers des touristes de séjour étant hébergé dans leur famille ou chez leurs amis, ceux-ci restent généralement plus longtemps dans le département (21 nuits en moyenne, pour un total de 39 % des nuitées).

L'hôtel est privilégié par près de la moitié des touristes qui, avec une durée moyenne de 8 nuitées par séjour (18 pour les retraités) représentent 27 % des nuitées comptabilisées par l'INSEE. 11 % des visiteurs optent pour les gîtes ou les chambres d'hôtes, (avec une durée moyenne de 12 jours) et 14 % choisissent la location pour une durée moyenne de 16 nuits (24 nuits pour les retraités).

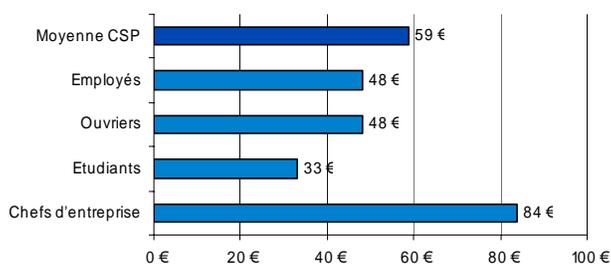


Source : Enquête flux touristiques

**et induit des dépenses modérées par séjour.**

La grande majorité des touristes (80 %) sont des actifs. L'archipel accueille principalement des professions libérales et cadres supérieurs (26 %). Les employés représentent 22 % des touristes de séjour, les professions intermédiaires 19 % tandis que les retraités n'en constituent que 13 %.

**Dépenses moyenne journalière des touristes par catégorie sociale professionnelle (CSP)**



Source : INSEE - EFT 2006

Hors billets d'avions, la dépense moyenne des touristes payée sur place s'est élevée en 2006 à 635 € par séjour, pour une dépense moyenne de 59 € par jour. En volume, ce sont les professions libérales et cadres supérieurs qui affichent les dépenses les plus élevées, suivis des employés et des cadres moyens.

Les dépenses varient également suivant l'origine des touristes. Les touristes métropolitains, dont une fraction importante est logée chez la famille ou des amis, présentent le niveau de dépense journalière le plus faible avec 57 €, contre 74 € pour les personnes originaires de l'Union européenne et près de 80 € en moyenne pour les visiteurs originaires des autres pays.

## 2. LE TOURISME DE SEJOUR

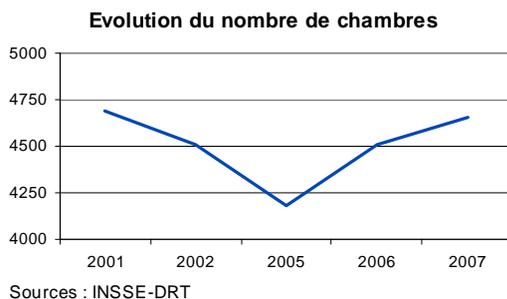
L'offre hôtelière constitue la principale composante de la capacité d'accueil du département; avant les gîtes et la location de meublés. Cependant, au cours des dernières années, le développement de la commercialisation via Internet a favorisé la création de nombreux gîtes informels, dits « marrons », dont la capacité d'accueil est mal évaluée. La Direction régionale du tourisme (DRT) et le Comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG), qui ont engagés le recensement de ces hébergements, estiment néanmoins à plus d'un millier, le nombre de gîtes et de locations saisonnières à régulariser. L'existence d'une telle concurrence, loin d'être marginale pour l'hôtellerie et les gîtes homologués, rend ainsi difficile le suivi de l'activité du secteur, limité actuellement à la seule hôtellerie classée par le biais de l'enquête de fréquentation réalisée par l'INSEE.

### 2.1 L'hôtellerie

#### 1) L'offre hôtelière

La capacité hôtelière de département s'est développée à partir des années 1970 avec l'aménagement de la Riviera sud, qui s'est traduit par la création de 2 000 chambres sur les communes de Gosier, Sainte-Anne et Saint-François. Ce développement s'est poursuivi au cours des décennies 80 et 90, aidé en cela par les dispositifs de défiscalisation. En 2000, la Guadeloupe comptait ainsi 4 759 chambres.

Depuis 2000, date du retournement de la conjoncture dans le secteur du tourisme, la Guadeloupe a enregistré la fermeture de nombreuses unités. Entre 2000 et 2006, près de 12 % du parc hôtelier guadeloupéen a disparu avec la fermeture de 16 établissements (680 chambres). En 2007, l'hôtel Kalinago a également fermé ses portes tandis que le Kalenda de Saint-François, qui avait cessé son activité en 2006, cherche toujours un repreneur.



Le département est également confronté à un vieillissement de ses infrastructures hôtelières. Faute d'une rentabilité suffisante, les professionnels du secteur n'ont pas toujours été en mesure d'assurer les rénovations nécessaires.

L'année 2006 a cependant vu la rénovation de certains hôtels<sup>1</sup>, processus qui s'est poursuivi en 2007 avec la réouverture, en décembre de l'hôtel Fort Royal à Deshaies. Le nombre de chambres a ainsi de nouveau progressé (+ 3,2 %), pour s'établir à 4 654.

---

<sup>1</sup> Notamment La Toubana et le Club Méditerranée à Sainte-Anne, mais également l'Arawak et le Créole Beach.

Plusieurs hôtels ont fait le choix de financer leurs rénovations par la vente d'une partie de leurs chambres sous forme d'appartements en résidence hôtelière. C'est notamment le cas de l'ex-plantation Sainte-Marthe qui n'a conservé que la moitié de ses chambres en hôtellerie pour devenir, début 2008, la Plantation Resort offrant ainsi aux touristes 60 chambres supplémentaires (48 studios et 12 duplex). C'est également l'option retenue par l'Anse des Rochers (anciennement Hôtel Anchorage), qui a mis à la vente depuis mars 2008 une partie de ses appartements. Les résidences hôtelières référencées qui ne représentaient fin 2007 que 10,3 % des structures et 8,1 % des chambres offertes vont ainsi voir leur part s'accroître sensiblement.

#### Estimation du parc des hôtels et résidences de tourisme à la Guadeloupe en fin d'année 2007

	Zone géographique					Total par catégorie
	Grande-Terre	Basse-Terre	Désirade	Marie-Galante	Saintes	
<b>Hôtels et résidences hôtelières</b>	4*/L	8	2	0	0	10
	3*	18	5	0	2	25
	2*	17	5	0	1	25
	1*	1	3	0	0	5
	0*	5	2	0	0	9
	NC	2	2	0	0	4
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>78</b>
<b>Chambres</b>	4*/L	793	33	0	0	826
	3*	1 395	122	0	109	1 626
	2*	1 014	77	0	15	1 147
	1*	13	45	0	0	66
	0*	544	14	0	0	563
	NC	167	259	0	0	426
<b>Total</b>	<b>3 926</b>	<b>550</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>54</b>	<b>4 654</b>

Sources : INSEE-DRT

L'offre hôtelière en 2007 se concentre plus particulièrement sur la région sud de la Grande-Terre qui regroupe les deux tiers des hôtels et résidences hôtelières et 84,4 % des chambres. Cette offre, caractérisée par de grandes structures proposant des capacités d'accueil importantes, contraste avec celle de la Basse-Terre, qui constitue le quart du parc hôtelier mais ne représente que 11,8 % de l'offre totale de chambres. Marie-Galante, les Saintes et la Désirade ne comptent que 10,3 % des structures hôtelières (8 établissements) et 3,8 % de chambres.

## 2) La fréquentation hôtelière

D'après l'enquête INSEE de fréquentation hôtelière (EFH), l'activité des hôtels de la Guadeloupe continentale se serait légèrement améliorée en 2007, avec une progression de 4 points de leur taux de remplissage.

#### Enquête fréquentation hôtelière

	2 006	2 007	Var. 2007/06
Chambres offertes	1 333	1 236	-7,3%
Taux d'occupation	55	59	4 pts
Nombre de nuitées	1 693	1 635	-3,4%
Durée moyenne du séjour	4,0	3,4	-15,0%

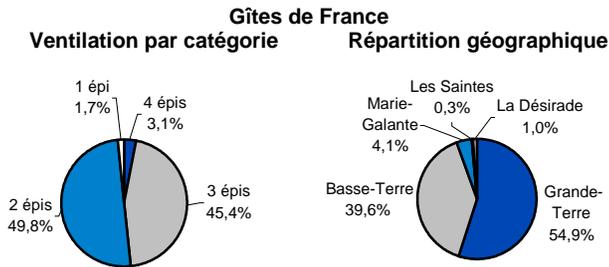
Source : EFH 2007 - INSEE

Cependant, compte tenu de la diminution de 7,3 % du nombre de chambres offertes pendant l'année, liée à la fermeture de certaines structures hôtelières pour rénovation, le nombre de nuitées comptabilisées au cours de l'exercice 2007 s'est inscrit en repli de 3,4 %. La durée moyenne des séjours serait passée de 4 jours en 2006 à 3,4 jours en 2007 (-15 %).

## 2.2 Les gîtes

Les touristes qui choisissent l'hébergement en gîte rural désirent le calme, la nature et un accueil plus personnalisé permettant davantage de nouer des contacts avec la population locale. Les gîtes, dont les prix sont généralement moins élevés qu'à l'hôtel, proposent une alternative aux offres habituelles d'hébergement et permettent à la clientèle de séjourner plus longtemps en Guadeloupe (16 nuits en moyenne contre 4 à l'hôtel). Selon l'enquête aux frontières réalisée par l'INSEE, ce mode d'hébergement a représenté 11 % des nuitées en 2006.

La DRT et le CTIG évaluent à plus d'un millier le nombre de gîtes ruraux dans le département. Seule l'association des Gîtes de France, qui compte 293 adhérents à la Guadeloupe, établit des statistiques<sup>1</sup> qui montrent une augmentation de 6,0 % de l'activité du secteur en 2007.



A fin 2007, l'offre de gîtes se trouvait plus particulièrement concentrée sur le sud Grande-Terre qui regroupe 54,9 % des gîtes classés Gîtes de France contre 40 % en Basse-Terre. Les structures de 2 et 3 épis représentent respectivement 45,4 % et 49,8 % des établissements classés Gîtes de France.

---

<sup>1</sup> Les gîtes labellisés Gîtes de France sont référencés dans la centrale de réservation de l'association. Cependant, seules les locations effectuées dans les gîtes répertoriés (au nombre de 178) à partir de cette centrale font l'objet d'un suivi statistique.

### 3. LE TOURISME DE CROISIÈRE ET DE PLAISANCE

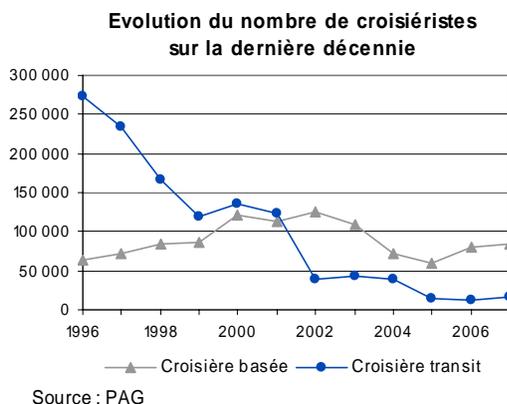
#### 3.1 Le tourisme de croisière<sup>1</sup>

La Guadeloupe reçoit deux types d'escales : la croisière basée s'effectuant au départ de Pointe-à-Pitre et la croisière de transit, qui concerne les paquebots faisant escale à la journée dans le département.

##### *Face à la chute de l'activité de la croisière depuis 1996...*

La croisière de transit a connu une profonde crise à partir de 1996 qui demeure l'année de référence du secteur à la Guadeloupe. La clientèle nord-américaine, majoritaire au niveau mondial<sup>2</sup>, a favorisé le développement de circuits de croisière dans les îles anglophones de la Caraïbe au détriment des Antilles françaises. En outre, dans un souci de rentabilité, les compagnies de croisière basées dans les grands ports de la Caraïbe ont progressivement raccourci la durée de leur séjour de 10 jours à une semaine, rendant souvent la Guadeloupe hors de portée des circuits au départ des îles anglophones. Entre 1996 et 2005, la croisière de transit a ainsi chuté de près de 95 %, passant d'environ 280 000 à 12 340 passagers.

La croisière basée s'est développée en Guadeloupe à partir de 1995<sup>3</sup>. Jusqu'à 125 972 croisiéristes ont ainsi été comptabilisés en 2002. Avec la faillite de la compagnie Festival en 2004, les difficultés de Nouvelles Frontières et la quête de nouvelles zones d'exploitation pour la Compagnie des Îles du Ponant, la situation de la branche s'est notablement dégradée. Fin 2005, la croisière basée à la Guadeloupe ne représentait plus que 64 736 passagers, soit une baisse de 48,6 % de la fréquentation.



##### *les acteurs du secteur se sont mobilisés pour renouer avec la croissance dès 2006*

Pour répondre à cette situation de crise, les acteurs de la filière ont engagé des actions de relance du tourisme de croisière, avec notamment la réalisation d'importants investissements sur les installations portuaires. Le PAG, le Comité de tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG) et la Région ont ainsi financé le réaménagement des infrastructures du port d'accueil des navires de croisière. Parallèlement, des actions commerciales ont été menées

<sup>1</sup> Il convient de souligner que les statistiques présentées ne comprennent que les données du PAG.

<sup>2</sup> Sur un total de 12,6 millions de croisiéristes en 2007, 10,6 millions sont originaires du continent nord-américain.

<sup>3</sup> Les infrastructures du département, notamment la proximité du port et de l'aéroport, constituent des atouts pour le développement de la croisière.

conjointement par le PAG, le CTIG et la CCI en 2007, à l'occasion de salons professionnels<sup>1</sup> dans le but de renforcer la position de la Guadeloupe sur le marché international de la croisière.

La croisière de transit a bénéficié des retombées des campagnes publicitaires et a enregistré une hausse de 37,3 % du nombre de croisiéristes au cours de l'année 2007. La croisière basée, prisée par les touristes originaires d'Europe (Italie, Allemagne, Suisse, Espagne ou Royaume-Uni) et qui concentre 81 % des croisiéristes visitant la Guadeloupe, est restée sur son orientation favorable de 2006 avec une progression de 24,7 % du nombre de touristes sur l'exercice 2007 (+ 14,2 % en 2006). Le PAG a enregistré des résultats très encourageants avec une augmentation de 26,9 % de la fréquentation en un an. Le nombre de navires ayant accosté à la Guadeloupe s'est inscrit en hausse de 7,8 % sur l'exercice.

L'année 2008 devrait être dans la continuité de l'année 2007. Au cours de la saison touristique, les professionnels du secteur devraient enregistrer 51 escales supplémentaires.

#### Evolution du nombre de croisiéristes

	2003	2004	2005	2006	2007	Var 07/06
<b>Mouvements de navires</b>	<b>284</b>	<b>252</b>	<b>117</b>	<b>102</b>	<b>110</b>	<b>7,8%</b>
<b>Total</b>	<b>130 140</b>	<b>103 721</b>	<b>67 014</b>	<b>72 383</b>	<b>91 860</b>	<b>26,9%</b>
croisière basée	86 041	64 251	52 265	59 684	74 426	24,7%
croisière transit	44 099	39 470	14 749	12 699	17 434	37,3%

Source : PAG

### 3.2 Le tourisme de plaisance

Idéalement située au cœur de la Caraïbe, la Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'archipel présente en effet une variété de sites naturels offrant de nombreuses possibilités de mouillage. L'île dispose par ailleurs de trois marinas<sup>2</sup> dont celle de Bas-du-Fort au Gosier qui, avec plus de 1 000 places, a la plus grande capacité d'accueil de la Caraïbe. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre de Haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

#### 1) L'activité charter

L'activité de navigation de plaisance s'est développée dans les années 90 grâce à la loi de défiscalisation, dite loi Pons (1986). L'arrivée à son terme des effets de la loi a cependant entraîné une crise de l'offre. Depuis la haute saison 2000, le nombre de bateaux en location n'a cessé de diminuer passant de près de 250 unités en 2000 à une quarantaine en novembre 2004.

Les mesures d'incitation fiscales pour la location de bateaux<sup>3</sup> inscrites dans la loi programme, dite loi Girardin, ont participé à la redynamisation du secteur avec une

<sup>1</sup> Le Seatrade de Miami en mars, le Seatrade Europe, à Hambourg, en septembre, et le Florida-Caribbean Cruise Association, à Cozumel au Mexique, en octobre.

<sup>2</sup> Saint-François, Rivière-Sens sur la Basse-Terre et Bas-du-Fort au Gosier.

<sup>3</sup> La loi prévoit notamment que ne peuvent être défiscalisés que les bateaux justifiant d'un minimum de 22 semaines de sorties par an.

augmentation substantielle du parc de bateaux de plaisance. En 2007, les sociétés de location de bateaux présentes en Guadeloupe<sup>1</sup> disposaient d'une flotte de plus de 150 navires proposés à la location dans les îles françaises de la Caraïbe.

## **2) La plaisance à la Marina Bas du Fort**

La Marina Bas du Fort, a été reprise le 1<sup>er</sup> janvier 2006 par la Compagnie Générale Portuaire (TAV CGP), détenue par le Groupe Loret et la SEMSAMAR, pour quinze ans, dans le cadre d'une délégation du service public.

Dans le cadre du programme de rénovation et d'agrandissement des infrastructures souhaité par les nouveaux gestionnaires pour redynamiser la plaisance et attirer de nouveaux visiteurs, la marina a construit en 2007 un nouveau ponton de vingt places et créé neuf mouillages intérieurs. Elle dispose ainsi de 960 places à quai sur 16 pontons, 20 mouillages intérieurs et 40 mouillages extérieurs.

En 2008, les gestionnaires de la marina devraient engager les travaux de réfection du supermarché et de la zone technique initialement programmés pour 2007. En outre, la SEMSAMAR envisage la rénovation des immeubles qui bordent la marina, ainsi que la création d'une structure spécifique à l'animation du complexe nautique.

## **3) La Marina de Saint-François**

Dans le cadre d'un important programme d'aménagement<sup>2</sup> engagé en 2006 par la commune de Saint-François, la marina a entamé en 2007 une complète restructuration dont le coût a été évalué à 3,9 millions € financés à hauteur de 25% par la commune, de 41% par la Région et de 34 % par l'UE (crédits FEDER).

En 2007, la commune a d'abord délocalisé vers le port départemental de Saint-François les trois compagnies desservant les îles du sud (Désirade, Marie-Galante et Petite Terre). Elle a ensuite procédé à la réfection des perrés, musoirs et berges, à la création d'une cale de mise à l'eau, de sept pontons flottants équipés en eau et électricité et de deux pontons fixes constituant le quai d'honneur. La capacité d'accueil de la marina est ainsi passée de 135 à 210 places à quai.

L'année 2008 devrait voir l'aménagement de la zone technique et d'un parking, la construction de sanitaires et d'un terre plein en sortie de la cale de mise à l'eau ainsi que l'achèvement du quai ouest.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, la gestion de la Marina de Saint-François a été confiée pour une période de douze ans à la société d'aménagement en charge de la restructuration de la marina : la SAMIDEG.

---

<sup>1</sup> La Marina de Bas-du-Fort compte 19 loueurs, dont 10 sont spécialisés dans la location de voiliers, les autres louant des bateaux à moteur à la journée.

<sup>2</sup> La commune a programmé en 2006 la rénovation du golf, de la marina et de ses abords pour un montant global de 10 millions € d'investissements.

## 4. LES LOISIRS

Le département offre une diversité de paysages, de sites et d'activités nautiques, sportives et culturelles qui rend possible la pratique de nombreux loisirs. La Guadeloupe bénéficie par ailleurs de la présence d'un parc national créé en 1989, couvrant près de la totalité de la Basse-Terre. Il gère les principaux sites naturels, tels que la Soufrière et les chutes du Carbet, dont certains accès restent cependant fermés depuis le tremblement de terre de novembre 2004.

### *Le parc national de Guadeloupe est un des site phare du département*

Au nombre des actions menées en 2007 par le Parc national de Guadeloupe figurent notamment l'aménagement du chemin menant à la cascade aux écrevisses pour qu'il devienne accessible aux personnes handicapées et l'amélioration des structures d'accueil de la seconde chute du Carbet où a été construite une plateforme panoramique.

Le parc a obtenu en octobre 2007 son adhésion à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Cette distinction, décernée par la Fédération des parcs naturels et nationaux d'Europe (EUROPARC), est une reconnaissance de l'engagement et du travail accompli depuis plusieurs années par les équipes de l'établissement en faveur d'un développement touristique respectueux des espaces naturels et des habitants. Les enjeux de cette adhésion sont multiples : (i) économique via le développement des activités touristiques et l'amélioration de la qualité de l'offre, (ii) environnemental avec une meilleure gestion des ressources et une protection du patrimoine, et enfin (iii) social en favorisant les rencontres entre différentes cultures et en préservant la qualité de vie des habitants.

Le label obtenu par le parc national devrait permettre à la Guadeloupe de se distinguer au niveau européen comme territoire d'excellence en matière de tourisme durable. Il contribuera également à renforcer les liens avec ses voisins de la Caraïbe, pour la création d'une zone de tourisme durable, souhaitée par l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC).

Dans le respect de sa charte de qualité, le parc s'est associé à des entreprises du secteur touristique spécialisées dans les domaines de l'hébergement et des activités sportives. Il compte ainsi 35 entreprises labellisées « marque de confiance du Parc national de la Guadeloupe ».

Certaines de ces entreprises sont également adhérentes de l'Union professionnelle de l'animation touristique (UPAT) qui regroupe une vingtaine d'entreprises dont l'Aquarium, la distillerie Damoiseau, le parc floral du domaine de Valombreuse, ou encore le jardin botanique de Deshaies. L'association rassemble ainsi des entreprises proposant entre autres des prestations de sports nautiques et aériens, de visites de parcs, de plantations ou de musées, de promenades en bateaux ou en hélicoptère, de canyoning, etc.

## 5. LE FINANCEMENT BANCAIRE DU SECTEUR

D'après le Service central des risques de la Banque de France, l'endettement du secteur du tourisme s'élevait, fin 2007, à 83,6 millions € représentant 2,3 % des crédits distribués par les établissements de crédits à l'ensemble des secteurs d'activité.

Sur un an, l'ensemble des encours consentis au secteur touristique a crû de 16,1 %. Cette progression tient principalement aux investissements réalisés pour la rénovation de structures hôtelières. Les crédits à moyen et long termes, qui représentent près de 60 % des encours de crédit du secteur, ont en effet augmenté de 27,7 % sur l'exercice pour s'établir à 49,2 millions €

Alors que les indicateurs conjoncturels montrent une reprise de l'activité dans le secteur du tourisme, la progression de 5,7 % des crédits à court terme semble confirmer les difficultés de trésorerie annoncées par certains hôtels.

## 6. LA PROMOTION DU SECTEUR<sup>1</sup>

Le Comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG), créé par la Région le 12 décembre 2003, a pour tâches principales la promotion de la destination et le renforcement de la notoriété de la Guadeloupe à l'étranger. Il s'est lancé dans des campagnes ambitieuses en terme de communication et de valorisation des îles de l'archipel.

En 2007, le budget d'investissement et de promotion du CTIG s'est élevé à 6,4 millions € employés notamment au financement d'une importante campagne promotionnelle en Europe et au Canada sur la plupart des médias (télévision, affichages publicitaires, Internet et revues spécialisées). L'objectif de cette campagne était avant tout de dynamiser l'activité du tourisme pendant la basse saison touristique en mettant l'accent sur le caractère archipélagique de la Guadeloupe. Le CTIG a parallèlement proposé à l'automne un package avion+hôtel 3 étoiles pour 799 € la semaine, avec la participation de cinq tour-opérateurs.

En réaction à la médiatisation des catastrophes naturelles et sanitaires qui ont touché le département en 2007, le CTIG a par ailleurs renouvelé sa campagne de promotion dès le mois de septembre pour soutenir l'activité à l'ouverture de la haute saison touristique 2007-2008. Cette campagne a été soutenue par le gouvernement qui a consacré 3 millions € à la campagne de promotion des Antilles, suite au passage du cyclone Dean.

En 2008, le CTIG va poursuivre son action en ciblant une clientèle européenne et familiale. Il devrait abandonner les spots télévisés au profit d'Internet et des revues spécialisées et profitera des économies dégagées pour développer l'offre de packages sur les périodes de basse saison. Au printemps 2008, le CTIG, en partenariat avec sept tour-opérateurs, devrait proposer un package à 799 € incluant la visite d'une des îles du sud durant le séjour.

---

<sup>1</sup> Les actions de relance engagées dès 2003 par les secteurs public et privé pour redynamiser l'industrie touristique de la Guadeloupe qui traversait une importante crise depuis 2001 sont détaillées dans la note de synthèse CEROM n°10 « Le Tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit » publiée en octobre 2007 et disponible en téléchargement sur le site Internet [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr).

---

## § 3. LES TRANSPORTS

---

### 1. APERÇU GENERAL

#### 1.1 Structure du secteur

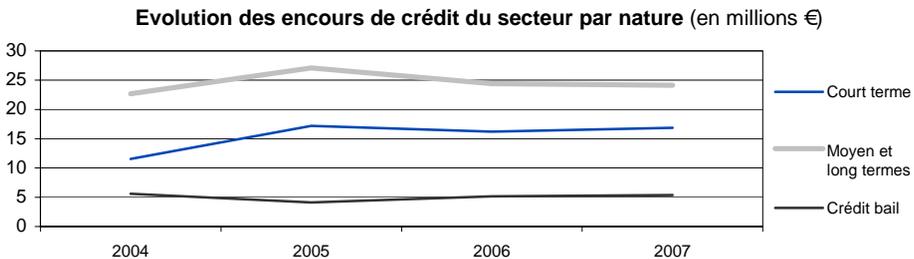
Le secteur des transports contribuait en 2004 à hauteur de 3,6 % à la formation de la valeur ajoutée de la Région. Les transports terrestres représentaient 39,1 % de la valeur ajoutée du secteur, les services auxiliaires 37,0 %, le transport maritime 15,3 % et enfin le transport aérien (8,5 %).

D'après le recensement de 1999, le secteur employait 5 255 personnes, soit 4,2 % des emplois salariés et non salariés du département, dont plus d'un tiers étaient des ouvriers, 21 % des artisans et des chefs d'entreprises et seulement 6,3 % de cadres, le solde étant composé d'employés et de professions intermédiaires.

#### 1.2 Financement bancaire du secteur

Fin 2007, les risques déclarés au Service central des risques (SCR) de la Banque de France par les établissements de crédit portant sur les entreprises de transport représentaient seulement 1,3 % de l'ensemble des concours octroyés aux entreprises de la Guadeloupe. Ils s'établissaient à 46,5 millions € en hausse de 1,6 % sur l'exercice.

Cette croissance modeste de l'encours s'explique par une légère baisse des crédits à moyen et long termes (-0,9 %) alors que les crédits à court terme et le crédit-bail ont tous deux affiché un taux de croissance de 4,4 % sur l'année.

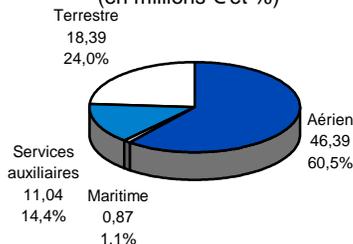


Source : IEDOM - SCR Banque de France

L'évolution d'ensemble est portée principalement par le transport terrestre, dont l'encours a cru de 3,3 % sur un an, sous l'effet de la réforme du transport interurbain de passagers menée par le Conseil général de Guadeloupe.

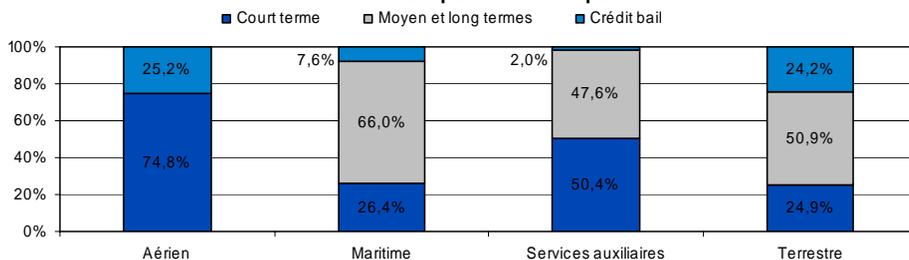
Les crédits octroyés aux entreprises du transport maritime et des services auxiliaires<sup>1</sup> sont demeurés relativement stables (respectivement + 1,0 % et + 0,7 %). En marge de ces évolutions et en dépit des acquisitions réalisées par les compagnies aériennes en 2007, le transport aérien a enregistré une baisse de 11,2 % de ses encours de risques. Il convient de relever que les engagements de hors-bilan du secteur ont quasiment été multipliés par 10 sur la période pour s'établir à 8,8 millions €

### Répartition des encours de crédits du secteur (en millions € et %)



Source : IEDOM - SCR de la Banque de France

### Ventilation des crédits par secteur et par nature



Source : IEDOM - SCR Banque de France

<sup>1</sup> Les services auxiliaires de transport comprennent les activités de manutention portuaire, d'organisation de transports internationaux, de fret et les agences de voyage.

## 2. LES ACTIVITES PORTUAIRES

L'activité maritime et portuaire en Guadeloupe, en progression de 9,5 %, a été bien orientée en 2007. Le trafic de passagers a augmenté de 8,4 %, inversant la tendance qui prévalait depuis près de 10 ans.

### 2.1 Les ports de Guadeloupe

#### 1) Le Port Autonome de Guadeloupe

L'activité portuaire en Guadeloupe regroupe un ensemble de ports polyvalents, de marinas, de ports de pêche et d'appontements, le principal étant le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) créé en 1975 par l'Etat et régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes. Il concentre 90 % de l'activité portuaire totale.

Le port de Jarry constitue le principal site d'activité du PAG. Il dispose de 17 postes à quai et appontements, dont 6 postes également répartis pour le vrac et les porte-conteneurs à fort tirant d'eau. L'ensemble représente un linéaire de 2 700 mètres auquel s'ajoutent 36 hectares de terre-pleins et de voiries portuaires. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites, d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :

- le domaine industriel et commercial (DIC), qui accueille, sur une superficie de 50 hectares, les entreprises industrielles et commerciales de l'île en lien direct avec l'outil portuaire ;
- la zone de commerce international (ZCI), qui, sur une surface de 38 hectares, est dédiée aux échanges entre l'Europe et la zone Caraïbe. Elle rassemble une zone d'entrepôts francs, un parc industriel et le complexe world trade center (CWTC) réalisé par la CCI de Pointe-à-Pitre, qui abrite un parc d'expositions de 11 500 m<sup>2</sup>, un centre de services aux entreprises et la capitainerie du port.

Quatre autres ports dépendent de la circonscription du Port Autonome de Guadeloupe :

- le port de Pointe-à-Pitre, qui, outre son activité de fret, accueille les passagers des vedettes assurant les liaisons inter-îles à la gare maritime de Bergevin et les croisiéristes aux abords du centre de Pointe-à-Pitre ;
- le port de Basse-Terre, qui peut accueillir des cargos, des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum sur un linéaire de 350 mètres. Il dispose également d'un poste consacré au trafic de passagers inter-îles ;
- l'appontement de Folle-Anse à Marie-Galante, équipé notamment d'un poste sucrier de 78 mètres (profondeur de 9 mètres) et de deux postes rouliers ;
- le port de plaisance de Bas-du-Fort disposant de 1 086 places qui a été repris pour 15 ans, dans le cadre d'une délégation de service public, par la Compagnie Générale Portuaire (TAV/CGP), détenue par le groupe Loret et la SEMSAMAR.

En 2007, 18 millions € ont été votés au budget prévisionnel du PAG afin de moderniser le terminal de Jarry, réhabiliter la voirie d'accès portuaire et construire un troisième entrepôt logistique à vocation frigorifique dans la zone d'entrepôts francs. Eligible au DOCUP 2000-2006 à hauteur de 16,5 millions €, cet entrepôt devrait être mis en service en 2008.

La modernisation du terminal à conteneurs devrait se poursuivre en 2008 avec la reconstruction de 12 hectares de terre-pleins et le remplacement de l'éclairage pour un coût

global de 19 millions € Selon les financements prévus par les Programmes opérationnels 2007-2013, 750 000 €devraient être versés sur fonds européens.

## **2) Les autres ports de Guadeloupe**

Outre le PAG, la Guadeloupe compte 6 marinas, une douzaine de ports polyvalents, de ports de pêche et d'appontements. En 2007, certains d'entre eux ont été rénovés et améliorés.

A Marie-Galante, des travaux de réfection du port de Capesterre et d'aménagement du port de Saint-Louis ont été effectués dans le cadre du programme de mise aux normes des infrastructures portuaires.

L'année 2007 a également vu la poursuite des travaux de rénovation et de modernisation du port et de la marina de Saint-François. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, sa gestion a été confiée par la commune à la société d'aménagement en charge des travaux, la SAMIDEG.

A Port-Louis, le chantier du port départemental, débuté en 2003, a été terminé en fin d'année. D'un coût total de plus de 7 millions €, cet ouvrage permet d'accueillir sur deux parties distinctes, les navires de pêche et les plaisanciers en escale pour les îles du Nord. A Saint-Félix, le Conseil général a financé la construction d'un port pour répondre aux besoins des professionnels de la pêche. Le projet a permis l'édification de deux digues de protection contre la houle à l'entrée de l'anse Dumont, la mise en place d'une cale de halage, l'installation de pontons autorisant l'amarrage d'une cinquantaine de navires de pêche ainsi que l'amélioration de l'éclairage public.

## **2.2 L'activité du Port Autonome de Guadeloupe**

### **1) Le trafic de marchandises<sup>1</sup>**

#### **• Les enjeux du Port Autonome de Guadeloupe**

Le développement des liaisons maritimes est l'une des voies stratégiques de désenclavement de l'archipel de la Guadeloupe et de diversification de ses relations commerciales polarisées sur la France métropolitaine et l'Union Européenne. Concentrant près de 98 % des échanges de marchandises, le Port Autonome de la Guadeloupe constitue la principale plate-forme logistique pour l'économie locale, assurant l'approvisionnement énergétique, l'importation des matières premières et des produits intermédiaires, et réalisant la majeure partie des entrées de biens de consommation. De là, transitent également les exportations de bananes et de sucre.

La desserte maritime est assurée sur des lignes hebdomadaires dédiées<sup>2</sup>. Compte tenu du solde structurellement déficitaire de la balance commerciale du département, avec un taux de

---

<sup>1</sup> Hors sable local.

<sup>2</sup> A la différence des lignes régulières qui ne transitent pas aux Antilles, les lignes dédiées sont établies spécifiquement par des compagnies maritimes pour assurer l'approvisionnement de la Guadeloupe et de la Martinique.

couverture en volume des importations par les exportations<sup>1</sup> de 26,1 % en 2007, le coût d'acheminement à vide des conteneurs à destination de l'Europe en fret retour est répercuté sur le coût du fret à l'importation. Afin de réduire le renchérissement des coûts sur les marchandises importées, le PAG développe depuis plusieurs années une activité de transbordement.

Le développement du transbordement constitue un objectif majeur pour le PAG dans la perspective de la construction du troisième jeu d'écluses du canal de Panama. A partir de 2015, date prévisionnelle de l'achèvement des travaux, des navires de 16 mètres de tirant d'eau pourront transiter par le canal de Panama. Cette perspective laisse entrevoir une progression très sensible du trafic maritime dans la zone Caraïbe et, partant, du trafic de transbordement. L'enjeu pour les ports de la zone est d'anticiper sur cette évolution et de se doter d'infrastructures adaptées pour capter une partie de ce marché potentiel. A cet égard, le PAG a engagé une réflexion stratégique sur le développement de ses infrastructures pour faire face aux mutations des modes de transport maritime, à la massification des flux de marchandises et à la prise en compte des contraintes environnementales. Il a organisé le 14 décembre 2007 une première conférence portuaire et maritime à Pointe-à-Pitre.

#### • Structure du secteur

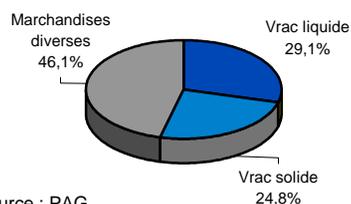
Le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) accueille six armateurs. La CMA-CGM en est le principal aux côtés des sociétés Maersk, Marfret, Horn Line, Ferry Mar et Holland Maas. Ferry Mar est la principale compagnie de cabotage (navigation à proximité des côtes), pour les échanges au sein de la Caraïbe.

Le PAG accueille également une desserte semi-régulière pour les trafics spécialisés des pétroliers destinés à EDF et à la SARA, importateur principal d'hydrocarbures en Guadeloupe, des minéraliers pour le Ciment Antillais et CTM, des céréaliers pour les GMA, des barges pour les agrégats et la pouzzolane, ainsi que des car carriers. Le trafic de marchandises inter-îles est assuré par de petits transporteurs.

L'activité du PAG se ventile en trois catégories de produits :

- les vracs liquides, principalement les hydrocarbures importés par la SARA, qui représentent 29,1 % du trafic de marchandises ;
- les vracs solides (24,8 % de l'activité du port), constitués notamment de matériaux de construction (clinker, agrégats) et de céréales ;
- les marchandises diverses, qui concernent 46,1 % des marchandises affrétées. Il s'agit pour 88,2 % de marchandises conteneurisées.

**Ventilation par catégorie de produits**  
(hors tare)

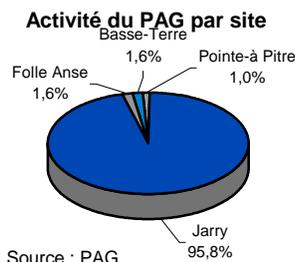


Source : PAG

---

<sup>1</sup> Pour les marchandises comptabilisées au sein du PAG.

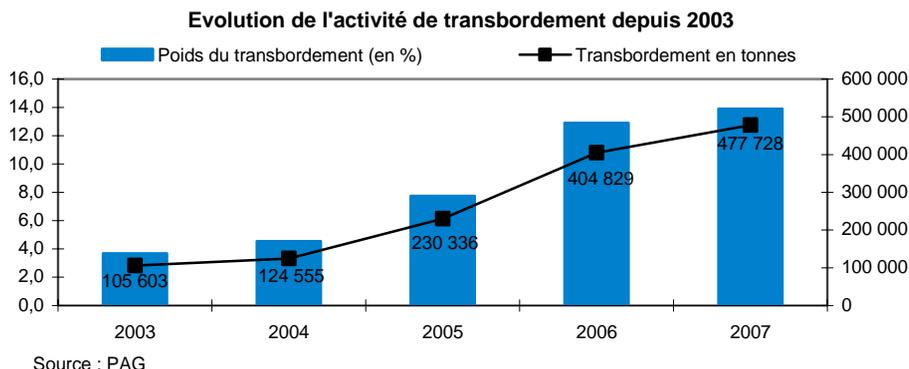
En 2007, 95,8 % des marchandises enregistrées par le PAG ont transité dans le port de Jarry. L'appointement de Folle Anse à Marie-Galante, où sont plus particulièrement exportés du sucre et du rhum, ne représente que 1,6 % de l'activité du PAG, dans les mêmes proportions que le port de Basse-Terre.



• Bilan 2007

Dans la continuité des deux dernières années, le PAG a enregistré en 2007 une progression de 9,5 % de son trafic brut total. Ce sont ainsi plus de 3,4 millions de tonnes de marchandises qui ont été traitées au sein de la circonscription du PAG, nouveau record dépassant les 3,2 millions de tonnes atteintes en 1999.

Cette évolution tient au développement du transbordement. Cette activité a en effet augmenté de 18,0 % en 2007 (+ 72 899 tonnes) après des croissances de + 84,9 % et de + 75,8 % enregistrées en 2005 et 2006. Les 477 728 tonnes de marchandises transbordées en 2007 représentent 14,5 % de l'activité totale du PAG contre 3,7 % en 2003. Les principales marchandises concernées sont la banane (31,8 % du total), le bois et le riz (respectivement 10,5 % et 7,8 % du total des marchandises), principalement à destination des ports de Dunkerque, Fort de France et des îles du Nord.



Hors transbordement, l'activité du PAG est néanmoins demeurée soutenue. Le trafic total du PAG a en effet progressé de 8,3 % (+ 226 392 tonnes) pour s'établir à 2,9 millions de tonnes. Les entrées et sorties de marchandises, qui représentent respectivement 81,8 % et 18,2 % du trafic total, ont augmenté de 5,7 % et 19,6 %.

La croissance du tonnage de marchandises débarquées en 2007 par le PAG est imputable à la hausse des importations de vracs liquides (+ 12,3 %) et, dans une moindre mesure, à celle des entrées de marchandises diverses (+ 4,0 %). Les importations de vracs solides (+ 2,2 %), ont été soutenues par la forte croissance des importations d'agrégats, de 17,9 % (+ 37 966 tonnes), coïncidant avec la reprise de l'activité du BTP observée à partir du deuxième semestre 2006.

La progression des exportations de marchandises tient en premier lieu à l'accroissement de 72,5 % des exportations de vracs liquides, essentiellement des hydrocarbures stockés en Guadeloupe par la SARA Martinique depuis 2007 à des fins de réexpédition vers la Guyane. Les résultats exceptionnels de la filière sucre, avec des exportations en hausse de 15,4 %\* en 2007, ont également contribué à l'augmentation des exportations de vracs solides (+ 23,3 %). La croissance de 3,9 % des sorties de marchandises diverses ne reflète pas une réalité économique : elle correspond en effet aux réexpéditions de conteneurs vides (43,2 % du tonnage total de marchandises diverses) dont le tonnage a crû de 14,3 % en 2007. Les exportations de bananes se sont repliées de 14,2 %\* en 2007, pour ne plus représenter que 15,1 % des sorties de marchandises diverses (contre 18,5 % en 2006).

#### Evolution annuelle des trafics de fret maritime

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
<b>Total entrées hors transbordement</b>	<b>2 427 724</b>	<b>2 224 353</b>	<b>2 255 601</b>	<b>2 284 667</b>	<b>2 419 979</b>	<b>5,9%</b>
Vrac liquide	645 988	673 769	712 914	686 073	770 557	12,3%
Vrac solide	944 237	801 729	635 446	704 729	720 042	2,2%
Marchandises diverses	837 499	748 855	907 242	893 865	929 380	4,0%
- dont conteneurisées	623 467	557 203	672 672	648 356	660 285	1,8%
- dont non conteneurisées	84 911	73 112	89 307	102 087	121 451	19,0%
<b>Total sorties hors transbordement</b>	<b>320 149</b>	<b>367 608</b>	<b>435 874</b>	<b>447 180</b>	<b>538 260</b>	<b>20,4%</b>
Vrac liquide	9 484	44 012	76 090	91 095	157 105	72,5%
Vrac solide	60 273	65 742	65 323	58 289	71 868	23,3%
Marchandises diverses	250 392	257 855	294 461	297 795	309 287	3,9%
- dont conteneurisées	193 668	206 602	235 597	222 652	234 339	5,2%
- dont non conteneurisées	22 157	19 352	31 180	49 718	50 092	0,8%
<b>Total trafic hors transbordement</b>	<b>2 747 873</b>	<b>2 591 962</b>	<b>2 691 476</b>	<b>2 731 847</b>	<b>2 958 238</b>	<b>8,3%</b>
<b>Transbordement</b>	<b>105 603</b>	<b>124 555</b>	<b>230 336</b>	<b>404 829</b>	<b>477 728</b>	<b>18,0%</b>
<b>Total trafic</b>	<b>2 871 281</b>	<b>2 741 485</b>	<b>2 973 170</b>	<b>3 136 676</b>	<b>3 435 967</b>	<b>9,5%</b>
Nombre de navires fret débarqués	1 510	1 446	1 257	1 245	1 348	8,3%

Source : Port Autonome de Guadeloupe

## 2) Le trafic passagers

### • Structure du secteur

Trois sociétés se partagent le marché du transport maritime de passagers : Express des îles, Caribbean Ferries et Brudey Frères. D'autres petites sociétés évoluant dans les îles proches de la Guadeloupe, comme Archipel Ferries, assurent des rotations vers la Désirade, Marie-Galante et les Saintes, ou Carib Ferries, qui transite de nuit entre la Martinique et la Guadeloupe, grâce au car ferry « Le Smyrill »<sup>1</sup>.

\* Source : DNSCE

<sup>1</sup> Le Smyrill, qui était resté à quai depuis la liquidation judiciaire en début d'année de la société Trans Islands, a été repris et exploité dès le mois d'août 2007 par la société Carib Ferries.

• Bilan 2007

Pour la première fois depuis dix ans, le trafic total de passagers enregistré par le Port Autonome de Guadeloupe en 2007 est ressorti en augmentation (+ 8,4 %). Toutes les composantes du trafic de passagers sont orientées à la hausse, à l'exception des passagers voyageant par cargo de fret (- 17,3 %) qui représentent une part négligeable du trafic total.

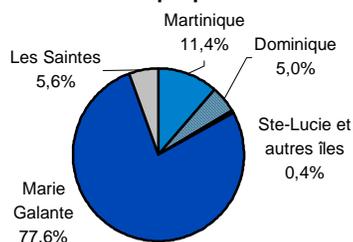
**Nombre de passagers**

	2003	2004	2005	2006	2007	Var.07/06
<b>Total passagers</b>	<b>1 015 352</b>	<b>896 459</b>	<b>762 027</b>	<b>755 862</b>	<b>819 254</b>	8,4%
Croisière	130 256	103 630	67 014	72 383	91 860	26,9%
Inter-archipel	661 260	584 121	567 007	561 968	604 669	7,6%
Inter-îles	223 500	208 247	127 605	121 102	122 395	1,1%
Cargos	336	461	401	399	330	-17,3%

Source : PAG

Le trafic inter-archipel, qui a concentré 73,8 % des mouvements de passagers en 2007, est en progression de 7,6 % (42 701 voyageurs supplémentaires) sur un an. Cette évolution tient à l'augmentation de 9,7 % (+ 49 955 voyageurs) du nombre de passagers de la ligne Pointe-à-Pitre - Marie-Galante. En phase avec la progression de la fréquentation touristique constatée à l'échelle du département, cette hausse tient également à un report probable d'activité lié à la suppression de la desserte des Saintes au départ de Pointe-à-Pitre, qui a chuté de 15,2 % (-7 245 passagers).

**Répartition du trafic inter-îles et inter-archipel par destination**



Source : PAG

Le trafic inter-îles a également enregistré une hausse de 1,1 % en 2007, inversant légèrement la tendance observée depuis trois ans. Entre 2003 et 2006, les mouvements de passagers à destination de la Martinique, de la Dominique et des autres îles s'étaient effectivement repliés de plus de 45 %.

Bien que la Caraïbe soit le bassin de croisière le plus fréquenté au monde, les paquebots de croisière en escale s'étaient progressivement détournés de la Guadeloupe entre 1996 et 2005. Des signes de reprise de l'activité sont perceptibles depuis 2006, avec une augmentation de 8 % du nombre de croisiéristes. L'exercice 2007 a apporté la confirmation du renouveau du secteur, le PAG ayant enregistré 91 860 touristes de croisière, en hausse de 26,9 % par rapport à l'année précédente.

### 3) Le programme INTERREG III

La Dominique, la Guadeloupe, la Martinique et Sainte-Lucie disposent de liaisons maritimes de passagers transportant globalement environ 340 000 voyageurs par an. Afin d'optimiser leur programme de réaménagement des gares maritimes dans le but, notamment, d'augmenter les flux de passagers et d'améliorer les transports entre ces quatre îles, les différents gestionnaires des plateformes portuaires de la Caraïbe du sud ont monté le projet TPIR (Transport des passagers interrégional). Dans ce cadre, le comité de pilotage du programme INTERREG III-B, leur a octroyé, le 15 novembre 2005, une subvention de 426 314 € dont 45,1 % de participation FEDER.

Cinq études, visant à l'harmonisation du traitement des flux maritimes de passagers, ont ainsi été menées entre 2005 et 2007 sur les normes de sécurité, la sûreté et l'environnement, l'accueil des passagers et les services associés, les mesures douanières ainsi que sur l'harmonisation des circuits de traitement des passagers (infrastructures et superstructures).

## 3. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES<sup>1</sup>

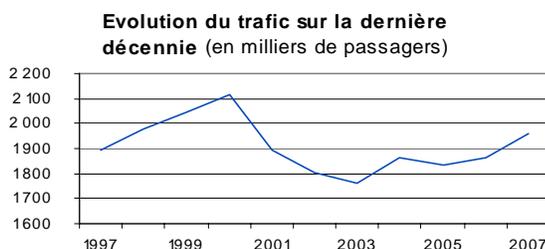
La Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, La Désirade, Les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et un aéroport : Pôle Caraïbes.

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes, géré par la CCI de Pointe-à-Pitre depuis sa mise en service en février 1996<sup>2</sup>, offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. Il est le premier aéroport des DOM/TOM et dixième aéroport français en terme de trafic de passagers.

### 3.1 Le trafic passagers

#### 1) Fréquentation

La reprise du trafic observée en 2006 s'est confirmée. L'aéroport Pôle Caraïbe a enregistré une progression de 5,3 % de sa fréquentation (contre + 1,3 % en 2006), le nombre de passagers augmentant de 99 550 pour s'établir à 1 960 912.



Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

<sup>1</sup> Hors îles du Nord.

<sup>2</sup> La prorogation, jusqu'en 2015, de la concession aéroportuaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre a été entérinée le 28 mars 2006.

## Evolution du trafic passagers de l'aéroport sur vols commerciaux

nombre

	2003	2004	2005	2006*	2007	Var. 2007/2006
<b>Mouvements d'avions commerciaux</b>	<b>30 758</b>	<b>30 725</b>	<b>30 018*</b>	<b>29 858</b>	<b>29 700</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Passagers sur vols commerciaux</b>	<b>1 761 455</b>	<b>1 866 739</b>	<b>1 836 490</b>	<b>1 861 362</b>	<b>1 960 912</b>	<b>5,3%</b>
Arrivée	826 395	864 193	856 096	876 951	929 463	6,0%
Départ	831 742	872 446	865 880	878 629	934 656	6,4%
Transit	103 318	130 100	114 514	105 782	96 793	-8,5%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

\* données révisées

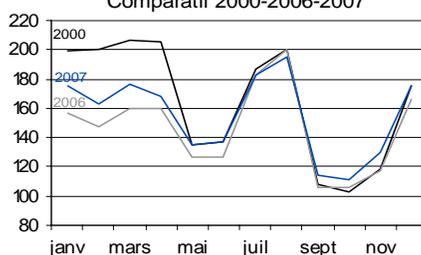
### Saisonnalité du transport aérien de passagers

Deux fortes saisons caractérisent la desserte aérienne en Guadeloupe :

- la haute saison touristique, de mi-décembre à début avril et de mi-juin à fin août, avec la prédominance du tourisme affinitaire et le séjour dans le département de résidents métropolitains originaires de Guadeloupe ;
- le reste de l'année constituant la basse saison.

Par ailleurs, tous les 4 ans, le mois de novembre connaît un regain de fréquentation en relation avec l'arrivée de la course transatlantique de la Route du Rhum.

Evolution mensuelle du trafic de passagers hors transit (en milliers de passagers) Comparatif 2000-2006-2007



Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

L'année aéroportuaire s'est décomposée en trois phases en 2007 :

- La course transatlantique à la voile, la Route du rhum-la Banque Postale, en fin d'année 2006, a été un facteur de relance du tourisme en 2006-2007 : la fréquentation aérienne sur le premier quadrimestre 2007 a ainsi progressé de 9,4 % par rapport l'année précédente. Cependant, avec 682 993 passagers (hors transit) transportés pendant la haute saison touristique 2007, la Guadeloupe n'a pas encore retrouvé le niveau de fréquentation de l'année 2000 qui, avec 811 058 passagers enregistrés entre janvier et avril, demeure l'année de référence.
- La seconde partie de la haute saison a été affectée par le passage du cyclone Dean en août. Durant cette période, l'aéroport Pôle Caraïbes aura enregistré des flux de passagers inférieurs de 2,3 % à ceux de 2000 et en diminution de 1,1 % par rapport à 2006.
- Sur la période restante de basse saison, un niveau de fréquentation record a été atteint. Le nombre de passagers comptabilisé a dépassé respectivement de 4,3 % et 7,6 % les résultats des années 2000 et 2006. Au nombre des raisons expliquant cette dynamique figurent la campagne promotionnelle<sup>1</sup> lancée par le CTIG et la Région afin d'avancer le démarrage de la haute saison touristique, ainsi que l'organisation, fin novembre, de la première édition du raid aventure international de la Caraïbe, l'IGWA.

<sup>1</sup> Package 9 jours 7 nuits vol+hôtel au prix de 799 €

## 2) Répartition géographique du trafic

Les bons résultats affichés par l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbe tiennent à la progression du trafic aérien sur les réseaux transatlantique et à destination de la Martinique et de la Guyane respectivement de 7,9 % (+ 84 004 passagers) et de 4,2 % (+ 16 400 passagers). Ces axes demeurent les plus fréquentés (à hauteur respectivement de 60,2 % et de 21,7 % du trafic total hors transit).

La plus forte progression (+ 30,1 %, soit + 7 784 passagers) a concerné le réseau nord-américain (1,8 % du total seulement). Ce dernier a bénéficié du soutien des conseils régionaux de la Guadeloupe et de la Martinique pour la mise en place d'une ligne entre les Antilles et la ville d'Atlanta qui dispose d'un hub sur 240 destinations, dont la plupart des grandes villes d'Amérique du Nord. La liaison, inaugurée le 13 décembre 2006, est assurée par la compagnie américaine Delta Air Lines.

Le trafic de passagers du réseau domestique s'est également inscrit en hausse de 1,3 %. Cette évolution résulte de l'ouverture d'une liaison avec Saint-Barthélemy en juillet 2006 par la compagnie aérienne Air Antilles Express et du développement de l'offre sur Saint-Martin avec la desserte par Air France de l'aéroport de Juliana, en partie hollandaise. Le trafic avec les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin a crû respectivement de 17,9 % (+ 6 872 passagers) et 3,1 % (+ 4 053). En revanche, la concurrence du trafic maritime sur la desserte des îles du sud a entraîné une chute de 73,0 % des passagers en provenance ou à destination des îles de Marie-Galante et de Terre-de-Haut, avec des pertes respectives de 5 278 et de 2 655 passagers.

Le nombre de passagers en provenance ou à destination de la Caraïbe et de l'Amérique du Sud a reculé de 1,9 % sur l'année (-1 978 voyageurs). Cette baisse de fréquentation est due aux retards et annulations de vols de la LIAT sur la desserte d'Antigua (-7 266 passagers, soit -53,6 %). L'évolution de la fréquentation sur Saint-Domingue, la Dominique, Sainte-Lucie et Port-au-Prince est restée bien orientée. L'ouverture par Air Caraïbes de lignes sur le Panama et le Costa Rica en décembre 2007, à raison d'un vol par semaine pour chacune de ces destinations, pourrait permettre de développer sensiblement le trafic sur ce réseau dès 2008.

### Répartition du trafic passagers par réseau (hors transit)

	2003	2004	2005	2006	2007	Part	Var 07/06
Métropole, Europe et divers	1 029 700	1 071 513	1 043 935	1 057 142	1 141 146	61,2%	7,9%
Martinique-Guyane	340 708	363 122	371 438	387 564	403 964	21,7%	4,2%
Caraïbes et Amérique du Sud	111 615	112 176	103 641	105 489	103 511	5,6%	-1,9%
Domestique	157 658	166 744	175 822	179 536	181 865	9,8%	1,3%
Amérique du Nord	18 456	23 084	27 131	25 849	33 633	1,8%	30,1%
<b>Total</b>	<b>1 658 137</b>	<b>1 736 639</b>	<b>1 721 967</b>	<b>1 755 580</b>	<b>1 864 119</b>	<b>100,0%</b>	<b>6,2%</b>

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

### 3) Evolution du marché par compagnie aérienne

En 2007, les compagnies régulières détenaient 98,4 % des parts de marché du trafic aérien, le nombre de passagers sur ces lignes ayant progressé de 5,8 %.

Avec une progression de 12,2 % du nombre de passagers transportés en 2007, Air Caraïbes est devenue la première compagnie aérienne desservant la Guadeloupe (36 % de parts de marché). Cette situation tient compte de la reprise en décembre 2006 de la liaison avec Cuba, assurée jusqu'en septembre 2006 par la Cubana de Aviación. Avec l'acquisition d'un Embraer 190, l'ouverture de lignes sur le réseau caribéen-sud américain et son partenariat avec le groupe Langley Travel pour le transport de la clientèle scandinave de l'hôtel Fort Royal, Air Caraïbes devrait voir ses parts de marché s'accroître en 2008.

#### Répartition du trafic passagers par compagnie (hors transit)

	2005		2006		2007		Variation 2007/2006
	Nombre	PDM	Nombre	PDM	Nombre	PDM	
<b>Compagnies régulières</b>	<b>1 153 652</b>	<b>67,0%</b>	<b>1 135 208</b>	<b>64,7%</b>	<b>1 834 220</b>	<b>98,4%</b>	<b>61,6%</b>
Air Caraïbes	543 030	31,5%	598 588	34,1%	671 634	36,0%	12,2%
Air France	644 285	37,4%	624 378	35,6%	621 797	33,4%	-0,4%
Corsair	288 683	16,8%	283 543	16,2%	305 724	16,4%	7,8%
Air Antilles Express	150 247	8,7%	166 594	9,5%	178 272	9,6%	7,0%
American Eagle	35 442	2,1%	27 171	1,5%	24 365	1,3%	-10,3%
Air Canada	15 819	0,9%	14 170	0,8%	15 451	0,8%	9,0%
Liat	19 176	1,1%	18 655	1,1%	12 324	0,7%	-33,9%
Delta Air Lines			697	0,0%	4 653	0,2%	NS
<b>Compagnies non régulières</b>	<b>568 324</b>	<b>33,0%</b>	<b>620 372</b>	<b>35,3%</b>	<b>29 899</b>	<b>1,6%</b>	<b>-95,2%</b>
<b>Total</b>	<b>1 721 976</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 755 580</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 864 119</b>	<b>100,0%</b>	<b>6,2%</b>

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Air France, dont la part de marché a décliné de 37,4 % en 2003 à 33,4 % en 2007, a perdu sa position dominante. Afin de retrouver sa position de leader, la compagnie a ouvert trois nouvelles liaisons en fin d'année 2007 sur le Suriname, Saint-Domingue et Sint-Marten et a acquis un second Airbus A320 dédié au réseau régional.

Après une année 2006 morose (-1,8 % de passagers), Corsair a vu augmenter le nombre de ses passagers de 7,8 % en 2007, grâce au renouvellement de sa flotte qui lui a valu de regagner la confiance de ses passagers. Après le cyclone Dean, Corsair a en outre mis en vente des billets à 299 € au départ de Paris-Orly entre le 21 août et le 2 septembre pour les personnes vivant en métropole et souhaitant visiter leurs familles aux Antilles. Sa part de marché est demeurée stable.

L'arrivée de Delta Airlines a favorisé globalement le développement de l'activité sur le réseau nord américain (+ 5,8 %) mais a pesé sur l'activité de la compagnie American Eagle, première compagnie nord américaine à la Guadeloupe, qui a perdu 2 806 passagers en 2007 (-10,3 %).

Les retards et annulations de vols de la Liat sur la Caraïbe ont fortement entamé sa réputation et provoqué une chute de 33,9 % du nombre de ses clients.

Les compagnies non régulières, dont l'activité est étroitement liée à celle de la croisière, ont bénéficié en 2007 d'une conjoncture très favorable, le nombre de leurs passagers augmentant de 37,3 %. Les compagnies non régulières ont ainsi gagné 0,4 point de parts de marché à 1,6 %.

### 3.2 Le trafic fret

Le fret aérien concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés. En 2007, l'activité fret s'est maintenue pour s'établir à 14 784 tonnes (+ 1,7 %). Les importations se sont inscrites en recul de 4,7 %, au profit de la voie maritime. Le trafic postal, qui représente 16 % du trafic aérien de marchandises, a augmenté de 10 %, à 2 808 tonnes.

Evolution du trafic de marchandises de l'aéroport						tonnes
	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 2007/2006
<b>Fret (tonnes)</b>	<b>15 068</b>	<b>15 738</b>	<b>14 520</b>	<b>14 534</b>	<b>14 784</b>	<b>1,7%</b>
Arrivée	8 308	8 807	8 217	8 413	8 019	-4,7%
Départ	6 760	6 931	6 303	6 121	6 765	10,5%
<b>Poste (tonnes)</b>	<b>2 940</b>	<b>2 483</b>	<b>2 332</b>	<b>2 552</b>	<b>2 808</b>	<b>10,0%</b>
Arrivée	2 313	2 016	1 895	2 126	2 354	10,7%
Départ	627	467	437	426	454	6,6%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Le trafic fret est réalisé à hauteur de 41 % par Air France et par Air Caraïbes et Corsair, pour respectivement 28 % et 24 %.

### 3.3 Les travaux de l'aéroport et les perspectives

Dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de développement de l'aéroport, mis à jour en 2005 à l'occasion de la prolongation de la convention de concession, la CCI de Pointe-à-Pitre a défini trois axes d'accompagnement de la croissance du trafic pour la période 2007-2009 :

- la mise en place des dispositions tarifaires incitatives, avec une réduction des redevances aéronautiques sur trois ans, afin de favoriser la création de nouvelles destinations. Air Caraïbes sera, en 2008, la première compagnie à bénéficier de ces mesures, avec l'ouverture de lignes vers le Panama et le Costa Rica. La CCI envisage de mettre en place dès 2008 des réductions tarifaires pour les compagnies qui décideront d'opérer sur des créneaux horaires moins chargés en trafic.
- la réalisation des investissements pour augmenter la capacité de traitement des installations terminales. Une première série d'opérations va être engagée en 2008 avec la construction de parkings gros porteurs supplémentaires, la restructuration des postes de contrôle sûreté et de police, l'amélioration des circuits de transit et l'agrandissement de la salle des bagages. La création d'un hall d'enregistrement dédié aux vols charters, de nouveaux bureaux d'opérations et d'un nouvel ensemble d'ascenseurs intérieurs, ainsi que la poursuite de la mise aux normes de la piste et du terminal sud, entrent dans ce programme. En 2008 débutera en outre la première phase des travaux d'amélioration des conditions

d'accueil et de traitement des passagers régionaux, qui comprendra la construction de zones de circulation des passagers couvertes. Les appels d'offre pour les deux phases suivantes ont été lancés en fin d'année 2007 et concernent les parkings avions, la salle d'embarquement et la salle d'enregistrement de plain-pied.

- la réorganisation des activités extra-aéronautiques. Les appels d'offres relatifs à ces activités sont arrivés à leur terme en fin d'année 2007. Ils concernent le réaménagement des locaux commerciaux en zone publique de l'aéroport imposant l'aménagement des locaux selon une esthétique aux couleurs antillaises.

Se fondant sur les projets de développement des compagnies aériennes, et comptant sur les travaux d'amélioration engagés, l'aéroport escompte franchir le cap des 2 millions de passagers dès 2008.

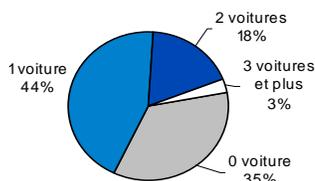
## 4. TRANSPORTS TERRESTRES

### 4.1 Aperçu général

La Guadeloupe dispose de 2 467 kilomètres de routes, dont 613 kilomètres de routes départementales et 414 kilomètres de routes nationales. Le réseau, globalement bien entretenu, bénéficie de travaux de rénovation réguliers : 37,2 millions € ont été alloués en investissement et en entretien des infrastructures routières en 2007 et 50 millions € sont prévus en 2008.

L'enquête ménages déplacements (EMD) réalisée en 2006 par le Centre d'études sur les réseaux transport et urbanisme (CERTU) a révélé que, dans l'agglomération pointoise 65 % des déplacements s'effectuaient en voiture, 22 % à pied et seulement 10 % en transports en commun. Elle indique également que les deux tiers des ménages auraient au moins un véhicule, la moyenne s'établissant à 0,89 voiture par ménage. L'observatoire formation-emploi du Conseil général estimait, pour sa part, le parc roulant guadeloupéen à 104 000 véhicules en 2000, et sa croissance moyenne à 3 % par an.

Nombre de véhicules par ménage



Source : CETE-EMD

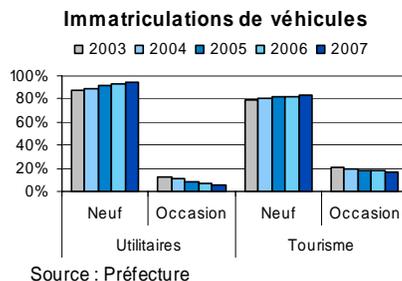
## LE MARCHE AUTOMOBILE A LA GUADELOUPE

En 2007, la préfecture de Guadeloupe a immatriculé 23 541 véhicules, soit 12,7 % de plus que l'année précédente.

Les ventes de véhicules neufs dominent le marché automobile. Elles ont représenté 86,2 % de l'ensemble des immatriculations en 2007, en progression de 15 % par rapport à l'année précédente, tandis que les immatriculations de véhicules d'occasion sont demeurées stables (+ 0,7 % sur un an).

Les marques françaises concentraient 42,4 % des ventes de véhicules neufs en 2007. La part des marques européennes, encore largement dominante (66,3 %), a cependant enregistré un recul de 2,6 points par rapport à 2006, au

profit des véhicules asiatiques, en progression de 21,7%. Ces derniers atteignaient ainsi près de 25 % de part de marché.



### 4.2 Transports publics

La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle, conjuguée au développement de l'activité économique, sans que les infrastructures routières soient forcément bien adaptées, entraîne la multiplication des points d'engorgement dans l'agglomération pointoise, en particulier dans la zone d'activité de Jarry où plus de 40 000 professionnels travaillent et où 100 000 véhicules environ transitent chaque jour. Cette situation a conduit les autorités à engager une réflexion sur la réorganisation des transports urbains, interurbains et scolaires, peu adaptés aux besoins de la population.

#### 1) Le transport urbain

La Communauté des communes du sud Basse-Terre (CCSBT) a décidé dès 2005 de lancer un processus d'organisation des transports en commun en site propre (TCSP). Elle a ainsi arrêté son propre Plan de déplacements urbains (PDU) (voir encadré) le 20 décembre 2005.

Conscient que le transport en commun était délaissé par la population guadeloupéenne, le Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin<sup>1</sup>, associé à l'Etat, la Région et au Département, a entamé en 2006 les démarches de mise en œuvre du PDU de la conurbation centre de la Guadeloupe. Ce plan est en cours de validation.

<sup>1</sup> Ce syndicat couvre les communes des Abymes, de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre et de Gosier.

## LES PLANS DE DEPLACEMENTS URBAINS

En France, les PDU ont été formalisés pour la première fois dans la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) en 1982. Ils prennent un caractère obligatoire avec la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) en 1996. La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), votée en décembre 2000, renforce leur rôle.

Ces plans déterminent l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes

de transport sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transport alternatifs à la voiture particulière : les transports publics, les deux roues, la marche...

La réalisation d'un PDU est une obligation légale pour les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants. Ce plan est établi pour une durée de 5 à 10 ans et doit être révisé en cas de modification du périmètre des transports urbains.

### 2) Le transport interurbain

Le Conseil général a engagé en 2001 une réforme de l'organisation des transports, avec pour objectifs de faciliter l'accès aux transports publics tout en garantissant la fiabilité, la régularité et la rapidité des déplacements, et d'offrir une alternative crédible à la voiture individuelle.

#### *Cadre réglementaire*

Depuis la loi de décentralisation de 1982, le Conseil général a la charge de l'organisation et du fonctionnement des services de transports publics routiers non urbains de personnes par le biais d'un plan de transport. La loi Sapin du 29 janvier 1993 impose en outre une mise en concurrence des entreprises de transport dans le cadre d'une délégation de service publique (DSP).

#### *Organisation du transport public avant 2007*

Le transport scolaire et le transport routier interurbain étaient organisés jusqu'en 2006 par le biais d'autorisations d'exploitation accordées à environ 450 transporteurs. Du fait de la concentration de l'offre de transport sur les mêmes axes et de l'atomisation de la profession, constituée en majorité de micro-entreprises ne disposant généralement que de deux bus, les problèmes structurels du secteur (dessertes insuffisantes, allongement des temps de parcours, intervalles d'attente, de l'ordre de 45 minutes, absence de services de nuit et le weekend), ont freiné le développement du transport urbain collectif.

#### *La réforme du transport interurbain*

Afin de se conformer à la loi et d'améliorer la qualité du service et la lisibilité de l'offre de transport, le Conseil général a engagé la réorganisation du transport interurbain, sur la base d'une étude réalisée par Systra, selon 4 principes :

- i) adaptation du cadre législatif régissant le transport. Ainsi, la mise en œuvre des DSP de Guadeloupe bénéficie d'un étalement sur une période de 12 ans à compter de janvier 2007 pour offrir des conditions favorables de stabilité et de rentabilité financière aux professionnels de transport ;
- ii) mise en place d'une sujétion de service public qui garantit un service le soir, le week-end et les jours fériés ;

- iii) accompagnement social des transporteurs âgés, candidats au retrait volontaire d'activité. Cet accompagnement se traduit par une aide forfaitaire de 70 000 € versée selon certaines modalités à tout transporteur répondant aux critères d'âge, d'exercice de la profession et d'activité. En avril 2007, 117 bénéficiaires de ces dispositions étaient recensés par le Conseil général ;
- iv) regroupement des entreprises de transport au sein de structures organisées. La procédure de délégation de service public engagée par le Conseil général prévoit le redéploiement des lignes en 11 entreprises délégataires de 11 lots de transport. Les conventions, signées le 22 janvier 2007, formalisant ce dispositif, précisent que chaque entreprise doit fournir un parc de véhicules adéquat pour l'exécution du service public. Elles définissent également le réseau de lignes, identifié pour chaque lot par le plan de transport, exploité par chaque entreprise délégataire.

Hormis pour la sujétion de service public, aucune subvention n'est prévue en faveur des entreprises.

Le plan de transport interurbain définit quatre types de lignes : i) les lignes locales, qui desservent l'intérieur des terres jusqu'aux bourgs ; ii) les lignes intervilles reliant les bourgs des communes ; iii) les lignes expresses avec peu d'arrêts et qui desservent les grands axes ; iv) les lignes périurbaines, dans les agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, desservant la périphérie et le centre. Depuis la signature des conventions de service public les horaires programmés et le service du week-end et des jours fériés sont appliqués dans leur ensemble. Certaines lignes doivent cependant encore être mises en service.

La mise en œuvre de cette réforme s'accompagne de mesures logistiques visant l'amélioration de la qualité de l'offre de transport collectif. Certains des travaux d'aménagement sont achevés : la gare routière de Basse-Terre est opérationnelle depuis janvier 2006 et celle de Bergevin à Pointe-à-Pitre a été inaugurée le 2 mai 2007. Cependant, la rénovation de la gare routière de Dubouchage est en cours, ainsi que le montage financier et juridique pour la réalisation des abribus. La billetterie, qui devra comporter des billets papier pour la vente de titres unitaires à bord et des cartes sans contact pour les titres multivoyages, n'est pas encore installée.

### **3) Le transport scolaire**

Au titre des compétences du Département, relatives au transport des élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées résidant à plus de 3 km de leur établissement scolaire, le Conseil général a délégué une partie de la gestion du transport scolaire à des autorités organisatrices de second rang<sup>1</sup>. Des conventions tripartites ont été passées entre le Département, ces autorités et les transporteurs (49 entreprises disposant d'un parc de 322 véhicules). Dans ce cadre, le Conseil général a mis en place 212 circuits de transport scolaire en 2006 (+ 36,8 % par rapport à 2005), permettant la prise en charge de 16 650 élèves, représentant une hausse de fréquentation de 4,1 % par rapport à l'ancien dispositif.

---

<sup>1</sup> Ces autorités de second rang comprennent 26 communes, une communauté de communes, 2 établissements scolaires, 4 Maisons Familiales et Rurales, l'Institut Rural d'Education et d'Orientation, et une association de parents d'élèves.

---

## § 4. LES SERVICES

---

### 1. LES SERVICES MARCHANDS NON FINANCIERS<sup>1</sup>

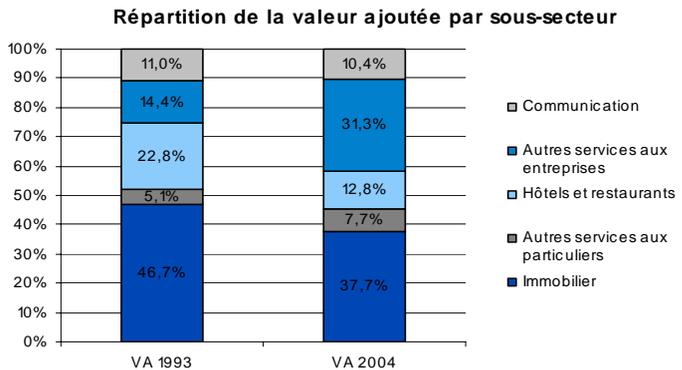
#### 1.1 Présentation générale du secteur

Les services marchands non financiers comportent trois sous secteurs :

- les services aux entreprises, qui regroupent les postes et télécommunications, les activités de conseil et d'assistance, dont la location de véhicules et d'équipement et la mise à disposition de personnel ;
- les services aux particuliers, qui comprennent essentiellement les hôtels et restaurants, mais également les activités récréatives et les services personnels et domestiques ;
- les activités immobilières, c'est-à-dire la location de biens immobiliers ou les activités exercées pour compte propre ou pour compte de tiers.

#### 1) Valeur ajoutée

Entre 1993 et 2004, la valeur ajoutée produite par les services marchands non financiers a plus que doublé pour représenter 29,4 % du total, contre 24,3 % en 1993. Cette évolution tient en premier lieu aux services aux entreprises (hors postes et télécommunications) et aux services aux particuliers (hors hôtels et restaurants). Le développement de la téléphonie mobile dans la Caraïbe et l'arrivée d'Internet ont favorisé l'essor du secteur de la communication, qui s'inscrit dans la croissance moyenne. Les activités immobilières, dont le dynamisme a été plus modéré, demeurent prépondérantes et contribuent aux deux tiers de la valeur ajoutée des services marchands non financiers.



Source : Comptes économiques régionaux 2004

---

<sup>1</sup> Cette section ne concerne pas le commerce, le transport et le secteur bancaire et financier traités respectivement aux sections dans d'autres sections du rapport

---

## Valeur ajoutée des services marchands non financiers

€

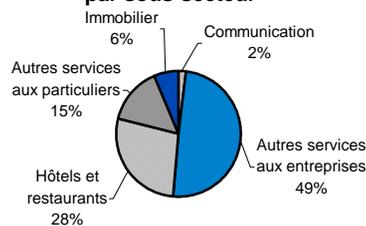
	1 993	2 004	Variation 2004/1993	Poids	Part dans la VA totale
<b>Services marchands non financiers</b>	<b>947 539</b>	<b>1 938 957</b>	<b>104,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>29,4%</b>
Services aux entreprises	240 663	809 043	236,2%	41,7%	12,3%
- Postes et télécommunications	103 959	201 738	94,1%	10,4%	3,1%
- Autres services aux entreprises	136 704	607 304	344,2%	31,3%	9,2%
Services aux particuliers	264 527	398 072	50,5%	20,5%	6,0%
- Hôtels et restaurants	215 786	248 237	15,0%	12,8%	3,8%
- Autres services aux particuliers	48 741	149 834	207,4%	7,7%	2,3%
Activités immobilières	442 349	731 843	65,4%	37,7%	11,1%

Source : INSEE - Comptes économiques 2004

## 2) Etablissements et emploi

Le nombre d'établissements recensés dans le secteur des services a progressé de 70,6 % (+ 6 362 établissements) entre 1996 et 2006 contre + 21,6 % pour l'ensemble des secteurs. Les principales évolutions ont concerné les branches de services opérationnels<sup>1</sup> (+2 467 établissements), le conseil et l'assistance<sup>2</sup> (+ 1 730 établissements) et enfin les hôtels et restaurants (+ 719 établissements).

### Ventilation des établissements par sous-secteur



Source : INSEE - Ficher stock

Sur la décennie sous revue, les emplois salariés du secteur des services marchands ont crû de 32,1 % pour s'établir en 2006 à 26 435. Les emplois salariés créés ont tout d'abord concerné les sociétés de services aux entreprises (+ 79,7 % de leurs effectifs) et plus particulièrement dans les branches de services opérationnels (+ 132,3 %, soit + 2 422 salariés) et de conseil et d'assistance (+ 48,5 %, soit + 1 090 salariés). Les emplois dans le secteur des services aux particuliers, qui comprennent les activités touristiques, ont également augmenté de 12,8 %. Le secteur de l'immobilier a pour sa part accusé une diminution de 30,6 % de ses emplois salariés.

<sup>1</sup> Sélection et fourniture de personnel, activités de nettoyage, etc.

<sup>2</sup> Activités informatiques, comptables et juridiques, cabinets d'architecture.

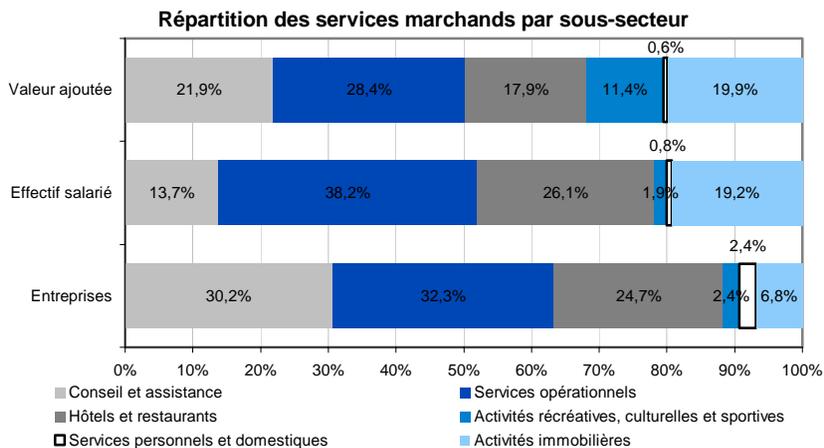
### Nombre d'emplois salariés des services marchands non financiers (au 1<sup>er</sup> janvier)

	1996	2006	Var. 2006/1996
<b>Activités immobilières</b>	<b>1 138</b>	<b>790</b>	<b>-30,6%</b>
<b>Services aux entreprises</b>	<b>6 504</b>	<b>11 689</b>	<b>79,7%</b>
Postes et télécommunications	2 168	2 882	32,9%
Conseils et assistance	1 729	2 819	63,0%
Services opérationnels	2 176	4 598	111,3%
Recherche et développement	431	1 390	222,5%
<b>Services aux particuliers</b>	<b>12 369</b>	<b>13 956</b>	<b>12,8%</b>
Hôtels et restaurants	5 693	6 854	20,4%
Activités récréatives, culturelles et sportives	1 291	1 805	39,8%
Services personnels et domestiques	5 385	5 297	-1,6%
<b>Total</b>	<b>20 011</b>	<b>26 435</b>	<b>32,1%</b>

Source : INSEE - Fichier stock

### 3) L'enquête annuelle d'entreprises

L'enquête annuelle d'entreprises (EAE) 2006<sup>1</sup> de l'INSEE donne une indication sur la structure du secteur. Elle confirme la prédominance des activités de conseil et d'assistance, ainsi que des services opérationnels qui génèrent globalement plus de la moitié de la valeur ajoutée du secteur et emploient 51,9 % des effectifs (salariés et non salariés) des services marchands. Ces deux activités ne concentrent néanmoins que le tiers des investissements réalisés dans le secteur.



En revanche, les activités immobilières, qui contribuent à 19,9 % de la valeur ajoutée produite et qui concentrent seulement 6,8 % des entreprises du secteur, réalisent les plus gros

<sup>1</sup> L'EAE réalisée chaque année aux Antilles-Guyane s'adresse aux entreprises dont le siège social est aux Antilles Guyane, employant au moins 10 salariés ou réalisant un chiffre d'affaire de plus de 800 000 €. Dans les services, elle a porté en 2006 sur 388 entreprises de Guadeloupe.

investissements, concentrant en effet 43,4 % des montants engagés par les entreprises des services marchands.

La branche « hôtels-restaurants », qui emploie 26,1 % des salariés du secteur, ne contribue qu'à hauteur de 17,9 % à la formation de la valeur ajoutée du secteur.

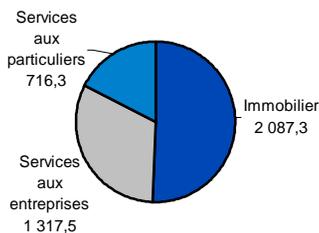
Enfin, les branches « services personnels » et « activités récréatives, culturelles et sportives », qui représentent 4,8 % du nombre d'entreprises du secteur et 2,7 % des effectifs employés, ne participent que de façon marginale à la création de richesse et investissent très peu (respectivement 0,0 % et 5,6 %).

#### 4) Financement bancaire du secteur

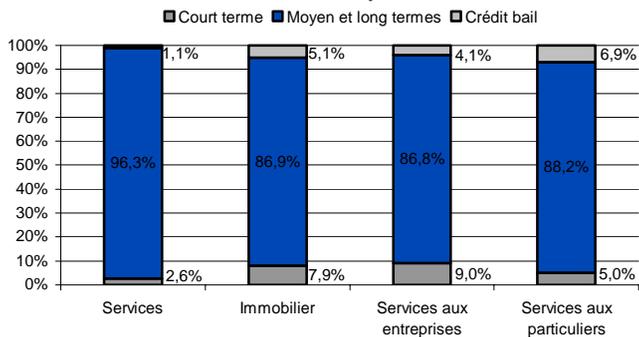
Fin 2007, l'endettement du secteur des services marchands représentait 57,4 % des concours distribués par le secteur bancaire aux entreprises guadeloupéennes. Il s'élevait à 2,1 milliards € en hausse de 11,3 % sur un an. Cette forte progression est essentiellement imputable aux investissements réalisés par les entreprises du secteur (+ 10,7 % pour les crédits à moyen et long termes), en particulier celles de l'immobilier et des services aux entreprises (+ 11,3 % sur un an). Les autres types de concours affichent également des taux de croissance relativement élevés (+ 28,3 % pour le crédit-bail et + 8,1 % pour les crédits à court terme).

Répartition des encours de crédits du secteur (en millions € et %)

Ventilation par sous-secteur



Ventilation par nature



Sources : IEDOM - Service central des risques de la Banque de France - Caisse Générale de Sécurité Sociale

## 1.2 Services de communication<sup>1</sup>

### *Un fort taux de pénétration de la téléphonie mobile...*

Comme en métropole, la téléphonie mobile a rencontré un vif succès aux Antilles. Le taux de pénétration<sup>2</sup> de la téléphonie mobile en Guadeloupe a crû de 14,5 points entre 2003 et 2005 pour s'établir à 85,0 % contre 88,6 % pour l'ensemble de l'outre-mer (les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon) et 78,2 % dans l'Hexagone.

### *...malgré un retard technologique en passe d'être comblé*

Le marché guadeloupéen est très concurrentiel avec quatre opérateurs. Pourtant, les offres qu'ils proposent à leur clientèle accusent un retard technologique et commercial par rapport à la métropole.

#### LES OPERATEURS DE RESEAU

Il existe deux types d'opérateurs de réseau : les opérateurs de réseau classiques, ou Mobile Network Operator (MNO) et les opérateurs de réseau virtuel mobile, ou Mobile Virtual Network Operator (MVNO). Ces derniers ne possèdent pas leurs propres fréquences et n'ont habituellement pas d'infrastructures de réseau propres. Les opérateurs virtuels passent donc des contrats avec les opérateurs mobiles traditionnels afin de leur acheter un forfait d'utilisation en vente auprès de leurs propres clients.

Les opérateurs virtuels tentent de s'installer dans des niches laissées libres par les opérateurs traditionnels en raison de la flexibilité réduite de leur système d'information qui s'adresse à des millions d'abonnés. Le marché des opérateurs virtuels peut être également un levier de croissance pour les opérateurs de réseau classiques. Ils leur permettent en effet d'attirer une clientèle non traditionnelle exploitant ainsi la partie du réseau non utilisée.

La mise en service, en octobre 2006, du câble sous-marin en fibres optiques reliant la Guadeloupe à Porto-Rico (mais également la Dominique, la Martinique, Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) a permis aux guadeloupéens de bénéficier d'une connexion à haut débit à des tarifs moins élevés que ceux proposés auparavant. A fin 2006, plus d'un tiers des 78 948 abonnés Internet du département disposaient d'une connexion ADSL.

Cette technologie optique a également permis aux opérateurs téléphoniques de préparer de nouvelles offres d'abonnement. Ainsi, en mars 2008, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a attribué à Orange Caraïbe les fréquences pour l'exploitation du réseau haut débit mobile de troisième génération aux Antilles-Guyane. La technologie « 3G », utilisée en métropole depuis 2002, devrait être accessible d'ici à fin 2008 dans les 3 DFA.

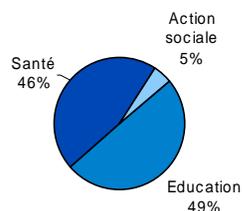
<sup>1</sup> Cette note a été établie grâce aux informations communiquées par la Préfecture de Guadeloupe.

<sup>2</sup> Rapport du nombre de clients sur la population totale.

## 2. LES SERVICES NON MARCHANDS<sup>1</sup>

Le secteur des services non marchands (éducation, santé et action sociale) employait en 2007 23,1 % des personnels salariés du département. Ce secteur s'est fortement développé au cours de la décennie passée<sup>2</sup> avec une progression moyenne annuelle de la valeur ajoutée de 5,6 % contre + 4,9 % pour la valeur ajoutée totale du département. Il contribuait ainsi en 2004 à 21,5 % de la production de richesse du département, l'éducation représentant 49,8 % de la valeur ajoutée de la branche, la santé 45,5 % et l'action sociale 4,7 %.

Répartition de la valeur ajoutée du secteur "éducation, santé et action sociale"



Source : INSEE - Comptes économiques 2004

### 2.1 L'éducation

#### *Une académie relativement jeune.*

Jusqu'en 1996, la Guadeloupe dépendait de l'académie des Antilles et de la Guyane, créée par décret du 31 août 1973 et dont le siège se situait à la Martinique. L'autonomie croissante des services de chaque département, associée à un souci de gestion de proximité des besoins des personnels, des parents d'élèves et des organisations syndicales, a conduit à la création du rectorat de la Guadeloupe, formalisée par décret du 26 décembre 1996. Ses compétences sont les suivantes :

- gestion des moyens : personnels de direction, enseignants, ATOSS (administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé), maîtres et surveillants d'internat ;
- installation des commissions académiques paritaires (CAPA), enseignants et ATOSS ;
- défense des contentieux devant le tribunal administratif.

Avec le premier projet académique 1999-2002, l'académie de Guadeloupe est passée d'un fonctionnement d'inspection académique dépendant d'un rectorat de métropole à un fonctionnement de rectorat de « plein exercice » doté d'une gestion déconcentrée et d'une contractualisation des moyens accordés par le ministère de l'Éducation Nationale. Le projet académique signé en 2004 met l'accent sur le pilotage.

#### PROJET ACADEMIQUE 2004

Le projet académique de 2004 est décliné en trois priorités.

Priorité 1 : Faire apprendre

- 1-1 : Repérer et prendre en charge les difficultés des élèves ;
- 1-2 : Mieux prendre en compte la réalité géographique et socio culturelle de l'Académie et assurer son ouverture sur l'international.

Priorité 2 : Améliorer et consolider le pilotage de l'Académie.

Priorité 3 : Accompagner les évolutions

- 3-1 : Professionnaliser les personnels ;
- 3-2 : Créer un environnement favorable à la vie scolaire ;
- 3-3 : Moderniser les conditions de travail des différents usagers.

<sup>1</sup> Cette note n'aborde pas les administrations et se concentre uniquement sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

<sup>2</sup> Suivant les données disponibles couvrant la période 1993-2004

## Une part de la population diplômée en progression...

La Guadeloupe, comme les autres DFA, se caractérise par une forte proportion de la population sans diplôme (43 % contre 19 % en métropole), et partant, par des niveaux de scolarité validée inférieurs à la métropole dans toutes les catégories de diplôme<sup>1</sup>. Depuis 1999, la situation s'est sensiblement améliorée. Près du quart de la population de 14 ans et plus possède ainsi au minimum le diplôme du BAC alors qu'ils n'étaient que 17,8 % en 1999.

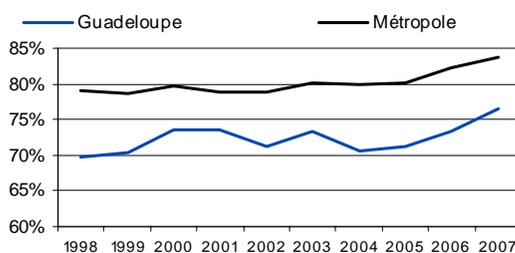
### Répartition de la population de 14 ans ou plus selon le diplôme

	Sans diplôme	CEP	BEPC	CAP-BEP	BAC	Diplôme 1er cycle univ.	Diplôme 2ème ou 3ème cycle univ.
Guadeloupe	43,0%	6,0%	6,0%	18,0%	14,0%	7,0%	6,0%
Martinique	40,0%	7,0%	6,0%	19,0%	13,0%	6,0%	6,0%
Guyane	55,0%	3,0%	4,0%	15,0%	10,0%	6,0%	7,0%
Métropole	19,3%	11,4%	9,9%	22,5%	15,7%	10,2%	11,1%

Source : INSEE - Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

On observe une augmentation de plus de 10 points du taux d'accès au baccalauréat qui a suivi la tendance globale observée au niveau national. En 2007, il s'établissait à 68,1 %. Les résultats de la session de juin 2007 ont été particulièrement bons avec un taux de succès de 81,5 % (83,7 % en métropole), en progression de 5,8 points sur un an.

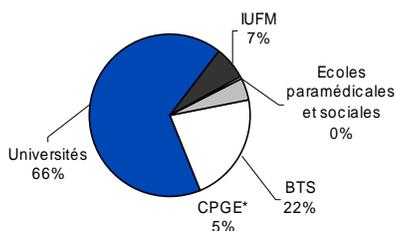
### Evolution du taux de réussite au baccalauréat



## ...grâce à la mise en place de nouvelles filières dans le département.

L'académie a souhaité mettre en place de nouvelles filières pour permettre aux jeunes de poursuivre leurs études dans le département. Le nombre d'inscrits en BTS, qui représente un quart des étudiants post-bac, a progressé de 3,2 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2006. A l'inverse, le nombre d'inscrits à l'Université Antilles-Guyane de Fouillole n'a cessé de diminuer sur la période (-1,9 % en moyenne annuelle), même si le cursus universitaire demeure, à 70 %, la voie privilégiée des étudiants.

### Répartition des étudiants du supérieur durant l'année scolaire 2006 - 2007



Source : Rectorat

\* Classes préparatoires aux grandes écoles

<sup>1</sup> Source : enquêtes de recensement effectuées par l'INSEE en 2004, 2005 et 2006.

Chiffres clés du secteur en 2007/2008		Nombre
	Établissements	Elèves
<b>Premier degré</b>	<b>321</b>	<b>54 592</b>
Public	295	49 184
<i>Préélémentaire</i>	119	18 058
<i>Elémentaire</i>	176	31 126
Privé*	26	5 408
<i>Préélémentaire</i>	5	1 865
<i>Elémentaire et enseignement spécialisé</i>	21	3 543
<b>Second degré</b>	<b>84</b>	<b>48 818</b>
Public	60	43 689
<i>Collèges</i>	39	25 290
<i>Lycées</i>	21	18 399
Privé*	24	5 129
<i>Collèges</i>	7	2 734
<i>Lycées</i>	17	2 395
<b>Post-bac</b>	<b>23</b>	<b>2 216</b>
BTS <sup>(1)</sup>	17	1 745
CPGE** <sup>(1)</sup>	4	350
Autres préparations diverses	2	121
<b>Université</b>	<b>1</b>	<b>4 957</b>

Source : Rectorat

\* Le secteur privé comprend les établissements privés sous contrat et hors contrat

\*\* Classes préparatoires aux grandes écoles

<sup>(1)</sup> Formations préparées dans les établissements du second degré

## 2.2 La santé<sup>1</sup>

### 1) Les caractéristiques du département

#### *Une population guadeloupéenne jeune mais qui a tendance à vieillir...*

La Guadeloupe est un département relativement jeune avec 31,6 % de la population âgés de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (contre 24,7 % pour la métropole). La part de personnes âgées de 60 ans et plus, estimée à 15,9 % (contre 20,9 % en métropole), tend cependant à s'accroître sensiblement. Selon l'INSEE, la prolongation des tendances démographiques observées entre 1990 et 2005 conduirait en effet à une accélération du vieillissement de la population à l'horizon 2030, la part de personnes âgées de 60 ans et plus serait alors supérieure à 30,0 %. L'offre de soins gériatriques devra donc suivre la même tendance dans les années à venir.

#### *...associée à des caractéristiques épidémiologiques spécifiques ...*

Si le taux de mortalité du département, évalué à 6,2 ‰, se situe en deçà du niveau national (8,5 ‰), les principales causes de décès diffèrent peu. En 2002, les maladies

<sup>1</sup> Source : « Note synthétique du SROS de troisième génération », « Schéma régional d'organisation sanitaire » de l'ARH (Agence régionale d'hospitalisation), « La santé observée en Guadeloupe » de l'ORSAG (Observatoire régional de la santé de Guadeloupe) et « Plan régional de santé publique de la Guadeloupe 2006-2010 » de la DSDS (Direction de la santé et du développement social).

circulatoires et les tumeurs étaient à l'origine de respectivement 29,3 %<sup>1</sup> et 22,3 % des décès en Guadeloupe, contre 28,9 % et 27,8 % des décès en métropole. La Guadeloupe se distingue cependant par l'importance et la précocité des insuffisances respiratoires chroniques, liées en grande majorité à la prévalence des asthmes graves, des maladies métaboliques telles que l'hypertension artérielle et le diabète de type II dont le nombre de sujets atteints est le double de celui de la métropole. De plus, outre la drépanocytose, maladie génétique très développée au sein de la population antillaise<sup>2</sup>, d'autres affections telles que la dengue et la leptospirose, spécifiques au bassin caraïbéen, sévissent dans le département. Enfin, avec 10 cas relevés pour 100 000 habitants en moyenne annuelle sur 2003-2004, contre 2 cas pour 100 000 habitants en métropole, la Guadeloupe reste l'un des départements français les plus touchés par le VIH après la Guyane (36 cas pour 100 000 habitants).

*... et un développement des phénomènes d'exclusion sociale.*

Par ailleurs, le développement du département a entraîné une urbanisation croissante qui s'est accompagnée de mutations sociales et économiques, avec notamment la croissance du chômage, la multiplication des conduites addictives et la rupture de la cellule familiale. La conjonction de ces facteurs a généré des phénomènes d'exclusion sociale concentrés en milieu urbain. Parallèlement, la violence, la toxicomanie et l'échec scolaire se sont multipliés chez les jeunes avec pour conséquences le développement de difficultés « psychosociales », de tentatives de suicide et de pathologies à intrication sociale.

## **2) Les services de santé**

*Un système de santé inadapté aux besoins de la population...*

L'analyse des services proposés par les établissements de santé du département met en lumière une offre de soins peu adaptée au regard des évolutions démographiques et sociologiques constatées. Elle se caractérise par des densités médicales et des taux d'équipement inférieurs à ceux du niveau national, et surtout des établissements de santé vétustes qui ne sont plus conformes aux nouvelles normes para-sismiques (PS 92).

Partant de ces différents constats, avec l'aide du Plan Hôpital 2007, l'ARH et la DSDS se sont engagés, par le biais du Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) et du Plan régional de santé publique (PRSP), programmés sur la période 2006-2010 à moderniser le système médical et médico-social du département.

---

<sup>1</sup> Source : INSERM.

<sup>2</sup> 1 naissance sur 300 aux Antilles contre 1 naissance sur 3 500 dans l'Hexagone.

**...se caractérisant par une sous représentation de la plupart des professions médicales...**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le département de la Guadeloupe comptait 1 052 professionnels de santé pour 100 000 habitants contre 1 505 en métropole. Alors que la différence de densité des médecins généralistes est peu significative entre la Guadeloupe et l'Hexagone, les spécialités sont en revanche très peu représentées dans le département. Néanmoins, la Guadeloupe se distingue par l'importance des infirmiers diplômés d'Etat.

**Densité des professionnels de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2006**

Nombre pour 100 000 habitants	Guadeloupe	Métropole
Médecins généralistes	81	112
<i>dont gériatrie-gérontologie</i>	1	3
Médecins spécialistes	57	87
<i>dont cardiologie</i>	5	10
<i>dont anesthésie réanimation</i>	9	16
<i>dont psychiatrie</i>	10	22
<i>dont radiodiagnostic</i>	6	12
Chirurgiens dentistes	37	62
Infirmiers diplômés d'Etat et autorisés	160	107
Masseurs-kinésithérapeutes	54	80

Sources : DSDES

La répartition de l'offre de soins du département souffre d'un déséquilibre sectoriel (public/privé). Elle se caractérise par un secteur public prépondérant en soins de court séjour (médecine générale, chirurgie et gynécologie-obstétrique) et en psychiatrie, avec respectivement 68,8 % et 85,9 % de la capacité d'accueil et un secteur privé bien implanté pour les soins de moyen séjour (soins de suite et réadaptation) (65,6 % de la capacité d'accueil). De plus, la configuration insulaire archipélagique du département a favorisé le développement de pôles urbains, entraînant un déséquilibre géographique dans la répartition de l'offre de soins. Ainsi les soins de moyen séjour sont concentrés essentiellement sur le plateau basse-terrien (75 %).

**...un taux d'équipement inférieur à celui de la métropole...**

Le taux d'équipement de la Guadeloupe, mesuré par le nombre de lits et places pour 1 000 habitants, se révèle relativement comparable à celui du département de la Martinique mais se situe encore en deçà du niveau relevé en métropole. Alors que des spécialités telles que la médecine générale et la gynécologie-obstétrique sont bien représentées avec des taux d'équipement de respectivement 2,2 et 0,5 lits et places pour 1 000 habitants (2,1 ‰ et 0,4 ‰ en métropole), d'autres, telles que la psychiatrie infantile-juvénile et générale, sont peu équipées (respectivement 0,3 ‰ et 1,2 ‰ contre 0,9 ‰ et 1,7 ‰ au niveau national).

Afin de pallier cette carence en matière d'infrastructures, une villa située à proximité du CHU a été transformée en 2007 en hôpital de jour de pédo-psychiatrie<sup>1</sup>. Par ailleurs, 88 lits supplémentaires destinés à la psychiatrie générale ont été construits au Centre hospitalier de Montéran. L'année 2007 a vu le lancement de la construction d'un nouveau bâtiment dédié aux urgences au Centre hospitalier de Basse-Terre, dont les travaux devraient être achevés en fin d'année 2008.

---

<sup>1</sup> Le coût de cette opération s'est élevé à 0,85 millions €

## Taux d'équipement sanitaire en lits et places pour 1 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Métropole *
Médecine	2,2	2,2	1,6	2,1
Chirurgie	1,1	1,4	0,9	1,7
Gynécologie-Obstétrique	0,5	0,5	0,7	0,4
Soins de suite et réadaptation	1,1	1,2	0,2	1,6
Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)**	0,3	0,3	0,1	0,9
Psychiatrie générale (lits et places)	1,2	1,2	0,8	1,7

Source : Direction de la santé et du développement social \* 1er janvier 2005 \*\* Enfants de 0 à 16 ans inclus

... et des établissements vétustes qui ne répondent pas aux nouvelles normes para-sismiques.

L'analyse du système de santé du département effectuée dans le cadre de l'élaboration du Plan Hôpital 2007, a fait ressortir le besoin de modernisation de l'ensemble des infrastructures du secteur qui, frappé d'obsolescence, ne répond pas aux nouvelles réglementations en matière d'hygiène, de sécurité, de surfaces de soins et de médicalisation des patients.

### LE PLAN HOPITAL 2007

Lancé par le ministère de la santé en 2003, le Plan Hôpital 2007 destiné aux établissements publics et privés a pour but de moderniser la gestion interne des hôpitaux publics et d'alléger les contraintes extérieures aux établissements. Ce deuxième objectif comprend :

- la modernisation des établissements par une relance sans précédent de l'investissement ;
- la mise en place de la tarification à l'activité<sup>1</sup> ;
- la rénovation des modes d'achat des hôpitaux ;
- la mise en place d'une organisation sanitaire simplifiée, déconcentrée et renouvelée ;
- la facilitation des coopérations sanitaires.

Sur les 10 Md € envisagés pour l'ensemble du territoire français, 100 M € ont été accordés à la Guadeloupe.

Sur la période 2003-2007, l'Agence régionale d'hospitalisation, à qui la mise en œuvre du Plan Hôpital a été confiée, a mené un certains nombres de chantiers majeurs tels que :

- la construction du pôle logistique du CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes (31 millions €) ;

- la reconstruction du centre hospitalier de Basse-Terre (40 millions €) ;
- la reconstruction du centre hospitalier de Montéran (32 millions €).

L'ARH a par ailleurs financé l'acquisition d'un accélérateur de particules, de deux scanners et de deux IRM pour un coût total d'environ 5 millions €.

D'autre part, cinq opérations concernant le système d'information hospitalier (acquisition de matériels informatiques) ont été réalisées sur la période pour un montant total d'1 M € environ.

Des travaux de rénovation ont également été menés au titre de l'année 2007. La clinique La Violette, située à Trois-Rivières, a ainsi été restructurée et agrandie et la deuxième tranche des travaux de modernisation du centre hospitalier M. Selbonne à Bouillante a été achevée. La dernière tranche sera livrée fin 2008. La Clinique les Eaux Marines, au Moule, devrait voir l'aboutissement de ses travaux de rénovation à la même période pour un montant total de 9,8 M €.

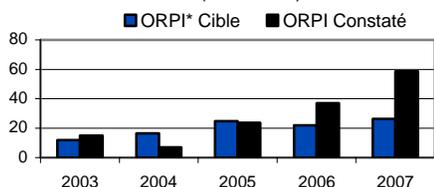
Les établissements de santé des îles du Sud (la clinique Saint-Christophe à Grand-Bourg de Marie-Galante) et des îles du Nord (hôpital local

<sup>1</sup> Il existe actuellement deux modes de financement pour les structures de soins. D'une part, le système de la dotation globale, qui concerne les hôpitaux publics et les hôpitaux privés participant au service public et, d'autre part, un système de tarification à la journée et forfait lié aux actes réalisés pour les cliniques privées.

de Bruyn de Saint-Barthélemy) ont également bénéficié de travaux de restructuration. Les chantiers devraient être livrés en cours d'année 2008.

#### Bilan du Plan au 31 décembre 2007

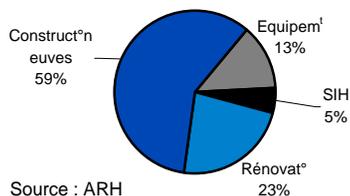
(millions €)



Source : ARH

\* Objectifs régionaux pluriannuels d'investissement

#### Répartition des investissements sur la période 2003-2007



Source : ARH

Le plan Hôpital devrait se poursuivre sur la période 2008-2012 par le biais du Plan Hôpital 2012, avec le lancement de quatre chantiers majeurs :

- la reconstruction du CHU de Pointe-à-Pitre (500 M €) ;
- la reconstruction du CH Gérontologique du Raizet ;
- la reconstruction de l'hôpital local de Capesterre-Belle-Eau ;
- la modernisation du CH. LD Beauperthuy.

Les priorités de ce nouveau plan sont :

- la réalisation des SROS<sup>1</sup>, adaptation des capacités, reconversion des établissements ;
- la poursuite des mises aux normes de sécurité des bâtiments ;
- la modernisation des systèmes d'information hospitalière.

L'analyse du taux d'équipement médico-social<sup>2</sup> fait apparaître d'importantes disparités entre les DFA. La Guadeloupe présente un déficit important d'équipements **en lits et logements des personnes âgées**. Elle ne dispose en effet que de 10 établissements offrant une capacité d'hébergement de 200 lits et de 142 logements, contre 32 établissements en Martinique pour un total de 1 100 lits et 67 logements. Le taux d'équipement en lits médicalisés, évalué à 39,7 lits et places pour 1 000 habitants, est également faible par rapport à celui de la Martinique (59,7 ‰) et largement inférieur à celui de la métropole (88,8 ‰) et de la Guyane (192,4 ‰).

Il convient de souligner que les **services de soins à domicile** estimés à 19,5 places pour 1 000 habitants sont en revanche plus développés qu'à la Martinique (7,2 ‰) et qu'au niveau national (16,3 ‰).

La Guadeloupe se distingue ainsi de la métropole avec un taux d'équipement en **crèches collectives** de 116 places pour 1 000 enfants nés au cours des trois dernières années contre 106 ‰ pour l'Hexagone.

<sup>1</sup> Voir paragraphe 3) Les documents de référence du secteur.

<sup>2</sup> Activité de long séjour.

## Taux d'équipement médico-social et social en lits et places pour 1 000 habitants (1<sup>er</sup> janvier 2006)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Métropole *
<b>Equipement médico-social</b>				
Hébergement des personnes âgées	15,4	50,5	94,6	127,2
Personnes âgées (lits médicalisés)	39,7	59,8	192,4	88,8
Soins à domicile (places)	20,3	7,8	21,0	16,6
<b>Equipement social</b>				
Aide sociale à l'enfance	2,9	4,1	1,2	4,4
Enfants handicapés	3,8	9,5	1,5	8,6
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	0,2	0,2	0,3	0,9
Crèches collectives et parentales	116,0	123,0	48,0	106,0

Source : Direction de la santé et du développement social

\* janvier 2005

### 3) Les documents de référence du secteur

La loi de 1991 a créé de nouvelles conditions pour la planification des équipements en prévoyant, outre la révision des cartes sanitaires, la mise en place de Schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS), déterminant la répartition des installations et des activités de soins de la région.

L'ordonnance du 24 avril 1996 sur la réforme de l'hospitalisation publique et privée a créé les agences régionales d'hospitalisation dont la mission est triple : définir et mettre en œuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers à travers le SROS, analyser et coordonner l'activité des établissements de santé publics et privés et déterminer leurs ressources à travers la campagne budgétaire. Ces missions ont conduit l'ARH à adopter, dans la continuité du SROS 2000-2004, le SROS 2006-2010, dont les orientations ont été mises en œuvre en étroite relation avec la Direction de la santé et du développement social (DSDS), par le biais de son Plan régional de santé publique<sup>1</sup> (PRSP) 2006-2010 destiné à promouvoir la santé publique dans le département.

#### PRIORITES DU PRSP ET RECOMMANDATIONS DU SROS

##### • Priorités du PRSP 2006-2010

- Droit à l'éducation à la santé ;
- Santé des jeunes en milieu scolaire ;
- Accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies ;
- Promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique ;
- Prévention, dépistage, suivi des maladies chroniques et de leurs complications ;
- Lutte contre l'épidémie de VIH/SIDA ;
- Promotion de la santé sexuelle et reproductive de la population et renforcement de la santé maternelle et périnatale ;
- Prévention et dépistage de la drépanocytose ;
- Lutte contre le cancer ;
- Lutte contre les addictions ;
- Prévention des pathologies d'origine environnementale ;

. Alerte et gestion des situations d'urgence sanitaire.

##### • Recommandations du SROS 2006-2010

- Développement de l'accès aux soins de proximité ;
- Amélioration de la prise en charge des urgences ;
- Renforcement des transports sanitaires ;
- Implantation des plateaux techniques ;
- Accessibilité, qualité de l'offre de soins psychiatriques, continuité et cohérence de la prise en charge.

Par ailleurs, l'arrêté du 27 avril 2004 a fixé un certain nombre de matières telles que la périnatalité, la prise en charge des personnes âgées, la médecine, la chirurgie et l'obstétrique devant figurer obligatoirement dans le SROS.

<sup>1</sup> La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 a prévu pour chaque région, un PRSP.

## CHAPITRE III

### L'évolution monétaire et financière

## Section 0

# Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'EC local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département. Les EC non installés localement<sup>1</sup> tels qu'étudiés par la suite intègrent les EC n'ayant pas de représentation locale mais dont les encours de crédits sont importants.

Pour ce qui est de l'organisation du secteur bancaire et financier et de son activité (distribution de crédits et collecte de dépôts), le champ des EC retenu (banques et sociétés financières installées localement ou non) pour la production des statistiques permet d'avoir une large vision des intervenants et une bonne couverture de l'activité des EC dans le département.

La production de statistiques relatives à la situation financière des EC (section 3), est plus complexe. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques métropolitaines. Il peut être difficile pour ces cas de distinguer les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département, sauf lorsque les activités de back-office, réalisées hors du département, sont refacturées correctement : aussi a-t-il été convenu de n'analyser que l'évolution du produit net bancaire pour les banques AFB et les banques mutualistes ou coopératives installées localement.

Les extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle déclaré par établissement de crédit. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement au SCR de la Banque de France. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 € quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant.

---

<sup>1</sup> Il s'agit entre autres de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des dépôts et consignations, de Dexia, de Natexis Banques Populaires, de la Casden ...

# Section 1

## Structure du système bancaire et financier

---

### § 1. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

---

#### 1. PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

La place financière locale a enregistré l'installation de deux nouveaux acteurs. Depuis le 26 septembre 2007, l'**ADIE**, l'association pour le droit à l'initiative des entreprises, est implantée en Guadeloupe. L'ADIE octroie à des entrepreneurs ne pouvant accéder au crédit bancaire des micro-crédits d'un montant maximum de 5 000 € pour la création ou le développement d'entreprises dont le plan de financement n'excède pas 15 000 €. A fin décembre 2007, l'antenne de Guadeloupe avait octroyé 20 micro-crédits.

La **Banque européenne d'investissement** (BEI) a ouvert en mai 2007 un bureau de représentation régionale en Martinique. Quatrième représentation régionale ouverte par la BEI dans les pays ACP, le bureau de Fort-de-France vise à améliorer l'efficacité de ses activités en faveur du secteur privé dans la région, et à renforcer sa visibilité en nouant des liens plus étroits avec les pouvoirs publics des pays de la zone Caraïbe, les milieux d'affaires et les organisations multilatérales telles que la Banque de développement des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et le groupe de la Banque Mondiale. Il vise également à renforcer les synergies avec les autres acteurs de la coopération européenne agissant en faveur du développement des Caraïbes.

Enfin, l'Association française des banques (AFB) et les organisations syndicales ont signé le 19 décembre 2007 une nouvelle convention collective spécifique à la Guadeloupe, qui remplace celle datant de 1977, dont l'AFB avait souhaité le remaniement dès 2003. Les principales caractéristiques de cette convention sont relatives au maintien de la prime de vie chère, amenée à être négociée chaque année, et à la mise en place d'une commission paritaire locale.

## 2. EVENEMENTS NATIONAUX AYANT EU UN IMPACT DANS LE DEPARTEMENT

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles normes prudentielles (réforme Bâle II), les établissements ont concentré leurs efforts sur la finalisation de leurs modèles internes de notation. La Commission bancaire (CB) s'est attachée à valider ces modèles d'appréciation du risque de crédit. La CB est intervenue en priorité au sein des établissements ayant choisi les méthodes de calcul du risque dites de base ou avancée. Dès lors, le nouveau ratio de solvabilité a été rendu applicable pour toutes les banques françaises et européennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>1</sup>. La plupart des banques françaises appliquent désormais le nouveau ratio de solvabilité européen, suivant l'approche de la « notation interne avancée ». Cette réforme lourde vise à renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire grâce à une appréhension plus fine des risques.

Les établissements ont été fortement mobilisés par le projet européen SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros). Le calendrier de démarrage des nouveaux instruments de paiement européens a été validé par le Comité national SEPA lors de sa réunion du 11 octobre 2007. Les banques ont mis à disposition des virements (SCT) aux normes Sepa dès le 28 janvier 2008 et la montée en puissance des SCT permet d'envisager la fin des virements nationaux en 2010. Par ailleurs, la mise en place des prélèvements européens (SDD) est attendue pour 2010. Les cartes bancaires seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011. Ces nouveaux moyens de paiement européens permettront aux consommateurs, aux entreprises, aux commerçants et aux administrations d'effectuer des paiements en euros au sein de l'espace européen selon les mêmes conditions, droits et obligations, quel que soit leur lieu de résidence.

Parallèlement, l'eurosystème a mis en œuvre, à partir du 19 novembre 2007, TARGET 2<sup>2</sup>, son système de paiement en euro pour le règlement en temps réel d'opérations de montant élevé en monnaie banque centrale. Ce nouveau système repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes très performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitement et en renforçant la continuité opérationnelle. Après la migration vers TARGET 2 d'un premier groupe de huit pays<sup>3</sup>, la Banque de France a mené avec succès, conjointement avec les places de Belgique, des Pays-Bas, d'Espagne, du Portugal, de Finlande et d'Irlande, la migration de la place financière de Paris le 18 février 2008. Dans le prolongement de cette migration, la Banque de France a mis en œuvre le système « 3G » (Gestion Globale des Garanties). Ce nouveau dispositif de gestion des garanties permet désormais aux banques françaises de gérer de manière unifiée et globale l'ensemble du collatéral (instruments financiers domestiques et étrangers, créances privées) relatif à leurs opérations de refinancement auprès de la Banque de France, que ce soit

---

<sup>1</sup> Pour celles ayant retenu l'approche standard, le nouveau ratio est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

<sup>2</sup> Target 2 remplacera successivement les plates-formes techniques décentralisées opérant sous le nom de Target (Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel).

<sup>3</sup> Autriche, Chypre, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte et Slovaquie.

dans le cadre des opérations de politique monétaire ou pour l'obtention de crédits infra-journaliers.

L'année 2007 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par la profession bancaire en matière d'information de la clientèle, de transparence, notamment en matière de tarifs et d'accès aux services bancaires. Des mesures réglementaires sont venues renforcer le dispositif en vigueur. La loi n°2008-3 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, dite « loi Chatel », adoptée le 3 janvier 2008, comporte deux dispositions afférentes aux services bancaires : la création d'un relevé périodique des frais bancaires et agios et l'obligation pour la banque de fournir une simulation de variation des taux au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable. Sur ce dernier point, les banques sont désormais tenues, une fois par an, de porter à la connaissance de l'emprunteur le montant du capital restant dû. Par ailleurs, conformément au décret publié le 16 novembre 2007 au Journal Officiel, les frais bancaires perçus à l'occasion du rejet d'un chèque sont désormais plafonnés à 30 € pour les chèques d'un montant inférieur ou égal 50 €, et à 50 € au delà. Pour les incidents de paiement autres que le rejet d'un chèque, les frais bancaires ne pourront excéder le montant de l'ordre de paiement rejeté, ceci dans la limite d'un plafond de 20 €. Ces dispositions entrent en vigueur en mai 2008.

De plus, face à une demande de logements en constante croissance et dans le sillage du rapport Worms Taffin<sup>1</sup>, la Fédération bancaire française (FBF) a signé le 27 septembre 2007, au nom de l'ensemble des banques françaises, la charte sur l'accession à la propriété pour tous, élaborée sous l'égide du ministère du logement et de la ville. Les établissements de crédit se donnent ainsi comme objectif d'informer le plus largement les candidats à l'accession des dispositifs publics d'accession sociale à la propriété et de les accompagner vers les solutions les plus adaptées.

Parallèlement, en renforçant la concurrence, la directive relative aux marchés d'instruments financiers (MIF) entraîne un renouvellement des relations banque-client. La mise en place de cette directive à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 a donné lieu à un certain nombre de transpositions en droit français. Ainsi, l'ordonnance n° 2007-544 du 12 avril 2007, relative aux marchés d'instruments financiers, porte modification de certains articles du code monétaire et financier et régit l'exécution de certains services portant sur des instruments financiers. Cette directive vise notamment à préciser les obligations de protection et de conseil des établissements de crédit vis-à-vis de leurs clients.

Suite à la décision de la Commission européenne en date du 10 mai 2007, une mission de réflexion a été confiée à Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France, sur les modalités d'une réforme de la distribution du livret A. Remis le 17 décembre 2007, ce rapport préconise la généralisation de la distribution de ce produit d'épargne à l'ensemble des banques en prenant soin de préserver pleinement les missions d'intérêt général ayant trait au financement du logement social et à l'accessibilité bancaire. Inspirée de ce rapport, le projet de loi portant modernisation de l'économie devrait être présenté au parlement d'ici la fin du premier semestre 2008 pour une entrée en vigueur d'ici 2009.

---

<sup>1</sup> Portant sur l'élargissement de l'accès au crédit au logement des emprunteurs atypiques (revenus irréguliers, personnes âgées...).

Par ailleurs, le 19 novembre 2007, le ministère de l'économie a autorisé la Banque postale à distribuer des crédits à la consommation. Toutefois, la commercialisation effective des crédits à la consommation ne devrait intervenir qu'à compter de la fin de l'année 2009. L'appel d'offres conduisant à la sélection d'un partenaire en vue de constituer une coentreprise est en cours. Ces derniers devront par la suite obtenir l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Enfin, l'année 2007 a été marquée par la fin des négociations ayant conduit à l'adoption, le 16 janvier 2008, de la directive européenne sur les crédits à la consommation. Cette dernière fixe notamment les informations précontractuelles délivrées aux consommateurs, porte le délai de rétractation à 14 jours et harmonise le droit au remboursement anticipé avec une indemnité plafonnée. De plus, le mode de calcul du coût du crédit (le taux annuel effectif global – TEG) est standardisé à l'échelle européenne, ce qui devrait permettre de mieux comparer les offres. Tous ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence.

Ces différents chantiers et réformes ont été conduits sur fond de turbulences financières. Entamée en 2006, la crise des *subprimes*<sup>1</sup> aux Etats-Unis, s'est transformée en crise financière à l'échelle mondiale à partir de l'été 2007. Elle résulte du double mouvement de baisse des prix de l'immobilier aux États-Unis et de remontée conjointe des taux d'intérêt entraînant le défaut de paiement de nombreux emprunteurs et à la mise en situation de faillite ou de quasi-faillite des établissements spécialisés en crédit hypothécaires. Cette crise des crédits subprimes américains a conduit, au niveau mondial, à une défiance du système bancaire susceptible de véhiculer, par le biais de divers produits (créances titrisées, fonds d'investissement, OPCVM...), une part plus ou moins grande de crédits subprimes. Dès lors, les multiples interventions de la Banque centrale européenne sur les marchés financiers<sup>2</sup> n'ont pu enrayer un renforcement des critères d'attribution de crédits aux entreprises et aux ménages, en particulier sur les crédits immobiliers, dans un contexte d'assèchement des liquidités et de renchérissement du coût de la ressource pour les banques se refinançant sur le marché monétaire.

---

<sup>1</sup> Les « subprimes » sont des crédits à risque comprenant les prêts hypothécaires, les cartes de crédit, les locations de voitures, accordés aux États-Unis à une clientèle peu solvable, sur la base d'une majoration du taux d'intérêt (« prime » appliquée à un emprunteur dont la solvabilité est « en dessous » d'un certain seuil) censée compenser les risques pris par le prêteur. Ces prêts étaient majoritairement accordés à des conditions de taux d'intérêt variables.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet les développements de la partie afférente aux taux directeurs - Page 229

---

## § 2. ORGANISATION BANCAIRE

---

### 1. TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés ou non localement.

Les établissements locaux<sup>1</sup> se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies en application de l'article l. 511-9 du Code monétaire et financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institution financière spécialisée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, date à partir de laquelle l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) autorisait La Poste à exercer une activité bancaire sous la dénomination de La Banque Postale, le réseau des banques AFB compte cinq établissements. On signalera toutefois que deux banques AFB et trois sociétés financières appartiennent à des groupes mutualistes ou coopératifs.

#### Nombre d'établissements de crédit

	2003	2004	2005	2006	2007
Banques AFB	5	5	4	5	5
Banques mutualistes ou coopératives	5	5	5	5	5
Sociétés financières	6	5	6	6	6
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
<b>Total EC locaux</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

Source : IEDOM

Des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) interviennent également en Guadeloupe depuis la métropole et assurent principalement le financement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), établissement assimilé non soumis à la loi bancaire, assure essentiellement le financement des collectivités locales et de l'habitat social.

---

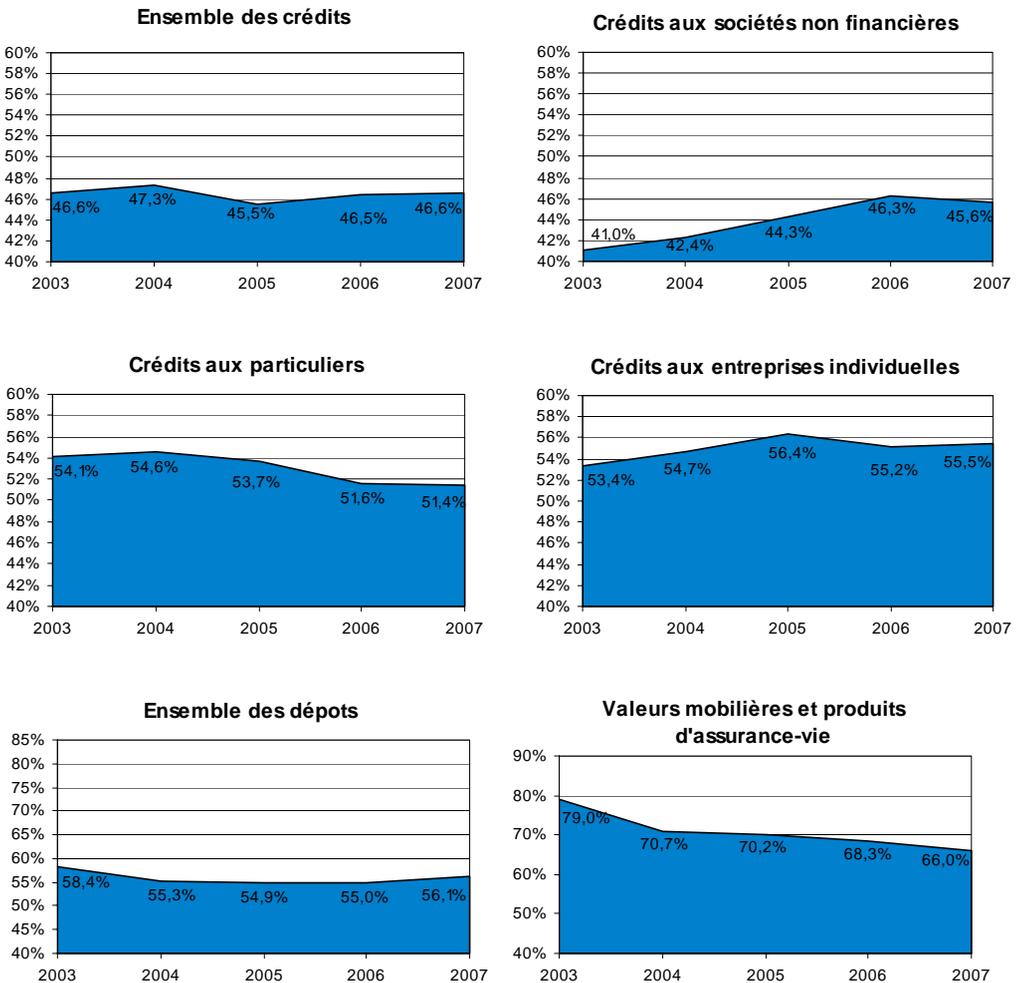
<sup>1</sup> La liste des établissements de crédit locaux (ECIL) figure en annexe 4 du présent rapport.

## 2. ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

En dépit du grand nombre d'établissements intervenant sur la place bancaire guadeloupéenne, la concentration du marché est relativement élevée : à fin 2007, les parts de marché des trois principaux établissements de crédit s'établissaient à 56,1 % sur la collecte de dépôts et à 46,6 % sur la distribution de crédit.

Alors que le degré de concentration de l'activité de crédit est resté relativement stable au cours des quatre dernières années, celui relatif aux dépôts de la clientèle a légèrement diminué. Par ailleurs, la concentration sur les marchés des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie s'est nettement réduite sur la période 2003-2007 en raison du fort développement du panel de produits d'épargne proposés par l'ensemble des banques ; les trois principaux établissements ne disposaient que de 66,0 % de parts de marché à fin 2007 contre 79,0 % en 2003.

**Evolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux**  
(Source : IEDOM)



L'activité d'octroi de crédit apparaît plus concentrée sur le segment des entrepreneurs individuels, dont les trois principaux établissements détenaient 55,5 % des encours à fin 2007. A l'inverse, sur le marché des sociétés non financières, qui demeure le moins concentré, la part de marché des trois principaux établissements de crédit tend sensiblement à s'accroître, passant de 41,0 % en 2003 à 45,6 % en 2007. S'agissant des crédits aux particuliers, une baisse du degré de concentration est observée au cours des deux derniers exercices. Elle est notamment liée à l'autorisation d'octroi de crédits immobiliers sans épargne préalable, accordée à la Banque Postale en janvier 2006.

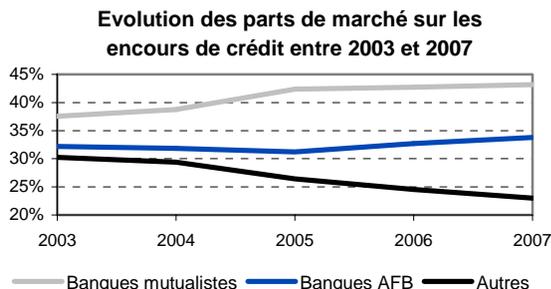
### 3. VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR RESEAU BANCAIRE

#### 3.1 Les emplois

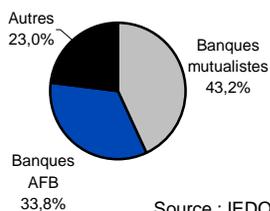
Les banques AFB et les banques mutualistes, établissements de crédits généralistes dont l'offre commerciale couvre l'ensemble de la palette de financements, présentent une part de marché de 77,0 %, en progression régulière depuis 2003 (+ 1,8 point en moyenne annuelle). Elles détiennent 95,8 % des encours de crédits à l'habitat et 90,3 % des encours de crédits à l'équipement.

Fin 2007, les cinq **banques mutualistes** maintenaient une position dominante le marché de la distribution du crédit (43,2 %). Entre 2003 et 2007, cette part de marché s'est renforcée de 5,6 points, notamment à la suite de la reprise, en 2004, d'une société financière par un établissement du réseau mutualiste. Le réseau mutualiste domine ainsi largement le marché des crédits à l'équipement (57,4 %) et présente un taux de créances douteuses significativement inférieur à celui des réseaux concurrents (4,9 % contre 12,0 % pour les banques AFB et 21,8 % pour les sociétés financières).

La part de marché des **banques AFB** (33,8 %) est demeurée relativement stable sur la période sous revue (+ 1,6 point) tandis que le poids des autres établissements, essentiellement des sociétés financières, a diminué de 7,2 points. Les banques AFB se distinguent par une position dominante sur le financement de la construction de locaux commerciaux et de la promotion immobilière, dont elles détiennent 53,9 % de parts de marché.



**Ventilation des concours par réseau à fin 2007**



Source : IEDOM

A l'inverse, les **sociétés et institutions financières** sont davantage spécialisées dans le financement de la trésorerie des entreprises et de la consommation des ménages, activités sur lesquelles leur part de marché atteint respectivement 61,1 % et 45,4 %. Néanmoins, depuis plusieurs années, les sociétés financières diversifient leur activité et se positionnent sur les financements à plus long terme (crédit à l'équipement des entreprises et d'aménagement pour l'habitat des particuliers notamment). Fin 2007, elles détenaient ainsi 9,7 % de parts de marché sur les crédits d'équipement et 5,1 % sur les crédits à l'habitat octroyés aux ménages.

#### Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2007

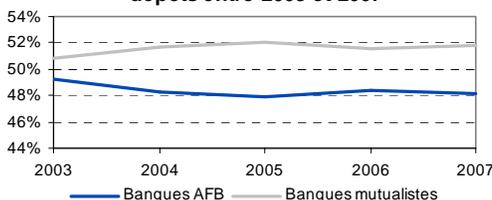
	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres
Crédits de trésorerie	16,3%	22,6%	61,1%
Crédits à la consommation	16,2%	38,4%	45,4%
Crédits à l'équipement	32,9%	57,4%	9,7%
Crédits à l'habitat	44,7%	51,1%	4,2%
<i>dont aux particuliers</i>	41,6%	53,3%	5,1%
<i>dont aux entreprises</i>	53,9%	44,8%	1,3%

Source : IEDOM

### 3.2 Les ressources

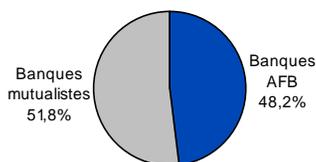
La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément relatif à ce segment de marché. Au cours des quatre derniers exercices, les banques mutualistes ont globalement dominé l'activité de collecte de ressources. Au 31 décembre 2007, elles détenaient 51,8 % des dépôts collectés, leur position étant particulièrement forte sur les comptes d'épargne (56,3 %). En 2007, elles ont également pris l'ascendant en matière de collecte de dépôts à vue, dont elles gèrent 50,4 % des encours (contre 48,7 % en 2006). Le réseau AFB a toutefois conservé le premier rang s'agissant de la collecte de dépôts à terme (68,6 %).

Evolution des parts de marché sur les dépôts entre 2003 et 2007



Source : IEDOM

Ventilation des dépôts par réseau en 2007



#### Part de marché par réseau et catégorie de dépôts

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	49,6%	43,7%	68,6%	48,2%
Banques mutualistes	50,4%	56,3%	31,4%	51,8%

Source : IEDOM

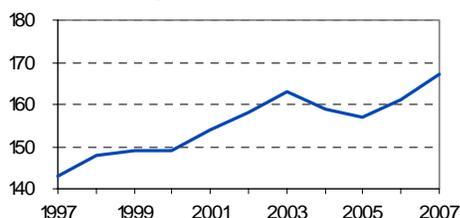
## § 3. DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

### 1. NOMBRE DE GUICHETS

A fin décembre 2007, la Guadeloupe comptait 167 guichets bancaires de plein exercice, soit 6 unités de plus qu'en 2006. Les nouvelles agences bancaires, ouvertes principalement en Grande-Terre, ont surtout été le fait de banques AFB (4 nouvelles implantations). En dix ans, la Guadeloupe aura enregistré l'implantation de 19 agences bancaires, soit une moyenne proche de 2 guichets par année.

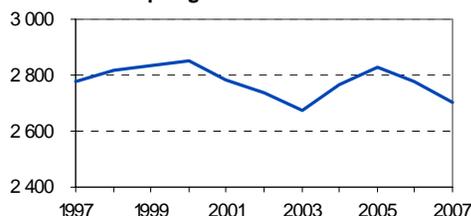
Le taux d'équipement de la Guadeloupe a ainsi été porté à un guichet pour 2 701 habitants<sup>1</sup>, contre un pour 2 776 en 2006. Ce taux est resté relativement stable sur la décennie passée, l'évolution observée entre 2003 et 2005 étant liée à une vague de fusions opérées sur la place bancaire locale<sup>2</sup>. Malgré l'augmentation de la densité enregistrée en 2007, le taux d'équipement de la Guadeloupe en guichets est demeuré inférieur à celui de la Martinique (un guichet pour 2 623 habitants), de la Guyane (un pour 2 645 habitants) et encore plus sensiblement de l'Hexagone (un guichet pour 1 588 habitants).

Evolution du nombre de guichets permanents



Source : IEDOM

Evolution du nombre d'habitants par guichet bancaire



Source : IEDOM

#### Nombre de guichets permanents

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Banques AFB	95	92	92	95	98	3,2%
Banques mutualistes ou coopératives	68	67	65	66	69	4,5%
<b>Total Guichets bancaires</b>	<b>163</b>	<b>159</b>	<b>157</b>	<b>161</b>	<b>167</b>	<b>3,7%</b>
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 677	2 767	2 828	2 776	2 701	-2,7%

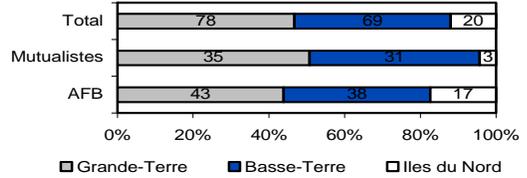
Source : IEDOM

<sup>1</sup> Estimation INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : 451 000 habitants.

<sup>2</sup> Il s'agit de la cession de la SODEGA à la BRED en 2003, de la fusion absorption de Crédial par le Crédit Moderne Antilles en 2004 et de la reprise de la Banque des Iles par la BDAF en 2005.

Les guichets permanents sont concentrés au sein de l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Abymes et Gosier), principal centre économique et administratif de l'île. Elle regroupe ainsi 38,9 % du nombre total d'agences.

#### Guichets bancaires permanents par zone géographique

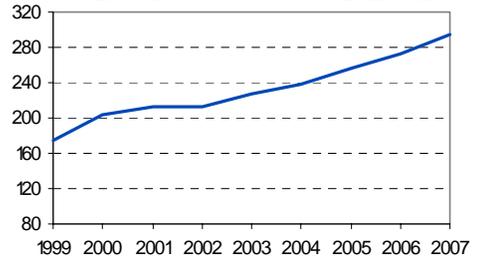


Source : IEDOM

## 2. NOMBRE DE GUICHETS AUTOMATIQUES

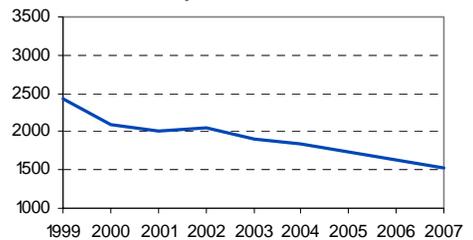
Au 31 décembre 2007, 295 distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) étaient à disposition de la clientèle des établissements de crédit locaux, soit 22 de plus qu'en 2006. En dix ans, le parc d'automates bancaires s'est nettement développé, 168 DAB-GAB ayant été installés entre 1997 et 2007. Cette croissance continue traduit l'accompagnement par les banques de l'évolution du paysage commercial de la Guadeloupe. Elles ont notamment renforcé leur présence dans les grands centres commerciaux. Plus récemment, sont apparus les bornes libre service (BLS), qui proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations de banques (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces). Cette évolution devrait permettre de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels. Elle laisse prévoir une amélioration de la productivité bancaire ainsi qu'un renforcement des équipes commerciales des établissements de crédit. En dépit d'un doublement en dix ans du taux d'équipement en DAB-GAB, s'établissant à un automate pour 1 529 habitants à fin 2007, la Guadeloupe demeure moins équipée que la Martinique (un pour 1 213) et l'Hexagone (un pour 1 316<sup>1</sup>).

#### Evolution du nombre de DAB-GAB



Source : IEDOM

#### Evolution du nombre d'habitants par DAB-GAB



Source : IEDOM

#### Nombre de guichets automatiques de banques

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Banques AFB	112	118	131	137	148	8,0%
Banques mutualistes ou coopératives	116	121	125	135	146	8,1%
Sociétés Financières	-	-	1	1	1	0,0%
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>239</b>	<b>257</b>	<b>273</b>	<b>295</b>	<b>8,1%</b>
Nb d'habitants par guichet automatique	1 924	1 851	1 769	1 637	1 534	-6,3%

Source : IEDOM

<sup>1</sup> A fin décembre 2006.

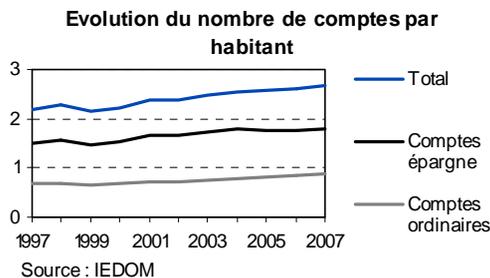
La Grande-Terre est mieux équipée : elle regroupe 53,6 % du nombre total d'automates, contre 36,3 % en Basse-Terre. En raison de l'accroissement du nombre de transactions dans le centre économique de l'île, l'équipement en automates bancaires est très concentré au sein de l'agglomération pointoise (47,1 %).

### 3. NOMBRE ET SOLDES MOYENS DES COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2007, le nombre de comptes de dépôts et d'épargne gérés par les établissements de crédit installés localement s'établissait à 1 166 302, en augmentation de 3,0 % sur un an (+ 34 932 comptes). Celui de comptes titres s'élevait à 39 471 (+ 594 comptes sur un an, + 1,5 %) tandis que 94 277 contrats d'assurance-vie étaient recensés auprès des établissements de crédit du département (+ 10 738 souscriptions sur un an, 13 %). Hors assurance-vie et comptes-titres, les banques mutualistes disposaient d'une part de marché légèrement supérieure à celle des banques AFB (52,1 % contre 47,9 %).

La croissance d'ensemble<sup>1</sup> enregistrée en 2007 tient essentiellement au dynamisme des ouvertures de comptes de dépôts à vue (+ 4,7 %) et des comptes sur livrets (+ 3,3 %). Cette évolution est corrélée à la hausse des taux de rémunération de l'épargne réglementée<sup>2</sup>, intervenue le 1<sup>er</sup> août 2007 (cf. partie relative aux actifs financiers de la clientèle, page 207) et à associer aux actions de communication faite par les banques et les médias à l'occasion de la transformation des CODEVI en livret de développement durable (LDD). Le nombre de LDD a augmenté de 9,4 % sur un an, contre + 7,7 % pour les livrets d'épargne populaire et + 4,4 % pour les livrets jeunes. Après deux exercices consécutifs de baisse, le nombre de livrets A et bleus s'est redressé de 1,2 %. A l'inverse, le nombre de plans d'épargne logement s'est à nouveau replié (- 5,0 % après - 5,6 % en 2006), subissant les effets de la modification de fiscalité intervenue en janvier 2006.

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant s'établit à 0,9 en Guadeloupe, contre 1,1 en moyenne en métropole. L'écart d'équipement est plus marqué sur l'épargne, les Guadeloupéens ne détiennent que 1,8 compte épargne en moyenne, contre 2,4 dans l'hexagone. A l'inverse, la Guadeloupe affiche un fort taux d'équipement en comptes-titres et contrats d'assurance vie (respectivement 0,19 et 0,21, contre 0,10 et 0,15 en Martinique).



<sup>1</sup> Hors assurance-vie et comptes-titres.

<sup>2</sup> A l'exception du plan d'épargne logement.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2003	2004	2005	2006*	2007	Var.07/06
Dépôts à vue	326 320	343 054	356 387	381 850	399 847	4,7%
Dépôts à terme	33 671	31 958	26 479	23 715	23 998	1,2%
Comptes sur livrets	605 513	637 252	650 004	658 530	678 732	3,1%
-Livrets A et Bleu	358 832	362 649	351 677	343 471	347 636	2,5%
-Livrets ordinaires	129 194	131 462	139 976	153 648	157 533	1,2%
-Livrets jeunes	40 514	51 322	55 995	49 171	51 310	4,4%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	20 210	24 992	27 506	30 136	32 457	7,7%
-Livrets de développement durable	56 763	66 827	74 850	82 104	89 796	9,4%
Autres comptes à régime spécial	1 720	1 770	2 188	2 876	3 190	10,9%
Epargne-logement	86 972	90 051	89 503	86 137	83 764	-2,8%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	30 517	31 745	31 784	31 666	32 040	1,2%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	56 455	58 306	57 719	54 471	51 724	-5,0%
Plan d'épargne populaire (PEP)	23 734	21 119	18 884	17 562	16 071	-8,5%
<b>Total Comptes de dépôt</b>	<b>1 077 930</b>	<b>1 125 204</b>	<b>1 143 445</b>	<b>1 170 670</b>	<b>1 205 602</b>	<b>3,0%</b>
Comptes titres	35 952	35 542	37 801	38 877	39 471	1,5%
Contrats d'assurance-vie	nd	nd	nd	83 539	94 277	12,9%

Source : IEDOM

\* Données rectifiées

A fin 2007, l'encours moyen d'un compte de dépôt s'élevait à 4 743 € en Guadeloupe, contre 5 661 € en France hexagonale. Sur un an, cette moyenne a cru de 213,7 € (+ 4,7 %).

L'évolution de l'encours moyen des comptes à terme est apparue la plus dynamique, enregistrant de nouveau une forte croissance annuelle (+ 1 933,2 €, soit + 21,8 %) du fait notamment de la hausse de leurs conditions de rémunération.

La progression relative de l'encours moyen des comptes de dépôts à vue (+ 4,8 %) est ressortie comparable à celle des comptes-titres (+ 4,9 %). Pour les premiers, l'encours moyen, toute clientèle confondue, s'est inscrit en progression de 234 € sur un an à 5 086 €, soit un niveau inférieur de 23 % à celui prévalant dans l'Hexagone (6 567 €).

L'encours moyen des comptes sur livrets a affiché une hausse modérée (+ 43,1 € soit + 2,8 %) malgré une hausse relativement forte (+ 16,1 %) de l'encours moyen des LDD induite par le relèvement de 4 600 à 6 000 € de leur plafond de dépôt en janvier 2007.

Enfin, un léger tassement des encours moyens des comptes et plans d'épargne logement (+ 0,5 %) ainsi que des contrats d'assurance-vie (- 1,5 %) est observé en 2007.

### Encours moyen des comptes bancaires de la clientèle

Encours moyen en euro	2003	2004	2005	2006	2007	Var 07-06
Dépôts à vue	4 732	4 828	4 798	4 852	5 086	4,8%
Dépôts à terme	5 589	5 339	6 332	8 858	10 792	21,8%
Comptes sur livrets	1 438	1 459	1 511	1 565	1 609	2,8%
-Livrets A et Bleu	1 002	1 015	1 093	1 108	1 149	3,7%
-Livrets ordinaires	3 050	3 210	3 209	3 162	3 152	-0,3%
-Livrets jeunes	259	241	237	280	290	3,4%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	2 218	2 209	2 143	2 072	2 118	2,2%
-Livrets de développement durable	1 091	1 081	1 026	1 075	1 248	16,1%
Epargne-logement	6 286	6 437	6 664	6 777	6 813	0,5%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 204	3 234	3 282	3 326	3 348	0,7%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	7 952	8 180	8 526	8 783	8 960	2,0%
Comptes-titres	12 983	14 916	14 345	15 027	15 763	4,9%
<b>Total hors assurance-vie</b>	<b>3 590</b>	<b>3 616</b>	<b>3 705</b>	<b>3 819</b>	<b>3 977</b>	<b>4,1%</b>
Contrats d'assurance-vie	nd	nd	nd	9 957	9 808	-1,5%

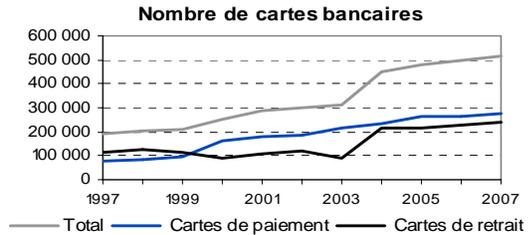
Source : IEDOM

## § 4. LES MOYENS DE PAIEMENT

### 1. NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

En 2007, le nombre de cartes de retrait ou de paiement en circulation en Guadeloupe a franchi la barre des 500 000 unités pour s'élever à 517 270, soit 21 969 unités supplémentaires par rapport à 2006 (+ 4,4 %). La majorité des cartes (58,1 %) ont été émises par les banques AFB, dont la part de marché a légèrement augmenté par rapport à 2006 (+ 1,1 point).

La hausse enregistrée en 2007 est essentiellement imputable aux cartes de paiement (+ 5,0 %), préférées par la clientèle aux cartes de retrait simple dont le nombre a néanmoins progressé de 3,8 % sur un an. Les cartes de paiement représentaient 53,7 % des cartes émises, contre 41,3 % dix ans plus tôt.



Le nombre de cartes bancaires émises a été multiplié par 2,7 au cours de la dernière décennie, à un rythme de croissance nettement supérieur à celui du nombre de comptes de dépôts, multiplié par 1,5. Cette amélioration du taux d'équipement de la clientèle est partiellement liée à la délivrance de cartes de retrait adossés au livret A par La Banque Postale depuis 2004. A fin 2007, le nombre de cartes émises par compte de dépôt à vue s'établissait à 1,3 en moyenne, contre 1,2<sup>1</sup> dans l'Hexagone.

#### Nombre de cartes bancaires en circulation

	2003	2004	2005	2006*	2007	Var. 07/06
<b>Cartes bancaires</b>	<b>310 025</b>	<b>448 279</b>	<b>479 222</b>	<b>495 301</b>	<b>517 270</b>	4,4%
<i>dont Cartes de retrait</i>	92 976	215 827	216 996	230 658	239 446	3,8%
<i>dont Cartes de paiement</i>	217 049	232 452	262 226	264 643	277 824	5,0%

Source : IEDOM

\* Données rectifiées

### 2. VOLUME DES RETRAITS DANS LES DAB-GAB

En Guadeloupe, les guichets et distributeurs automatiques de billets sont majoritairement alimentés en billets de 50 et 20 € tandis que les coupures de 20 € et 10 € sont privilégiées en métropole.

En 2007, 19 millions de retraits ont été effectués dans le département, pour un total de 1,61 milliard €. En moyenne, 36,7 retraits par carte ont été enregistrés dans les GAB-DAB au cours de l'année pour un montant total de 3 107,5 €. Le retrait moyen s'établit ainsi à 84,7 €

#### Transactions dans les DAB/GAB en 2007

Nombre de transactions (en millions)	19,0
Montant des transactions (en millions d'euros)	1 607,4
Montant moyen d'un retrait (en euros)	84,7
Retrait annuel moyen par carte (en euros)	3 107,5

Source : IEDOM

<sup>1</sup> A fin 2006.

### 3. LES CHEQUES COMPTABILISES PAR LE SIT<sup>1</sup>

Depuis la mise en place de l'image chèque le 8 mars 2002, la chambre de compensation interbancaire de Pointe-à-Pitre a cessé son activité. Les chèques sont dématérialisés (transformés en fichiers informatiques) par les banques pour être traités par le SIT basé en métropole, pour une compensation automatique. Cette évolution a permis de réduire les délais d'encaissement des chèques dans le département.

En 2007, le SIT a enregistré 2,98 milliards d'opérations de traitement d'images-chèques dont 12,8 millions concernant la Guadeloupe (0,4 % de l'ensemble). Sur un an, le nombre de chèques compensés s'est inscrit en diminution de 1,3 %, confirmant la tendance à la réduction de l'usage du chèque au profit de la carte bancaire, qui prévaut depuis plusieurs années et qui devrait se renforcer avec la mise en place du projet SEPA<sup>2</sup> (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros). Cette harmonisation des moyens de paiement européens favorisera en effet l'usage de trois instruments : le virement, le prélèvement et le paiement par carte.

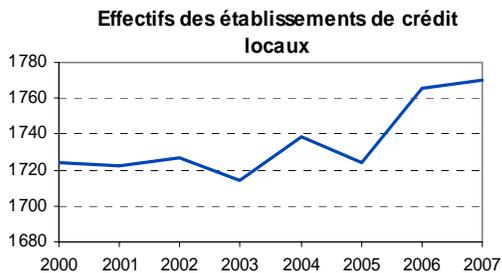
#### Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Nombre de chèques	13 835 276	ND	13 369 640	12 977 123	12 814 781	-1,3%

Source : SATA

## § 5. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2007, les effectifs totaux des établissements locaux sont restés stables à 1 770 personnes (+ 0,2 %). Les banques AFB et les sociétés et institutions financières ont enregistré des hausses respectives de 3,0 % et 4,7 % de leurs moyens humains, alors que le réseau mutualiste a diminué les siens de 3,7 %. Entre 2000 et 2007, l'effectif des établissements de crédit du département a crû faiblement, au rythme annuel moyen de 0,4 %.



Source : IEDOM

#### Effectifs des établissements de crédit locaux

	2003	2004	2005	2006	2007	Var.07/06
Banques AFB	803	804	762	764	787	3,0%
Banques mutualistes	737	771	781	789	760	-3,7%
Autres	174	164	181	213	223	4,7%
<b>Total</b>	<b>1714</b>	<b>1739</b>	<b>1724</b>	<b>1766</b>	<b>1770</b>	<b>0,2%</b>

Source : IEDOM

<sup>1</sup> SIT : système interbancaire de télécompensation.

<sup>2</sup> Cf. section 1, §1.2 relative aux évènements majeurs de l'année.

## Section 2

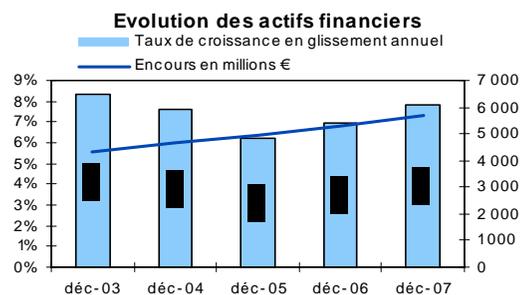
# L'activité des établissements de crédit

## § 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

### 1. ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

#### *Une activité 2007 de collecte de dépôts soutenue...*

Au 31 décembre 2007, les actifs financiers de la clientèle se sont établis à 5,7 milliards € en progression de 416,9 millions € sur l'exercice. Les établissements de crédit ont ainsi maintenu une croissance soutenue de leur activité de collecte de dépôts (+ 7,8 %), qui connaît une légère accélération par rapport à celle observée depuis 2003 (+ 7,3 % en moyenne annuelle).



Source : IEDOM

#### *...influencée par l'environnement monétaire et réglementaire,...*

Le rendement des différents supports d'épargne à court, moyen et long termes a notamment été influencé par les décisions de politique monétaire prises par la Banque Centrale Européenne. En 2007, la BCE a en effet procédé à deux hausses de ses taux directeurs, de 25 points de base chacune. La dernière, intervenue le 13 juin 2007, a porté le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 5,0 %<sup>1</sup>. Les taux d'intérêt à court terme et les taux des obligations d'Etat se sont également inscrits dans cette tendance, s'appréciant respectivement de 0,35 point<sup>2</sup> et de 0,52 point entre décembre 2006 et décembre 2007.

La rémunération de l'ensemble des supports de l'épargne réglementée, à l'exception du plan d'épargne logement dont le taux est resté inchangé depuis 2003, a été révisée à la hausse (+ 0,25 point) le 1<sup>er</sup> août 2007. Ainsi, au 31 décembre 2007<sup>3</sup>, le rendement des Livret A et des Livrets de développement durable (LDD, ex-CODEVI) s'établissait à 3,0 %, celui du Livret d'épargne populaire (LEP) à 4,0 % et celui des Comptes d'épargne logement à 2,0 %.

<sup>1</sup> A la même date, le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt s'établissaient à respectivement 4,0 % et 3,0 %.

<sup>2</sup> Cette variation porte sur le taux moyen mensuel.

<sup>3</sup> Une révision est intervenue le 1<sup>er</sup> février 2008.

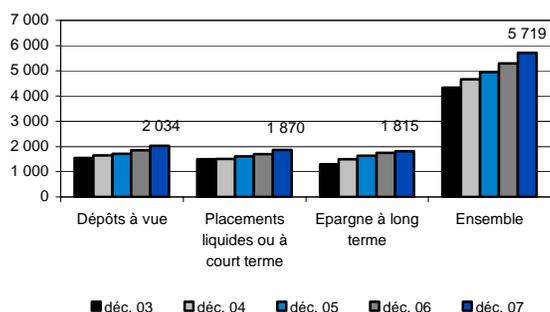
*...mais marquée néanmoins par un tassement de l'épargne à long terme,...*

A l'inverse, l'exercice 2007 a été marqué par le tassement relatif de l'épargne à long terme. Cette catégorie d'actifs a en effet progressé de seulement 3,5 %, contre + 7,1 % l'année précédente.

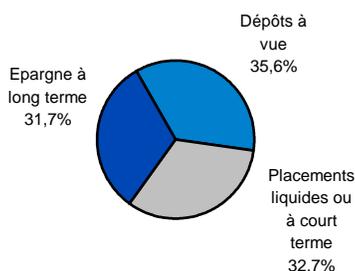
Cette situation trouve son explication dans la poursuite du mouvement de décollece observée sur les placements d'épargne logement et d'épargne populaire. Elle tient également aux conséquences de la crise financière liée aux *subprimes*, qui à partir du mois d'août 2007, ont affecté l'évolution des marchés boursiers. Le CAC 40 a ainsi affiché une croissance très faible (+ 0,1 %) tandis que l'Euro Stoxx 50 et le Dow Jones ont réalisé des performances modestes (respectivement + 5,1 % et + 6,3 %, contre + 15,1 et + 16,3 % en 2006). Cette évolution des marchés boursiers s'est répercutée sur les encours de portefeuilles titres gérés par les établissements de crédit du département, qui ont baissé de 4,8 % sur un an.

Le ralentissement observé en 2007 sur l'épargne longue s'est traduit par une modification de la structure des dépôts collectés dans le département. En progression depuis quatre ans, le poids de l'épargne à long terme dans l'ensemble des actifs financiers a perdu 1,3 point sur un an pour s'établir à 31,7 %. Cette évolution a principalement profité aux placements liquides ou à court terme qui concentraient 32,7 % des dépôts collectés fin décembre 2007.

**Evolution des actifs financiers par nature (en millions €)**



**Ventilation des actifs par nature**

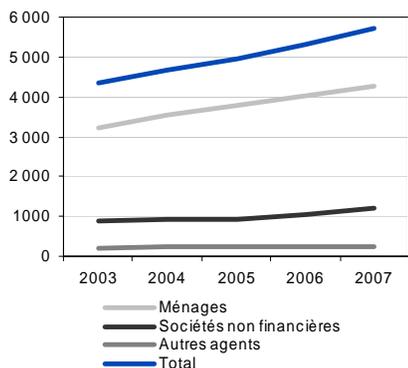


Source : IEDOM

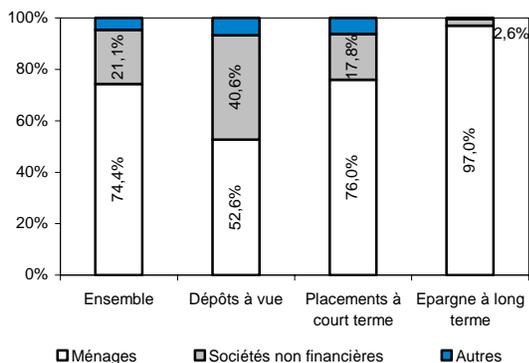
*...et essentiellement portée par les ménages.*

Par agent économique, la croissance des actifs financiers tient en premier lieu aux ménages dont les encours ont augmenté de 5,9 % sur un an, contribuant pour 4,5 points à l'évolution d'ensemble. Cette clientèle est ainsi demeurée le principal créancier des établissements de crédit (74,4 % des ressources). Les entreprises ont pour leur part contribué à hauteur de 3 points à l'évolution d'ensemble, avec une hausse de 15 % de leurs actifs.

## Evolution des actifs financiers (en millions €)



## Ventilation des actifs financiers



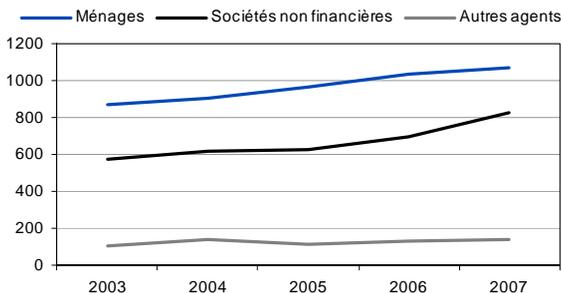
Source : IEDOM

## 2. LES DEPOTS A VUE

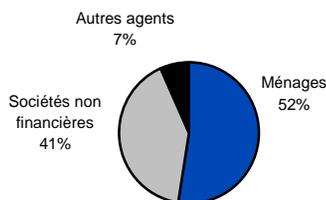
### Un taux de croissance record des dépôts à vue en 2007...

En 2007, le total des dépôts à vue a franchi la barre des 2 milliards € avec une croissance annuelle de 9,8 %, supérieure de 2,4 points à la moyenne annuelle relevée entre 2003 et 2007.

### Evolution des dépôts à vue (en millions €)



### Ventilation des dépôts à vue



Source : IEDOM

### ... porté par la bonne orientation de l'activité économique...

Cette accélération de la croissance des comptes ordinaires créditeurs concerne exclusivement les entreprises (+ 19,3 % contre + 10 % en 2006). Elles ont en effet contribué pour plus de 7 points à la croissance des dépôts à vue dans le département. Cette augmentation des ressources liquides des entreprises témoigne de la bonne tenue de l'activité enregistrée dans la plupart des secteurs en 2007.

*... et en dépit d'un moindre dynamisme des ressources liquides des ménages.*

La disponibilité de ressources liquides des ménages a affiché un moindre dynamisme en 2007 (+ 3,4 % contre + 7,1 %), leurs crédits de trésorerie ayant parallèlement augmenté de 7,7 % sur un an. Les ménages sont néanmoins demeurés les principaux détenteurs de dépôts à vue. Fin 2007, ils représentaient 52,0 % de l'ensemble collecté par les établissements de crédit contre 56,0 % en 2006.

### **3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME**

*Une accélération de la croissance de l'épargne à court terme...*

Au cours de l'exercice, les placements liquides ou à court terme ont atteint 1,9 milliards € affichant une hausse annuelle de 10,2 % contre + 5,4 % en 2006 et + 5,8 % en moyenne annuelle depuis 2003. Cette accélération provient essentiellement des arbitrages opérés aussi bien par les ménages que par les entreprises en faveur des placements liquides et notamment des comptes à terme, au détriment de l'épargne longue.

*...portée par le dynamisme des placements des ménages et des entreprises ...*

La hausse observée en 2007 est portée à hauteur de 7,6 points par les ménages dont les placements liquides ou à court terme ont progressé de 10 % sur la période sous revue. Ils sont ainsi demeurés les principaux détenteurs d'épargne à court terme, avec 76 % du total collecté par les établissements de crédit.

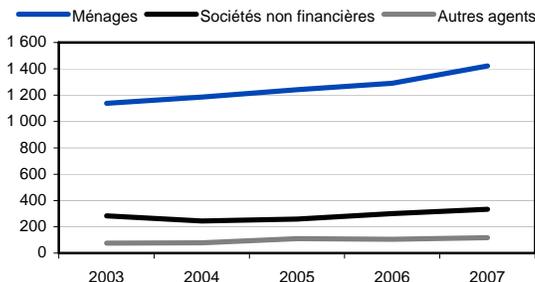
La croissance de l'épargne à court terme des ménages est davantage liée à la vigueur des placements indexés sur les taux du marché monétaire qu'aux comptes d'épargne à régime spécial. Les premiers ont en effet affiché une forte croissance (+ 42,8 %) principalement liée au dynamisme des comptes créditeurs à terme (+ 44,7 %).

En raison de la hausse des taux de rémunération de l'épargne réglementée intervenue en août 2007, l'attrait des ménages pour les comptes d'épargne à régime spécial ne s'est pas démenti (+ 5,5 % en 2007 après + 4,6 % en 2006). L'évolution la plus marquante a concerné les livrets de développement durable (ex CODEVI) dont l'encours a progressé de 27,0 % sur un an. La campagne de communication menée par les établissements bancaires à l'occasion du changement de dénomination<sup>1</sup> de ce produit bancaire et la revalorisation du plafond de dépôt passé de 4 600 à 6 000 € ont contribué à cette hausse significative. Les livrets ordinaires et les livrets A et bleus, qui constituent les trois quarts de l'encours des comptes d'épargne à régime spécial, ont affiché des progressions respectives de 2,2 % et 5,0 %. Les comptes d'épargne logement, dont l'encours progresse faiblement depuis deux exercices, ont quant à eux de nouveau enregistré un taux de croissance inférieur à 2 %.

---

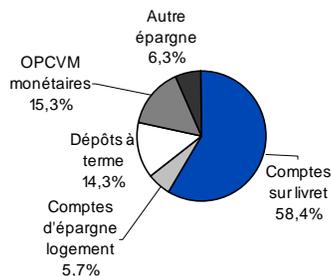
<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le CODEVI est devenu le Livret de Développement Durable (LDD). Avec un plafond passant de 4 600 € à 6 000 €, les ressources collectées continuent d'être employées au financement des prêts aux PME, mais peuvent désormais être affectées à des projets liés au développement durable (mesures en faveur des économies d'énergie, promotion des énergies renouvelables, etc.).

### Evolution des placements liquides ou à court terme (en millions €)



Source : IEDOM

### Ventilation par nature



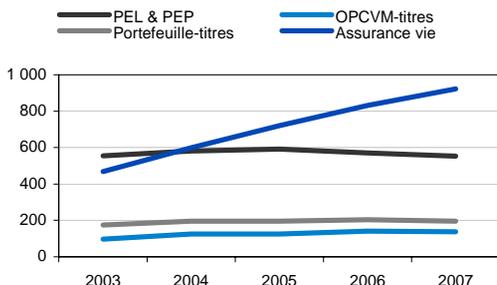
Après une progression de 16,4 % en 2006, l'épargne à court terme des entreprises a affiché une croissance plus modeste au cours de l'exercice 2007 (+ 10,8 %), contribuant pour 1,9 point à la croissance d'ensemble des placements liquides ou à court terme. Dans un contexte de hausse des taux courts sur les marchés financiers par rapport à décembre 2006, les comptes à terme des entreprises ont progressé de 8,3 % sur un an et les OPCVM monétaires de 12,1 %. Ces évolutions ont toutefois été moins marquantes que celle des certificats de dépôts dont l'encours a augmenté de 20,9 %. Cette évolution tiendrait à un réajustement après la chute de 32,4 % constatée fin 2006.

## 4. L'ÉPARGNE A LONG TERME

### *Un intérêt moins marqué des agents pour l'épargne longue en 2007...*

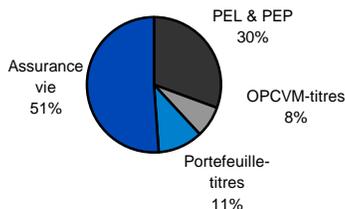
L'épargne à long terme collectée par les établissements de crédit s'est établie à 1,8 milliard € en 2007. Sur un an, elle a augmenté de 3,5 %, en net ralentissement par rapport aux quatre exercices précédents (+ 10,1 % en moyenne annuelle). Cette décélération du rythme de croissance est observée pour l'ensemble des agents économiques.

### Evolution de l'épargne à long terme (en millions €)



Source : IEDOM

### Ventilation par nature



*...du fait d'un moindre dynamisme de l'assurance-vie, premier produit d'épargne longue,...*

L'épargne longue des ménages (97 % du total) est ressortie en hausse de 4,2 % en 2007. L'exercice a en effet été marqué par une croissance moins vigoureuse de l'assurance-vie (+11,0 % contre + 15,5 % en 2006 et + 18,3 % en moyenne annuelle sur quatre exercices) qui reste cependant le premier produit d'épargne à long terme, concentrant 52,4 % de l'encours total (923 millions €).

*... d'un nouveau repli des plans d'épargne logement,...*

L'encours des plans d'épargne logement a continué de subir les effets de la modification de leur fiscalité intervenue début 2006 et a affiché un recul de 3,1 % en 2007 (-2,8 % l'année précédente). Ce placement est toutefois demeuré l'une des composantes essentielle de l'épargne financière des ménages guadeloupéens. Avec un encours de 463 millions € il représentait encore 26,3 % de l'épargne à long terme des particuliers au 31 décembre 2007.

*...et d'un recul des placements sur les marchés financiers en raison des incertitudes nées de la crise financière d'août 2007.*

Les incertitudes pesant sur les marchés financiers en raison de la crise des subprimes sont venues renforcer le relatif désintérêt porté par les agents économiques aux valeurs mobilières qui ne représentent que 10,7 % de leur épargne à long terme. Dans ce contexte, l'encours des portefeuilles titres a reculé de 4,8 % sur un an, après une croissance de 4,4 % en 2006. Les OPCVM non monétaires ont, pour leur part, enregistré une baisse moins conséquente (- 1,8 %).

## 5. TABLEAU DE DONNEES

### Ensemble des actifs financiers de la clientèle

en millions €	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	Var. 07/06
<b>Sociétés non financières</b>	<b>905</b>	<b>910</b>	<b>939</b>	<b>1 048</b>	<b>1 205</b>	<b>15,0%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>575</b>	<b>614</b>	<b>629</b>	<b>692</b>	<b>826</b>	<b>19,3%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>282</b>	<b>242</b>	<b>258</b>	<b>300</b>	<b>333</b>	<b>10,8%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	2	2	2	3	2	-43,4%
Placements indexés sur les taux de marché	280	240	256	298	331	11,3%
dont Comptes créditeurs à terme	75	79	79	109	118	8,3%
dont OPCVM monétaires	108	128	128	157	176	12,1%
dont Certificats de dépôts	96	34	49	33	40	20,9%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>49</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	<b>47</b>	<b>-15,4%</b>
dont OPCVM non monétaires	29	36	32	36	29	-20,2%
<b>Ménages</b>	<b>3 241</b>	<b>3 531</b>	<b>3 787</b>	<b>4 016</b>	<b>4 253</b>	<b>5,9%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>868</b>	<b>907</b>	<b>966</b>	<b>1 035</b>	<b>1 070</b>	<b>3,4%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>1 137</b>	<b>1 186</b>	<b>1 243</b>	<b>1 292</b>	<b>1 421</b>	<b>10,0%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	969	1 033	1 087	1 136	1 199	5,5%
dont Livrets ordinaires	394	422	449	486	497	2,2%
dont Livrets A et bleu	360	368	384	381	400	5,0%
dont livrets jeunes	10	12	13	14	15	7,9%
dont Livrets d'épargne populaire	45	55	59	62	69	10,1%
dont CODEVI	62	72	77	88	112	27,0%
dont Comptes d'épargne logement	98	103	104	105	107	1,9%
Placements indexés sur les taux de marché	168	153	156	156	222	42,8%
dont OPCVM monétaires	67	70	77	65	92	42,0%
dont Comptes créditeurs à terme	97	80	77	89	129	44,7%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>1 236</b>	<b>1 437</b>	<b>1 578</b>	<b>1 689</b>	<b>1 761</b>	<b>4,2%</b>
Plan d'épargne logement	449	477	492	478	463	-3,1%
Plan d'épargne populaire	106	104	99	93	89	-4,0%
Autres comptes d'épargne	2	3	3	5	7	32,3%
Porte-feuilles titres	142	165	169	178	170	-4,2%
OPCVM non monétaires	68	89	94	104	109	4,7%
Contrats d'assurance-vie	468	599	720	832	923	11,0%
<b>Autres agents</b>	<b>191</b>	<b>226</b>	<b>230</b>	<b>239</b>	<b>260</b>	<b>9,0%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>101</b>	<b>135</b>	<b>115</b>	<b>126</b>	<b>138</b>	<b>9,0%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>76</b>	<b>79</b>	<b>109</b>	<b>105</b>	<b>116</b>	<b>10,7%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	10	17	27	23	9	-59,0%
Placements indexés sur les taux de marché	66	62	82	81	106	30,6%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>-13,2%</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>4 337</b>	<b>4 667</b>	<b>4 957</b>	<b>5 302</b>	<b>5 718</b>	<b>7,8%</b>
Dépôts à vue	1 544	1 656	1 710	1 853	2 034	9,8%
Placements liquides ou à court terme	1 495	1 507	1 610	1 697	1 870	10,2%
Epargne à long terme	1 298	1 504	1 637	1 753	1 815	3,5%

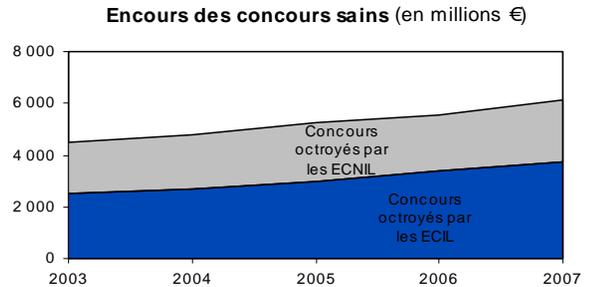
Source : IEDOM

## § 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE NON FINANCIERE

### 1. ENSEMBLE DES CONCOURS

#### 1.1 Vue d'ensemble

En 2007, l'encours sain des crédits à l'économie guadeloupéenne s'est établi à 6,2 milliards €, en hausse de 614,4 millions € (+ 11,1 %) par rapport à 2006. La place bancaire locale est demeurée le principal contributeur à l'évolution d'ensemble, avec une croissance de 363,4 millions € de l'encours total (+ 10,8 %). Sur la période 2003-2007, l'encours sain des crédits octroyés à



Source : IEDOM

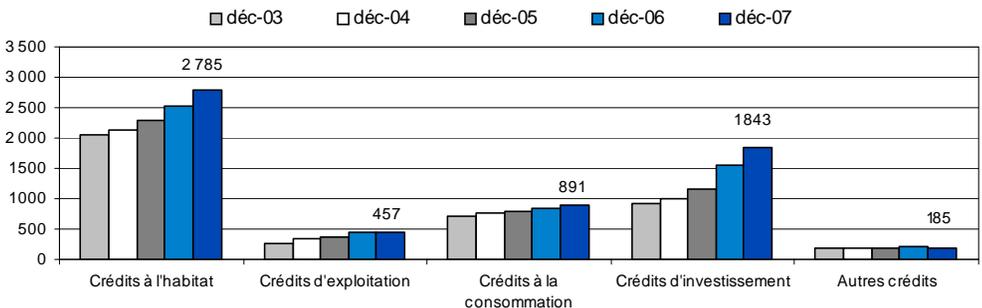
l'économie guadeloupéenne a progressé de + 8,1 % en moyenne annuelle. Cette croissance à moyen terme tient principalement au dynamisme de l'activité des établissements de crédit locaux (ECIL), dont le poids s'est significativement renforcé au cours des quatre dernières années (+ 4,7 points) pour atteindre 60,7 % en 2007.

L'évolution observée en 2007 confirme le dynamisme de l'investissement, aussi bien public que privé, et la bonne orientation, quoique moins marquée, de la consommation des ménages.

Les **crédits d'investissement** ont constitué le segment le plus actif avec une progression de 19,3 % sur un an (+ 19,7 % pour les entreprises). Le **financement de l'habitat** est demeuré soutenu, enregistrant une hausse annuelle de 10,1 %, provenant pour plus de la moitié (5,8 points) des ménages (+ 11,9 %).

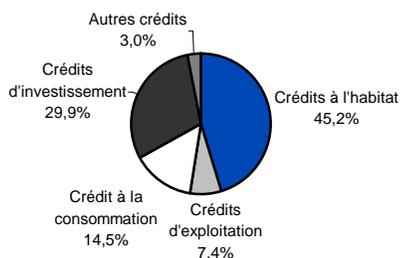
En marge de ces taux de croissance à deux chiffres, l'encours de **crédits à la consommation** a crû de 6,6 %, dans la continuité de la tendance déjà observée en 2006, contribuant ainsi pour moins d'un point à l'évolution de l'encours total. De même, en dépit d'un recours croissant des entreprises au financement bancaire de leur cycle d'**exploitation** (+ 8,6 % contre + 6,9 % en 2006), attribuable à l'accroissement de l'activité économique, les crédits d'exploitation n'ont pas eu d'incidence significative sur l'évolution d'ensemble.

**Encours sain par type de concours (en millions €)**



L'habitat (dont le financement regroupe 45,2 % des concours sains) est demeuré le premier poste d'endettement en Guadeloupe. Les crédits d'investissement, majoritairement composés de crédits d'équipement des entreprises, ont représenté 29,9 % de l'ensemble, contre 21,9 % pour les crédits à la consommation ou d'exploitation. Sur quatre ans, cette structure est relativement stable, avec cependant une inflexion sensible du poids des crédits d'investissements (+ 3,1 points), au détriment principalement des crédits à la consommation.

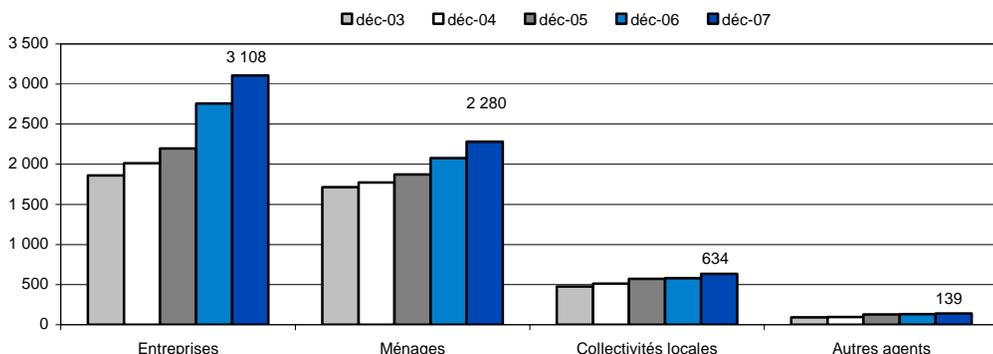
### Ventilation de l'encours sain par nature



Source : IEDOM

Le dynamisme le plus marqué est observé sur la clientèle des entreprises dont l'encours de crédit a progressé de 12,8 % en 2007. Cette clientèle a ainsi contribué pour 6,3 points à la croissance de l'encours sain. Les ménages et les collectivités locales ont enregistré pour leur part des rythmes de progression relativement proches (respectivement + 9,8 % et + 9,3 %).

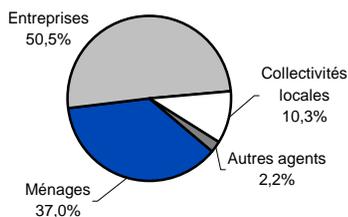
### Encours sain par agent (en millions €)



Source : IEDOM

Les entreprises sont demeurées les principaux bénéficiaires du financement bancaire, avec 50,5 % de l'encours sain, les ménages et les collectivités locales concentrant respectivement 37,0 % et 10,3 % des crédits consentis. Sur quatre ans, cette structure a peu évolué, même si un léger repli des entreprises (- 1,3 point) est observé au bénéfice des ménages et des collectivités locales (respectivement + 1 point et + 0,5 point).

### Ventilation de l'encours sain par agent



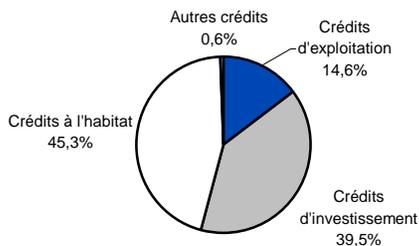
Source : IEDOM

## 1.2 Concours consentis aux entreprises

Au 31 décembre 2007, l'endettement bancaire des entreprises s'élevait à 3,1 milliards € en hausse de 351,6 millions € sur un an (+ 12,8 %), après + 69,3 millions € en 2006 (+ 7 %).

Cette forte croissance tient aux **crédits d'investissement** qui, s'établissant à 1,2 milliard €, ont affiché une augmentation de 191,9 millions € sur l'exercice (+ 18,5 %). Plusieurs secteurs d'activité ont été à l'origine de cette progression : la construction, le commerce et l'hôtellerie<sup>1</sup>. La reprise de la commande publique liée au bouclage du DOCUP 2000-2006 et la poursuite de la politique de logement social ont en effet conduit les entreprises du BTP à investir ou à s'équiper afin de répondre aux appels d'offre. Leurs carnets de commande sont demeurés bien étoffés en raison d'une vague de chantiers privés en cours depuis 2006 ou du lancement de grands projets de construction en 2007<sup>2</sup>. S'agissant du commerce, les établissements de crédit ont été sollicités dès 2006 dans le cadre de l'accroissement des surfaces commerciales<sup>3</sup>.

Répartition de l'encours sain



Source : IEDOM

La bonne orientation de l'activité immobilière a généré une croissance de 9,4 % des **crédits à l'habitat** des entreprises, pour un encours de 1,4 milliard € en fin d'année 2007. Devant les incertitudes relatives à la nouvelle loi-programme pour l'outre-mer, les entreprises du secteur immobilier ont accéléré la construction de logements proposés à la défiscalisation 2007-2008.

L'accélération continue du rythme de croissance de l'encours des crédits d'investissement et des crédits à l'habitat depuis trois exercices est à mettre en relation avec le dynamisme du secteur de la construction au cours des deux dernières années<sup>4</sup>.

Enfin, l'encours de **crédits d'exploitation** a augmenté de 36 millions € (+ 8,6 %) sur la période, principalement du fait de l'utilisation accrue des lignes de découvert dont l'encours a progressé de 47,2 millions € (+ 34 %), tandis que l'encours des crédits de trésorerie s'est inscrit en repli de 22,4 millions € (-10,6 %), situation à mettre en regard de la progression de 19,3 % de l'encours des dépôts à vue. Les difficultés de trésorerie ont été plus particulièrement ressenties par les entreprises du secteur primaire, qui ont pu souffrir du passage du cyclone Dean, ou par celles des secteurs du commerce et des services. Leurs encours de crédits à court terme recensés au SCR de la Banque de France ont en effet progressé respectivement de 140,1 %, 24,0 % et 8,9 % sur un an.

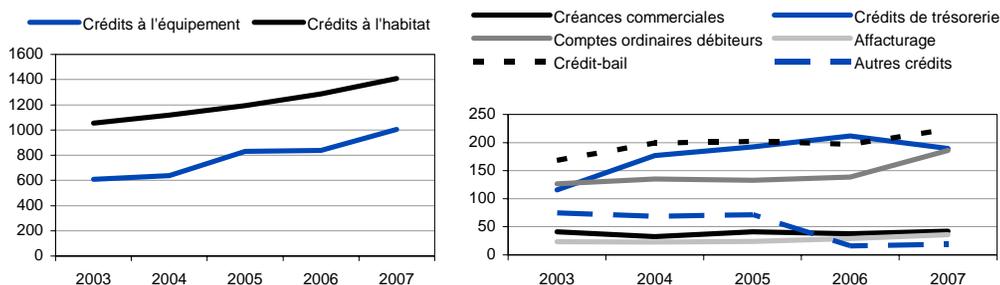
<sup>1</sup> D'après le SCR de la Banque de France, les crédits d'investissement octroyés à ces trois secteurs ont augmenté de respectivement 25,9 %, 35 % et 23,4 % sur un an.

<sup>2</sup> Rénovation de l'hôtel Fort Royal à Deshaies, aménagement de la Marina de Saint-François, construction du barrage de Dumanoir à Capesterre Belle-Eau.

<sup>3</sup> Il s'agit essentiellement de la seconde tranche du centre commercial de Destrellan livrée en fin d'année 2006, des galeries marchandes « Les Portes du Moule » et « Le Pavillon » à Jarry.

<sup>4</sup> D'après les comptes économiques rapides, la valeur ajoutée du secteur de la construction a crû de 7,1 % en 2005 et de 3,3 % en 2006 (en volume).

### Encours sain de crédits octroyés aux entreprises (en millions €)

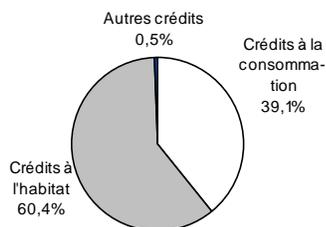


Source : IEDOM

### 1.3 Concours consentis aux ménages

L'encours des crédits octroyés aux ménages, composé pour l'essentiel de crédits à l'habitat (60,4 %), s'établissait à 2,3 milliards € au 31 décembre 2007, en hausse de 203,9 millions € sur un an (+ 9,8 %). En dépit du relèvement du taux directeur de la Banque Centrale Européenne à deux reprises<sup>1</sup> au cours de l'exercice 2007, les ménages guadeloupéens ont continué de bénéficier de conditions débitrices relativement attractives du fait de la concurrence entre les établissements de crédit de la place, en particulier sur les prêts immobiliers.

#### Répartition de l'encours sain



Source : IEDOM

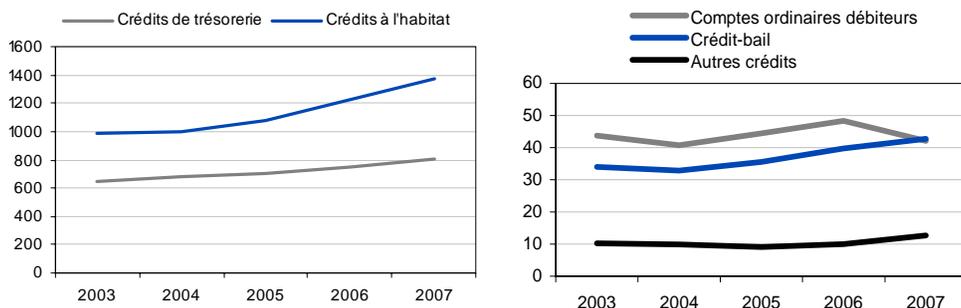
Les investissements immobiliers ont contribué pour 7,1 points à l'évolution d'ensemble grâce à une croissance de 146,6 millions € (+ 11,9 %) des **crédits à l'habitat**. Par rapport à 2006, leur rythme de progression s'est légèrement tassé (- 2,5 points). Il est cependant resté supérieur à la moyenne annuelle observée sur la période 2003-2007 (+ 8,9 %), en raison notamment de l'accroissement du nombre de projets en défiscalisation devant les incertitudes pesant sur le devenir du dispositif dans la nouvelle loi-programme pour l'outre-mer en 2008.

Les **crédits à la consommation** ont également affiché une croissance soutenue, néanmoins plus modérée que celle des crédits à l'habitat. Ils ont ainsi augmenté de 54,8 millions € sur un an (+ 6,6 %). Cette progression, à mettre en relation avec une bonne tenue de la consommation des ménages en 2007<sup>2</sup>, est portée par les crédits de trésorerie et le crédit-bail dont les encours ont crû respectivement de 7,7 % et 7,6 % sur un an. En outre, le recours aux lignes de découvert a été moins important qu'en 2006, l'encours des comptes ordinaires débiteurs des ménages affichant une baisse de 12,8 % en glissement annuel pour s'établir à 42 millions €. Cette dernière évolution s'est d'ailleurs inscrite dans un contexte d'amélioration des indicateurs de vulnérabilité des ménages, le nombre de retraits de carte bancaires et de personnes en interdit bancaire ayant diminué de respectivement 6,6 % et 3,9 % sur la période sous revue.

<sup>1</sup> En 2007, la BCE a relevé son taux directeur de 0,25 point à deux reprises, le 14 mars et le 13 juin. Fin 2007, il atteignait 4 %.

<sup>2</sup> Indicateur sensible, les immatriculations de véhicules de tourisme neufs ont crû de 14,5 % en 2007.

### Encours sain de crédits octroyés aux ménages (en millions €)

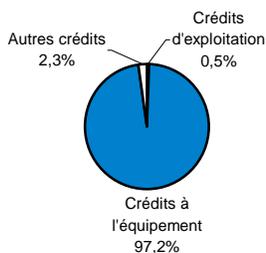


Source : IEDOM

## 1.4 Concours consentis aux collectivités locales

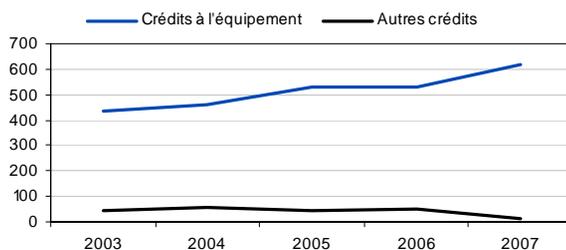
A fin décembre 2007, l'encours de crédits des collectivités locales, détenu à hauteur de 64 % par des établissements non installés localement, s'établissait à 634 millions € en hausse de 54 millions € sur un an (+ 9,3 %). Cette croissance a été entièrement portée par les crédits à l'équipement dont l'encours a augmenté de 16,4 % sur un an.

### Ventilation par nature de crédit



Source : IEDOM

### Evolution de l'encours sain



## 2. CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

### 2.1 Poids du financement bancaire local et positionnement concurrentiel des ECNIL

Les établissements de crédits locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie guadeloupéenne. Tous concours confondus, ils concentrent 60,7 % de l'encours sain. Leur position est nettement prépondérante sur le segment de marché des crédits d'exploitation et à la consommation (91,9 %) tandis que la concurrence avec les établissements non installés localement (ECNIL) apparaît davantage sur les segments de l'habitat et de l'investissement (respectivement 50,1 % et 53,7 %).

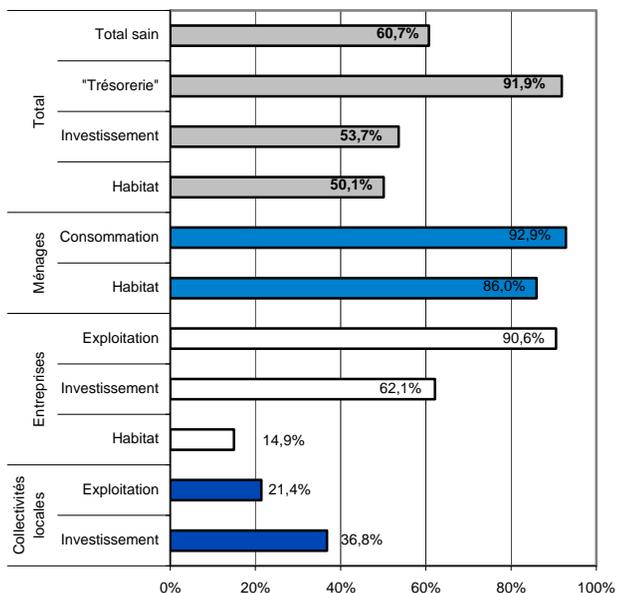
S'agissant de la clientèle des entreprises, plus de 85 % des projets immobiliers sont financés par ces établissements de crédit situés hors de la zone d'émission.

Le faible poids des établissements locaux sur ce segment peut s'expliquer par le mode de financement des opérateurs de logement social, principalement des sociétés d'économie mixte<sup>1</sup> (SEM), davantage tournées vers les ECNIL.

Le faible recours des collectivités locales à la place bancaire du département, aussi bien pour le financement de l'exploitation (21,4 %) que des investissements (36,8 %), peut s'expliquer par l'activité des institutions et établissements spécialisés dans ce type de financement installés en métropole.

L'année 2007 a rompu avec la tendance au renforcement continu du poids des établissements de crédit locaux (-0,2 point) du fait d'une perte de 2,5 points de parts de marché sur les crédits d'investissements.

**Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques guadeloupéens**



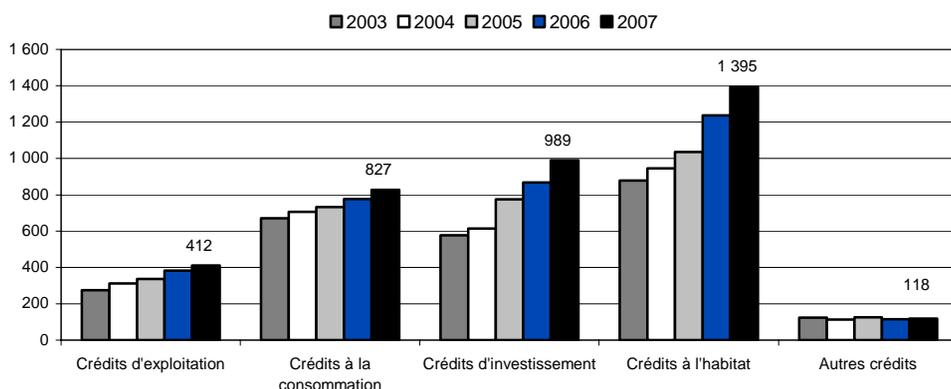
Source : IEDOM

<sup>1</sup> Les SEM concentrent 51,7 % du total des crédits octroyés au secteur immobilier en 2007.

## 2.2 Concours par nature

Au 31 décembre 2007, l'encours total des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux s'est établi à 4,2 milliards €, en progression de 388,7 millions € sur un an (+ 10,1 %). L'encours sain a affiché une hausse de 363,4 millions € (+ 10,8 %) pour atteindre 3,7 milliards €. Sur un an, le rythme de croissance de l'encours sain a ralenti sous l'effet d'une progression nettement moins vigoureuse des crédits à l'habitat et des crédits d'exploitation.

Evolution de l'encours sain des crédits octroyés par les établissements locaux (en millions €)

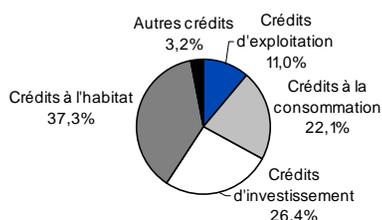


Source : IEDOM

En dépit de ce ralentissement, le financement de l'habitat est demeuré le principal contributeur à l'évolution d'ensemble, avec une augmentation de 158,6 millions € sur un an (+ 12,8 %). L'encours des **crédits à l'habitat** octroyés par la place bancaire locale s'est ainsi établi à 1,4 milliards € en fin d'année. Second contributeur à la croissance de l'encours sain, les **crédits d'investissement** sont apparus dynamiques, leur encours augmentant de 121,4 millions € sur un an (+ 14 %) du fait notamment d'une conjoncture favorable dans un certain nombre de secteurs d'activité tels l'immobilier, l'hôtellerie, la construction ou le commerce. Enfin, le rythme de croissance des **crédits à la consommation** s'est accéléré pour atteindre + 6,7 % (+ 51,8 millions €) tandis que celui des **crédits d'exploitation** s'est établi à + 7,4 % (+ 28,4 millions €).

La répartition de l'encours sain par nature fait apparaître le poids prépondérant des crédits à l'habitat qui représentent 37,3 % de l'encours octroyé par les établissements de crédit locaux. Les crédits d'investissements concentrent 26,4 % contre 22,1 % pour les crédits à la consommation. Néanmoins, il convient de relever que, sur quatre ans, cette structure a évolué en faveur de l'investissement et de l'habitat dont les poids ont gagné respectivement 3,6 points et 2,5 points, le segment de la consommation s'étant replié de 4,4 points sur la période sous revue.

Ventilation de l'encours sain par nature



Source : IEDOM

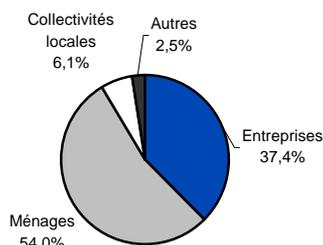
## 2.3 Concours par agent économique

En 2007, les **ménages** sont demeurés le premier segment de clientèle des établissements de crédit locaux, concentrant 54 % de l'encours sain. Néanmoins, entre 2003 et 2007, cette proportion a accusé un repli continu (- 1,1 point en moyenne annuelle) au bénéfice des **entreprises** dont le poids est passé de 33,9 % à 37,4 % sur la période sous revue. Le financement bancaire local de l'activité des entreprises a progressé plus rapidement que l'encours de crédits aux ménages aux cours des quatre derniers exercices (+ 13,2 % contre + 8,2 % en moyenne annuelle).

L'encours de crédit des **collectivités locales** a enregistré une hausse relativement forte (+ 19,7 % en moyenne

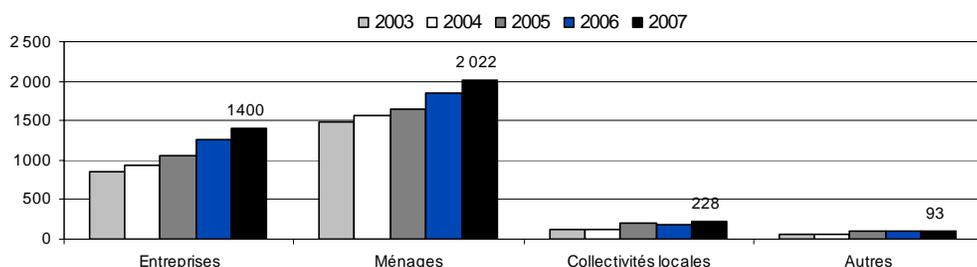
annuelle), portée essentiellement par l'équipement. Le poids de ce segment de clientèle dans l'ensemble de l'encours de crédits est ainsi passé de 4,8 % en 2003 à 6,1 % en 2007.

### Ventilation de l'encours sain par agent



Source : IEDOM

### Evolution de l'encours sain des crédits octroyés par les établissements locaux (en millions €)

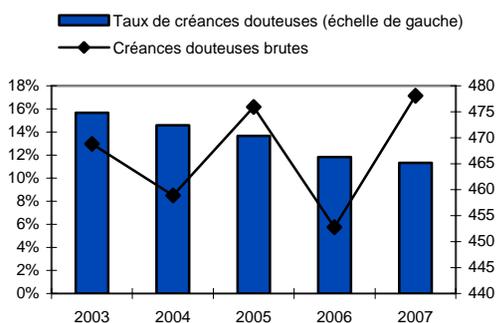


Source : IEDOM

## 2.4 Qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux

En 2007, le risque global de la place a poursuivi son amélioration, le taux de créances douteuses diminuant de 0,5 point sur un an et de 4,3 points sur quatre ans. Toutefois, l'amélioration observée en 2007 est liée à une croissance rapide de l'encours sain et non à l'évolution des créances douteuses brutes en progression de 5,6 % par rapport à 2006. Malgré le repli continu observé dans le département, le taux de créances douteuses brutes qui s'établit à 11,3 % demeure nettement supérieur à la moyenne prévalant en métropole (3,1 %).

### Evolution du risque global de la place (en millions €)



Source : IEDOM

### 3. TABLEAUX DE DONNEES

#### Concours sains (ensemble des établissements de crédit)

Montants en millions € en fin de mois						Structure	Var.
	déc 03	déc 04	déc 05	déc 06	déc 07	déc.07	1 an
<b>ENTREPRISES</b>							
Crédits d'exploitation	307	368	391	417	453	7,4%	8,6%
-Créances commerciales	41	33	41	38	42	0,7%	12,2%
-Crédits de trésorerie	116	177	193	212	189	3,1%	-10,6%
-Comptes ordinaires débiteurs	127	135	133	139	186	3,0%	34,0%
-Affacturage	23	23	24	29	36	0,6%	22,6%
Crédits d'investissement	777	837	1 032	1 036	1 228	19,9%	18,5%
-Crédits à l'équipement	608	637	829	839	1 004	16,3%	19,7%
-Crédit-bail	168	199	202	197	224	3,6%	13,7%
Crédits à l'habitat	1 056	1 118	1 194	1 287	1 408	22,9%	9,4%
Autres crédits	75	68	71	16	19	0,3%	17,9%
<b>Encours sain</b>	<b>2 214</b>	<b>2 392</b>	<b>2 687</b>	<b>2 756</b>	<b>3 108</b>	<b>50,4%</b>	<b>12,8%</b>
<b>MENAGES</b>							
Crédits à la consommation	722	760	788	836	891	14,5%	6,6%
-Crédits de trésorerie	644	686	708	748	806	13,1%	7,7%
-Comptes ordinaires débiteurs	44	41	44	48	42	0,7%	-12,8%
-Crédit-bail	34	33	36	40	43	0,7%	7,6%
Crédits à l'habitat	982	1 004	1 076	1 230	1 377	22,4%	11,9%
Autres crédits	10	10	9	10	13	0,2%	26,3%
<b>Encours sain</b>	<b>1 715</b>	<b>1 774</b>	<b>1 873</b>	<b>2 076</b>	<b>2 280</b>	<b>37,0%</b>	<b>9,8%</b>
<b>COLLECTIVITES LOCALES</b>							
Crédits d'exploitation	9	1	3	3	3	0,1%	8,0%
Crédits à l'équipement	433	462	527	529	616	10,0%	16,4%
Autres crédits	47	57	47	48	15	0,2%	-69,0%
<b>Encours sain</b>	<b>488</b>	<b>520</b>	<b>577</b>	<b>580</b>	<b>634</b>	<b>10,3%</b>	<b>9,3%</b>
<b>AUTRES AGENTS</b>							
<b>Encours sain</b>	<b>92</b>	<b>94</b>	<b>127</b>	<b>134</b>	<b>139</b>	<b>2,2%</b>	<b>3,6%</b>
<b>ENSEMBLE</b>							
Crédits d'exploitation	316	370	393	420	457	7,4%	8,6%
Crédit à la consommation	722	760	788	836	891	14,5%	6,6%
Crédits d'investissement	1 209	1 298	1 559	1 565	1 843	29,9%	17,8%
Crédits à l'habitat	2 038	2 122	2 269	2 517	2 785	45,2%	10,6%
Autres crédits	223	229	254	208	185	3,0%	-10,9%
<b>Encours sain</b>	<b>4 509</b>	<b>4 780</b>	<b>5 263</b>	<b>5 546</b>	<b>6 161</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,1%</b>

## Concours de caractère bancaire (établissements de crédit installés localement)

Montants en millions € en fin de mois						Structure	Var.
	déc 03	déc 04	déc 05	déc 06	déc 07	déc.07	1 an
<b>ENTREPRISES</b>							
Crédits d'exploitation	261	307	326	382	411	11,0%	7,5%
Créances commerciales	41	33	41	38	42	1,1%	12,1%
Crédits de trésorerie	115	157	169	196	177	4,7%	-9,5%
Comptes ordinaires débiteurs	82	94	91	119	156	4,2%	30,4%
Affecturation	23	23	24	29	36	1,0%	22,7%
Crédits d'investissement	452	484	551	679	763	20,4%	12,4%
Crédits à l'équipement	388	408	459	574	652	17,4%	13,6%
Crédit-bail	64	76	91	105	111	3,0%	5,9%
Crédits à l'habitat	70	86	114	181	210	5,6%	16,3%
Autres crédits	71	65	68	13	16	0,4%	22,9%
<b>Encours sain</b>	<b>854</b>	<b>941</b>	<b>1 057</b>	<b>1 254</b>	<b>1 400</b>	<b>37,4%</b>	<b>11,6%</b>
<b>MENAGES</b>							
Crédits à la consommation	670	706	732	776	827	22,1%	6,7%
Crédits de trésorerie	592	632	652	688	743	19,9%	8,0%
Comptes ordinaires débiteurs	44	41	44	48	42	1,1%	-12,9%
Crédit-bail	34	33	36	40	43	1,1%	7,6%
Crédits à l'habitat	799	851	913	1 056	1 185	31,7%	12,2%
Autres crédits	9	9	8	9	9	0,2%	6,0%
<b>Encours sain</b>	<b>1 478</b>	<b>1 566</b>	<b>1 653</b>	<b>1 840</b>	<b>2 022</b>	<b>54,0%</b>	<b>9,9%</b>
<b>COLLECTIVITES LOCALES</b>							
Crédits d'exploitation	9	1	3	1	1	0,0%	-33,5%
Crédits à l'équipement	112	120	194	189	226	6,1%	19,7%
Autres crédits	0	0	1	1	0	0,0%	-36,6%
<b>Encours sain</b>	<b>121</b>	<b>121</b>	<b>197</b>	<b>191</b>	<b>228</b>	<b>6,1%</b>	<b>19,2%</b>
<b>AUTRES AGENTS</b>							
<b>Encours sain</b>	<b>70</b>	<b>62</b>	<b>97</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>2,5%</b>	<b>-0,2%</b>
<b>ENSEMBLE</b>							
Crédits d'exploitation	269	308	328	383	412	11,0%	7,4%
Crédits à la consommation	670	706	732	776	827	22,1%	6,7%
Crédits d'investissement	576	614	774	868	989	26,4%	14,0%
Crédits à l'habitat	878	946	1 035	1 236	1 395	37,3%	12,8%
Autres crédits	129	117	134	115	118	3,2%	2,7%
<b>Encours sain</b>	<b>2 523</b>	<b>2 690</b>	<b>3 003</b>	<b>3 378</b>	<b>3 741</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,8%</b>
Créances douteuses brutes	469	459	476	453	478	11,3%	5,6%
<b>Encours total</b>	<b>2 992</b>	<b>3 149</b>	<b>3 479</b>	<b>3 831</b>	<b>4 220</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,1%</b>
Provisions	341	334	346	330	333		0,9%
Taux de créances douteuses	15,7%	14,6%	13,7%	11,8%	11,3%		-0,5 pt
Taux de provisionnement	72,8%	72,8%	72,8%	72,8%	69,6%		-3,2 pt

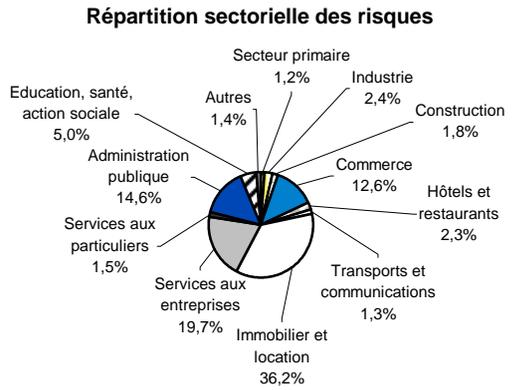
## § 3. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

A fin 2007, 7 440 entités étaient recensées au Service central des risques<sup>1</sup> de la Banque de France pour un encours total de 3,6 milliards €<sup>2</sup>.

### 1. STRUCTURE ET EVOLUTION DES RISQUES DECLARES EN 2007

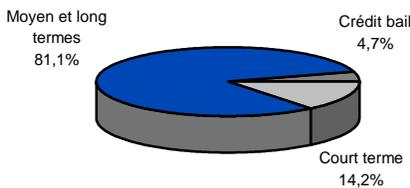
#### 1.1 Structure

Trois secteurs d'activité mobilisent plus de 70 % des risques déclarés au SCR sur des entreprises guadeloupéennes. **L'immobilier et la location** concentrant 36,2 % des concours, constituent le premier secteur d'activité financé par les établissements de crédit tandis que les **services aux entreprises** et **l'administration publique** en regroupent respectivement 19,7 % et 14,6 %. A l'inverse, le secteur primaire et les transports et communications représentent moins de 1,5 % chacun de l'encours total.



Source : SCR – Banque de France

#### Ventilation des risques par nature de concours



Source : SCR - Banque de France

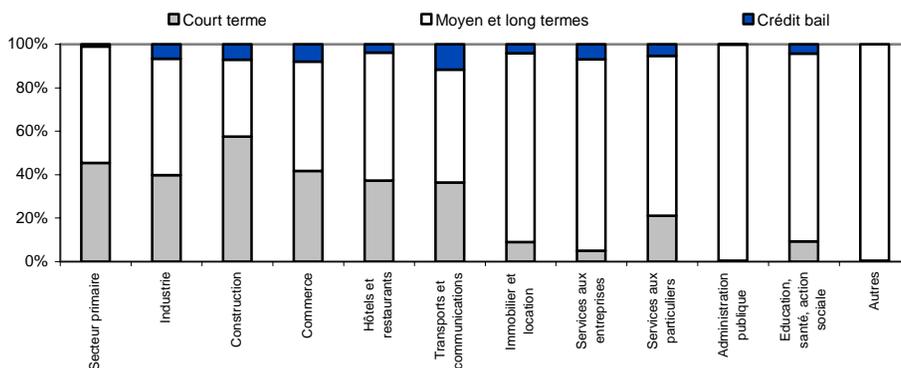
Les crédits à moyen et long termes, destinés principalement au financement d'investissements, concentrent 81,1 % de l'encours total tandis que les crédits à court terme en représentent 14,2 %. Les financements par crédit-bail demeurent minoritaires, avec 4,7 % de l'encours total contre 4,5 % en 2006.

La structure des risques par nature de concours apparaît relativement homogène entre les secteurs d'activités. Le secteur de la construction, dont l'activité nécessite généralement des avances de trésorerie dans l'attente des règlements des donneurs d'ordre, fait cependant exception. Le poids des crédits à court terme du secteur s'élève ainsi à 57,5 %. On relèvera également le recours important au crédit bail des entreprises du transport, ce type de financement représentant plus de 10 % de leur encours total.

<sup>1</sup> Le Service central des risques de la Banque de France est défini en début de chapitre.

<sup>2</sup> Le montant total de risques présenté ici exclut les engagements de hors bilan.

## Répartition des encours déclarés au SCR par secteur et par nature

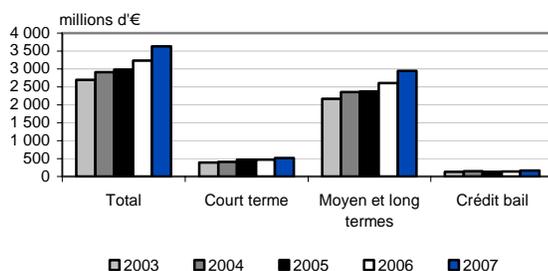


Source : SCR – Banque de France

## 1.2 Evolution annuelle

Au cours de l'année 2007, 864 entités supplémentaires ont été recensées au SCR (+ 13,1 %), contribuant ainsi à une hausse de 12,7 % de l'encours total de risques déclarés par les établissements de crédit. Ce rythme de croissance s'est accéléré par rapport à 2006 (+ 8,3 %) et représente plus du double de la progression annuelle moyenne observée sur la période 2004-2006 (+ 6,2 %).

### Encours des risques déclarés au SCR



Source : SCR - Banque de France

La croissance du montant total des risques en 2007 est en premier lieu imputable au secteur d'activité prédominant, **l'immobilier et la location**, dont l'encours a progressé de 9,6 % sur un an pour atteindre 1,3 milliard €. Le **commerce** et les **services aux entreprises** ont également porté significativement l'évolution d'ensemble (respectivement + 31,6 % et + 15,7 %). A l'inverse, l'industrie et les services aux particuliers ont pesé sur la croissance de l'encours total (respectivement - 3,9 % et - 2,3 %).

### Evolution des risques déclarés au SCR en 2007

	Variation annuelle	Contribution à l'évolution d'ensemble (en points)
Immobilier et location	9,6%	3,56
Commerce	31,6%	3,41
Services aux entreprises	15,7%	3,02
Administration publique	5,6%	0,87
Education, santé, action sociale	15,5%	0,76
Secteur primaire	37,5%	0,37
Hôtels et restaurants	16,1%	0,36
Autres	26,9%	0,33
Construction	6,7%	0,12
Transports et communications	1,6%	0,02
Services aux particuliers	-2,3%	-0,04
Industrie	-3,9%	-0,11
<b>Total</b>	<b>12,7%</b>	<b>12,7</b>

Source : SCR – Banque de France

L'évolution sectorielle des risques déclarés au SCR est à mettre en relation avec l'amélioration du contexte économique observée en 2007.

L'accroissement général de l'activité économique a en effet généré un haut niveau d'investissement des entreprises, notable dans l'évolution des lignes de crédit à **moyen et long termes** (+ 13 % sur un an). L'évolution la plus marquante sur ce type de financement concerne les entreprises du commerce qui, en raison du développement de nouvelles zones commerciales<sup>1</sup>, ont enregistré une augmentation de 44,1 % de leurs encours de crédits à moyen et long termes. Ces derniers ont également sensiblement augmenté dans l'hôtellerie-restauration (+ 27,7 %), du fait notamment de la rénovation de l'hôtel Fort Royal à Deshaies, et dans la construction (+ 25,5 %), secteur dans lequel la reprise de l'activité en 2007 a nécessité un renforcement des équipements.

S'agissant des financements à **court terme** (+ 9,5 % sur un an), le secteur primaire a enregistré l'évolution la plus significative, la hausse annuelle de l'encours atteignant 140,1 % (+ 11,5 millions d'€). Elle s'explique, notamment, par les difficultés des entreprises du secteur après le passage du cyclone Dean au cours du troisième trimestre 2007.

Enfin, le recours au **crédit-bail** s'est accéléré en 2007 (+ 17,6 %), en particulier dans le secteur immobilier et location (+ 32,5 %), concurremment à l'accroissement du nombre de projets en défiscalisation devant les incertitudes pesant sur le dispositif de la nouvelle loi-programme pour l'outre-mer en 2008.

## 2. LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

A fin 2007, les risques déclarés sur le secteur de l'immobilier représentaient un montant de 1,3 milliard € en hausse de 9,6 % sur un an. Il résulte de l'accroissement du nombre d'entités recensées, passé de 1 807 à 2 027 (+ 12 %), tandis que l'encours moyen des risques a atteint 650 milliers €, en baisse de 2,3 % par rapport à 2006.

Sur un an, tous les sous-secteurs de l'immobilier ont connu une hausse de l'encours des risques déclarés au SCR. Ce dynamisme général est largement imputable aux *autres locations*<sup>2</sup>, qui enregistrent la croissance la plus forte (+ 35,2 % sur un an) et contribuent pour 60 % de l'accroissement total de l'encours. Les *autres activités immobilières* constituent le second facteur de croissance (+ 26,6 %) du secteur.

Evolution des risques sur le secteur de l'immobilier et location (en millions €)

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Autres locations	99,70	121,41	127,79	197,06	266,38	35,2%
Promotion immobilière	39,55	29,30	35,11	31,25	35,17	12,5%
<i>dont logements</i>	16,64	12,06	12,22	17,27	26,30	52,3%
Autres activités immobilières	72,85	76,06	84,11	93,61	118,48	26,6%
Location de logements	829,65	853,45	882,01	880,61	897,49	1,9%
<i>Logement social</i>	641,28	657,05	677,52	665,82	681,43	2,3%
<i>Autres logements</i>	188,37	196,40	204,49	214,79	216,06	0,6%
<b>Total</b>	<b>1 041,74</b>	<b>1 080,23</b>	<b>1 129,02</b>	<b>1 202,53</b>	<b>1 317,52</b>	<b>9,6%</b>

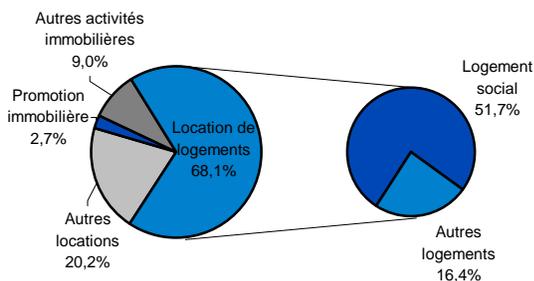
Source : SCR – Banque de France

<sup>1</sup> Il s'agit essentiellement de la seconde tranche du centre commercial de Destrellan livrée en fin d'année 2006, de la zone commerciale « Les Portes du Moule » et du « Pavillon » à Jarry.

<sup>2</sup> Ce sous-secteur comprend notamment la location de commerces, bureaux et terrains.

L'encours total est détenu à plus de 68 % par le sous-secteur de la *location de logements*, au sein duquel les opérateurs de logements sociaux regroupent plus des trois quarts des encours, une proportion stable sur un an. La *location d'autres biens immobiliers* (commerce, bureaux, terrains...) mobilise 20,2 % du montant total des risques du secteur tandis que les *autres activités immobilières* (agences immobilières, gestion immobilière, marchands de biens immobiliers) et la *promotion immobilière* en concentrent respectivement 9,0 % et 2,7 %.

### Répartition de l'endettement du secteur immobilier par sous-secteur



Source : SCR – Banque de France

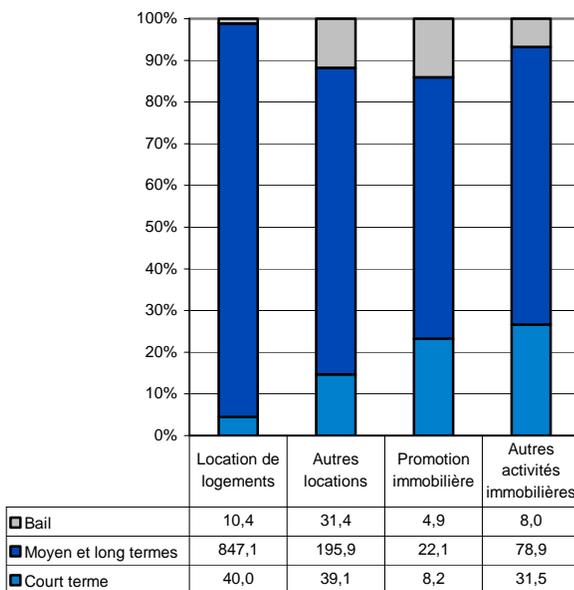
La nature de l'activité du secteur de l'immobilier explique le recours prédominant aux crédits à moyen et long termes. Ceux-ci représentent en effet 86,8 % de l'encours total, contre respectivement 9 % et 4,2 % pour les financements à court terme et le crédit-bail.

Cette structure prévaut pour l'ensemble des sous-secteurs mais demeure plus marquée s'agissant de la *location de logements* dont l'encours des risques est composé pour plus de 94 % de lignes de crédit à moyen et long termes.

Les crédits à moyen et long termes sont également majoritaires dans le sous secteur des *autres locations*, avec 73,6 % du financement d'ensemble.

Le financement à court terme est plus fréquent s'agissant de la *promotion immobilière*, sous-secteur pour lequel les encours de crédits à court terme représentent 23,2 % de l'endettement total. Le financement des promoteurs immobiliers présente également la particularité d'un recours plus important au crédit-bail (14 % de l'encours total du sous-secteur).

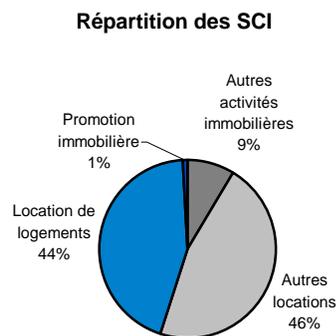
### Structure de l'endettement par sous-secteur



Source : SCR - Banque de France

## LES SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES

L'effet de la défiscalisation sur le niveau des concours octroyés au secteur de l'immobilier peut être appréhendé au travers des risques portés par les sociétés civiles immobilières (SCI). Au nombre de 1 446<sup>1</sup> en 2007, celles-ci ont totalisé un encours de 424,3 millions €. Au cours des quatre derniers exercices, les concours octroyés à ces entités ont affiché une hausse continue (+ 17,8 % en moyenne annuelle), à mettre en liaison avec les dispositifs de défiscalisation. Les SCI concentrent ainsi 32,2 % du financement de l'immobilier, avec un poids particulièrement significatif dans la location de commerces, bureaux et terrains (80,8 % des encours). Les plus nombreuses demeurent en effet les SCI de location, aussi bien de logements que d'autres biens (respectivement 43,2 % et 45,1 % des entités recensées en 2007).



Source : SCR – Banque de France

## 3. LE FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le montant total des risques sur les collectivités locales guadeloupéennes (communes, communautés de communes, Conseil général, Conseil régional et syndicats) s'élevait à 532,1 millions € à fin 2007, en hausse de 5,6 % sur un an, contre + 3,1 % en 2006. L'encours moyen s'est néanmoins inscrit en baisse de 4,6 % par rapport à 2006, pour s'établir à 10,2 millions €. La croissance de l'encours total est, par conséquent, davantage liée à une augmentation du nombre de bénéficiaires qu'à une hausse des montants de concours octroyés à l'administration publique.

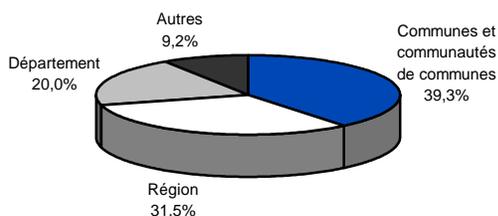
### Montant total des risques des administrations publiques

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 2006-2007
Court terme	10,4	10,2	78,3	22,7	2,5	-88,8%
Moyen et long termes	451,6	494,1	409,8	480,6	528,9	10,1%
Crédit bail	1,1	0,9	0,6	0,7	0,7	-5,2%
Total	463,1	505,1	488,7	504,0	532,1	5,6%

Source : SCR – Banque de France

Les communes et communautés de communes concentrent 39,3 % de l'encours des risques déclarés au SCR sur les collectivités locales, contre 31,5 % pour le Conseil régional et 20,0 % pour le Conseil général. La quasi-totalité des financements de l'administration publique est opérée sur des lignes à moyen et long termes. Cette prédominance des emprunts à moyen et long termes, liée aux opérations d'investissements réalisés au cours de l'exercice, s'est renforcée en 2007. Ainsi, les crédits à court terme ne représentent plus que 0,5 % de l'encours total des administrations publiques, contre 4,5 % en 2006.

### Répartition de l'encours des risques par type d'entité



Source : SCR – Banque de France

<sup>1</sup> Nombre de sociétés civiles immobilières recensées au SCR.

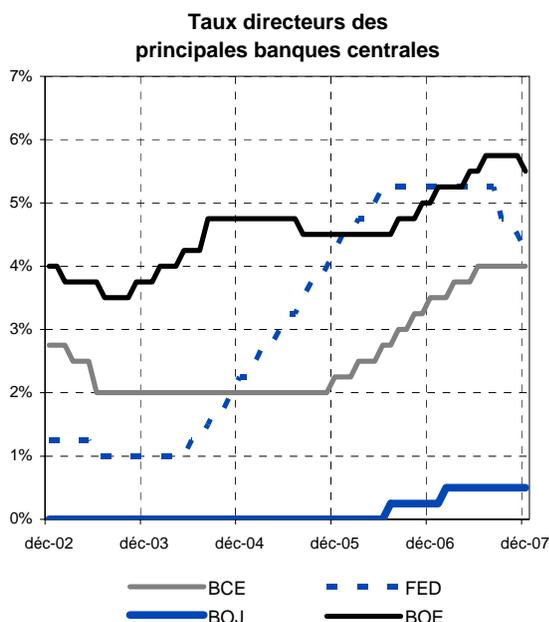
# Section 3

## Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### § 1. LES TAUX

#### 1. LES TAUX DIRECTEURS

Au cours du premier semestre 2007, jusqu'à la crise financière de l'été 2007, les autorités monétaires des principales puissances économiques ont maintenu des politiques monétaires restrictives dans la continuité de l'année 2006 pour lutter contre la recrudescence de l'inflation. La crise financière survenue au mois d'août 2007 a profondément modifié le contexte d'intervention des banques centrales. La crise de confiance sur les marchés monétaires et la crainte d'une propagation à l'économie réelle ont conduit à des interventions exceptionnelles<sup>1</sup> des autorités monétaires américaines, européennes et japonaises pour maintenir la liquidité sur les marchés monétaires, marqués par des tensions sur les taux. Les autorités monétaires ont ensuite mis fin au mouvement de relèvement de leurs taux directeurs avant de procéder aux premières baisses (FED, BOE) qui se sont amplifiées en début d'année 2008 face aux risques de récession économique, en particulier aux Etats-Unis.



<sup>1</sup> La Banque Centrale Européenne a ainsi injecté massivement des fonds sur le marché monétaire européen à compter d'août 2007 (94,8 milliards € injectés le 9 août pour refinancer les banques de l'Eurosystème) jusqu'à la fin de l'année (la dernière opération de refinancement a porté sur 348,6 milliards € le 18 décembre). Des opérations similaires ont été menées entre août et décembre 2007 par le comité d'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), par la Banque d'Angleterre ou par la Banque centrale du Japon.

La Banque Centrale Européenne a ainsi relevé à deux reprises (de 25 points) ses taux directeurs au premier semestre 2007 (en mars et en juin), portant le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) de 3,50 % en décembre 2006 à 4 % et les deux autres taux directeurs encadrant le taux de soumission minimal<sup>1</sup> à 3 % et à 5 %. Depuis juin 2007, la Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés, ce qui, en raison de l'abaissement des taux directeurs des principales autres banques centrales, a favorisé l'appréciation de l'euro contre les autres monnaies, notamment le dollar américain. Pour mémoire, la Banque Centrale Européenne avait engagé à partir du 6 décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long termes au sein de la zone euro. Le premier relèvement est intervenu le 6 décembre 2005, suivi de 5 autres de 25 points chacun en 2006.

#### Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	08/03/06	15/06/06	09/08/06	11/10/06	13/12/06	14/03/07	13/06/07
Taux de soumission REPO	2,50%	2,75%	3,00%	3,25%	3,50%	3,75%	4,00%
Facilité de prêt marginal	3,50%	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	4,75%	5,00%
Facilité de dépôt	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%	2,50%	2,75%	3,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), qui avait procédé en 2006 à quatre resserrements de 25 points pour porter le taux des "federal funds" à 5,25 % (au 29 juin 2006), a engagé dès le début de la crise financière de l'été 2007 une politique d'abaissement de ses taux directeurs. Le FOMC les a ainsi abaissés à trois reprises au cours du deuxième semestre 2007 pour ramener le taux des "federal funds" à 4,25 % le 11 décembre 2007.

Le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait relevé à quatre reprises en 2006 son "bank rate" pour le porter à 5,25 % à fin décembre 2006, a poursuivi cette politique au premier semestre 2007 pour porter son "bank rate" à 5,75 % en juillet 2007, avant de procéder à une baisse de 25 points le 5 décembre 2007.

La Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait abandonné en 2006 la politique de taux zéro initiée en 2001, destinée à lutter contre la déflation, a relevé son taux directeur le 21 février 2007 pour le porter de 0,25 % à 0,50 %. Depuis cette date, la BOJ n'a pas modifié ses taux directeurs.

Enfin, la Banque Populaire de Chine (PBOC), qui avait maintenu ses taux directeurs inchangés à 5,58 % depuis 2004 jusqu'à avril 2006, a procédé depuis le début de l'année 2007 à six relèvements<sup>2</sup> de son principal taux d'intervention (taux de prêt à un an) pour le porter à 7,29 % en septembre 2007. En effet, la Chine se trouve confrontée à une surchauffe économique ainsi qu'à une envolée de ses marchés boursiers, qui se traduit par une poussée inflationniste importante que la banque centrale tente de contenir par un relèvement des conditions de crédit.

<sup>1</sup> Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

<sup>2</sup> Par ailleurs, la PBOC a procédé depuis 2006 à de nombreux relèvements de ses taux de réserves obligatoires, qui atteignent à fin décembre 2007 un taux de 14,5 % sur les ressources (contre 9 % à fin décembre 2006).

## 2. LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2004, est appliqué le règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n° 2003-3 du 24 juillet 2003 relatif au dispositif de calcul des taux d'intérêt de l'épargne réglementée. Ainsi, semestriellement (les 15 janvier et juillet), la Banque de France communique au directeur du Trésor, le résultat de la formule retenue pour l'actualisation de chacun de ces taux. Celui du livret A est déterminé par une formule d'indexation automatique égale à la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point. Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A.

### Rémunération des placements à taux réglementés

	01/08/2004	01/08/2005	01/02/2006	01/08/2006	01/08/2007	01/02/2008
Livret A et bleu	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%
Compte d'épargne-logement (CEL) <sup>(1)</sup>	1,50%	1,25%	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) <sup>(1)</sup>	3,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	3,25%	3,00%	3,25%	3,75%	4,00%	4,25%
Livrets de développement durable (LDD)	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%

(1) Hors prime d'Etat

En 2007, la rémunération de l'épargne réglementée n'a été revalorisée qu'une seule fois. Les principaux taux ont ainsi été relevés de 0,25 point le 1<sup>er</sup> août 2007. Le PEL fait néanmoins exception avec un taux de rémunération demeuré inchangé depuis 2005.

## 3. LES TAUX DEBITEURS

### Net renchérissement du coût du crédit aux entreprises en janvier 2008...

L'Institut d'émission réalise depuis 1987 des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises							en %
Taux moyens		janv.04	janv.05	janv.06	janv.07	janv.08*	Var. annuelle (pts)
Guadeloupe	Escompte	6,59	5,59	6,29	6,67	8,80	2,13
	Découvert	9,30	9,13	8,87	10,76	12,34	1,58
	Autres crédits à court terme	5,30	6,23	6,44	5,76	6,95	1,19
	Court terme agrégé	7,38	7,44	7,55	8,73	10,62	1,88
	Moyen et long terme	5,26	4,76	4,78	4,86	5,87	1,01
France hexagonale	Escompte	5,09	5,00	5,30	5,63	6,40	0,77
	Découvert	6,23	5,69	7,01	6,58	7,19	0,61
	Autres crédits à court terme	4,41	4,32	4,54	5,12	6,11	0,99
	Moyen et long terme	4,00	3,52	3,86	4,29	4,90	0,61

Source : IEDOM - BDF

\*Pour la France hexagonale, données du quatrième trimestre 2007

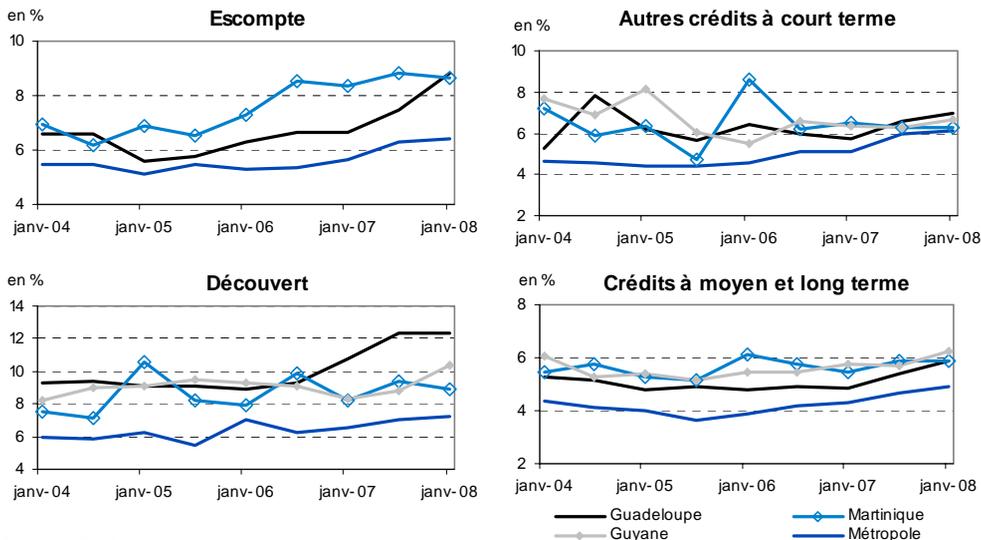
La dernière enquête sur le coût du crédit réalisée par la Banque de France (BDF)<sup>1</sup> révèle une hausse de l'ensemble des taux débiteurs dans l'Hexagone. Les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM au mois de janvier 2008 traduisent une tendance similaire en Guadeloupe.

**d'avantage marqué sur le segment des crédits à court terme...**

Le renchérissement du coût des crédits à court terme s'est révélé plus important que celui des crédits à moyen et long termes.

Le taux moyen pondéré des **crédits à court terme** a progressé de 1,88 point sur un an pour s'établir à 10,62 %. Cette évolution est marquée par un net renchérissement des opérations d'**escompte** (+ 2,13 point) et du **découvert** (+ 1,58 point), lequel représente plus de la moitié (53,4 %) des crédits à court terme octroyés par les établissements de crédit du département. Après une légère baisse l'année précédente, le coût des **autres crédits à court terme** a augmenté de 1,19 point sur la période sous revue pour atteindre 6,95 %.

Les conditions débitrices à **moyen et long termes** ont augmenté plus modérément (+ 1,01 point). Cette croissance marque cependant une rupture avec les quatre exercices précédents au cours desquels, sous l'effet d'une forte concurrence, le taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes était tendanciellement orienté à la baisse (- 0,37 point en moyenne annuelle). Cette évolution haussière entre janvier 2007 et janvier 2008 s'explique notamment par la volonté de la place bancaire locale de répercuter l'augmentation du coût de ses ressources sur les taux débiteurs proposés à la clientèle et de reconstituer ses marges.



Source : IEDOM - BDF

<sup>1</sup> Cette enquête porte sur les crédits octroyés au mois d'octobre 2007.

***confirmant un coût du crédit globalement plus élevé en Guadeloupe qu'en France hexagonale.***

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes sont demeurées globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone<sup>1</sup>.

- Cette situation est nettement perceptible sur le segment des crédits à court terme, en particulier celui relatif aux découverts sur lequel l'écart de taux s'est creusé depuis 2006 jusqu'à atteindre 5,15 points en janvier 2008. Le coût des opérations d'escompte demeure également nettement supérieur à celui pratiqué en métropole (2,40 points).
- S'agissant des crédits à moyen long terme, l'écart de taux est moins conséquent, tendant même à se resserrer depuis cinq exercices, en dépit d'un léger renforcement en janvier 2008 (0,97 point contre 0,57 point en janvier 2007).

Le coût des crédits à court terme demeure plus élevé en Guadeloupe que dans les autres DFA. L'écart est particulièrement net sur le segment des découverts, les taux pratiqués par les établissements de crédit du département étant supérieurs de respectivement 3,48 points et 1,99 points à ceux recensés en Martinique et en Guyane. En revanche, les conditions débitrices à moyen et long termes apparaissent plus homogènes entre les trois DFA. Sur ce segment, le coût du crédit ressort plus élevé en Guyane (6,27 %) qu'en Guadeloupe (5,87 %) et Martinique (5,86 %).

---

<sup>1</sup> Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, les opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

## 4. LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

### Evolution des seuils de l'usure

	1 <sup>er</sup> T07	2 <sup>e</sup> T07	3 <sup>e</sup> T07	4 <sup>e</sup> T07	1 <sup>er</sup> T08
<b>Particuliers</b>					
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe	6,39%	6,27%	6,41%	6,63%	7,12%
Prêts à taux variable	6,12%	6,24%	6,53%	6,72%	7,05%
Prêts relais	6,21%	6,35%	6,48%	6,53%	7,00%
<b>Autres prêts</b>					
Prêts ≤ 1524 € (*)	20,76%	20,33%	20,39%	20,49%	20,88%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € (*)	19,07%	19,25%	19,85%	19,80%	20,16%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	8,44%	8,72%	8,93%	9,04%	9,39%
<b>Entreprises</b>					
Découvert en compte (**)	14,19%	14,44%	14,48%	14,61%	14,71%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

## § 2. LE PRODUIT NET BANCAIRE

### Reprise confirmée de la croissance du produit net bancaire en 2007...

La croissance de 8,7 % du produit net bancaire agrégé des banques locales<sup>1</sup> pour l'exercice 2007, à 204,0 millions €, en hausse de 16,1 millions € confirme le redressement opéré en 2006 (+ 11,6 %). Elle résulte globalement d'une progression modérée des produits (+ 5,6 %) et d'une légère réduction des coûts (-2,2 %).

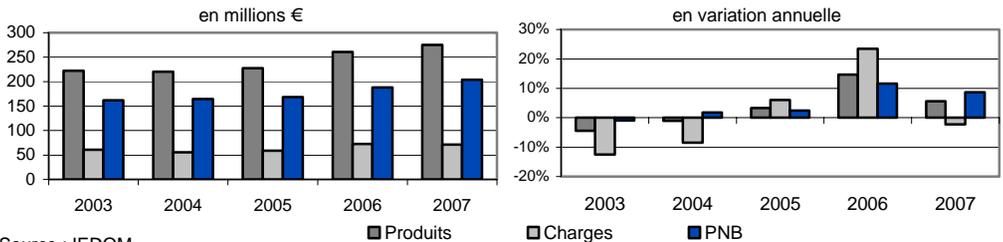
#### Décomposition du PNB (solde Produits - Charges) au 31 décembre

en milliers €

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Opérations de trésorerie et interbancaires *	6 792	5 354	7 867	9 575	3 115	-67,5%
Opérations avec la clientèle *	117 255	121 467	125 375	139 311	156 527	12,4%
Opérations sur titres *	440	-15	-970	7 387	-1 791	-124,2%
Opérations diverses	37 089	37 584	36 040	31 578	46 038	45,8%
Dotations nettes prov. dépr. titres activ. portef.	0	0	0	0	111	ns
Dot. nettes prov. dépr. titres activ. de plac.	0	0	0	0	0	ns
<b>Produit net bancaire</b>	<b>161 576</b>	<b>164 390</b>	<b>168 312</b>	<b>187 851</b>	<b>204 000</b>	<b>8,6%</b>

Source : IEDOM (\*) Hors intérêts sur créances douteuses

#### Evolution du produit net bancaire et de ses composantes



Source : IEDOM

#### Structure des charges et des produits

en milliers €

Charges			Var.	Produits			Var.
2006	2007	07/06		2006	2007	07/06	
26 407	32 771	24,1%	Opérations de trésorerie et interbancaires *	35 982	35 886	-0,3%	
16 084	19 928	23,9%	Opérations avec la clientèle *	155 395	176 455	13,6%	
2 323	3 058	31,6%	Opérations sur titres *	9 710	1 267	-87,0%	
27 972	15 426	-44,9%	Opérations diverses	59 550	61 464	3,2%	
0	0	n.s.	Dot./Rep. prov. dépr. titres activ. portef.	0	111	n.s.	
0	0	n.s.	Dot./Rep. prov. dépr. titres activ. de plac.	0	0	n.s.	
<b>72 786</b>	<b>71 183</b>	<b>-2,2%</b>	<b>Total</b>	<b>260 637</b>	<b>275 183</b>	<b>5,6%</b>	

Source : IEDOM \* hors intérêts sur créances douteuses

<sup>1</sup> Etude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés des établissements de crédit suivants: BFCAG, BNP Paribas, BRED, CRCAMG, CRMMOM, FCMAG.

*...liée à l'orientation favorable des opérations d'intermédiation et des services financiers.*

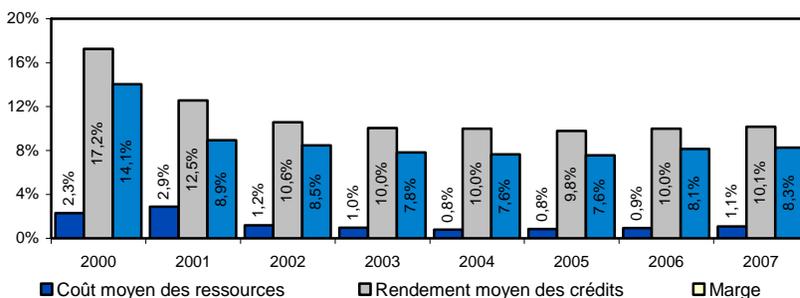
Cette évolution d'ensemble tient à une nette amélioration des produits nets réalisés auprès de la clientèle non financière, dégagée sur les opérations avec la clientèle en progression de 17,2 millions € d'une part, et sur les opérations diverses, essentiellement des prestations de services financiers, en croissance de 14,5 millions € d'autre part.

**Une demande de crédit dynamique dans un contexte de reconstitution des marges et de hausse des taux**

Le dynamisme des investissements des entreprises et ménages du département a très largement contribué au développement des produits sur opérations avec la clientèle (+ 21,1 millions € soit + 13,6 % sur un an). A fin 2007, l'encours de crédits sains à l'économie<sup>1</sup> s'inscrivait globalement en hausse de 13,5 %, avec de fortes progressions enregistrées sur l'investissement (+ 33,0 %) et l'immobilier (+ 14,9 %).

Les établissements de crédit locaux ont globalement stabilisé leurs marges à 8,3 % (+ 0,2 % sur un an), dans un contexte largement concurrentiel qui avait induit une diminution moyenne d'un point par an de marge d'intermédiation sur les opérations avec la clientèle entre 2000 et 2006.

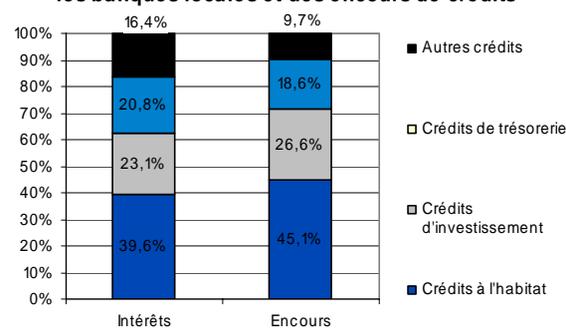
**Coûts et rendements moyens des opérations avec la clientèle**



Source : IEDOM

Cette reconstitution progressive des marges, entamée en 2006, s'est cependant opérée dans un contexte de hausse des taux. Consécutivement à la révision à la hausse des taux de rémunération de l'épargne réglementée, les charges sur opérations avec la clientèle ont crû sensiblement de 23,9 % (+ 3,8 millions €), à comparer aux 12,4 % observés en moyenne annuelle sur les quatre derniers exercices. Les établissements ont répercuté ce renchérissement des ressources clientèle sur

**Répartition par nature des intérêts perçus par les banques locales et des encours de crédits**



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Encours agrégés des six établissements constituant l'échantillon retenu pour cette étude.

les taux créditeurs. Les conditions débitrices sur les crédits à moyen et long termes ont en effet progressé de 1,01 point sur le segment des entreprises<sup>1</sup>, en rupture avec la tendance baissière observée sur les quatre exercices précédents (-0,37 point en moyenne annuelle). Les produits d'intérêts se sont ainsi inscrits en hausse de 15,8 % en 2007 (+ 10,8 % en 2006). Le financement de l'immobilier apparaît comme la première source de revenus de l'activité d'intermédiation bancaire avec 39,6 % des intérêts, contre 23,1 % pour les crédits à l'équipement et 20,8 % pour les crédits de trésorerie.

#### Evolution des produits sur opérations avec la clientèle sur la période 2000-2007

	Montants en millions €			Variation 2007-2006		Poids	
	2000	2006	2007	en valeur	en %	2000	2007
Produits sur opérations avec la clientèle	136,0	155,4	176,5	21,1	13,6%		
- dont intérêts	98,5	101,0	116,9	15,9	15,8%	72,4%	66,3%
- dont commissions	37,5	54,4	59,5	5,1	9,4%	27,6%	33,7%

Source : IEDOM

#### *Une croissance rapide des commissions sur opérations avec la clientèle et sur prestations financières*

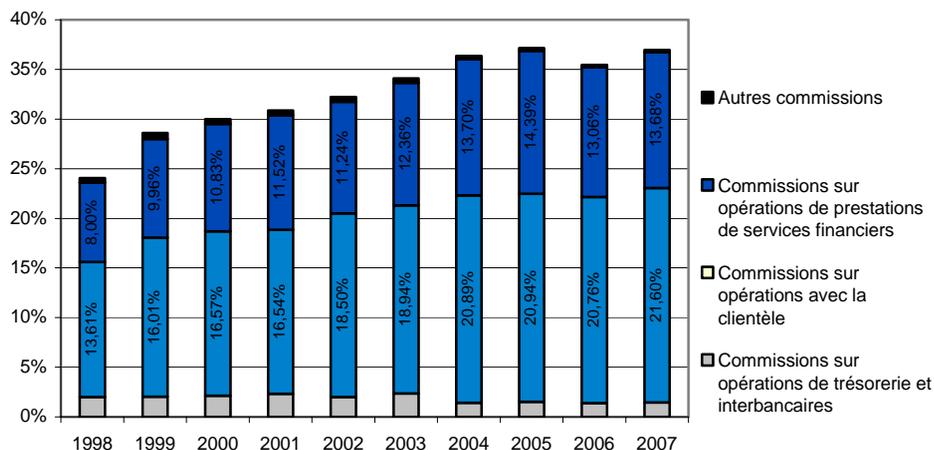
Les établissements de crédit ont poursuivi leur stratégie de développement de produits, accroissant la contribution des commissions à la formation du PNB. Les commissions sur opérations avec la clientèle ont ainsi augmenté de 9,4 % sur l'exercice (+ 7,0 % en moyenne annuelle sur sept ans) pour représenter 21,6 % des produits d'exploitation bancaire, contre 20,8 % en 2006 et 16,6 % en 2000.

Cette stratégie a été étendue aux prestations de services financiers, dont l'offre s'est également diversifiée. Les établissements de crédit locaux ont ainsi profité de l'intégration de leurs systèmes d'information à ceux de leurs maison-mères pour proposer de nouveaux produits d'épargne à moyen et long termes, tels que portefeuilles titres et contrats d'assurance-vie. Les commissions perçues à ce titre ont crû de 10,6 % en 2007 (+ 6,7 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2007) pour représenter 13,6 % des produits d'exploitation bancaire, contre 13,1 % en 2006 et 10,8 % en 2000.

L'évolution du produit net sur opérations diverses (+ 45,8 % sur un an contre + 3,6 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2006) est atypique et tient à une réduction sensible des charges.

<sup>1</sup> Cf. partie relative à l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises.

### Poids des commissions dans les produits d'exploitation bancaire



Source : IEDOM

### Recul du produit tiré des opérations de trésorerie et interbancaires et des opérations sur titres en liaison avec la crise financière survenue depuis août 2007

Dans le contexte de hausse des taux sur les marchés interbancaires, i) induite par la décision de la BCE de relever d'un demi point, à 4 %, le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement en vigueur depuis fin 2006 et ii) accentué par la crise des *subprimes* intervenue au mois d'août 2007, les charges liées aux opérations interbancaires ont augmenté de 24,1 % sur un an.

La crise des *subprimes* a également lourdement affecté les performances boursières, le CAC 40 affichant une croissance très faible en 2007 (+ 0,1 % contre + 17,5 % en 2006) et l'Euro Stoxx 50, une hausse modeste (+ 5,1 % après + 15,1 % en 2006). Le produit net des opérations sur titres, en baisse de 9,2 millions €, est devenu déficitaire (- 1,7 millions €).

### Structure du PNB (solde Produits - Charges)

	2003	2004	2005	2006	2007
Opérations de trésorerie et interbancaires *	4,2%	3,3%	4,7%	5,1%	1,5%
Opérations avec la clientèle *	72,6%	73,9%	74,5%	74,2%	76,7%
Opérations sur titres *	0,3%	0,0%	-0,6%	3,9%	-0,9%
Opérations diverses	23,0%	22,9%	21,4%	16,8%	22,6%
Dotations nettes prov. dépr. titres activ. portef.	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%

Source : IEDOM \* Hors intérêts sur créances douteuses

# Section 4

## La circulation fiduciaire

### § 1. LA CIRCULATION DE L'EURO

Au 31 décembre 2007, l'émission nette cumulée s'établissait à 519,3 millions € billets et pièces confondus. Elle a progressé de 13,5 % sur un an et a plus que doublé depuis décembre 2002 (+ 103,8 %). En moyenne annuelle, la valeur totale des liquidités en circulation a crû de 15,5 % entre 2002 et 2007.

#### 1. LES BILLETS EUROS

##### 1.1 Les émissions nettes de billets euros

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets ayant cours légal dans la zone euro depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

##### Avertissement

Les données présentées sont exprimées en émissions nettes de billets, qui sont égales à la différence entre les émissions et les retraits de circulation dans le département, pour chaque coupure. Elles ne sauraient toutefois être considérées comme représentant les billets effectivement en circulation en Guadeloupe. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion des mouvements de voyageurs et qui ne peuvent être recensés. L'Eurosystème, lui-même, est confronté à d'importantes difficultés d'évaluation de la circulation monétaire dans chaque pays de la zone euro<sup>1</sup>.

En 2007, 65,9 millions de billets euros ont été mis en circulation contre 64,9 millions retirés. L'émission nette s'est ainsi établie à 991 milliers de billets, en hausse de 26,8 % sur l'exercice (+ 209,4 milliers de billets), pour une valeur totale de 60,4 millions € toutes coupures confondues. La mise en circulation de coupures supérieures à 50 € ayant néanmoins été moins importante que l'année précédente, l'émission nette en valeur a diminué de 6,12 millions € sur un an (- 9,2 %).

Le cumul des émissions nettes de billets depuis l'introduction de l'euro a franchi, en 2007, le seuil des 500 millions € (500,7 millions €), correspondant à un volume de 9,7 millions d'unités. Sur un an, l'émission nette cumulée a ainsi progressé de 13,7 % en valeur et 11,4 % en volume.

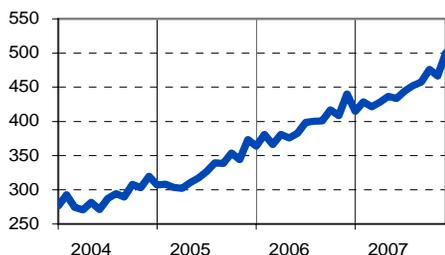
Ramenée au nombre d'habitants, la circulation fiduciaire apparente en billets s'est établie à 1 110,2 € en 2007 contre 984,9 € en 2006, soit une augmentation annuelle de 125,3 € (+ 12,7 %). Dans l'Hexagone, ce ratio a cru de 71,1 € (+ 8,0 %) sur un an, pour s'établir à 959 € par habitant<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La BCE estime que 10 à 20 % de la valeur totale des billets émis, sont utilisés hors de la zone euro.

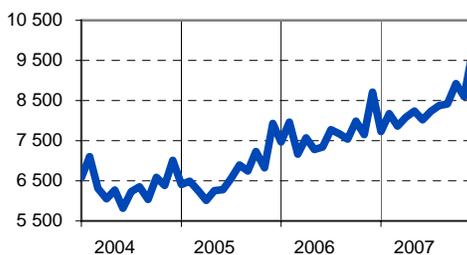
<sup>2</sup> Les données relatives à la France hexagonale sont arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Emissions nettes cumulées de billets

En millions €



En milliers d'unités



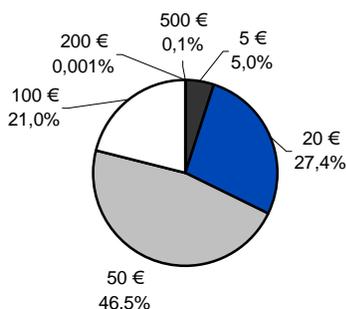
Source : IEDOM

La coupure de 50 € demeure la valeur faciale prédominante en Guadeloupe. Cette position se renforce à nouveau en 2007 puisque la part des billets de 50 € dans le total des émissions nettes cumulées en volume gagne 4,1 points sur un an pour atteindre 46,5 %. Bien qu'en légère baisse, l'usage des coupures de 20 € et 100 € demeure significatif dans l'île, avec respectivement 27,4 % et 21 % de la circulation fiduciaire totale en 2007 (- 2,4 points et - 0,6 point sur un an). Ce constat peut être mis en relation avec la structure du chargement des guichets et distributeurs automatiques de billets, majoritaire en billets de 50 € et 20 €. La coupure de 500 € demeure relativement peu émise, avec une émission nette cumulée de 12,3 milliers d'unités, en baisse depuis 2005. La coupure la moins émise reste celle de 200 € dont l'émission nette cumulée à fin décembre 2007 (63 billets) est la plus faible enregistrée depuis l'introduction de l'euro. Enfin, s'agissant de la vignette de 10 € depuis 2006, le nombre de billets reçus aux guichets de l'IEDOM est supérieur à celui des billets émis, d'où une émission nette cumulée négative. Cette situation pourrait provenir du phénomène d'importation de devises par les voyageurs.

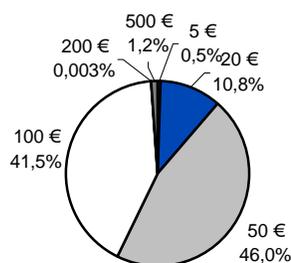
La structure de la circulation fiduciaire en Guadeloupe est relativement proche de celle de l'Eurosystème au sein duquel les billets de 50 € et 20 € représentent respectivement 36,7 % et 20,4 % des émissions nettes en volume. En métropole, le billet de 20 € demeure la coupure centrale avec 65,8 % des émissions nettes suivie de la vignette de 10 € (21,2 %)<sup>1</sup>.

### Répartition des émissions nettes cumulées de billets au 31 décembre 2007<sup>2</sup>

En volume



En valeur



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Hors billets de 5 € dont les émissions nettes sont négatives depuis août 2006.

<sup>2</sup> La répartition présentée est calculée sur un total hors billets de 10 €

L'usage relativement important des quatre plus grosses coupures en Guadeloupe, particulièrement celles de 50 et 100 €, pourrait tenir à des facteurs tels que l'importance de l'économie informelle, l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert vers les pays voisins de la zone et la reprise de la thésaurisation locale et régionale.

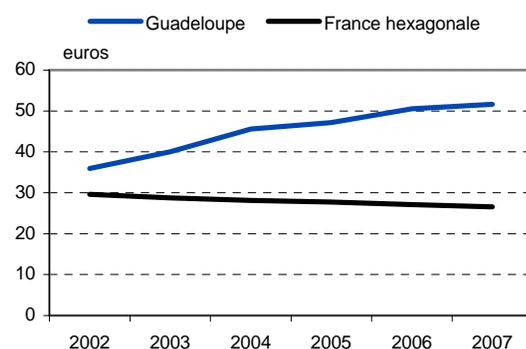
#### Emissions nettes cumulées de billets (en milliers d'unités)

	500 €	200 €	100 €	50 €	20 €	10 €	5 €	Total
2004	28	27	1 303	2 324	2 306	542	483	<b>7 014</b>
2005	25	18	1 620	2 758	2 476	561	472	<b>7 930</b>
2006	21	8	1 888	3 704	2 595	-15	511	<b>8 711</b>
2007	12	0	2 087	4 627	2 720	-237	493	<b>9 702</b>
<i>Variation 2007/2006</i>	<i>-40,8%</i>	<i>-99,2%</i>	<i>10,6%</i>	<i>24,9%</i>	<i>4,8%</i>	<i>-1526,9%</i>	<i>-3,5%</i>	<b>11,4%</b>

Source : IEDOM

En 2007, la valeur moyenne du billet en circulation en Guadeloupe a atteint 51,6 €. En dépit d'une progression annuelle de 9,6 % de l'émission nette cumulée des coupures supérieures à 50 €, cette moyenne n'a crû que de 1,1 € enregistrant sa plus faible hausse depuis l'introduction de l'euro. Néanmoins, en hausse continue depuis 2002, elle demeure supérieure de 25,1 € à la moyenne observée dans l'Hexagone en janvier 2008 (26,5 €) qui perd, quant à elle, 55 centimes sur un an.

#### Valeur moyenne du billet en circulation à fin décembre

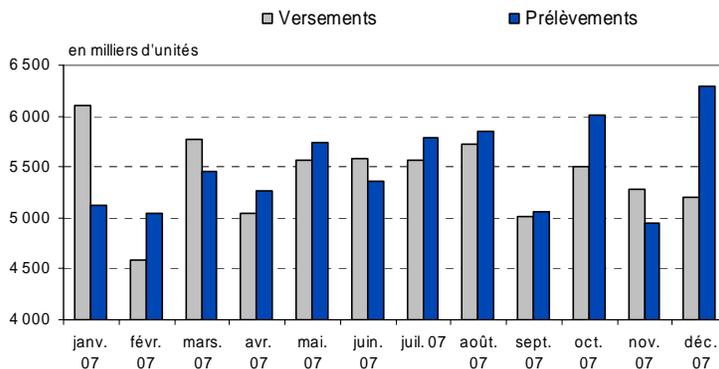


Source : IEDOM, Banque de France

## 1.2 Les prélèvements et les versements de billets euros

Au cours de l'exercice 2007, 5,5 millions de billets ont été prélevés mensuellement en moyenne aux guichets de l'agence IEDOM de la Guadeloupe, tandis que 5,4 millions étaient versés. L'activité fiduciaire est caractérisée par une augmentation saisonnière des flux aux périodes de carnaval, de grandes vacances, de rentrée scolaire et lors des fêtes de fin d'année.

#### Prélèvements et versements de billets à l'IEDOM de Guadeloupe en 2007



Source : IEDOM

En 2007, le taux de retour<sup>1</sup> moyen de l'ensemble des coupures s'est établi à 98 %, les prélèvements ayant été légèrement supérieurs aux versements. Le taux de retour des billets de 500 € et 200 €, supérieur à 200 %, s'expliquerait par des versements en provenance de l'étranger (touristes notamment) et le retour de billets stockés dans le circuit économique. Les billets de 50 € et 100 €, très usités en Guadeloupe, présentent des taux de retour respectifs de 94 % et 87 %. Enfin, les coupures d'une valeur inférieure à 50 € connaissent des taux de retour proches de 100 %.

#### Mouvements au guichet de l'IEDOM de Guadeloupe

	Versements en 2007		Prélèvements en 2007		Taux de retour	
	Nombre	Var. 2007/2006	Nombre	Var. 2007/2006	2006	2007
5 €	1 485 751	8,2%	1 467 897	3,9%	97%	101%
10 €	7 977 486	-6,1%	7 754 650	-2,1%	107%	103%
20 €	38 835 968	3,7%	38 961 252	3,7%	100%	100%
50 €	15 259 704	18,6%	16 182 655	17,2%	93%	94%
100 €	1 353 162	-13,2%	1 552 683	-15,0%	85%	87%
200 €	15 268	-15,3%	7 337	-10,2%	221%	208%
500 €	16 566	19,9%	8 059	-12,3%	150%	206%
<b>Toutes coupures</b>	<b>64 943 905</b>	<b>5,2%</b>	<b>65 934 533</b>	<b>5,4%</b>	<b>99%</b>	<b>98%</b>

Source : IEDOM

Le délai de retour<sup>2</sup> apparent des billets, toutes coupures confondues, aux guichets de l'IEDOM de Pointe-à-Pitre est resté stable à 1,5 mois en 2007. Dans le détail, seules les coupures de 50 € et 100 € ont vu leur délai s'allonger de respectivement 6 jours et 4 mois. Etabli à 22 jours, le délai de retour du billet de 20 € s'est stabilisé tandis qu'il s'est accéléré pour les autres billets (5, 10, 200 et 500 €). En particulier, les coupures de 200 € et 500 € ont connu une réduction de leur délai de retour de respectivement 5 mois et 8,2 mois.

A titre de comparaison, sur l'ensemble des DOM, le délai de retour des billets s'est allongé de 12 jours pour s'établir à 3,8 mois tandis que dans l'Hexagone, il s'élève à 3,5 mois (+ 9 jours sur un an).

#### Délai moyen de retour des billets (en nombre de mois)

		5 €	10 €	20 €	50 €	100 €	200 €	500 €	Ensemble
<b>Guadeloupe</b>	2007	3,6	-0,4	0,7	3,1	17,4	1,7	11,6	1,5
	2006	3,9	0,1	0,7	2,9	13,4	6,7	19,8	1,5
<b>Ensemble des DOM</b>	2007	6,5	2,0	2,5	5,2	20,3	25,7	45,5	3,8
	2006	6,2	1,9	2,2	4,5	16,2	28,1	45,4	3,4
<b>France hexagonale</b>	2007	-1,0	2,2	5,0	2,2	10,2	2,5	5,3	3,5
	2006	0,2	2,1	4,4	2,1	10	3,5	7,2	3,2

Source : IEDOM, Banque de France

Sur l'ensemble de la zone d'émission de l'IEDOM, la Guadeloupe présente le taux de récupération<sup>3</sup> de billets le plus élevé. Toutes coupures confondues, il atteint 87,2 %, contre 84,6 % en moyenne pour l'ensemble des départements et collectivités d'outre-mer et 73,9 % en métropole.

<sup>1</sup> Taux de retour : rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets prélevés.

<sup>2</sup> Délai de retour : délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets et son retour. Il est calculé par le rapport entre la circulation moyenne mensuelle et les entrées moyennes mensuelles.

<sup>3</sup> Taux de récupération des billets : rapport entre le nombre de billets valides et la quantité de billets triés.

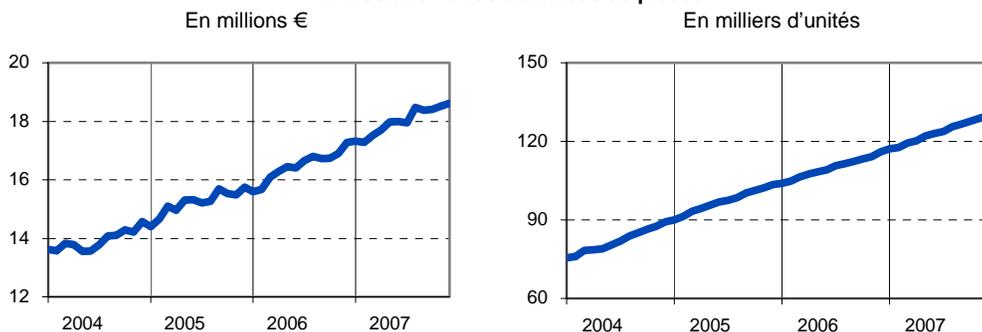
## 2. LES PIÈCES EUROS

### 2.1 Les émissions nettes de pièces euros

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement.

Au 31 décembre 2007, les émissions nettes cumulées de pièces métalliques atteignaient 129,8 millions d'unités, enregistrant une croissance de 11,9 % par rapport à décembre 2006. Ce volume correspond à une valeur nette cumulée de 18,6 millions € (+ 7,8 % sur un an).

#### Emissions nettes cumulées de pièces



Source : IEDOM

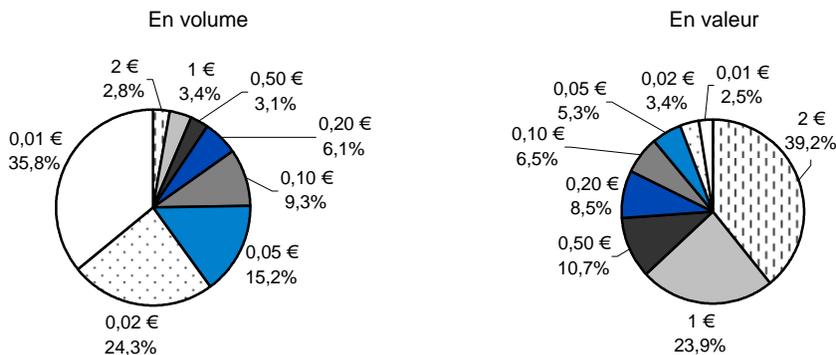
	Emissions nettes cumulées de pièces								en millions d'unités
	2 €	1 €	0,50 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,02 €	0,01 €	Total
2004	2,8	3,7	3,3	6,1	9,3	13,0	21,4	29,6	<b>89,3</b>
2005	3,0	3,9	3,5	6,8	10,4	15,2	25,0	35,5	<b>103,4</b>
2006	3,4	4,2	3,7	7,2	11,1	17,4	28,1	40,8	<b>116,0</b>
2007	3,7	4,5	4,0	7,9	12,1	19,7	31,5	46,4	<b>129,8</b>
<i>Variation 2007/2006</i>	<i>7,8%</i>	<i>5,0%</i>	<i>7,1%</i>	<i>9,4%</i>	<i>8,6%</i>	<i>13,5%</i>	<i>12,1%</i>	<i>13,9%</i>	<b><i>11,9%</i></b>

Source : IEDOM

L'émission nette cumulée des pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes), qui représente plus des trois quarts du total, continue de progresser à un rythme soutenu (+ 13,2 % après 13,9 % en 2006), en raison du faible taux de reversement de ces dénominations (respectivement 10,4 %, 20,7 % et 30,5 %). Les pièces rouges contribuent ainsi pour 9,8 points à l'évolution d'ensemble en volume.

La structure de l'émission de pièces en Guadeloupe est relativement proche de celle de l'Eurosystème même si, au sein de ce dernier, la part des pièces rouges est moins importante (58 % contre 75,3 %). A l'inverse, la part des pièces de 1 et 2 € est moins forte en Guadeloupe qu'au sein de l'Eurosystème (6,3 % contre 12,5 %).

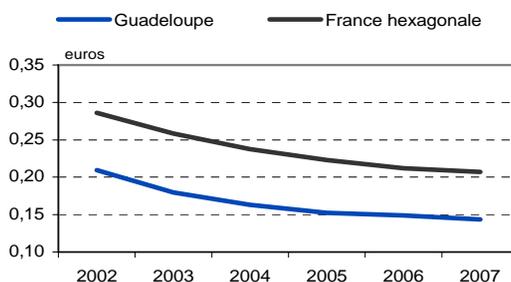
## Répartition des émissions nettes cumulées de pièces au 31 décembre 2007



Source : IEDOM

En 2007, la valeur moyenne de la pièce en circulation dans le département a légèrement diminué, passant de 15 centimes à 14 centimes. Cette moyenne, relativement basse, est liée à l'importance de la circulation des pièces de basses dénominations, notamment les pièces rouges. Elle est inférieure de 7 centimes à la valeur moyenne de la pièce en circulation en métropole.

## Valeur moyenne de la pièce en circulation à fin décembre

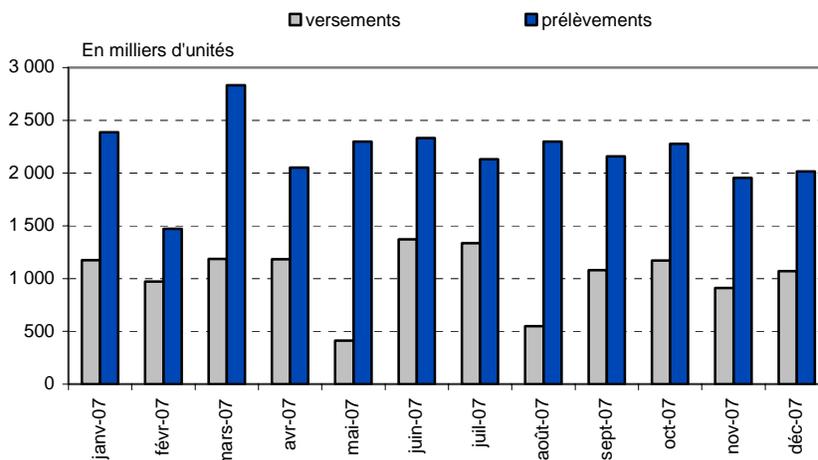


Source : IEDOM, Banque de France

## 2.2 Les prélèvements et les versements de pièces

En 2007, le volume moyen mensuel de prélèvements de pièces aux guichets a augmenté de 2,6 % tandis que celui des versements a diminué de 4,3 %. Ces évolutions portent le nombre moyen de pièces prélevées chaque mois au guichet de l'IEDOM à 2,2 millions contre 1 million de pièces versées.

Prélèvements et versements de pièces à l'IEDOM de Guadeloupe en 2007



Source : IEDOM

Le taux de retour des pièces apparaît relativement important en Guadeloupe, comparativement aux autres DOM. A 47,4 %, toutes coupures confondues, il demeure supérieur à la moyenne des DOM (32,4 %) mais se place toutefois en-dessous du taux de retour observé dans l'Hexagone (55,0 %). Comme indiqué précédemment, le taux de retour aux guichets de l'IEDOM des pièces de 1, 2 et 5 centimes est particulièrement bas.

Mouvements au guichet de l'IEDOM de Guadeloupe (en nombre)

	Versements en 2007		Prélèvements en 2007		Taux de retour	
	Nombre	Var. 2007/2006	Nombre	Var. 2007/2006	2006	2007
<b>2 €</b>	1 455 292	2,8%	1 719 560	-3,2%	80%	85%
<b>1 €</b>	2 068 681	4,9%	2 280 002	-1,6%	85%	91%
<b>0,50 €</b>	1 850 467	-11,7%	2 113 448	-7,3%	92%	88%
<b>0,20 €</b>	2 210 470	-8,0%	2 888 750	2,3%	85%	77%
<b>0,10 €</b>	2 262 679	-4,2%	3 216 971	5,0%	77%	70%
<b>0,05 €</b>	1 028 454	-4,8%	3 375 662	4,2%	33%	30%
<b>0,02 €</b>	889 772	3,2%	4 294 777	8,1%	22%	21%
<b>0,01 €</b>	658 331	-16,9%	6 320 212	4,2%	13%	10%
<b>Total</b>	12 424 146	-4,3%	26 209 382	2,6%	51%	47%

Source : IEDOM

En 2007, le nombre moyen de pièces détenues par habitant a atteint 288 pièces pour une valeur de 41,3 € contre respectivement 179 pièces et 37,7 € en métropole.



## PERSPECTIVES

---

## Perspectives

---

La configuration de la croissance apparaît, en cette fin d'année 2007, plus saine que par le passé, avec une amorce de résorption du chômage, un niveau soutenu d'investissements publics et privés, et une structure économique moderne, largement tertiaisée, s'appuyant sur un riche capital humain.

Pourtant, alors que l'engagement financier substantiel de l'Union Européenne et de l'Etat pour la période 2007-2013 vient d'être confirmé, que de nouveaux projets d'infrastructures sont en cours de lancement, on perçoit que le modèle de développement de la Guadeloupe est à un tournant. En effet des fragilités demeurent, en termes de dépendance extérieure ou de développement environnemental par exemple.

Deux faits intervenus en 2007 ont mis en exergue ces enjeux de croissance économique de moyen terme : d'une part, la préparation d'une nouvelle loi-programme sur l'outre-mer, et, d'autre part, la signature de l'accord de partenariat économique avec les Etats du Cariforum. Tous deux adressent des questions sur le développement de la compétitivité et de l'attractivité de la Guadeloupe dans un espace mondialisé et dans son environnement régional.

Les dépenses des administrations ont constitué et continuent de constituer un moteur de croissance majeur pour le département. L'enjeu principal de la loi-programme en préparation est d'améliorer l'efficacité de ces transferts publics, y compris dans sa composante de défiscalisation, par une allocation optimale des ressources sur les secteurs à potentiel de croissance durable.

Les APE, signés le 18 décembre 2007, qui ouvrent une phase de libéralisation des échanges entre les DFA et les pays du Cariforum ont essentiellement été analysés par les acteurs socioprofessionnels de la Guadeloupe sur des bases défensives. Les risques d'asymétrie existent. Cependant, des sauvegardes ont été prévues sur les secteurs sensibles du sucre et de la banane. Il revient toutefois aux entreprises de tirer partie de ce cadre commercial dans les activités où elles ont un avantage comparatif et des opportunités d'affaires.

La conjoncture mondiale du premier semestre 2008 est marquée par les effets de la crise financière des *subprimes* et les poussées inflationnistes liées aux cours des matières premières, qui appellent des ajustements permanents de la part des acteurs économiques. A son échelle, la Guadeloupe a une carte à jouer dans un monde en changement.

# ANNEXES

---

## Glossaire

---

ACP	Afrique-Caraïbe-Pacifique
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AEC	Association des Etats de la Caraïbe
AFB	Association française de banques
AFD	Agence française de développement
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
APE	Accords de partenariat économique
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
BCE	Banque Centrale Européenne
BDF	Banque de France
BEP	Brevet d'études professionnelles
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCSBT	Communauté des communes du sud Basse-Terre
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CE	Commission européenne
CEL	Compte épargne logement
CEP	Certificat d'exportation préalable
CEROM	Comptes économiques rapides de l'outre-mer
CGI	Code général des impôts
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement
COM	Collectivités d'outre-mer
CRPMEM	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
CTIG	Comité du tourisme des îles de Guadeloupe
CTM	Centrale thermique du Moule
DAF	Direction de l'agriculture et des forêts
DCOM	Départements et collectivités d'outre-mer
DCP	Dispositifs de concentration de poissons
DDCCRF	Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle
DFA	Départements français d'Amérique
DNSCE	Direction nationale des statistiques du commerce extérieur
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Département d'outre-mer
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DSDS	Direction de la santé et du développement social
EAE	Enquête annuelle d'entreprises
ECIL	Etablissements de crédit installés localement
ECNIL	Etablissements de crédit non installés localement
EDF	Electricité de France
EUROPARC	Fédération des parcs naturels et nationaux d'Europe
FEADER	Fonds européen agricole de développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole

FEP	Fonds européen pour la pêche
FSE	Fonds social européen
IAA	Industries agroalimentaires
IFOP	Instrument financier d'orientation pour la pêche
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LBC	Lampes basse consommation
LBU	Ligne budgétaire unique
LDD	Livret de développement durable
LEP	Livret épargne populaire
LES	Logements évolutifs sociaux
LOOM	Loi d'orientation pour l'outre-mer
LOPOM	Loi programme pour l'outre-mer
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
OPGUA	Organisation des producteurs de la Guadeloupe
PAG	Port autonome de Guadeloupe
PDEDMA	Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
PEL	Plan épargne logement
PEP	Plan épargne populaire
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit net bancaire
PO	Programmes opérationnels
POSEI	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité
RMI	Revenu minimum d'insertion
RUP	Régions ultrapériphériques
SARA	Société anonyme de raffinerie des Antilles
SAU	Surface agricole utile
SCR	Service central des risques
SEM	Sociétés d'économie mixte
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
TEG	Taux effectif global
TOM	Territoire d'outre-mer
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne

---

## Annexe 1 : Evènements marquants de l'année 2007

---

### Janvier

- Iles du Nord
- Le 24 janvier, adoption du projet de loi organique et ordinaire pour l'outre-mer conférant à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin le statut de Collectivités d'outre-mer.
- Développement durable
- Visite de Mme Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable pour présenter le projet de développement écologique et économique de l'archipel. Mme Olin a souligné la nécessité d'instaurer une véritable politique de gestion des déchets.

### Février

- Iles du Nord
- Le 21 février, adoption de la loi organique n°2007-223 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. Cette loi officialise le statut de Collectivité d'outre-mer (COM) de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

### Mars

- Surendettement
- Mission du Conseil économique et social (CES) national consacrée au surendettement.
- Energie renouvelable
- Le 30 mars, inauguration de 3 centrales photovoltaïques au centre technique municipal du Moule. Leur capacité de production de 140 mégawatts/heure permettra d'économiser de 2 200 tonnes d'émissions de CO<sup>2</sup> sur 20 ans.

### Avril

- Rénovation urbaine des Abymes
- Le 10 avril, adoption par le Conseil municipal des Abymes du projet de rénovation urbaine des quartiers du Raizet et de Grand-Camp pour un montant de 426 millions € financé en partenariat avec les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, la CDC, l'Etat, l'Europe et l'ANRU.
- Environnement
- 5<sup>ème</sup> édition de la semaine du développement durable à l'invitation du ministère de l'écologie et du développement durable.

### Mai

- Zones franches urbaines (ZFU)
- Le 15 mai, promulgation par le gouvernement du décret n° 2007-895 d'extension des Zones franches urbaines (ZFU) aux communes des Abymes, de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre.

### Juin

- Biodiversité
- 26<sup>ème</sup> congrès des réserves naturelles de France, réuni cette année en Guadeloupe. Le congrès a dégagé trois orientations : lutte contre l'érosion de la biosphère ultramarine, renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées et participation active des réserves nationales à la recherche sur les milieux naturels et le réchauffement climatique.

### Juillet

- Pôle de compétitivité
- Le 5 juillet, création du pôle de compétitivité SYNERGILE par le gouvernement. Adossé au pôle CAPENERGIES (régions PACA, Corse et Monaco), il vise à renforcer la compétitivité des entreprises locales par l'innovation, particulièrement en matière d'énergies renouvelables en zones tropicales.
- Adoption du PDEDMA
- Le 31 juillet, approbation par les élus du Conseil général et les acteurs de la filière « environnement » du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA). Le PDEDMA est entré en application depuis le 15 janvier 2008, après avoir été soumis à une enquête publique.

## Août

- Chlordécone • Présentation du rapport d'expertise et d'audit externe du Professeur Belpomme sur la pollution des sols par les pesticides aux Antilles.
- Cyclone Dean • Le 16 août, passage du cyclone Dean : importants dégâts à la Guadeloupe, dans les plantations de bananes du sud de la Basse-Terre et sur les infrastructures de pêche et des hôtels du littoral sud de la Grande-Terre.

## Septembre

- Secrétaire d'Etat au tourisme • Le 10 septembre, annonce par le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, M. Luc Chatel, de la mise en place de mesures de relance du tourisme consécutives au passage du cyclone Dean.
- Déchets • Arrêt du ramassage des ordures des communes de la Basse-Terre couvertes par le SYMCTOM suite à la fermeture de la décharge de Baillif le 15 septembre.
- Microcrédit • Implantation à la Guadeloupe de l'association pour le droit à l'initiative des entreprises (ADIE). L'ADIE a vocation à aider les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique, à créer leur entreprise.

## Octobre

- Formation professionnelle • Le 3 octobre, liquidation de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) prononcée par le tribunal de commerce de Basse-Terre.
- Développement durable • Adhésion du parc national de la Guadeloupe à la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.
- Préfet • 11 octobre, nomination en Conseil des ministres du nouveau préfet de la Guadeloupe, M. Emmanuel Berthier qui succède à M. Jean-Jacques Brot.
- Guide des déchets • Le 30 octobre, présentation par la CCI de Pointe-à-Pitre, en partenariat avec la Région Guadeloupe, l'ADEME, la DRIRE et l'Union Européenne, du « Guide des déchets de la Guadeloupe », destiné à accompagner les entreprises dans leurs démarches de traitement des déchets.

## Novembre

- Création d'entreprise • Le 14 décembre, création de la Maison régionale des entreprises, destinée à offrir dans un même site un ensemble de services pour favoriser la création et le développement d'entreprises.
- Santé • Annonce par la ministre de la santé, Mme Roseline Bachelot, du déblocage de 2,5 M-€, confiés à l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), pour lutter contre l'épidémie de dengue qui touche le département.

## Décembre

- Ecole de la seconde chance • Le 13 décembre, inauguration par l'ancien premier ministre Mme Edith Cresson, de l'Ecole régionale de la seconde chance (ER2C). L'ER2C a pour mission l'insertion professionnelle et sociale des jeunes adultes sortis du système scolaire.
- Transport maritime • Le 14 décembre, organisation par le Port autonome de la Guadeloupe (PAG) de la première conférence maritime et portuaire autour du thème « les nouveaux défis portuaires de la Guadeloupe ».
- Transport aérien • Extension du réseau régional d'Air France, avec un nouvel Airbus A320, vers Paramaribo, Sint-Maarten et Saint-Domingue. Air Caraïbes ouvre pour sa part deux nouvelles lignes (Panama et Costa Rica) avec son Embraer 190.
- Relations régionales • Le 18 décembre, signature des accords de partenariat économique entre l'Union Européenne et les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique).
- Tourisme • Le 19 décembre, réouverture de l'hôtel Fort Royal à Deshaies, fermé depuis 6 ans. Le groupe suédois repreneur, Langley Travel, cible une clientèle scandinave.

## Annexe 2 : Evolutions statutaires des départements d'outre-mer

**19 mars 1946** : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles de l'Empire français au statut de départements d'outre-mer (DOM).

**loi du 2 mars 1982** : les 4 départements d'outre-mer deviennent également des Régions, intégrés au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet, aux présidents des Conseils général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat.

**13 décembre 2000** : Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM). Possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

**21 juillet 2003** : Loi programme pour l'outre-mer, dite loi Girardin. Principe d'une révision des conditions d'attribution du financement des transferts de compétences.

**28 mars 2003** : Révision de la loi constitutionnelle qui, dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'outre-mer.

### Le régime constitutionnel de l'outre-mer né de la réforme du 28 mars 2003

	Avant 2003	Après 2003	Article(s) de la Constitution	Principe applicable
<b>Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique</b>	Départements d'outre-mer (DOM)	Départements et régions d'outre-mer (DROM ou DOM-ROM)	Article 73	Identité législative *
<b>Saint-Barthélemy Saint-Martin</b>	Communes de la Guadeloupe	Collectivités d'outre-mer (COM) **	Article 74	Mixte
<b>Mayotte</b>	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>	Collectivités d'outre-mer (COM) départementale	Article 74	Mixte
<b>Saint-Pierre et Miquelon</b>	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>	Collectivités d'outre-mer (COM)	Article 74	Mixte
<b>Polynésie française Wallis et Futuna</b>	Territoires d'outre-mer (TOM)	Collectivités d'outre-mer (COM)	Article 74	Spécialité législative ***
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Collectivité <i>sui generis</i>	Collectivité <i>sui generis</i>	Articles 76 et 77	Spécialité législative ***

\* Avec le principe de l'identité législative, les lois et règlements sont applicables de plein droit sans mention expresse.

\*\* Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ne sont officiellement créées que depuis le 15 juillet 2007, date de la première réunion de leur conseil territorial.

\*\*\* Avec le principe de la spécialité législative, les lois et règlements ne sont applicables que s'ils contiennent une mention expresse à cette fin. Par exception à ce principe, certaines lois (dites lois de souveraineté) sont automatiquement applicables (même sans mention expresse) dès lors qu'elles ont vocation à s'appliquer à tout le territoire.

**7 décembre 2003** : Référendum sur le projet de création d'une collectivité unique se substituant au département et à la région qui coexiste à la Guadeloupe et Martinique. Les électeurs guadeloupéens et martiniquais ont rejeté ce projet et consacrent de fait le maintien de deux collectivités superposées. Le même jour, les électeurs de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, anciens arrondissements de la Guadeloupe, ont voté en faveur de l'autonomie de leurs communes, devenues par la loi organique du 21 février 2007, deux Collectivités d'outre-mer (COM) distinctes de la Guadeloupe.

**13 août 2004** : Nouvelle loi de décentralisation, renforçant les transferts de compétences et de moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**21 février 2007** : Loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. Elle crée notamment les nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Concernant Mayotte, son statut est entièrement réécrit, avec notamment l'intégration, pour la première fois dans son histoire, du régime de l'identité législative.

---

## Annexe 3 : Richesse environnementale

---

La richesse de la Guadeloupe tient notamment à son caractère archipélagique. La Guadeloupe est en effet constituée de six îles ou groupes d'îles principaux, offrant une grande variété de reliefs, de climats et de paysages. L'île principale, la Guadeloupe proprement dite, est en fait composée de deux îles, la Basse-Terre et la Grande-Terre, séparées par un étroit bras de mer dans la mangrove appelé Rivière Salée.

La Basse-Terre, traversée par une haute chaîne d'origine volcanique, culmine au sommet du volcan actif de la Soufrière (1 467 m), le plus haut sommet de l'arc antillais. Elle regroupe une succession de formations végétales allant de la forêt sèche aux savanes très particulières rencontrées sur les plus hauts sommets, la formation naturelle la plus représentée étant la forêt pluviale, protégée et classée dans le cadre du Parc national de la Guadeloupe. Grâce à l'abondance des précipitations (jusqu'à 12m par an), qui arrosent le massif forestier, la Basse-Terre compte plus de cent cours d'eau, ce qui a valu à la Guadeloupe d'être baptisée « Karukera », l'île aux belles eaux, par les populations précolombiennes. Le massif montagneux fournit ainsi l'essentiel de l'eau nécessaire à la population de la Guadeloupe, mais aussi des îles proches de la Désirade et des Saintes, dont les besoins sont en nette augmentation, tant en eau potable qu'en eau d'irrigation. C'est pour cette raison que la majorité des bananeraies est concentré sur cette partie de l'île.

La Grande-Terre est un plateau calcaire d'origine corallienne. Beaucoup plus sèche, elle abrite la majorité des plantations de canne à sucre et les principaux complexes touristiques construits aux abords des plages de sable blanc qui ont fait la réputation de la destination.

Entre ses deux îles et au nord de la Rivière Salée, se trouve le vaste lagon du Grand Cul-de-Sac Marin, délimité dans sa partie marine par un récif corallien - le plus long récif barrière des Petites Antilles - et, dans sa partie terrestre, par la plus large ceinture de mangrove de la région.

### 1.1 Des ressources naturelles importantes

La position tropicale de la Guadeloupe, sa géologie, son relief et son climat lui permettent d'abriter une grande diversité de milieux naturels, terrestres et marins. La Guadeloupe fait partie des 25 zones les plus riches en biodiversité au plan international.

#### a) Flore

La Guadeloupe rassemble plus de 2 700 espèces de plantes à fleurs, dont plus d'une centaine d'espèces d'orchidées. Elle compte également plus de 270 espèces de fougères et 340 espèces d'arbres (soit trois fois plus qu'en France hexagonale).

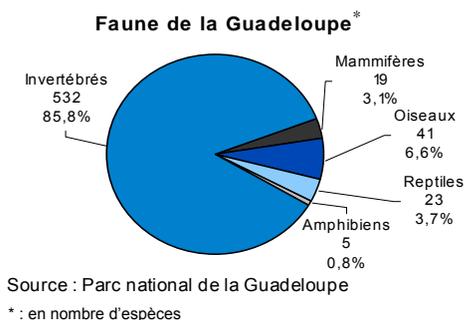
La côte, en bordure des plages, est peuplée de cocotiers, raisiniers et mancenilliers. La mangrove, qui se situe principalement autour du Grand et du Petit Cul-de-Sac marin, est très dense et comprend cinq espèces de palétuviers. Le littoral, zone concentrée entre le niveau de la mer et jusqu'à 300 mètres d'altitude, est composé d'une végétation sèche du fait d'une température moyenne élevée et d'une faible pluviométrie. La forêt tropicale humide se trouve surtout sur les montagnes volcaniques de la Basse-Terre jusqu'à 1 000 mètres d'altitude. Avec une pluviométrie comprise entre 2 et 5 mètres par an, la végétation y est luxuriante et verte toute l'année. On y trouve de nombreuses espèces végétales, notamment les fromagers et gommiers géants, des bois précieux (mahogany, carapate, châtaignier, acomat), des fougères - dont certaines peuvent atteindre 15 mètres de haut -, des lianes, des philodendrons et des orchidées. Au dessus de cette forêt s'étendent les savanes d'altitude, composées d'arbres rabougris, de mousses, de lycopodes et d'ananas sauvages.

Le patrimoine marin est important. Malheureusement, les herbiers de phanérogames marines et les formations coralliennes ainsi que la faune qu'elles abritent (lambis, reptiles, poissons, tortues vertes, oursins et lamantins) forment un écosystème particulièrement menacé par les pollutions liées aux rejets agricoles et industriels, par l'urbanisation croissante ainsi que par le réchauffement climatique de la planète.

## b) Faune

La situation géographique de la Guadeloupe au centre de l'arc antillais, et son âge géologique relativement récent rendent la faune de l'archipel Guadeloupéen beaucoup moins spectaculaire que celle des Grandes Antilles et du continent américain voisin.

Près de 620 espèces cohabitent néanmoins sur l'archipel qui compte plus 100 espèces endémiques, notamment le pic de Guadeloupe, l'iguane des Antilles et le racoon (raton laveur), emblème du parc national. Autrefois plus riche, la faune fut progressivement décimée par les chasseurs indiens Arawak et les colons, l'introduction de la mangouste censée n'éliminer que les serpents, puis par l'urbanisation et la pollution issue de l'agriculture et de l'industrie. De nombreuses espèces et notamment les perroquets ou le lamantin ont ainsi totalement disparu.



## c) Patrimoine et environnement

À la richesse naturelle de la faune et de la flore tropicale s'ajoute la beauté de sites particulièrement pittoresques et variés (chutes du Carbet, volcan de la Soufrière). Habitat de nombreuses espèces végétales et animales encore peu connues, ce territoire est un conservatoire de la diversité biologique antillaise, à conserver et protéger pour le transmettre aux générations futures.

### 1.2 Le Parc National de la Guadeloupe

Le Parc national de la Guadeloupe a été créé le 20 février 1989 par décret interministériel en vue de préserver ce patrimoine. D'une surface de 17 300 ha, il est le parc national le plus vaste des Petites Antilles, le premier en milieu tropical et le septième parc national français. Sa zone centrale protège des forêts primaires parmi les plus belles et les mieux préservées des Petites Antilles avec celles de l'île de la Dominique. La zone périphérique s'étend sur les communes de Vieux-Habitants, Bouillante et Pointe-Noire et couvre la majeure partie de la « Côte Sous-le-Vent », région riche de ses paysages, de ses traditions architecturales et de son patrimoine mais qui a souffert, sur le plan économique, de son isolement.

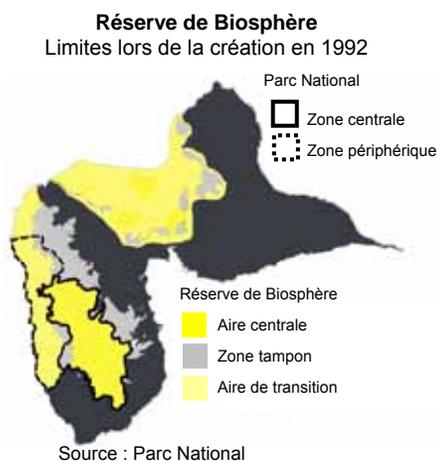
Le contexte guadeloupéen apparaît particulièrement favorable à une forme durable du développement touristique. L'existence d'un Parc national, d'une grande Réserve naturelle (dans le Grand Cul-de-Sac Marin) reconnue zone humide d'importance internationale, et de plusieurs autres espaces protégés, inclus dans une Réserve mondiale de la Biosphère (cf. infra), confère une notoriété certaine à la destination Guadeloupe, et constitue un atout évident pour répondre à l'intérêt croissant des touristes pour les espaces protégés et la qualité de l'environnement.

En octobre 2007, le Parc national de la Guadeloupe a adhéré à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Cette distinction, décernée par la Fédération des Parcs naturels et nationaux d'Europe (EUROPARC), est une reconnaissance de l'engagement et du travail accompli depuis plusieurs années par les équipes de l'établissement en faveur d'un développement touristique respectueux des espaces naturels et des habitants.

Le label obtenu par le Parc national devrait permettre à la Guadeloupe d'être distinguée au niveau européen comme territoire d'excellence en matière de tourisme durable. Il contribuera aussi à renforcer les liens avec ses voisins de la Caraïbe pour la création d'une zone de tourisme durable souhaitée par l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC).

La loi 60-708 du 22 juillet 1960 et le décret du 31 octobre 1961 fixent les conditions de création des Parcs nationaux. L'article 1 précise qu'un territoire est classé Parc national lorsque le milieu naturel présente un intérêt particulier.

Un Parc national est créé afin de sauvegarder ce qui présente un grand intérêt biologique dans la nature, mais aussi ce qu'il y a de plus rare et de plus fragile. Ces milieux terrestres et aquatiques fragiles, souvent impossibles à recréer, doivent être protégés, d'autant plus qu'ils sont indispensables à la survie de l'humanité.



### 1.3 Réserve de Biosphère de l'Unesco

La Guadeloupe a été reconnue par l'Unesco en 1992 en tant que Réserve de Biosphère, signe très fort en faveur d'un développement durable respectueux de l'environnement de l'archipel. En 1995, les responsables du programme Man and Biosphere (MAB) de l'UNESCO ont souligné l'importance d'une gestion participative des territoires avec l'ensemble des acteurs concernés. L'établissement Parc national devint alors l'animateur et le coordinateur de ce label.

Les Réserves de Biosphère ont été conçues en 1974 pour répondre à l'une des questions essentielles qui se posent au monde d'aujourd'hui : « comment concilier la conservation de la diversité biologique, la recherche d'un développement économique et social harmonieux et le maintien des valeurs culturelles associées ? ».

Conformément au souhait de l'Unesco que les projets de territoires soient révisés tous les 10 ans, les gestionnaires de la réserve de biosphère de la Guadeloupe sont entrés en 2007 dans ce processus de révision et envisagent notamment une extension des limites de la réserve à l'ensemble de la superficie des 21 communes qui bordent les limites du Parc national et de la Réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin.

## Annexe 4 : Liste des Etablissements de Crédit Locaux au 31 décembre 2007

Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif	Total bilan Guadeloupe (M€)
<b>Les Banques AFB</b>							
Banque des Antilles Françaises	14,9	Place de la Victoire BP 696 97 110 Pointe-à-Pitre	Siège administratif Immeuble SOCAF Jarry - Baie-Mahault	Groupe Caisses d'Epargne	12	209	560,7
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	19, Boulevard des italiens 75 002 Paris	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole	10	179	578,9
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	16, Boulevard des italiens 75 009 Paris	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	14	248	755,7
Société Générale de Banque aux Antilles	26,6	30, Rue Frébault 97 110 Pointe-à-Pitre	Siège administratif Immeuble le Diamant Jarry - Baie-Mahault	Groupe Société Générale	6	105	193,1
Banque Postale	2 342,4	34, Rue de la Fédération 75 115 Paris	Basse-Terre	La Poste	56	57	789,6
<b>Les Banques Mutualistes ou coopératives</b>							
BRED – Banque Populaire	340,3	18, Quai de la Rapée 75 604 Paris	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry - Baie-Mahault	Groupe Banques Populaires	19	177	804,5
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2		Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit Agricole	33	470	1 299,2
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	28,6	Rue du professeur Garcin 97 200 Fort-de-France	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault	Groupe Crédit Mutuel	3	15	190,5
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion	363,1	Place Estrangin Pastré BP 108 13 254 Marseille	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe Caisses d'Epargne	10	81	315,6
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer	3,2		36, Rue Achille René-Boisneuf 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe Banques Populaires	4	17	48,9
<b>Les Sociétés Financières</b>							
Crédit Moderne Antilles	13,9		Rue Ferdinand Forest Immeuble Houelbourg Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BNP Paribas	1	72	594,5
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,1		Le Patio Grand-Camp 97 139 Les Abymes	RR Investissement	0	2	11,9
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	12, Boulevard du Gal de Gaulle BP 575 97 200 Fort-de France	Carrefour Raizet-Baimbridge BP 294 97 178 Pointe-à-Pitre Cedex	Groupe Banques Populaires	1	11	122,2
Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI)	6,1		Rue Ferdinand Forest Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe Général Electric Money	2	123	383,8
BRED – Cofilease	12,2	18, Quai de la Rapée 75 012 Paris	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe Banques Populaires	1	2	30,0
FACTOREM	15,0	115, rue Montmartre 75 002 Paris	Centre d'affaires BRED Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe Banques Populaires	1	7	37,2
<b>Les Institutions Financières Spécialisées</b>							
Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME)	547,4	27-31, Avenue du Gal Leclerc 94 710 Maison-Alfort	AFD - Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahault	OSEO	1	6	12,7

## Annexe 5 : Liste des publications réalisées par l'IEDOM

**Publications périodiques** - Disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

### **Lettre mensuelle**

**Bulletin trimestriel de conjoncture** (financière et bancaire ou économique)

**Rapport annuel** : Martinique/Guadeloupe/Guyane/Réunion/Mayotte/Saint-Pierre & Miquelon  
Saint-Martin/Saint-Barthélemy - Rapport d'activité de l'IEDOM

### **Les Notes de l'Institut** - 8 €

Le tourisme en Guadeloupe – Etat des lieux, enjeux économiques (*décembre 2002*)

La distribution automobile à la Réunion (*décembre 2004*)

La filière banane à la Martinique (*juillet 2005*)

Panorama de l'immobilier dans les DOM en 2004 (*décembre 2005*)

Les relations entre la Guyane et les pays frontaliers (*mai 2006*)

La grande distribution en Martinique (*juillet 2006*)

L'énergie en Guyane (*novembre 2006*)

L'énergie dans les DOM (*janvier 2007*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (*janvier 2007*)

Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (*juillet 2007*)

La formation du produit net bancaire dans les DOM (*octobre 2007*)

Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (*décembre 2007*)

Les secteur des transports dans les DCOM (*décembre 2007*)

Impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises en outre-mer (*décembre*

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (*décembre 2007*)

### **Les Notes Expresses** - Disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

N°28 Le surendettement des particuliers à la Guadeloupe

N°29 Le secteur du BTP en Guyane

N°30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004

N°31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane

N°32 L'immobilier d'habitation à Mayotte

N°33 Impact économique de l'épidémie de chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006

N°34 Impact économique de l'épidémie de chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006

N°35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique

N°36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion

N°37 L'énergie électrique à la Guadeloupe

N°38 Le secteur aurifère en Guyane

N°39 Le financement bancaire du commerce en Guadeloupe

N°40 Les défaillances d'entreprises à la Martinique entre 2004 et 2005 (*juillet 2007*)

N°41 La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (*juillet 2007*)

N°42 La filière rizicole de Guyane : évolution et perspectives (*septembre 2007*)

N°43 Le commerce extérieur à Mayotte (*septembre 2007*)

N°44 Les transports à Mayotte (*octobre 2007*)

N°45 Les transports de marchandises en Guyane (*novembre 2007*)

N°46 Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique (*novembre 2007*)

N°47 Les coopératives agricoles de Guyane (*novembre 2007*)

N°48 Le développement du transport urbain et interurbain en Martinique (*décembre 2007*)

### **Les notes CEROM en partenariat Iedom, Insee, AFD** - 12 €

Guadeloupe : une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)

Réunion : Une double transition presque réussie (*octobre 2004*)

Martinique : L'économie martiniquaise au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)

Réunion : Emergence de nouveaux moteurs de croissance - le rattrapage économique réunionnais  
expliqué 1993-2002 (*novembre 2005*)

Le Tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)

### **Etudes sectorielles** - 8 € (Etudes disponibles pour les années 1993 à 2004)

Le système productif dans les DOM (situation d'ensemble et des sous secteurs de l'industrie)

Etudes comparatives (principaux ratios financiers) dans les DOM : BTP/Industrie/Commerce

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

C. DEVINEAU  
Y. FOY  
T. de GUBERNATIS  
L. LE CABELLEC  
M. MINATCHY  
P. RICHER  
V. SASSO

Directeur de la publication : Y. BARROUX  
Responsable de la rédaction : L. LE CABELLEC  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par PRIM  
Achevé d'imprimer : juin 2008 – Dépôt légal : juin 2008  
Prix : 12,50 €- ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-20-5